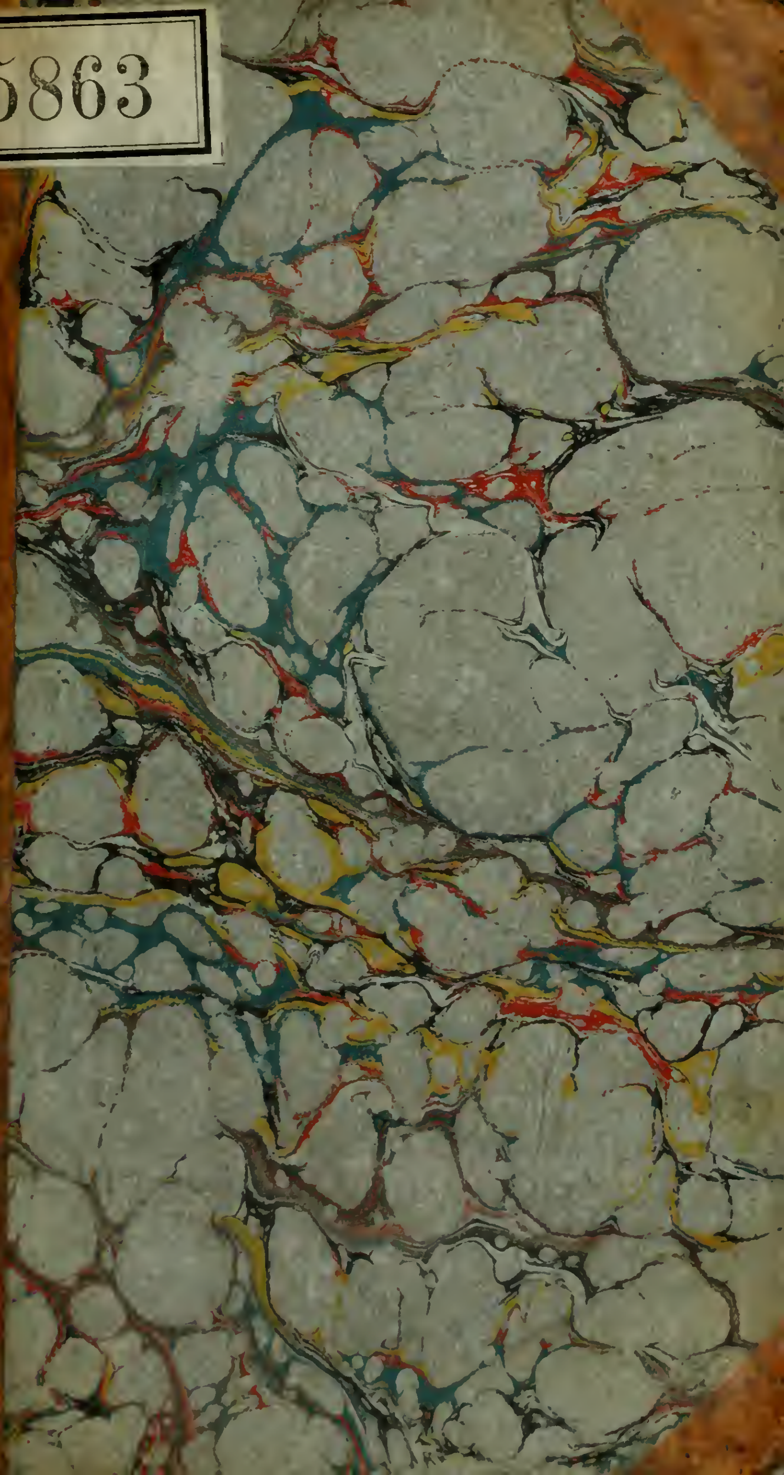





# HISTOIRE PHILOSOPHIQUE DE LA RÉVOLUTION DE FRANCE.

# HISTOIRE PHILOSOPHIQUE DE LA RÉVOLUTION DE FRANCE;

Par Antoine-Fantin DESODOARDS, citoyen français.

NOUVELLE ÉDITION, revue par l'Auteur.

---

Ista secta tuberones et favonios genuit, ut imperium evertant, libertatem præferunt; si perverserint, libertatem aggredientur.

TACIT. ann. 16.

## TOME TROISIÈME.

---

Cet Ouvrage se trouve

A PARIS,

Au Bureau du Journal de PERLET, maison Châteauvieux, rue André-des-Arts, N°. 41;

Chez MARADAN, Libraire, rue du Cimetière André-des-Arts, N°. 9,

Et chez les Marchands de Nouveautés.

---

An V. — 1797.



# HISTOIRE PHILOSOPHIQUE DE LA RÉVOLUTION DE FRANCE.

## LIVRE CINQUIÈME.

### I. *Considérations sur la nature de la révolution de France.*

J'AI vu des hommes profondément frappés
de l'incohérence des accidens qui ont accom- 1793.
pagné la révolution de France; la comparer N. St. I.
à ces maladies extraordinaires dont les symptômes contradictoires, trompant l'habileté des médecins, mettent leur habile théorie en défaut, et les forcent d'abandonner à la nature ou au hasard la guérison incertaine du malade.

Presque toutes les révolutions furent dirigées par des ambitieux qui marchaient à leur but par les routes les plus tortueuses, et si la sagesse prépara quelquefois ces événemens

1793. N. St. I.

tumultueux, les passions s'en emparèrent bientôt, et le hasard les poussa vers un but souvent contraire à celui de leur premier moteur. Mais la révolution de France offre ce caractère particulier qu'elle fut conduite dès son principe par plusieurs factions ennemies les unes des autres, et aussi acharnées à s'entre-détruire, qu'attentives à faire naître en leur faveur l'opinion publique par toutes les illusions qui peuvent circonvenir, et séduire le peuple amoureux de nouveautés.

Il résultait du choc des passions les plus discordantes, et en même temps les plus exaltées, un tel entortillage dans l'action totale du mouvement révolutionnaire, qu'il présentait l'image du chaos à ceux dont les yeux n'étaient pas assez fins ou assez exercés pour reconnaître la marche particulière de chaque parti au milieu du dédale qui semblait résulter de l'ensemble de combinaisons politiques : ainsi l'homme qui, pour la première fois, est témoin d'une partie d'échecs, ne pouvant concevoir la marche particulière affectée à chacune des pièces, n'apperçoit qu'irrégularités dans un jeu dont les chances, savamment combinées, sont soumises à un calcul mathématique.

C'est à classer parfaitement ces différens partis, à déterminer avec précision leur point de contact et leur ligne démarcative, malgré les combinaisons particulières qui les confondaient souvent, que j'ai consacré la partie philosophique de cet ouvrage. Mes lecteurs doivent être convaincus, d'après les

faits que j'ai mis sous leurs yeux, que depuis la séparation de l'assemblée constituante, cinq factions parfaitement distinctes, travaillaient révolutionnairement à conduire le peuple français à leurs fins particulières. L'une de ces factions était composée des royalistes; la seconde, des constitutionnels; la troisième, des républicains; la quatrième, des orléanistes ou cordeliers; la cinquième, des jacobins, dont Roberspierre devint le régulateur en 1793. 1793. N. St. I.

Le germe de ces factions existait dans l'assemblée constituante; mais les circonstances n'en avait pas permis le développement complet. Une députation de jacobins de Nanci était venue à Paris, en 1791, pendant la révision de l'acte constitutionnel; il lui fut donné par les *frères* de la rue Honoré un grand repas, dans lequel on parla beaucoup de la constitution que le roi allait sanctionner. Roberspierre exprima son opinion en peu de mots: *Toute espèce de constitution est absurde en France, il n'en faut point, et probablement celle dont il s'agit ne durera pas long-temps par l'impulsion des circonstances qui s'y opposent et qui ne manqueront pas de developper les causes et les moyens de sa nullité.* Ces paroles donnaient la mesure de la politique de Roberspierre et de ceux qui pensaient comme lui. Cette horde d'antropophages avait dès-lors le projet formé de bouleverser la France, de mettre toutes les propriétés au pillage, et de boire le sang humain. L'incertitude de ses moyens arrêtait seule l'explosion de

1793.
N. St. I.

sa rage. Elle feignit pendant la *législative* de s'identifier, suivant les conjonctures, aux orléanistes, aux constitutionnels, et même aux républicains; les uns et les autres croyaient s'aider des hommes de cette faction pour parvenir à leurs fins, et ce fut elle au contraire qui s'aida des divers partis pour arriver à la désorganisation de la France.

Les royalistes écrasés par le côté gauche, pendant l'assemblée constituante, partageaient, à l'égard de la constitution de 89, 90 et 91, la haine que lui portaient les républicains et les deux factions jacobines. De-là cette inconcevable facilité avec laquelle s'écroula un monument qui semblait destiné à un sort plus heureux. La constitution tombait en lambeaux dès les premières séances de l'assemblée législative. Ses procès-verbaux n'en étaient que les registres mortuaires. Les jacobins en minant l'édifice par les fondemens, avaient l'art de cacher leur travail à tous les yeux. Se prêtant à la comédie des sermens, ils s'écriaient en riant qu'ils voulaient la constitution ou la mort, tandis que, par l'habileté de leurs manœuvres, ce contrat social s'écroulait moins encore sous les coups qu'ils dirigeaient ouvertement sur lui, que sous ceux qu'ils lui faisaient porter par les républicains et les royalistes dont ils conduisaient sourdement les bras.

J'ai rapporté précédemment quelle fut l'issue de la réunion des constitutionnels dans le club des feuillans. Quelques royalistes s'étaient introduits dans cette société, comme quelques républicains s'étaient aggrégés à

celle des jacobins. De ce mélange naissaient des disparates qui en imposaient au vulgaire. Des individus passaient même assez souvent d'un parti dans un autre, par curiosité, par faiblesse, par inconstance ou en qualité d'espions. Est-il surprenant qu'au sein de ces vacillations, les personnes qui ne faisaient pas une étude approfondie de la marche révolutionnaire, attribuassent au hasard, des événemens amenés par des combinaisons aussi subtiles que parfaitement suivies ?

1793. N. St. I.

Malgré ces aberrations apparentes, chaque parti suivait avec la même opiniâtreté, sinon avec le même succès, la marche qu'il s'était tracée. Les jacobins avaient formé une puissance supérieure à toutes les autorités constituées, et même à quelques égards à la représentation nationale.

Pendant que plusieurs milliers d'associations politiques correspondaient à un centre commun, pendant que cette confédération sans exemple, se consolidait autânt par ses revers passagers que par ses avantages, ses adversaires flottaient dans le vide, sans principe d'harmonie. Entraînés quelquefois par l'esprit de la révolution, ils combattaient les jacobins en empruntant quelques-unes de leurs maximes : on admettait la doctrine de la société-mère, et on en rejettait les conséquences : on fesait parade d'une extrême popularité en déclamant contre les moyens populaciers. Les jacobins étaient devenus les régulateurs de la révolution, même à l'égard de leurs ennemis.

## II. *Les jacobins écrasent successivement les royalistes, les constitutionnels et les républicains. Ils dominent par la terreur.*

1793. N. St. I. Les royalistes et les constitutionnels furent écrasés les premiers; alors les jacobins n'ayant plus besoin des républicains, les enveloppèrent dans la proscription qu'ils étendaient à tous leurs ennemis.

Jamais entreprise plus périlleuse ne fut exécutée avec plus d'art. Les jacobins prenaient le titre d'amis de la constitution quand ils travaillaient à détruire la constitution; ils se proclamèrent les amis de la liberté, lorsqu'ils organisaient l'anarchie pour anéantir les défenseurs de la liberté. Toutes les ressources de la force et de la ruse, furent employées en même temps contre des ennemis qui opposaient des idées morales aux violences, des intrigues obscures à des conspirations hardies, et qui dissertaient philosophiquement lorsqu'on ameutait contre eux la multitude. On perfectionna l'art machiavéliste, d'inventer des trahisons et de les attribuer à ceux qu'on voulait perdre, de répandre les calomnies les plus invraisemblables avec tant de profusion et tant d'ensemble, de les faire répéter simultanément dans toutes les parties de la république par tant de journaux qu'on appelait patriotes par excellence, d'en recommander la publicité aux sociétés *affiliées* avec tant d'assurance, qu'elles prenaient bientôt le caractère de la vérité et de l'opinion publique, dans un temps où

presque tous ceux que leurs talens et leurs vertus appelaient à éclairer le peuple et à le ramener aux vrais principes du système social, étaient signalés à ses yeux comme des royalistes, des gens suspects.

Les républicains s'appercevaient trop tard de la faute qu'ils avaient fait de se réunir aux jacobins pour soulever la multitude contre les classes supérieures de la société. Enlacés dans les filets qu'ils avaient tendus eux-mêmes, toute l'éloquence des *Lanjuinais*, des *Lasource*, des *Brissot*, des *Rolland*, ne faisaient plus aucune impression. Les diatribes des maratistes étaient reçues comme des oracles, on ne voyait dans les adversaires de Marat qui s'intitulait *l'ami du peuple*, de Chaumette rédacteur des Révolutions de Prudhomme, de Hébert surnommé le *Père-Duchêne*, que des fédéralistes, des girondins, des brissotins, des rollandistes, des ennemis de la république. On souleva contre eux le peuple de Paris, et ils succombèrent.

Parmi les coryphées du parti républicain, les uns périrent sur des échafauds ou sauvèrent leurs vies en se réfugiant dans les solitudes les plus inaccessibles, les autres éprouvèrent long-temps les rigueurs de la plus dure captivité, la France entière fut livrée aux jacobins.

C'en était fait de la région la plus fertile et la plus populeuse de l'Europe. En proie à tous les fléaux que le crime peut réunir pour la destruction d'un empire, ses lois, ses mœurs, son industrie, ses richesses al-

1793. N. St. I.

laient disparaître en même-temps. Sa population elle-même devait s'anéantir au milieu des boucheries humaines qu'on ouvrait de toute part.

La postérité ne croirait jamais que le projet des jacobins était de réduire le sol de la France à huit millions d'habitans, si cette épouvantable vérité n'était sortie de la bouche des scélérats, que les vacillations du mouvement révolutionnaire conduisaient de temps-en-temps à l'échafaud pêle et mêle avec leurs victimes infortunées, et qui dans les derniers instans de la vie où l'homme n'a aucun intérêt à user de dissimulation, dévoilaient les forfaits de leurs complices.

On assure que quelqu'un ayant demandé à Roberspierre, quel était le terme des assassinats juridiques commis journellement, en reçut cette réponse : *la génération qui a vu l'ancien régime le regrettera toujours, tout individu qui avait plus de quinze ans en 1789 doit être égorgé. C'est le seul moyen de consolider la révolution.*

Pour parvenir à cet étrange résultat, dernier excès de la perversité humaine, les désorganisateurs employaient les sociétés populaires distribuées dans presque toutes les villes. Ces sociétés répandaient avec ardeur les principes de la *société-mère*, et travaillaient souvent à faire réussir des projets dont elles ignoraient le but ; car il s'y rencontrait beaucoup d'individus que les vices de leur éducation rendaient de bonne foi les aveugles instrumens des plus horribles trames. On leur parlait de régénération, ils croyaient

régénérer la race humaine en la mutilant, ainsi *Pélias* fut égorgé par ses propres filles, auxquelles *Médée* avait fait entendre que le moyen de rajeûnir leur père était de commencer par le tuer. On rebattait leurs oreilles des droits du pauvre, ils croyaient travailler pour lui en favorisant l'assassinat des riches. On parlait de conspirateurs et de conspirations; ils croyaient assurer le bonheur de leurs enfans, en éteignant les foyers de discorde qu'on signalait à leurs regards trompés.

1793. N. St. I.

### III. *Projet des jacobins de détruire toutes les grandes villes.*

Au moyen de ces prétendues conspirations combinées dans le comité de correspondance du club des jacobins, la hache révolutionnaire était promenée de villes en villes, de provinces en provinces. Les cités de France les plus riches devaient être englouties les premières dans le gouffre du néant. Le sceau de la proscription avait été mis sur Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Rouen, Montpellier, Nismes. Après la destruction de ces villes célèbres par l'étendue de leur commerce ou par l'excellence de leur sol, les communes d'une moindre importance auraient bientôt disparu sous les torches embrasées des armées révolutionnaires.

Paris, le centre et le foyer de la révolution, se croyait en vain à l'abri de cette subversion générale. Les jacobins ménageaient l'immense population de cette capitale, qu'ils

1793. N. St. I. soulevaient à leur gré pour l'exécution de leurs atroces desseins. Mais de temps-en-temps ils laissaient entrevoir le sort qui lui était destiné.

Déjà dans mille pamphlets répandus avec affectation, on répétait que ses palais somptueux, asiles des arts, insultaient à la simplicité des mœurs républicaines. Les grandes villes, disait-on, doivent être considérées comme la sentine de l'espèce humaine. Elle s'y dégrade par le luxe, la mollesse, et toutes les passions libidineuses. Il ne faut à des hommes libres que des cabanes répandües dans les champs, des armes, une charrue et quelques arpens de terre dans ces champêtres asiles, sans ambition, sans jalousie, sans craintes et sans desseins : on devait ramener en France les jours de l'âge d'or.

Ces peintures romanesques séduisaient la multitude des ouvriers, des manœuvres, des journaliers et des autres individus des deux sexes qui, dans l'immensité de Paris, ne possédant dans une chambre qu'habitait leur famille, que quelques meubles de peu de valeur, qu'il leur était aisé de transporter ailleurs, ne prenaient aucun intérêt à la conservation d'un amas de maisons qui ne leur appartenaient pas. Ces hommes, étrangers à Paris, regardaient même cette destruction comme pouvant leur procurer quelque bien en raison du pillage dont il était probable qu'elle serait accompagnée. Qui ne sait combien il était aisé aux jacobins de faire naître l'occasion d'exécuter cette horrible catastrophe ?

## IV. *Guerre de la Vendée.*

Au milieu de ces monceaux épars de ruines fumantes, tandis que d'un côté des écha- 1793.
fauds dressés de toute part, dévorant chaque N. St. I.
jour des millions de victimes, et que d'un autre des monstres altérés de carnage, inventaient pour la plus prompte destruction des hommes, des supplices d'un genre nouveau, les noyades de Nantes, les fusillades de Toulon, les boucheries de Vaucluse; lorsque des commissions révolutionnaires entassaient dans le même tombeau l'innocence, la faiblesse, le talent, la science et la vertu, et que le sol entier de la France était jonché de cadavres, auxquels insultait une tourbe insensée et furieuse qui se disait libre, et qui proposait à l'Europe et au monde entier de l'imiter pour être libre comme elle: lorsque l'ignorance étendait son crêpe sur un pays éclairé depuis plusieurs siècles par les ouvrages des plus célèbres écrivains: pendant que des êtres adroits qui avaient une fortune à établir ou des ennemis à perdre, substituaient aux chefs-d'œuvres des arts, aux leçons de la morale, aux instructions religieuses, les productions les plus dégoûtantes, écrites sans pudeur sous les dénominations les plus grossières, et pour corrompre les générations futures, s'efforçaient d'anéantir tous les monumens qui pouvaient les ramener aux devoirs de la société, d'autres dévastateurs secouaient les torches de la guerre

sur les bords fertiles de la Loire et de la Vendée.

1793. N. St. I.

Comment tracer le funeste tableau de cette guerre malheureuse, astucieusement concertée par les jacobins, et qu'ils alimentèrent avec l'art le plus exécrable! quel vaste incendie! quelle effroyable extermination de la race humaine! un ouragan de feu a consumé cette contrée autrefois heureuse et florissante.

Dans le même temps on épuisait les autres provinces par des réquisitions de denrées et de bestiaux qui privaient les campagnes des travaux qui les fécondent, et leurs habitans de leur substance journalière, tandis que toute la jeunesse envoyée en masse sur les frontières pour soutenir une guerre étrangère, que les jacobins n'avaient fait naître que pour assurer l'exécution de leurs projets désastreux, laissait un vide dans la génération présente.

V. *Anéantissement des ressources publiques; parti que les jacobins se proposaient de tirer de ces calamités.*

Ainsi la France pressée et bloquée au-dehors par toutes les puissances de l'Europe, déchirée, écrasée au-dedans par les infernales manœuvres des anarchistes, marchait rapidement d'erreurs en erreurs, de calamités en calamités vers sa destruction politique. Quelques immenses que fussent ses ressources, elles s'épuisaient insensiblement. Ses guerriers entraînés par cet amour de

la gloire, qui dans tous les temps fut le caractère distinctif des français, montraient à leurs ennemis extérieurs un front toujours invincible. La victoire couronnait de toute part les drapeaux républicains; mais les efforts continuels que nécessitait l'entretien de ces nombreuses armées, contribuaient à la détresse intérieure qui devenait extrême. 1793. N. St. I.

D'abord le système des réquisitions qui avait enfanté ces armées, fournissait les moyens de les nourrir, de les habiller, de monter la cavalerie, et de transporter les effets à l'usage des troupes. On y consacrait les chevaux de luxe, les bêtes à cornes qui devaient alimenter les grandes villes, et le produit des principales manufactures.

Les citoyens supportaient sans murmure les gênes que leur imposait l'impérieuse nécessité. Mais bientôt on s'apperçut que ces ressources diminuaient, soit parce que les nations étrangères cessaient de faire avec la France les échanges accoutumés, soit qu'une trop forte consommation excédât les réproductions, soit enfin que l'absence des jeunes gens de la première réquisition, qui avaient quitté les ateliers et les manufactures pour marcher aux frontières, entravât les opérations commerciales : le négoce languissait, les manufactures étaient abandonnées, on commençait à manquer de bras, de bestiaux et d'engrais pour la culture des terres. Il fallut tirer, à grands frais, des nations neutres les denrées et les marchandises qu'on leur fournissait autrefois, et au lieu que la France pompait auparavant l'or de l'Europe

1793. N. St. I.

par la balance de son commerce, elle se voyait contrainte, pour se procurer les objets dont elle ne pouvait se passer, d'envoyer au-dehors le peu de numéraire que lui avaient laissé les émigrés en abandonnant leur patrie.

La rareté des espèces d'or et d'argent en augmentait la valeur numérique. De-là la hausse successive de tous les objets de commerce, et la baisse des assignats indépendamment de la trop grande multiplication de ce signe monétaire.

La réunion fatale de toutes ces causes, jointe aux dispositions anarchiques semées parmi la multitude par les organisateurs, tendait à dissoudre à-la-fois, sur le sol de la France, tous les liens qui unissaient la société, et à replonger les Français dans la barbarie dont trois siècles de travaux continuels les avaient à peine tirés.

C'était après avoir produit cet affreux et total bouleversement, que les jacobins espéraient de recueillir le fruit de leurs féroces combinaisons. L'anéantissement de tous les moyens de prospérité que renfermait la France, opéré par les *sans-culottes*, devait finir par réduire les *sans-culottes* eux-mêmes aux plus fâcheuses extrémités. Qui vit de pillage ne vit pas long-temps. Les jacobins ayant prévu cette chance, l'auraient tournée à leur avantage pour envoyer sur les frontières une multitude d'hommes auxquels on aurait inspiré le desir d'aller chercher, parmi leurs ennemis, l'abondance qui n'était plus chez eux. L'anéantissement des finances nationales forçant ces troupes à trou-

ver leur subsistance et leur entretien dans les pays où se ferait la guerre : les malheurs extrêmes qui étaient la suite de cet ordre de choses, devaient bientôt forcer les souverains à faire la paix avec un gouvernement qui n'avait rien à perdre, et qui non-seulement dévorait les provinces sur lesquelles ses armées étaient répandues, mais dont la politique tendait à prêcher l'anarchie, à la propager, à verser sur les peuples voisins tous les fléaux qui le dévoraient lui-même.

1793. N. St. I.

Alors les jacobins profitant de l'affaissement où l'excès du malheur avait réduit tous les courages ; et du besoin de police qui se faisait sentir, rétablissant les chaînes antiques du gouvernement féodal, auraient régné en despotes sur un peuple malheureux, ignorant, faible et dispersé.

La soif du pouvoir, cette terrible passion qui, lorsqu'elle est contrariée, change les hommes en tigres, armant les jacobins les uns contre les autres, garantit la France de cet excès de misère et d'opprobre. On a observé que les désorganisateurs se divisaient en deux sectes, dont les vues étaient entiérement différentes. Elles agirent presque toujours de concert jusqu'à la fin du procès de Louis XVI. A cette époque le duc d'Orléans fut abandonné par une partie de ses fauteurs les plus ardens, soit parce que ses excessives profusions avaient absorbé sa fortune ou que ce délaissement fût la suite de la haine universelle dont il s'enveloppa en votant la mort du roi son parent.

Les jacobins et les cordeliers fidèles à leur

1793. N. St. I.

principe de rester étroitement unis entr'eux lorsqu'il s'agissait d'écraser leurs ennemis communs, s'attaquaient quelquefois jusque dans la tribune de la *société-mère*, avec un acharnement qui présageait aux hommes attentifs, les plus étonnantes convulsions. Mais la présence de leurs adversaires les contraignaient à cacher la moitié de leurs fureurs. Elles parurent à découvert lorsque par les suites de la journée du 2 juin 1793, les républicains furent frappés du glaive destiné à terrasser les royalistes, et l'explosion fut encore plus fulminante qu'on ne pouvait l'imaginer.

On verra dans la suite comment des hommes qui, dans les occasions publiques avaient paru jusqu'alors marcher vers un but commun avec un concert si bien compassé qu'ils donnaient le change sur la nature de leurs dissentimens passagers, employèrent pour s'exterminer réciproquement les ressources d'une scélératesse profonde dont on ne trouve aucun exemple dans les annales des peuples du monde. Les deux factions ne cessant de correspondre ensemble, tant à la convention qu'aux séances de la *société-mère*, assistant aux mêmes comités, parlant le même langage populaire, érigeant de concert ces affreux tribunaux, où sous le nom de *contre-révolutionnaires* devaient être immolés tous les individus dont on enviait les richesses ou les talens, s'étaient proscrits respectivement, et guettaient l'occasion d'exécuter cet arrêt avec la férocité des cannibales.

Les sectateurs de Roberspierre d'un côté,

et

et ceux du duc d'Orléans de l'autre, avaient à tenir une conduite d'autant plus délicate, que vivant ensemble avec la plus extrême défiance, il leur importait de la cacher à tous les yeux pour ne pas discréditer devant leurs prosélytes communs les mesures qu'ils prenaient de concert contre les audacieux qui pouvaient les démasquer.

1793. N. St. I.

Les orléanistes succombèrent, soit les Danton, les Camille-des-Moulins, les Fabre-d'Eglantine, les Syeyes, les Legendre, les Fréron, les Louvet, les Tallien eussent moins d'habileté que les Roberspierre, les Collot-d'Herbois, les Barère de Vieusac, les Couthon, les Dubois-Crancé, ou seulement que la fortune leur fût contraire. Les manes de plusieurs milliers de victimes, que ces bourreaux avaient immolées, durent s'appaiser lorsque les mêmes tombereaux qui dégouttaient encore de leur sang, conduisirent à la mort ce Danton, duquel le visage hideux et cinique annonçait la noirceur de l'ame, ce Ronsin couvert du sang des malheureux Vendéens exterminés par lui; ce Momoro, ce Chaumette, cet Hébert gorgés de rapines, et cet imbécille duc d'Orléans, l'auteur de tous nos maux.

## VI. *Tyrannie de Roberspierre.*

Le coup porté par les jacobins aux orléanistes, retentit de Paris jusqu'aux extrémités de la république, au moyen des sociétés populaires affiliées à la *société-mère*. Roberspierre était alors la boussole qui conduisait

le vaisseau de l'état au milieu des tempêtes qui le battaient de toute part : un seul mot
1793. prononcé par Roberspierre était un arrêt
N. St. I. irréfragable qui conduisait les hommes à la fortune ou à l'échafaud. Les amis et les créatures du duc d'Orléans et de Danton arrêtés dans les villes et dans les campagnes, étaient plongés dans les cachots à côté des malheureux qu'ils y avaient entassés. Ils étaient jugés pêle et mêle par les mêmes tribunaux, et le peuple voyait avec une surprise mêlée d'effroi, les échafauds teints du sang des bourreaux et de leurs victimes.

A cette époque un déluge de sang déborda sur la France, et la nation française rétrogradant de plusieurs siècles, tomba du plus haut degré d'urbanité à l'état d'abjection la plus sauvage. On vit tout-à-coup s'éteindre le flambeau des lumières, les bases de l'instruction publique s'écrouler, et les autels de la religion consacrés à l'athéisme : on vit les églises chrétiennes transformées en temples de la raison ; mais il ne se trouva point de ministre pour desservir ce nouveau culte. En serait-il de la raison pour les jacobins qui la déifiaient, comme de la liberté pour les peuples, comme du courage pour les hommes, comme de la sagesse pour les femmes. On en parle le plus lorsqu'on en a le moins. On vit l'égoïsme isoler tous les individus, et détruire les doux épanchemens de la nature qui consolent les hommes des malheurs attachés à l'existence.

On eût dit que des nouvelles colonies de huns et de vandales avaient envahi la France.

Ces nouveaux barbares différaient des anciens, en ce que ceux-ci n'avaient pas du moins prétendu travailler au bonheur des vaincus, lorsqu'ils détruisaient chez eux les bienfaits de la civilisation. Ils dévastaient, ils assassinaient, ils brûlaient; mais ils ne raisonnaient pas. Ils suivaient un instinct de carnage et non un système réfléchi d'expoliation. Nos vandales au contraire, prétendaient travailler à notre plus grand bien en nous réduisant à l'état sauvage. Ils cherchaient à faire de nous des tigres féroces en prononçant les grands mots de vertu et d'humanité.

Si le tableau que je vais tracer de ces événemens inouis, manque de couleur, du moins il sera ressemblant. J'ai été témoin de la plus grande partie des scènes que je décris; j'ai connu personnellement ceux qui ont joué les principaux rôles. Je résidais pendant les premières années de la révolution dans l'étendue de ce fameux district des cordeliers, devenu depuis section *de Marat*, où figuraient les Danton, les Fabre-d'Eglantine, les Billaut de Varennes, les Legendre, les Paré, les Dufourni, les Marat, les Momoro, les Vincent, les Chaumette, les Sergent. De ma section je les ai accompagné à la société des jacobins, j'ai été en situation de les étudier et de les apprécier: j'ai suivi avec attention le tissu d'intrigues qui porta la plupart d'entr'eux à la convention nationale, malgré les réclamations des gens de bien, et j'augurais dès-lors les malheurs dont ce choix devait être l'origine.

1793. N. St. I.

J'ai vu naître la première étincelle du vaste incendie qui menaçait de consumer la France. J'ai suivi pas à pas cette série de proscriptions d'audace et d'asservissement à laquelle la postérité refuserait d'ajouter foi si tous les témoignages des contemporains n'en constatait la fatale existence. Je n'ai jamais quitté la plume quoique les glaives homicides fussent suspendus sur ma tête. O vous que la faulx de la mort, en frappant les objets les plus chers à vos cœurs, condamne à un deuil éternel, que ne m'est-il donné de verser sur vos plaies ce baume que la main du temps n'y répandra qu'avec peine! Mes peines domestiques, le sentiment de mes plus tendres affections, les regrets donnés à l'amitié gémissante, tout se lie dans mon cœur aux douloureuses convulsions dont je me suis chargé de présenter l'ensemble aux siècles à venir. Ainsi le matelot arrivé au port, aime à s'entretenir des horreurs de la tempête qui a submergé son navire, et à répandre des larmes sur le sort de ses infortunés compagnons.

Roberspierre entouré de lâches siccaires et de flatteurs plus lâches encore, exerçait en France l'autorité publique, sans être revêtu d'une magistrature différente de ses collègues à la convention. Dans ce haut degré, auquel peu de temps auparavant il ne pouvait pas se flatter d'atteindre; sa contenance embarrassée, son air soucieux, ses paroles à double entente, annonçaient l'anxiété de son ame. Redouté de tous, il redoutait à son tour tout le monde. Si la conven-

tion paraissait courber sa tête sous le joug honteux qu'il lui avait imposé, il était lui-même l'esclave des Euménides. La conscience de ses crimes lui montrait tous les français armés de poignards pour le punir. Semblable à cet ancien tyran, qui, dans le silence des nuits, croyait voir un glaive menaçant perpétuellement suspendu sur sa tête, il n'osait sortir qu'accompagné d'une troupe de satellites; ses craintes, ses inquiétudes n'étaient pas sans fondement.

1793. N. St. I.

Quelle que fût l'activité avec laquelle les partisans de Roberspierre poursuivaient les cordeliers et les immolaient à la sureté de leur chef, plusieurs considérations en avaient soustrait un grand nombre à leurs projets de vengeance. D'abord les liaisons étroites entre les deux sectes jacobiniques, confondaient une foule d'individus, que la faiblesse, l'inconstance ou l'intérêt avaient conduits successivement sous les drapeaux de l'un et l'autre parti; ceux-là n'étaient pas à redouter, parce que la trempe de leur ame les portait à se ranger naturellement du parti le plus fort. La crainte de faire murmurer les *sans-culottes*, en enveloppant dans la proscription quelques orléanistes qui, comme Legendre, Tallien, Fréron, jouissaient d'une grande popularité, en avaient sauvé plusieurs; d'autres durent leur salut à leurs relations particulières avec les principaux agens de Roberspierre.

Ils dissimulèrent leurs ressentimens avec beaucoup d'art pendant les premiers feux de la proscription des dantoniens. *Syeyes*,

1793. N. St. I. malgré l'envie de faire parler de lui qui le dominait, se condamna long-temps à la plus absolue nullité : on assure même, que pour se faire oublier, il passa plusieurs mois à la campagne, feignant d'être dégoûté du tumulte des affaires publiques. Mais tous ces hommes ne respiraient que la vengeance. Obligés de cacher les dispositions de leur ame aux regards soupçonneux d'un tyran qui examinait leur contenance ; la haine qu'ils lui portaient était encore augmentée par la violence qu'ils se fesaient pour ne pas la laisser appercevoir. Au milieu des déférences qu'ils paraissaient avoir pour lui, ils le considéraient comme une victime dévouée qui devait tomber à leurs pieds. La conduite que tenait Roberspierre justifiait cette espérance.

### VII. *Portrait de Roberspierre.*

L'ascendant que cet homme eut si long-temps sur la marche de la révolution, exige quelque développement à son sujet.

Roberspierre dans les jours de sa puissance était comparé à Caton et au sage Aristide ; après sa chute les uns en firent un Cromwel, les autres un Sylla. On l'a mal jugé avant et après son supplice : ce monstre fut plus féroce que Néron, et presque aussi crédule que Claude ; son abord était froid, son maintien gêné, son regard sinistre, sa conversation sans intérêt, un tempérament irascible, un esprit étroit, une ame faible, un caractère pusillanime l'avaient prédestiné à une nullité absolue. Ses succès de quatre ans,

surprenans sans doute au premier aspect, et lorqu'on les compare à la médiocrité de ses moyens, furent l'effet des circonstances autant que de ses haines profondes et de ses jalousies meurtrières. Il eut à un degré suprême le talent de haïr et la volonté de dominer. Il voulait être tyran bien plus ardemment que la plupart des hommes ne savent être libres. Cette volonté vive, inflexible, toujours agissante, tint lieu de génie à bien d'autres oppresseurs de l'humanité.

1793. N. St. I.

Toujours placé depuis 1789 à côté d'illustres rivaux, Roberspierre eut constamment la conscience de son infériorité, ce fut un malheur pour lui et pour les autres. Les fréquentes humiliations qu'il reçut dans l'assemblée constituante, produisirent dans son ame de boue le fiel homicide qui fut depuis le principe actif de son ambition.

Cependant des vues ambitieuses supposaient une certaine hardiesse, une sorte d'élévation dont son ame était incapable. Cartouche égorgeait de ses propres mains les victimes dont il convoitait les dépouilles. La nature l'avait doué de cette force qui met l'homme au-dessus des remords et fait taire les alarmes de la conscience; Roberspierre était au-dessous de ce scélérat. Pour commettre soi-même le crime il faut de l'énergie, il n'en faut point pour désirer le malheur de ses semblables et jouir des forfaits que d'autres commettent. Roberspierre réunissant les extrêmes, était en même temps féroce et lâche.

Ses partisans abusant de son excessive vanité, fomentaient avec art ses projets vagues

de vengeance et de domination. Il tomba dans le piége qui lui était tendu, sans se 1793. rendre compte de la nature des projets dont N. St. I. on le berçait, ni des moyens qui pouvaient les faire réussir.

Ce ne fut point par des combinaisons savantes, par une suite de calculs politiques, que s'avançant vers la tyrannie, ses mains se trouvèrent armées du sceptre dont il fit un sanglant abus, son parti et les événemens firent tout pour lui.

Roberspierre, que la nature avait maltraité du côte de l'ame et du caractère, ne l'était guère moins à l'égard des formes extérieures du corps, et jamais factieux n'eut aussi peu de moyens de se faire suivre, même par la populace.

Parmi les conspirateurs dont l'histoire nous a transmis les entreprises, plusieurs sans doute n'eurent ni dans leur cœur ni dans leur esprit, des ressources capables de seconder leur ambition; mais du moins la nature les avait pourvu de ces avantages extérieurs qui attirent l'attention de la multitude. Le duc de Beaufort mérita le surnom de *Roi des halles* par des manières franches et ouvertes, par une physionomie noble, par une taille avantageuse; c'était le charme dont il se servait pour exciter ou pour appaiser à son gré les émeutes populaires. Les historiens rapportent qu'il ne pouvait se montrer en public, sans que les femmes du quartier n'accourussent autour de lui pour lui prodiguer leurs caresses.

La taille de Roberspierre mal dessinée, sans

justesse dans les proportions, sans grace dans les contours, était au-dessous de la médiocre. 1793.
Un mouvement convulsif habituel se manifestait dans ses mains, dans son cou, dans ses yeux, dans ses épaules, sa physionomie n'avait point d'expression. Il portait sur son visage livide et sur son front qu'il ridait fréquemment, les marques d'un tempérament bilieux et apathique, ses manières étaient brutales, sa démarche en même temps brusque et pesante : les aigres inflexions de sa voix frappaient désagréablement les oreilles, il criait plutôt qu'il ne parlait, et l'accent de sa province achevait de dépouiller ses discours de toute mélodie. N. St. I.

Haïr, envier, calomnier, proscrire; voilà ce que fit Roberspierre pendant la révolution, voilà ce qu'il put faire; il était incapable de toute autre influence. Jamais on ne le vit concevoir un seul projet de loi, il ne proposait rien, mais il combattait tout, et le secret de sa politique s'accordait merveilleusement avec la nullité de ses conceptions législatives.

Il évitait avec soin la responsabilité des mouvemens insurrectionnels, et mettant à profit sa lâcheté, sa poltronerie, il se tenait en mesure soit pour se déclarer contre ce qui n'avait pas réussi, soit pour s'approprier les succès.

Ses ennemis conduits par la haine qu'ils lui portaient, lui ont contesté toute espèce de talent. L'art d'improviser lui fut en effet inconnu, si on excepte quelques occasions où ses affections vindicatives l'inspirèrent assez

1793. N. St. I.

heureusement; tout ce qu'il disait à la tribune des jacobins et à celle de la convention, n'était qu'un tissu de déclamations sans ordre, sans méthode, et sur-tout sans conclusion. Il se plaignait, il se lamentait, il gémissait sans cesse des malheurs de la patrie et de la misère du peuple, et jamais il n'avait un remède à proposer; il criait perpétuellement à la calomnie, et ne cessait de calomnier tous ceux qui lui fesaient ombrage. Personne autant que lui ne s'est écarté de la véritable éloquence des tribunes; mais pour ses discours médités dans le cabinet, ils ne méritaient ni les adulations que leur prodiguait Camille-des-Moulins, ni tout le mépris dont quelques critiques se sont efforcés de les couvrir.

L'art d'écrire est celui dont Roberspierre eût peut-être le plus approché s'il l'eût cultivé davantage; on ne peut nier qu'il n'ait souvent donné aux idées d'autrui des formes originales. Le discours qu'il prononça au sujet du procès du roi, fut vivement applaudi dans son parti. Les règles de la morale, de l'humanité et même de la politique, s'y trouvaient blessées à chaque phrase. Le sentiment principal que l'orateur laissait échapper de son ame, était une féroce impatience de voir couler le sang qu'il demandait; on pouvait même conjecturer que le vrai motif qui produisit la chaleur de cette harangue, fut la folle espérance que l'orateur parviendrait plus aisément au rang suprême après la mort de Louis XVI, mais le style en est correct, les idées n'en sont point gigantesques,

Ce discours n'est pas infecté de ce néologisme, preuve certaine de la dépravation du goût, et qui fit en grande partie la réputation de *Mirabeau*. Le discours que prononça Roberspierre sur l'Etre suprême, au milieu de beaucoup d'inepties, offrit plusieurs traits, peut-être même certaines pages qui décèlent le bon écrivain ; on trouve dans quelques autres, avec une précision assez exacte, sinon l'ensemble de l'organisation sociale, du moins quelques-unes des relations qui existent entre les élémens dont elle se compose.

1793. N. St. I.

Jaloux, orgueilleux, opiniâtre, sanguinaire, insensible à l'amitié, envieux de ses propres adulateurs, assassin de ses complices dès qu'il n'avait plus besoin d'eux, tribun séditieux tant qu'il n'exerça pas l'autorité suprême, exécrable tyran dès qu'il l'eut usurpée, tel fut Maximilien Roberspierre. Il aurait immolé sans remord les trois quarts des Français pour réaliser sur l'autre quart son système de gouvernement ou ses projets d'élévation. Sa vanité était si puérile, qu'il regardait son prénom de Maximilien, comme le gage des grandeurs auxquelles il se croyait destiné.

On parlait de son désintéressement ; il n'étalait pas à la vérité le luxe insolent qui distinguait les Danton, les Chabot, les Fabre-d'Eglantine, mais il n'avait aucun patrimoine, et ce n'était pas avec son traitement de député qu'il avait acquis une imprimerie, qu'il soudoyait des ramas de brigands, et qu'il donnait des festins somptueux à Saint-Cloud, à Conflans, à Issy, ou dans sa maison au bout

1793. N. St. I.

des Champs-Elisées. On parlait de la modestie de ses mœurs; Roberspierre gardait le célibat, parce que le lien et la chasteté du mariage ne convenaient point à son goût pour le libertinage ; mais chacun sait qu'il vivait avec la fille de son hôte, et que cette liaison ne l'empêchait pas de terminer chacune de ses orgies par une débauche nocturne avec des prostituées.

Bientôt enivré de l'encens qu'on lui prodiguait, et se regardant déjà comme un Cromwel, toute la noirceur de son ame se développe. Oubliant les services de ses agens, qui dans le comité de salut public s'étaient rendus les instrumens de sa tyrannie, il se décide à les frapper du glaive révolutionnaire dont il dirigeait les coups. Cette dernière noirceur décida la journée célèbre du 9 thermidor 1794.

Ceux qui ne jugent des événemens que par leurs effets, attribuèrent au patriotisme cette révolution; elle fut le résultat combiné des manœuvres du comité de salut public et des orléanistes, qui depuis le supplice de *Danton* attendaient le moment de se venger de son lâche oppresseur.

Les uns assurent que Roberspierre ennuyé des contradictions qu'il éprouvait quelquesfois dans le comité de salut public, composé de ses amis ou de ses créatures, avait résolu de les envelopper dans une de ces conspirations qu'il savait inventer, et que déjà il avait préparé un de ces discours amphigouriques, dans lesquels, à la tribune de la

convention, il avait coutume de commander l'arrestation et la mort des députés qui lui déplaisaient. On ajoute que son projet était de réunir toute l'autorité sur sa tête et sur celles de Couthon et de Saint-Just, assuré de se défaire bientôt de ces deux collègues en triumvirat.

1793. N. St. I.

D'autres prétendent que ce projet n'eut jamais aucune réalité; mais il est certain que depuis plusieurs mois il existait parmi les membres du comité de salut public des dissentions qui perçaient au-dehors. Roberspierre s'était abstenu pendant plus de cinq semaines de se montrer dans cette assemblée sans cesser d'en être l'ame invisible.

Les débris du parti orléaniste avaient préparé ces dissentions avec la plus astucieuse hypocrisie. D'un côté fomentant dans l'ame du jaloux Roberspierre son amour pour la domination, les cordeliers lui peignaient les Barère de Vieusac, les Billaut de Varennes, les Collot-d'Herbois, comme autant d'antagonistes prêts à lui enlever le prix des glorieux efforts qu'il avait faits en faveur de la liberté; de l'autre ils avertissaient les membres du comité de salut public, que s'ils n'arrêtaient la marche de Roberspierre, de Saint-Just et de Couthon vers le despotisme, on allait voir se renouveller dans Paris les proscriptions qui désolèrent l'empire Romain, lorsque dans une isle que forme le Panaro près de Modène, Antoine, Octave et Lépide s'étant emparés de l'autorité souveraine, immolèrent à leur sureté non-seulement la foule de leurs ennemis et des ennemis de leurs

créatures, mais leurs plus proches parens et leurs plus intimes amis.

1793. N. St. I.

Au surplus, soit que Roberspierre eût véritablement résolu de livrer à son tribunal révolutionnaire tout le comité de salut public, à l'exception de Couthon et de Saint-Just, ou que ce projet de boucherie fût une invention du parti cordelier pour immoler les chefs des anarchistes avec les mêmes armes dont ceux-ci s'étaient servis quelques mois auparavant contre les coryphées du parti d'Orléans, l'effet de cette infernale ruse dut surpasser l'attente de ceux qui l'avaient employée.

VIII. *Effets du supplice de Roberspierre.*

Roberspierre dont le pouvoir fesait trembler la France entière, périt sur un échafaud au moment qu'il se flattait que sa tête allait être ceinte du diadême des rois. Ainsi César reçut dans Rome la peine que méritait sa tyrannie, lorsqu'il se préparait d'y mettre le comble.

Le despote était mort, mais le despotisme ne gissait pas dans le même tombeau. Cependant la commotion excitée par un événement aussi inattendu, se fit ressentir sur le sol entier de la France. Chacun se croyait libre, chacun s'embrassait; des larmes d'attendrissement coulaient de tous les yeux, lorsque les bastilles de Roberspierre, s'ouvrant à-la-fois, rendirent à la lumière et à la liberté une foule immense de victimes qui ne s'attendaient à sortir des prisons que pour être traînées à la mort.

Cette époque de la révolution console un peu les ames sensibles des horreurs de tout genre dont la révolution elle-même fut accompagnée. On se flattait que les jacobins atterrés du coup porté à leur chef, allaient disparaître pour toujours ; mais cette douce illusion s'évanouit lorsqu'on vit la résistance que mettait la convention à la liberté des soixante-treize députés incarcérés à Paris, et au rappel dans le sein du corps législatif de ceux qui avaient échappé par la fuite à l'arrêt de mort porté contre eux par le tyran qui venait d'être abattu, plutôt par un des coups heureux de l'aveugle fortune, que par une combinaison de mesures prises de loin, et habilement exécutées par la convention. 1793. N. St. I.

Quelques écrits qui circulaient clandestinement, instruisaient le public des véritables causes qui avaient amené le supplice de Roberspierre, sans détruire l'influence jacobinique. On prévenait les républicains de se méfier des démonstrations de patriotisme qu'affectaient les Tallien, les Legendre, les Fréron et quelques autres députés connus publiquement par leurs liaisons intimes avec Danton et le duc d'Orléans, et dont le motif secret, en poussant à bout les Roberspierriens, pouvait être de les amener à une coalition qui serait devenue formidable par l'adhésion des *sans-culottes* et des sociétés populaires.

IX. *Antipathie invincible entre les cordeliers et les jacobins. Différentes révolutions dont se compose la révolution de France.*

1793. N. St. I.

Une haine atroce et une antipathie invincible, qui s'étaient établies entre les jacobins et les cordeliers depuis le 9 thermidor, furent heureusement plus fortes que l'intérêt qu'ils avaient à se réunir pour reprendre conjointement leur antique prépondérance: les blessures profondes qu'ils se portaient respectivement, les réduisirent bientôt à un état de faiblesse, dans lequel étant moins dangereux, ils conservaient le desir d'asservir et de ruiner leur patrie; mais les moyens de force leur manquaient.

Alors les députés que leurs sentimens républicains avaient ensevelis depuis plus d'une année dans les cachots, ou dans les solitudes les plus écartées, reparurent au sénat; alors l'antre des jacobins fut fermé, alors ces désorganisateurs réduits au désespoir ayant voulu secouer de nouveau les torches de la discorde, furent terrassés par l'effet d'un mouvement populaire plus heureux encore que celui du 9 thermidor. Tous les bons citoyens réunis le premier prairial, l'an III, muselèrent le monstre de l'anarchie, et l'on se flatta de voir succéder des jours heureux à deux années ou plutôt à deux siècles de forfaits et de calamités.

J'ai présenté sous les yeux de mes lecteurs, dans la première partie de cet ouvrage, les

causes

causes prochaines et éloignées de ces étonnans phénomènes. Les circonstances qui les accompagnèrent commencent à se développer dès le second livre. J'en vais rassembler les résultats. 1793. N. St. I.

On a dû remarquer dans les premiers volumes deux révolutions absolument différentes : celle du 13 juillet 1789, qui fit naître la première constitution ; et celle du dix août 1792, qui fonda la république. J'ai à crayonner deux révolutions non moins frappantes, l'une du 31 mai 1793, qui mit la France sous le joug des jacobins, et celle du 9 thermidor 1794, dont le premier prairial 1795 doit être considéré comme le complément.

Dans les trois premières les jacobins furent constamment victorieux.

Vers le temps de la quatrième, le peuple français fatigué du joug sanglant que lui imposait cette barbare société, était encore détrompé par une tardive expérience des vaines déclamations qu'elle employait depuis plusieurs années pour faire envisager l'assassinat des personnes riches, et le pillage de leurs propriétés comme des moyens que légitimaient la révolution, et qui s'alliaient à la régénération future de la France. Les jacobins furent proscrits parce qu'ils avaient poussé trop loin l'abus de leur puissance.

Cet abus du pouvoir jacobinique, qui pendant l'année 1793 et la moitié de l'année 1794, remplit la France de sang et de larmes, commençait à se faire sentir quelque temps avant l'exécution de Louis XVI ; c'é-

1793. N. S. I.

tait le principe des inutiles efforts faits par les républicains pour garantir ce prince du sort fatal qui l'attendait, en proposant la mesure dilatoire de présenter à la sanction des assemblées primaires la sentence rendue par la convention.

Les gens accoutumés à calculer la marche des passions humaines, prévoyaient dès-lors que les deux factions jacobines, pour remplir leur système désorganisateur, entraîneraient la France dans une guerre contre toutes les puissances de l'Europe, et que la mort tragique du roi serait le signal de ces hostilités désastreuses. Les individus de la famille royale enfermés dans la tour du temple devaient être considérés comme autant d'ôtages précieux dont un gouvernement habile pouvait se servir pour arrêter les ravages de la guerre, si par des événemens, qu'on ne pouvait prévoir, leur résultat contrariait le nouvel ordre de choses établi en France, et dont le développement exigeait des circonstances favorables.

Mais les jacobins s'opposaient à toute mesure qui pouvait conduire à des termes conciliatoires. On parlait dans la *société-mère* d'une insurrection prochaine ; on fesait entendre au peuple que ceux qu'on appelait modérés, brissotins, rolandistes, ne s'intéressaient aux jours du *tyran*, que pour rétablir la *tyrannie*. Il n'était question de rien moins que de se porter en forces au temple, et d'égorger les prisonniers, si la convention ne jugeait pas promptement Louis XVI ; on

si son jugement ne le conduisait pas à l'échafaud.

1793. N. St.

Pour arrêter dans leurs principes ces violens projets, on proposa au ministre Roland d'employer la force pour anéantir en même temps les deux clubs des jacobins et des cordeliers. Il est probable que Dumourier, qui intriguait alors sourdement dans Paris, se serait prêté à favoriser partiellement cette violence à la tête de plusieurs milliers de ses soldats, que l'exemple de leur général avait éloignés de leurs drapeaux ; mais c'était par des vues qui ne s'accordaient pas avec celles des républicains. Il eût dirigé le mouvement révolutionnaire en faveur du duc d'Orléans.

Soit que Roland prévît ce résultat, ou que calculant le dégré de résistance que les jacobins coalisés avec la commune de Paris devaient opposer ; il jugea que les efforts faits hors de saison pour dissoudre ces sociétés, tourneraient à leur avantage, et les rendrait toutes-puissantes. Il rejetta cette mesure qui ne s'accordait pas d'ailleurs avec la trempe de son ame. Cependant les jacobins ne lui pardonnèrent jamais d'avoir été le dépositaire de ce projet inexécuté. Ce fut le principe des persécutions qu'il éprouva dans la suite, qui conduisirent son épouse sur un échafaud, et qui le forcèrent de se donner la mort pour échapper aux poursuites de ses ennemis.

X. *Retraite de Pache. Roland donne sa démission. Portrait de ce ministre.*

Deux jours après la mort de Louis XVI,

1793. N. St. I.

Roland donna sa démission de ministre de l'intérieur. Cette retraite était l'effet d'une espèce de transaction entre les républicains et les deux sectes jacobines. Les premiers abandonnèrent Roland à condition que la société-mère consentirait à l'éloignement du ministre de la guerre, Pache, poursuivi par les plaintes de toutes les armées. On s'apperçut dans cette occasion combien la politique des jacobins était supérieure à celle de leurs ennemis. Pache quittant le ministère de la guerre, fut élu maire de Paris, et dans cette place qui donnait un grand crédit, il fut un des principaux agens de la journée du 31 mai. Roland au contraire abandonné par ses amis fatigués de sa sévère probité, et poursuivi sans relâche par ses ennemis, ne trouva de repos que dans les bras de la mort.

Jean-Marie Roland, républicain par principes, n'était pas un homme de génie, mais à des connaissances étendues sur tout ce qui concernait le commerce, les manufactures et la navigation intérieure, il joignait un jugement très-sain qui saisissait, sans effort, ce qu'on lui présentait de plus convenable dans les parties de son administration, qu'il n'avait pas entiérement approfondies. Sa figure était prévenante, ses mœurs douces, son commerce agréable, sa démarche grave et décente. Il s'habillait proprement : grand travailleur, il ne se servait des yeux d'autrui que lorsqu'il lui était impossible d'employer les siens. Depuis que les jacobins dominaient dans le conseil exécutif, se méfiant de leur ignorance

autant que de leur mauvaise foi, il ne voulait répondre que de lui-même. Cette précaution de ne point admettre une responsabilité solidaire, le fesait haïr dans le conseil. 1793. N. S. I.

On prétendait, que voulant ressembler à Caton le censeur, il en avait pris la tournure séche, frondeuse, repoussante, un air de rigorisme qui n'était pas dans son caractère. Quelques-uns disaient qu'il avait quelque ressemblance avec Necker. C'était principalement dans la part qu'il donnait à sa femme aux affaires publiques.

Parmi toutes les femmes dont les noms seront inscrits dans les fastes de la révolution française, aucune n'a joué un rôle plus noble, plus intéressant que madame Roland. C'était une femme de trente à quarante ans, d'une figure spirituelle, toujours mise élégamment, parlant bien, et peut-être avec trop de prétention. Une société choisie de gens-de-lettres et de membres de la convention, s'assemblait chez elle particuliérement le vendredi. C'est à ce dîner que se déployait toute la politique dont on avait fait usage pendant la semaine, et qu'on arrangeait le plan de conduite pour la semaine suivante. Aucune femme des autres ministres n'était admise dans ces agréables comités. Son faible était de faire trop appercevoir qu'elle dominait son mari, ce qui jetait sur lui un ridicule, dont seule elle ne s'appercevait pas. Elle lui avait donné pour coopérateur, dans les travaux de son administration, Lanthenas, qui parvint à la convention nationale, et Pache qui parvint au ministère de la guerre.

1793. N. St. 1. La prophétesse du chartreux constituant Dom-Gerle, mesdames Condorcet, Coigni, Théroïne, Méricour, Olympe-de-Gouges, ne furent que des intrigantes; la seule Charlotte Cordai sera citée avec intérêt par nos neveux, pour avoir purgé la terre du monstre *Marat*, par un enthousiasme de patriotisme qui trouvera peu d'imitateurs. Mais parmi toutes ces femmes, aucune ne pouvait être comparée à madame Roland. La femme du génevois Necker avait eu quelque ressemblance avec elle, mais son âge et son expérience la rendaient plus utile à son mari, et moins agréable à ses entours.

Madame Roland crut devoir rester à Paris, lorsque son mari proscrit par les jacobins, en qualité de fédéraliste, se cachait de caverne en caverne. Arrêtée pour ce crime imaginaire, et condamnée à mort par les juges-bourreaux choisis par Roberspierre, elle montra dans ses derniers instans une contenance ferme, sans ostentation, qui aurait honoré un philosophe.

### XI. *Négociations avec la Hollande et l'Angleterre.*

J'ai parlé dans les livres précédens des négociations entamées avec les hollandais dont les dispositions étaient pacifiques, et avec lesquels nous échangions avantageusement l'excédent de nos consommations, et sur-tout de nos vins, contre les denrées qui nous manquaient. Emmanuel de Maulde, maréchal-de-camp, ministre de France auprès du

Stadhouder, suspect au conseil exécutif par les liaisons qu'on lui supposait avec les émigrés, avait été rappelé; on lui donna pour successeur le professeur Noël que Dumourier avait fait premier commis des affaires étrangères pendant qu'il était à la tête de ce département. Noël fut mal reçu à la cour stadhoudérienne, ce qu'il attribuait aux intrigues de son prédécesseur : il devint son ennemi et son délateur.

1793. N. St. I.

De Maulde venant à Paris pour offrir sa justification, assura que malgré les préparatifs qu'on fesait dans les ports britanniques, et les dispositions particulières de Pitt, il était possible de conserver la neutralité avec l'Angleterre et la Hollande; mais que pour y réussir, il fallait employer beaucoup d'adresse. Ce négociateur prétendait que le cabinet de Saint-James, qui refusait de reconnaître l'autorité de la convention nationale et de traiter avec le ministre des affaires étrangères *Lebrun*, ne paraissait pas éloigné d'entamer des négociations, si le général Dumourier était envoyé à Londres avec les pouvoirs de ministre plénipotentiaire.

Cette proposition fut vivement discutée dans le conseil exécutif, composé des ministres Lebrun, Roland, Garat, Pache, Mongè, et Clavière.

Le but différent que se proposaient les deux factions jacobines, en jetant sur les provinces conquises par les armes républicaines, les mêmes semences de discorde et de désorganisation qui germaient alors sur le sol de la France, était, au mois de décem-

1793. N. St. I.

bre 1792, cachées sous un voile épais que peũ de personnes avaient le courage ou l'adresse de soulever. Les chefs du parti républicain dans la convention, la plupart des ministres et les meneurs de *la société-mère*, connaissaient parfaitement les liaisons de Dumourier avec le parti d'Orléans que dirigeait *Danton*, et dont Roberspierre commençait à se séparer On savait aussi qu'il existait entre les cordeliers et le ministère britannique des arrangemens qui tendaient à porter le duc d'Orléans ou ses enfans sur le trône de France. On apperçut donc assez clairement dans le projet d'envoyer Dumourier à Londres en qualité de ministre plénipotentiaire, qu'un moyen fourni au ministère britannique de s'entendre avec le général de l'armée de la Belgique, sur le plan d'une nouvelle révolution.

Aussi dans le conseil le ministre de la justice Garat, qui favorisait les prétentions du général Dumourier, ne put attirer à son opinion que le ministre Lebrun; tous les autres firent sentir le danger de cette mesure qui fut rejetée. Sur ces entrefaites Dumourier était venu à Paris, comme on l'a observé précédemment, changeant de batteries; il proposa d'être autorisé à négocier avec le grand-pensionnaire de Hollande, Van-Spiegel, et avec l'ambassadeur d'Angleterre, à la Haie, milord Ancklant. Il obtint aussi que pour favoriser ses espérances diplomatiques, Emmanuel de Maulde fût renvoyé en Hollande à la place de Noël, auquel on devait donner une autre mission, et que Maret,

dont j'ai déja parlé, passa la Manche de nouveau, chargé, suivant les circonstances, de remplacer le ministre Chauvelin qui déplaisait à la cour de Londres, où de le seconder en qualité de conseil de légation.

1793. N. St. I.

Pendant ces opérations ministérielles, le procès du roi n'était pas encore terminé; mais on en prévoyait la catastrophe. De Maulde partit de Paris avec les instructions du ministre des affaires étrangères, et une lettre du général Dumourier pour le lord Ancklant, dans laquelle il le prévenait qu'il se trouverait le premier février à Anvers, pour visiter la division de son armée, cantonnée dans les environs de cette ville, et que si l'occasion se présentait de s'aboucher avec lui sur la frontière, cette entrevue serait peut-être utile aux deux nations. Cette ouverture fut acceptée du ministre anglais, soit qu'il voulût de bonne foi prévenir l'effusion du sang humain, ou que, par une fausse apparence de négociation, il n'eût d'autre vue que de cacher au gouvernement français les engagemens que la cour de Londres prenait alors avec celle de Turin, et dans lesquels elle voulait faire entrer les hollandais.

XII. *Départ de Dumourier pour les Pays-Bas. La guerre est déclarée à l'Angleterre, à la Hollande et à l'Espagne.*

Dumourier quitta Paris le 26 janvier, pour se rendre a Anvers. Quelques ministres français pensaient que l'impression que devait

1793. N. St. I. faire chez les bataves la mort tragique de Louis XVI, devait céder à l'intérêt majeur qu'avaient les hollandais de conserver la neutralité. On perdit cet espoir lorsqu'on apprit que le roi d'Angleterre n'eut pas plutôt connaissance de cet événement, qu'il ordonna à Chauvelin de sortir de Londres dans vingt-quatre heures, et d'Angleterre dans huit jours. *Maret* arrivant à Douvres, sur ces entrefaites, reçut ordre de se rembarquer sur-le-champ. On était convaincu que l'impulsion donnée à Londres entraînerait les états-généraux ; la guerre fut déclarée à la Hollande et à l'Angleterre par un manifeste daté du premier février, et quelques jours après on déclara aussi la guerre à l'Espagne.

Toutes négociations ultérieures étaient rompues ; Dumourier publia une proclamation dans laquelle il rejetait, selon le protocole des manifestes, sur les anglais et les hollandais tous les malheurs que les hostilités allaient entraîner. Il reprochait aux premiers d'avoir chassé ignominieusement de Londres un ministre français, pendant que des négociations pacifiques étaient entamées; d'avoir arrêté dans les ports britanniques deux vaisseaux chargés de grains pour la France, et de les avoir retenus malgré les réclamations du gouvernement français; enfin d'avoir autorisé la publication, dans les provinces bataves, d'un écrit outrageant pour la nation française, et qui équivalait à une déclaration de guerre. Il reprochait aux seconds d'avoir laisser insulter par les émigrés le ministre de France, Noël, et le secrétaire

de légation, Thainville, et de ne pas s'opposer aux rassemblemens d'émigrés qui se formaient en régimens avec armes et bagage, dans les provinces bataves. 1793. N. St. I.

## XIII. *Distribution des armées françaises au commencement de la campagne de 1793.*

Dans les premiers mois de l'année 1793, la France entretenait sur les frontières environ trois cent mille hommes, distribués de cette manière : quatre-vingt mille hommes dans la Belgique ; l'armée des Ardennes, de trente mille hommes ; un corps de quinze mille hommes en communication avec l'armée des Ardennes et celle du Rhin ; l'armée du Rhin, de cinquante mille hommes, en y comprenant vingt mille hommes qui formaient la garnison de Mayence, et les corps qui gardaient les gorges de Porentrui ; un corps aux environs de Lyon pour observer les piémontais ; l'armée de Savoie, de quinze mille hommes ; celle d'Italie reportée dans le comté de Nice, était un peu plus considérable ; mais on l'avait affaiblie par un détachement de huit mille hommes destinés à conquérir l'isle de Sardaigne dans une saison de l'année où la navigation de la Méditerranée est excessivement périlleuse : expédition si mal concertée que tout le monde s'attendait à son issue malheureuse. Les deux armées des Pyrénées Orientales et Occidentales, qui devaient être portées à soixante mille combattans, n'avaient pas la moitié du complet. Le reste des forces françaises était

réparti sur le bord de l'Océan, depuis Bayonne jusqu'à Dunkerque.

1793. N. St. I. Ces armées se prêtant de proche en proche un mutuel soutien, formaient une ligne de défense qui, toute formidable qu'elle était, suffisait à peine pour rassurer les esprits contre la puissance des monarchies avec lesquelles on entrait en guerre. Bloqués par terre et par mer par les ennemis coalisés contre nous, l'Helvétie était la seule région dont les habitans restaient spectateurs paisibles de la sanglante lutte qui se préparait.

## XIV. *Projet d'attaquer le corps Helvétique.*

Il n'avait pas tenu aux jacobins de fermer cette porte unique qui servit à conduire chez nous des comestibles, lorsque les horreurs de la plus cruelle famine étaient sur le point de dévorer notre triste patrie.

Ils prétendaient qu'il fallait forcer par les armes le corps Helvétique à se déclarer pour ou contre la France. Des préparatifs secrétement faits dans le mois de février, se dirigeaient d'après le plan de quelques Suisses ennemis de leur pays, et qui déterminaient l'attaque sur trois points différens. Une division de l'armée du haut Rhin renforcée par quelques bataillons tirés de l'intérieur, devait prendre Basle d'assaut ou par surprise, en observant les mouvemens des Autrichiens à la droite du fleuve. L'armée des Alpes avait ordre d'investir Genève, et de pénétrer par Versoix dans le pays de Vaud.

Un corps d'observation rassemblé sous Béfort, se tenait prêt à marcher par les gorges de Porentrui, sur la ville de Berne, qu'on se flattait au moyen des bombes et des boulets rouges, d'emporter avant que les milices du pays fussent en état de la défendre. On comptait d'ailleurs sur une division opérée par des mécontens du bas Vallais, du pays de Vaud et de Soleure, dont on ne manquait pas d'exagérer le nombre ; les cantons démocratiques devaient être prévenus que l'expédition française ne les regardait pas, et qu'on désirait conserver la paix avec eux.

Le colonel Weyss, membre du conseil souverain de Berne, fut celui qui contribua le plus efficacement à faire respecter la neutralité des Suisses; cet homme aussi recommandable par la fermeté de son ame que par ses connaissances littéraires, sans caractère diplomatique du moins avoué, avait l'art d'être écouté chez les ministres, dans les comités, et de se former une espèce de parti dans la convention. Tranquille au milieu des dangers qui l'environnaient, il n'avait pas craint de dire à un meneur jacobin qui le menaçait : je sais que vous pouvez me faire arrêter, ou même me poignarder dans ce moment, mais les preuves qui vous accusent sont déposées chez un tiers, et vous feraient guillotiner dans huit jours; je demande pour prix de ma discrétion, la paix pour ma patrie.

Dans une autre occasion importante, il joignait avec adresse les menaces à la flatterie. Un officier supérieur l'interrompant brusque-

1793. N. St. I.

ment, lui demanda, si pour oser parler ainsi, il avait cent mille hommes dans les faubourgs de Paris? Non, répondit-il fiérement, je suis seul, mais j'ai dans le cœur cent mille sentimens républicains, et vous n'en avez que mille. On applaudit, et il continua en souriant. Son ouvrage intitulé Coup-d'œil sur les relations politiques de la république Française et du corps Helvétique, lancé à propos dans le public au moment de l'éruption, acheva de déconcerter les projets hostiles des jacobins, et sauva l'Helvétie d'une attaque dans laquelle les agresseurs et ceux qu'on voulait envahir avaient tout à perdre et rien à gagner.

### XV. *Custine vient à Paris.*

Custine après avoir perfectionné les fortifications de Mayence, et laissé dans cette place une garnison assez nombreuse pour la défendre pendant plusieurs mois contre toutes les attaques combinées par les prussiens et les autrichiens, s'était replié sur Landau avec le reste de son armée. Cette position le mettait en mesure de se porter plus rapidement le long du Rhin, et de surveiller une armée autrichienne qui se rassemblait dans le Brisgau, et qui menaçait le pont de Strasbourg.

Trois commissaires de la convention, Rewbel, Merlin de Thionville et Hauffman, s'étaient rendus à Mayence dans les premiers jours de janvier, pour mettre à exécution un décret du 21 décembre 1792, qui pro-

nonçait la réunion des pays conquis au corps de la république. Le plus grand nombre des habitans des bords du Rhin refusaient d'adopter ce changement malgré les exhortations pathétiques des clubistes Mayençais, dont le patriotisme était exalté par l'espérance que dans la nouvelle distribution des pouvoirs, presque toutes les places lucratives leur seraient dévolues. Une proclamation publiée dans Mayence, dans Worms, dans Spire, dans Oppenheim, ordonnait aux habitans de renoncer à l'obéissance envers leurs anciens souverains, et de reconnaître les principes de liberté et d'égalité admis dans la république française, sous peine contre les contrevenans d'être chassés du pays et traités en émigrés. Les représentations faites par les corporations, n'avaient rien changé aux dispositions des trois représentans, et l'on avait fixé au 24 février l'ouverture des assemblées primaires, pour la nomination des nouveaux magistrats populaires.

1793. N. St. I.

Custine qui prévoyait les rigueurs que les commissaires de la convention seraient obligés de déployer pour forcer les Allemands qui habitaient la gauche du Rhin, à recevoir chez eux les nouvelles institutions françaises, craignait encore de se compromettre avec ces commissaires qui se montraient très-jaloux d'exercer le pouvoir suprême, et qui avaient déjà entamé les prérogatives du général, en substituant à l'officier auquel il avait confié la défense de Landau, un autre officier qu'ils protégeaient.

1793. N. St. I. Pour se tirer d'embarras, prétextant la nécessité de s'aboucher avec le conseil exécutif et les comités de gouvernement de la convention, et de déterminer avec eux le plan de la campagne qui allait s'ouvrir, il obtint une permission de venir à Paris. Son but était encore de répondre de vive voix à des accusations portées contre lui, et qui commençaient à faire quelque impression.

Ce général fut reçu avec enthousiasme par la *société-mère*; le mémoire justificatif qu'il présenta à la convention eut un plein succès; on décréta que loin d'encourir des reproches, il avait bien mérité de la patrie par l'ensemble de sa conduite. Ayant ainsi obtenu l'avantage le plus complet sur ses détracteurs, il jouit pendant quelques jours de cette victoire et du doux plaisir de se voir fêté dans la capitale. Il conféra avec les ministres, sur les opérations brillantes qu'il se proposait d'exécuter au retour de la belle saison.

Salluste rapporte que Jugurtha, sur le point de quitter Rome, jetant ses regards indignés sur cette ville, s'écria : Ville vénale, tu vendrais bientôt ta liberté s'il se présentait un acquéreur ! *Urbem venalem et mature perituram si emptorem invenerit* ! Custine fut admis plus ou moins intimément dans les comités secrets des divers partis qui préparaient dès-lors les événemens de l'orage qui devait bientôt éclater sur la convention, et auxquels il importait également de ménager les chefs des armées. Témoin des mystères ténébreux dont les ennemis les plus acharnés, les plus irréconciliables, rassemblés dans la même

même ville, couvraient leurs machinations pour s'entre-détruire, et voyant la perversité humaine soumettre au raisonnement tous les moyens de proscription que peut employer la force et la ruse, non-seulement il dut prévoir les malheurs qui menaçaient la France, mais encore le sort funeste qui lui était destiné à lui-même pour prix de son dévoûment à la république, et de ses liaisons avec une secte sanguinaire, capable de sacrifier à ses convenances momentanées ceux qui lui avaient rendus les plus signalés services.

1793. N. St. I.

Pendant son absence, les trois représentans du peuple à Mayence s'étaient emparés de toutes les parties de l administration de la chose publique. Il ne restait au général que l'exécution des objets purement militaires. Custine cessa donc de s'occuper des progrès de l'opinon publique, et de la consolidation des formes nouvelles qui devaient assimiler au reste de la France la partie de l'Allemagne qui, d'après les décrets de l'assemblée nationale, devenait un département de la république. Retiré sous Landau, il s'occupait à mettre en état de défense les places de l'Alsace et de la Lorraine, lorsqu'une nouvelle série d'événemens le porta sur un autre théâtre, et de ce théâtre sur l'échafaud.

XVI. *Réunion des deux factions jacobines, pour empêcher que les auteurs des massacres du 2 septembre ne fussent mis en jugement.*

Les deux factions jacobines que nous avons

1793.
N. St. I.

vu dans la suite se démasquer, se combattre, se détruire, quoique divisées d'intérêts, et divergentes dans leurs plans, suivaient encore extérieurement une marche uniforme qui les confondaient aux yeux du public trompé. Pour parvenir à la désorganisation totale de la France, sur laquelle les jacobins et les cordeliers fondaient également la réussite de leurs projets, deux choses leur étaient nécessaires, la mort tragique de Louis XVI, et la dissolution ou le démembrement de la convention nationale. A peine avaient-ils réussi dans la première entreprise, qu'ils poursuivaient rapidement la seconde. Régulateurs des autorités constituées de Paris et des différens clubs qui remplissaient cette capitale, ils abusaient aisément d'une popularité acquise par l'hypocrisie, pour tromper la bonne foi d'une foule d'hommes plus bouillans qu'éclairés. Ils accusaient de leurs propres crimes les représentans qu'ils voulaient perdre, et les rendaient odieux à une portion du peuple trop facile à séduire.

La convention avait chargé le ministre Garat de poursuivre les auteurs des massacres du deux septembre. Cette justice extrêmement tardive était le vœu de la France entière. A peine trois jours s'étaient écoulés depuis ce décret, que Garat fit part à Guadet et à quelques autres députés, que les preuves contre plusieurs de leurs collègues étaient complètes, et que la poursuite de ces forfaits que Garat appelait simplement les événemens du 2 septembre, conduirait à l'écha-

faud un assez grand nombre de membres du corps législatif.

1793. N. St. I.

Les principaux coupables instruits du danger qui les menaçait, se réunirent pour rompre le coup qui leur était porté. La ligue formée entre *la montagne* et la municipalité de Paris, fut resserrée simultanément par les cordeliers et par les jacobins. C'est alors qu'ils firent l'essai de ce systême de terreur par lequel ils parvinrent à séduire un grand nombre de députés, hommes vertueux et éclairés, mais auxquels le plus louable des motifs, l'amour de la concorde, inspiraient une condescendance dont les coupables ne cessaient d'abuser.

On mit en œuvre les meneurs des sections de Paris, on agita la populace. Des pétitions audacieuses se multiplièrent à la barre, les coupables parlèrent avec arrogance, les plus lâches et les plus cruels des assassins furent présentés au corps législatif comme des ardens patriotes que les brissotins voulaient opprimer. On menaça d'une nouvelle insurrection. La convention mollit, et malgré les efforts de Lanjuinais, le décret fut non rapporté mais suspendu indéfiniment; ce qui revenait au même.

Cet essai donna aux deux factions jacobines le thermomètre de l'assemblée. Les désorganisateurs furent assurés dès-lors d'en arracher les décrets qui leur conviendraient, en usant du moyen de la terreur qui leur avait réussi dans cette occasion.

Dès-lors une ligne de séparation fut tracée dans la convention nationale, l'opinion pro-

1793. N. St. I.

noncée par les députés dans le procès de Louis XVI en fut le principe. Cependant ce ne fut pas la liste des suffrages pour ou contre la mort du roi qui fixa la démarcation. Plusieurs députés que les jacobins voulaient perdre, avaient voté la mort, et se seraient trouvés hors de la liste de proscription. On préféra de prendre pour base la liste des suffrages en faveur de l'appel au peuple, dans laquelle les antagonistes des jacobins se trouvaient presque tous inscrits. Les appelans furent désignés comme ennemis du peuple, précisément pour lui avoir donné la plus forte preuve de leur déférence dans l'occasion la plus importante. Les non-appelans s'intitulèrent patriotes par excellence, et bientôt se réservèrent exclusivement les commissions dans les départemens et auprès des armées, l'entrée ou du moins la prépondérance dans les comités de la convention, et toutes les fonctions les plus importantes. Les débats du corps législatif n'étaient point des discussions sur les principes, c'étaient des querelles sur les personnes.

De proche en proche les soupçons et les haînes gagnant tous les esprits, on eût dit que c'étaient deux assemblées dressant chaque jour devant le public chacune un acte d'accusation contre l'autre.

Les appelans au peuple disaient aux jacobins : (1)

« Les législateurs d'une grande république

(1) Mémoire sur la révolution, par D. J. Garat.

doivent être pleins de respect et d'amour pour l'humanité. Ce n'est pas vous, couverts de tout le sang versé dans les 2 et 3 septembre, qu'il appartient de donner des lois à la France. Les législateurs d'un empire que les richesses de son sol, le génie de ses habitans, et le commerce de l'univers, appellent aux biens et aux prospérités de tous les genres, doivent regarder la *propriété* comme une des bases les plus sacrées de tout l'ordre social. La mission donnée aux législateurs de la France ne peut être remplie par vous qui prêchez l'anarchie, qui protégez les pillages, qui proclamez des principes par lesquels les propriétaires sont tenus dans l'épouvante, qui soulève ceux qui n'ont que des vices et de la misère contre ceux qui ont quelque aisance et quelques vertus. Les excès de la liberté en furent toujours la ruine; et c'est vous qui précipitez la révolution dans tous les excès. D'une longue anarchie, on vit toujours la tyrannie sortir et s'élever, et c'est vous qui fomentez de toute part l'anarchie.

» Qui peut donc être assez aveugle encore, pour ne pas voir que vos fureurs sont le voile et les moyens par lesquels vous voulez entraîner violemment la république naissante dans la servitude? parce que vous êtes des furieux, est-ce à dire que vous ne puissiez pas être des perfides? aucun homme n'a été plus perfide que Cromwel, et aucun n'a été plus livré à des fureurs atroces. De tous les animaux les plus sanguinaires, le tigre est aussi le plus souple. Vous avez tué un roi que vous n'aviez point fait; mais ce

1793. N. St. I. Bourbon qui siége et s'élève au milieu de vous, espère bien que vous en ferez un autre. Il compte assez sur la foi des brigands entre eux, pour être sûr d'avoir voté la mort de son prédécesseur.

» Les vrais républicains n'ont point de trésors, et vous semez l'or et l'argent partout où il y a des ames viles à acheter et des mains vénales à armer. Vous aiguisez sans cesse des poignards ; et quand on veut tuer des républicains, c'est pour tuer aussi la république. Vous appelez contre nous tous les siccaires de Paris, nous appelons contre vous tous les honnêtes gens de la France».

Les jacobins répondaient aux appelans au peuple :

« Tant d'empressement à nous parler de vos vertus nous persuade seulement que vous avez des vices et des projets à nous cacher : tant d'orgueil puisé dans ce que vous appelez vos lumières et vos talens, nous convainc que vous voulez faire servir vos talens à votre élévation et non pas à l'*égalité* générale. La liberté périssait dans vos mains. Les foudres de la nation avaient déjà frappé le palais d'un roi coupable, et ce roi recevait encore vos ménagemens, vos respects, vos sermens de le défendre. Quand il vous a laissé gouverner par les ministres que vous lui avez donné, il vous a paru assez fidèle. Vous n'avez commencé à le trouver traître, que lorsqu'il a trompé avec la nation votre ambition particulière : votre vœu secret ne fut jamais d'élever la France aux magnifiques destinées d'une grande république, mais de

lui laisser un roi que vous auriez accusé et protégé tour-à-tour, qui aurait été votre prisonnier, et dont vous auriez été les maires du palais. 1793. N. St. I.

» Ainsi par vous le roi aurait eu un fantôme de trône, la nation un fantôme de liberté, et la seule chose réelle aurait été votre domination et votre tyrannie.

» Hommes lâches qui croyez que des artifices sont la science *des hommes d'état*, apprenez que les vrais républicains marchent rapidement et avec intrépidité dans les voies larges qu'ils se sont ouvertes, et que les politiques astucieux sont ceux qui comme vous, serpentent lentement dans les voies obliques qu'ils ont tracées et contournées. Quand le *tyran* a paru devant la justice nationale, dont nous étions vous et nous les organes, nous avons lancé sur lui la mort; et vous qui vouliez vous réserver sa vie dont vous aviez besoin pour vos complots, en disant comme nous *la mort*, pour partager notre gloire, vous avez ajouté *l'appel au peuple* pour sauver le *tyran* que vous feigniez de condamner. Par ce seul acte, hommes d'état, dignes en effet de Borgia et de son précepteur, vous nous fesiez abhorrer comme des barbares, vous vous faisiez adorer comme les justes par excellence, et vous appeliez la guerre civile pour déchirer la France et la diviser en des états fédérés dont vous auriez été les uniques legislateurs, les consuls, les éphores, les archontes.

» Vous plaignez peu le sang des républicains qui a coulé par torrens dans cette

1793. N. St. I. guerre contre l'Europe, désirée par tous les vœux du château et allumée par vos motions; mais le sang qui a coulé dans les prisons pour la sureté et par la colère du peuple, vous voulez à tout prix le venger, c'était le sang des aristocrates.

» Que signifient ces cris que vous jetez sans cesse, que nous voulons attaquer les propriétés, sinon que vous voulez avoir autour de vous et contre nous, une armée de propriétaires que vous ne paierez point, et qui vous payera? Que signifient ces cris que vous jetez sans cesse, que vous délibérez sous les couteaux, que trois cents législateurs sont trois cents assassins qui en veulent aux jours de trois cents autres législateurs? Pisistrate fit plus que crier aux assassins, il poignarda ses mules et lui-même. Le lendemain Pisistrate entouré de gardes fut le tyran de sa patrie.

» Hommes d'état, vous voulez la liberté sans égalité, et nous que vous appelez barbares parce que nous sommes aussi inflexibles que les droits et les titres du genre humain; nous voulons l'égalité, parce que sans elle nous ne pouvons pas concevoir la liberté. Hommes d'état, vous voulez organiser pour les riches, la république qui périrait bientôt au milieu des richesses, et nous qui ne sommes pas des hommes d'état, mais les hommes de la nature, qui n'avons aucun art et aucune science, mais l'instinct et l'énergie de toutes les vertus, nous cherchons des lois qui fassent sortir le pauvre de la misère, et les riches de l'opulence, pour faire

de tous les hommes dans une aisance universelle, les citoyens heureux et les défenseurs ardens d'une république éternelle. Hommes d'état, c'est cette multitude par vous méprisée ou redoutée ; c'est le peuple qui a commencé et qui a continué la révolution ; c'est par le peuple et pour lui que nous voulons l'achever.

1793. N. St. I.

» Prenez garde, le peuple peut bien être trompé quelque temps par ses oppresseurs ; mais ses passions s'arment promptement et violemment pour ses amis. Tremblez de nous contraindre à appeler le peuple à la défense de ses droits et de nos jours ; vous péririez, et le sang des citoyens de toutes les parties de la république, coulerait bientôt par flots, mêlé au sang des législateurs de tous les côtés. Si vous n'êtes pas des traîtres et des conspirateurs, que votre orgueil fléchisse devant l'image de tant de maux qui menacent la patrie ».

Tandis que les deux factions jacobines combattaient en champs clos dans la convention, contre les républicains traités de contre-révolutionnaires, les royalistes et les constitutionnels réduits au silence le plus absolu, se cachaient parmi un assez grand nombre de députés, qui sans se déclarer pour aucun parti, ne paraissaient tenir à la convention que par les avantages matériels qu'ils en retiraient. Ces députés acéphales se traitaient entre eux d'indépendans, on leur donna le burlesque nom de parti *du ventre*. Méprisés par tous les combattans, ceux qui formaient cette section de la conventionnelle, étaient

1793. N. St. I. en mesure de se rendre médiateurs, si la neutralité qu'ils observaient avait été accompagnée de cet esprit de conciliation qui rapproche les extrêmes par des termes moyens; mais les plus violentes convulsions ne les tirèrent jamais de leur état presque léthargique. Quelques-uns pensaient cependant que cette inconcevable apathie qu'ils montraient dans leur conduite n'était que simulée, et que se flattant de voir renouveller parmi eux ce que les poëtes rapportent de Cadmus, qui ayant semé les dents d'un dragon, en vit naître subitement des hommes armés, qui n'eurent rien de plus pressé que de s'entre-massacrer les uns les autres : ils espéraient que les sanglans résultats de la plus affreuse tragédie, transporteraient dans leurs mains le sceptre du pouvoir. Les événemens de vendemiaire 1795, dont nous parlerons dans la suite, ont justifié cette assertion qui n'était pas probable en 1793.

XVII. *Conduite tenue par les jacobins dans la Belgique. Situation embarrassante de Dumourier.*

Lorsque les désorganisateurs agissaient de concert à Paris contre leurs ennemis communs, leurs menées dans la Belgique tourmentaient en sens contraire un peuple que son amour pour la liberté avait jeté avec enthousiasme dans les bras de la France, et qui payait alors bien chérement l'erreur de sa politique. Les jacobins et les cordeliers avaient dans les Pays-bas leurs commissaires

qui ne s'accordaient que dans le seul point de mettre en usage toutes les extorsions, toutes les violences, toutes les espèces de despotisme et de brigandage qu'ils pouvaient imaginer pour faire détester par les belges le gouvernement français.



La convention avait envoyé à Bruxelles six commissaires tirés de son sein. Ce comité était dirigé par Danton et Lacroix, tous deux cordeliers. Mais presque tous les agens du conseil exécutif avaient été tirés du parti jacobin. Ronsin, Chepy, Etienne, Lieutaud, Cochelet, Choussart qui prenait le surnom de Publicola, semblaient autant de voleurs dépêchés par les ministres pour détrousser les belges.

Dumourier était assuré de son état-major; mais parmi les légions qu'il commandait, se trouvaient un très-grand nombre de soldats anti-orléanistes. Sa position était donc singulièrement délicate; elle l'eût été davantage si les liaisons étroites qui subsistaient entre les deux partis montagnards, ne lui eussent pas fourni l'occasion de feindre qu'il ignorait leurs dissentions intérieures. Cet *imbroglio* qui ne l'était pas pour lui, autorisait de sa part une conduite ambiguë dont il se flattait de tirer un grand avantage. L'essentiel était de se procurer de l'argent, sans lequel les projets révolutionnaires, les mieux combinés, ne sauraient s'exécuter.

Les jacobins et Dumourier visaient à ce but par des routes différentes. Les premiers prenaient la voie très-courte de remplir leurs coffres vides, avec les dépouilles des égli-

1793. N. St. I. ses, des monastères, des châteaux, des corporations et des riches particuliers que les traitemens les plus rigoureux mettaient en fuite. Le second choisissait un plus long détour, qui conduisait à la même issue sans jeter la même défaveur sur celui qui s'employait. Il voulait se procurer des fonds au moyen d'une contribution révolutionnaire qui ne devait être supportée que par les gens aisés.

Pour donner à ce moyen toute l'extension qui le rendait intéressant, il fallait paraître ménager les propriétaires; de-là les clameurs de Dumourier contre les dilapidations commises par les agens du conseil exécutif. Ce général ordonna même la restitution des vases sacrés de quelques églises, dont la spoliation aussi scandaleuse que violente avait excité les plus fortes réclamations. Les désagrémens qu'il reçut à ce sujet, tant des ministres et de leurs employés que des commissaires de la convention, qui ne voulaient pas être convaincus de marcher en sens contraire de la *société-mère*, le forcèrent de prendre les mesures qui le conduisirent à sa perte.

XVIII. *Dumourier tente la conquête de la Hollande. Mauvaise issue de cette expédition.*

La guerre déclarée à la Hollande, permettait de faire le siége de *Maëstricht*, dont la conquête assurait aux Français la libre navigation de la Meuse. Pour réussir dans cette entreprise très-importante, il fallait non-

seulement une armée de siége assez considérable, mais une armée d'observation plus considérable encore pour tenir en échec au-delà de la Roër les autrichiens commandés par le prince de Saxe-Cobourg. Les deux armées de la Belgique et des Ardennes réunies, étaient plus que suffisantes pour ce double service; mais entiérement désorganisées par les jacobins qui redoutaient presque autant les succès de Dumourier que ceux des républicains, qu'ils appelaient girondistes, elles manquaient encore des objets les plus indispensables pour faire une campagne d'hiver, et leur nombre d'ailleurs était singuliérement diminué par les maladies et par les congés qu'on donnait presque indistinctement à tous ceux qui en voulaient. Il fallait sur-tout la présence du général en chef. Dumourier qui n'en doutait pas, sans doute, était entraîné vers d'autres mesures par l'embarras de sa situation.

1793. N. St. I.

La Hollande, qui depuis long-temps jouissait d'une profonde paix, était regardée comme l'entrepôt des richesses de l'Europe. Dumourier se flattait d'y trouver non-seulement toutes les ressources dont il avait besoin pour nourrir et habiller ses soldats, mais des trésors immenses avec lesquels il était sûr de faire triompher le parti qu'il avait embrassé.

Il faut lire dans les mémoires de Dumourier, la manière romanesque dont il envisageait son projet chimérique, assez semblable à ceux que fesaient alors les émigrés, de conquérir la France en quinze jours.

1793. N. St. I.

Les réfugiés hollandais avaient rassemblé un petit comité révolutionnaire dans Anvers. Là était aussi la légion batave, d'environ dix mille hommes. Ces réfugiés assuraient le général français qu'ils avaient dans leur patrie un parti considérable, sur-tout en Zélande; mais cette conquête ne remplissait pas le but que se proposait Dumourier. Il feignit cependant d'adopter ce plan d'attaque pour mieux cacher au Stadhouder son véritable dessein. C'était de se porter rapidement sur le Mordyck, avec environ trente mille hommes. Masquant les places de Breda et de Gertruidemberg sur sa droite, et celle de Berg-op-Zoom sur sa gauche, il devait tenter le passage de ce bras de mer, large de deux lieues, pour arriver à Dordrecht. Alors il se trouvait au cœur de la Hollande, et ne rencontrait plus d'obstacles en marchant par Rotterdam à Delft, à la Haye, à Leyde, à Harlem, à Amsterdam. Le général Miranda chargé des siéges de Maëstricht et de Venloo, devait en laisser la conduite au général Valence, et s'avancer avec vingt-cinq mille hommes sur Nimégue, où Dumourier l'aurait joint par Utrecht.

Maître de la Hollande, Dumourier aurait contraint les états-généraux d'ordonner aux commandans de toutes les places de guerre de les remettre aux officiers français qui leur seraient désignés. Renvoyant sur les frontières de France les bataillons de gardes nationales, dont les sentimens lui étaient suspects: son projet était de ne conserver auprès de lui que les troupes auxquelles il pouvait

absolument confier sa fortune. Il ne se proposait dans les premiers instans de l'invasion, que de faire dans le gouvernement batave les changemens les plus indispensables. Le comité révolutionnaire hollandais devait même être supprimé, bien entendu qu'on assurait aux individus qui l'avaient composé, les places les plus importantes dans l'administration de chaque province particulière. On plaçait une armée de trente mille hommes dans la Gueldre hollandaise et dans le pays de Zutphen. Une partie du trésor trouvé dans les caves de l'hôtel-de-ville d'Amsterdam, était employé à lever trente autres mille hommes dans le Brabant et dans la Basse-Flandre.

1793. N. St. I.

Alors une proclamation du général français devait annuller le decret de la convention du 15 décembre qui avait soulevé toute la Belgique. On eût proposé aux belges de s'assembler dans Anvers ou dans Gand, pour adopter la forme de gouvernement qui leur conviendrait. Cette opération législative devait être suivie d'une levée de quarante mille hommes faite dans la Belgique avec l'or de la Hollande.

On proposait une suspension d'armes au prince de Cobourg et au duc de Brunsvick, dont les armées occupaient l'électorat de Cologne à la gauche du Rhin. Ces deux généraux l'acceptaient ou la refusaient. Dans le premier cas, Dumourier avait la liberté entière d'exécuter tout son plan; dans le second, il rassemblait cent cinquante mille hommes français, belges et bataves,

1793. N. St. I. pour pousser les autrichiens et les prussiens au-delà du Rhin. Revenant victorieux, Dumourier réunissait les belges et les bataves en une seule république, si cela convenait aux deux peuples, ou les deux peuples formaient ensemble une alliance offensive et défensive. Elles devaient conserver jusqu'à la paix une armée de quatre-vingt mille hommes, et proposer à la convention nationale d'entrer dans cette alliance, à la charge que la France choisirait un mode de gouvernement agréable à l'auteur de ces étonnantes métamorphoses. Si la convention fesait la moindre résistance, Dumourier marchait sur Paris avec cent mille hommes, pour dissoudre la convention et les jacobins.

Tel était le rêve de Dumourier qu'il donne dans ses mémoires pour le projet le plus simple et de l'exécution la plus aisée. Breda et Gertruidemberg se rendirent à lui avec une lâcheté qui semblait justifier sa présomption, et cette fatale vérité attestée par l'histoire, qu'avec de l'audace, les ambitieux vont quelquefois plus loin qu'ils n'osaient s'en flatter eux-mêmes. William-Staad résista avec succès à ses attaques. La fermeté de l'officier qui commandait dans cette place, mit sur cette direction un terme aux succès de l'aventurier français.

Les obstacles se multiplièrent bientôt.

Le manifeste publié en France contre la Grande-Bretagne, ne fut pas plutôt connu à Londres, que le roi envoya un message aux

aux deux chambres du parlement, relativement à la guerre. Fox et le lord Lauderdale se distinguèrent dans cette occasion par des sentimens pacifiques ; mais malgré leurs observations philantropiques, la guerre fut résolue à une grande majorité. Une escadre fut envoyée dans l'Escaut. Deux mille gardes-du-corps passèrent en Hollande, sous le commandement du duc d'Yorck ; une armée de vingt mille hommes fut levée en Ecosse et en Hollande, et un corps de douze mille hanovriens à la solde de la Grande-Bretagne, se mit en marche pour augmenter l'armée du duc d'Yorck.

1793. N. St. I.

Le général Miranda bombardait Maëstricht avec une division de douze mille hommes ; le général Valence couvrait cette opération : son armée, de trente mille hommes effectifs, était répandue dans des cantonnemens qui s'étendaient jusque sur les bords de la Roër. Le prince de Cobourg et le duc de Brunsvick instruits de la faiblesse de ces cantonnemens, ayant rassemblé brusquement quarante-cinq mille hommes, attaquent successivement les quartiers français, les culbutent les uns sur les autres, s'emparent dans Liége de magasins immenses que les français avaient rassemblés pour leur habillement. La surprise et la consternation des français, pris au dépourvu, était si grande, qu'à l'exception de la grosse artillerie qui fut emmenée à Louvain et de-là à Tournai, rien ne fut sauvé, pas même le bagage des troupes ; le corps qui attaquait Maëstricht en abandonna le siége à la hâte, et se repliant à

1793. N. St. I.

la gauche de la Meuse, vint se réunir au gros de l'armée sous Louvain.

Les détails de ces événemens furent publiés à la Haie, le 19 mars; le stadhouder s'exprimait en ces termes, dans sa proclamation: « Depuis l'échec que les français ont reçu dans leur invasion de notre territoire, les succès des alliés contre eux ont été si rapides, à commencer du premier de ce mois, qu'ils ont surpassé l'attente générale. Battus deux fois par les autrichiens, et une fois par les prussiens, les armées françaises ont abandonné le bombardement de Venloo, levé le siége de Maëstricht, évacué Ruremonde et ses retranchemens, Aix-la-Chapelle et Liége. Toutes les troupes françaises se sont retirées dans le Brabant, et quittant les environs de Bois-le-Duc, qu'elles investissaient, elles ont perdu une grande partie de leur artillerie. Tous ces avantages sont le fruit d'une semaine, et selon toutes les probabilités, la face des affaires est si totalement changée, que ces hommes qui naguères s'imaginaient tout emporter par l'impétuosité de leurs attaques, seront forcés de s'en tenir aujourd'hui à la défensive. La victoire du général Clairfayt, remportée le premier mars, près d'Aldenhoven, a frayé le chemin à ces triomphes des armées alliées ».

Dumourier qui croyait renouveller l'expédition dans laquelle, en 1739, Thamas-Kouli-Kan s'était emparé des trésors inappréciables ramassés dans les palais du grand Mogol, fut obligé de revenir sur ses pas avec beaucoup moins de ressources qu'il n'en avait

quand il commença sa campagne de Hollande, et de se mettre à la tête d'une armée frappée de découragement. Cependant la situation délicate des affaires dans la Belgique, en lui donnant une plus grande importance, pouvait encore favoriser les orléanistes. 1793. N. St. I.

Il avait ouvertement déclaré la guerre aux jacobins, en fesant emprisonner plusieurs agens de la *société-mère*, coupables des plus criantes malversations. Sa correspondance avec les ministres Pache, Beurnonville et Lebrun, contenait les inculpations les plus dures et les plus vraies contre cette anarchique société. Le gant était jeté d'un côté, ramassé de l'autre : cette lutte allait prendre une tournure que les cordeliers ni les jacobins ne pouvaient prévoir.

XIX. *Conduite tortueuse des deux factions jacobines. Accusation contre Roberspierre.*

Le parti orléaniste très-puissant dans l'armée de la Belgique, l'était moins à Paris depuis la mort de Louis XVI, comme je l'ai déjà observé. Roberspierre n'assistait plus aux séances des cordeliers ; l'éclat qu'il avait jeté le mois précédent dans la grande affaire dont la convention s'était occupée, et la faveur que son opinion lui avait valu dans la société-mère, le mettaient dans un tel crédit, qu'il commençait à devenir dangereux de le contredire. Marat vendu à tous ceux qui voulaient le payer, paraissait balancer entre les cordeliers et les jacobins. Danton

1793. N. St. I.

restait à Paris le véritable chef des orléanistes, et dès-lors s'établissait entre lui et Roberspierre cette sanglante animosité qui devait finir par les conduire l'un et l'autre sur l'échafaud.

Quelques-uns ont pensé que Roberspierre ne songea sérieusement à parvenir au pouvoir souverain que lorsqu'il s'apperçut du discrédit dans lequel tombait le duc d'Orléans, dont la fortune épuisée par ses profusions, ne suffisait plus aux dépenses ordonnées par les deux factions désorganisatrices; d'autres sont persuadés que ses vues ambitieuses datent des premières séances de la convention, et qu'il ne s'attacha aux cordeliers que pour puiser dans la bourse du duc d'Orléans les ressources dont il avait besoin pour se faire des prosélytes.

Il est certain que dans le temps où Marat assurait dans son journal que la république naissante ne pouvait se passer d'un dictateur pour diriger ses premiers pas, Roberspierre fut accusé d'aspirer à la tyrannie.

Dans la séance du 24 septembre 1792, Kersaint s'écriait dans la tribune : les assassinats sont propagés dans tous les départemens; les inimitiés personnelles, les vengeances font par-tout couler le sang; la consternation et la terreur règnent dans la république. Ce n'est pas l'anarchie qu'il faut accuser de tant de crimes, le peuple livré à lui-même en serait incapable; ce sont des tyrans d'une nouvelle espèce qui font égorger les citoyens par les mains des citoyens. Ils commandent les horreurs de la guerre

civile sans en laisser au peuple le fatal honneur, et sans en courir eux-mêmes les périls. Les murs de Paris sont perpétuellement couverts d'affiches qui provoquent aux meurtres, aux incendies, et de listes de proscription où l'on désigne chaque jour de nouvelles victimes.

1793. N. St. I.

Comment voulez-vous préserver le peuple, et sur-tout le peuple de Paris, d'une effroyable misère, si tant de gens sont réduits à se cacher et à se dérober à eux-mêmes une partie de leur existence ?

Dans la séance du jour suivant on parla avec moins d'ambiguité. Oui, dit *Lasource*, il existe un parti qui veut écraser la convention nationale ; il soudoie des brigands pour le pillage, des assassins pour le meurtre, et ose imputer au peuple ces forfaits. Dussai-je en sortant périr sous les coups de ces traîtres, je ne me contenterai pas de soulever un coin du voile qui les couvre, je les démasquerai entiérement.

Rebéqui, député de Marseille, interrompant l'orateur, s'écria : le parti qui veut établir la dictature, c'est le parti de Roberspierre, il est connu à Marseille, et c'est pour le combattre que nous avons été envoyés ici. En même temps il s'élançait au bureau pour signer sa déclaration. Barbaroux aussi député de Marseille, prenant la place de Lasource dans la tribune, parla ainsi :

« Je me présente pour appuyer la dénonciation faite par Rebéqui contre Roberspierre. Nous avons été recherchés à notre arrivée à Paris, par tous les partis qui divisaient la capi-

1793. N. St. I.

tale. On nous engagea de venir chez Roberspierre, et dans plusieurs conférences on nous exhorta de nous attacher aux citoyens *environnés de popularité*, on nous parla de créer un dictateur, et *Panis* nous désigna nommément Roberspierre comme celui qu'il convenait d'élever à cette dignité.

D'autres députés ne parlèrent pas avec moins de netteté et d'énergie.

Roberspierre se défendit en fesant valoir la réputation de patriotisme qu'il s'était acquise : « Eh laisse-là, *lui répondirent quelques députés*, laisse-là ta vie passée, et réponds clairement à l'accusation portée contre toi d'aspirer à la dictature ».

Après quelques exclamations bannales, Roberspierre divagua complétement. « Vous qui m'avez accusé de trahison, *disait-il*, quels sont vos faits, quelles sont vos preuves? qui vous a donné le droit d'inventer une telle accusation contre un homme qui n'a pas démérité de son pays ? Vous m'avez accusé, mais je ne vous tiens pas quittes, vous la motiverez cette capitale accusation, cette grande cause sera discutée, elle le sera je l'espère, en présence de la nation entière, au sein de la convention nationale. Ne croyez pas, messieurs, que sans nous connaître, nous puissions marcher d'un pas égal vers la liberté, vers le salut public. Non, il faut savoir si nous sommes probes, ou s'il y a parmi nous des traîtres ».

Ce discours insignifiant était bien loin de justifier Roberspierre. Louvet qui peut-être dès-lors était secrétement attaché au duo

d'Orléans, revint à la charge dans la séance du 29 octobre. 1793. N. St. I.

« Je vais vous dénoncer un complot qui vous étonnera, vous tracer des scènes affligeantes dont vous gémirez, et vous dévoiler des coupables contre lesquels je vous prie de suspendre les effets de votre indignation. Je ne ménagerai personne, je dirai toute la vérité, je vais toucher directement le mal, et sans doute on poussera des cris. . . .

Ne vous alarmez point pour les malades, *interrompit un député*, mettez le doigt dans la blessure.

Je vais, *reprit Louvet*, découvrir la blessure jusqu'au vif; des conspirateurs ont formé le projet de renverser la liberté, et d'établir sur ses débris le pouvoir d'un dictateur. L'origine de cette conspiration remonte au mois de janvier dernier. On vit alors les galeries des jacobins composées d'une centaine de spectateurs dont on était sûr des applaudissemens. Dès-lors on soupçonna Roberspierre d'être chef d'un parti, et la conduite qu'il a tenu depuis, n'a que trop justifié ces soupçons.

«La révolution du 10 août appartient à Paris, Roberspierre et ses partisans ont voulu s'en approprier l'honneur et la faire tourner à leur profit; ils ont osé dire qu'elle n'était due qu'à eux. . . . Qu'à vous, conjurés perfides! c'est la journée du 2 septembre qui vous appartient; celle-là est bien à vous. Ceux qui savent combattre ne savent pas assassiner. Demandez à l'assemblée législative que vous

avez insulté et à laquelle vous avez prétendu dicter des lois. . . .

1793. N. St. I. Ici plusieurs députés s'écrièrent à-la-fois : il a raison. Roberspierre voulait articuler quelques mots pour sa défense; plusieurs voix lui ordonnèrent de passer à la barre. Le calme s'étant rétabli, Louvet conclut :

» Roberspierre je t'accuse d'avoir calomnié les meilleurs patriotes, dans un temps où tes calomnies étaient de véritables proscriptions. Je t'accuse de t'être produit comme un objet d'idolâtrie, d'avoir souffert qu'on te dise que tu étais le seul homme vertueux de la république, et de l'avoir dit toi-même. Je t'accuse d'avoir tyrannisé l'assemblée électorale de Paris. Je t'accuse d'avoir marché au rang suprême par tous les moyens possibles.

Le lendemain la même question fut agitée de nouveau : il ne suffit pas, dit *Barbaroux*, à ceux qui veulent dominer la république, de décrier les plus zélés, les plus sincères amis de la liberté, ils veulent se mettre au-dessus des lois, il faut enfin arracher leur masque. Quel poste occupait Roberspierre le 10 août? à l'abri de tout danger il fomentait dans l'ombre de lâches intrigues. Il se vante d'avoir sauvé la chose publique. Etait-il à Charenton lorsque nous y signames le plan de la conjuration contre la cour, qui devait être exécuté le 29 juillet, et qui n'eut lieu que le 10 août. Parisiens, Marseillais, Bretons, je vous interpelle : avez-vous vu dans la mêlée un de ceux qui prétendent aujourd'hui avoir fait la révolution du 10 août? Non, non, ils n'y étaient pas, mais ils étaient

dans les prisons le 2 septembre, et vous n'y étiez pas vous-mêmes. 1793. N. St. I.

Voici de quelle manière Roberspierre repoussa les inculpations accumulées sur sa tête.

» On m'accuse de partager je ne sais quels crimes avec Marat, je ne lui ai jamais rendu qu'une seule visite, dans laquelle, après s'être étendu sur la situation présente de la France, il me reprocha de n'avoir ni les vues ni l'audace d'un homme d'état; il m'a souvent accusé de modérantisme pour n'avoir pas ouvertement provoqué le renversement de toutes les opérations de l'assemblée constituante.

» Je suis accusé d'avoir été l'instigateur de la journée du 2 septembre : cela n'est pas vrai. Tout menaçait notre liberté mal affermie, Danton réveille le courage abattu des citoyens. Un mouvement électrique communiqué au peuple et aux législateurs, montre le précipice, désigne les coupables qui le creusaient, on courut aux armes, et la patrie fut sauvée.

» La sureté générale bannissait alors ces calculs froids et méthodiques que le législateur doit employer dans le calme, lorsqu'il gouverne un peuple qui n'est pas lui-même agité dans sa masse. Il faut envelopper les partisans dans la ruine de leur parti, et ne pas s'arrêter à des considérations soporifiques lorsqu'on ne peut risquer que la perte d'une victime innocente.

» Vous prétendez que la folle ambition d'élever ma fortune et d'avilir les autorités constituées a pu m'égarer un instant. Hommes autant absurdes dans vos déclama-

1793. N. St. 1.

tions qu'irréguliers fauteurs de cette liberté sacrée à laquelle vous offrez votre encens, sachez que la souveraineté du peuple ne peut s'avilir.

» Quand un mot imprudent serait sorti de ma bouche, ce mot prononcé au milieu des passions lorsque je m'oubliais pour sauver ma patrie, ne saurait décider le jugement d'une assemblée que la justice doit toujours guider. Cependant si ma mort peut calmer l'aigreur funeste des partis, faire évanouir les espérances des ennemis de la France et en cimenter le bonheur intérieur, je suis prêt à porter ma tête sous le glaive qui ne tranchera qu'une vie fragile pour m'en assurer une qui ne périra jamais ».

Ce discours travaillé avec soin et dans lequel Roberspierre dévoila pour la première fois cette politique infernale avec laquelle il égorgea dans la suite tant d'innocens, excita une vive rumeur dans l'assemblée. Des cris tumultueux demandaient son supplice, lorsque Barère s'écria : je ne trouve point dans les accusés, cette vaste conception, ces moyens puissans qui enfantent les grands conspirateurs et demandent l'attention du gouvernement. Je suis d'avis qu'en passant à l'ordre du jour, on les replonge dans cette obscurité dont la discussion présente tendait à les tirer.

Les affaires d'une plus haute importance dont on allait bientôt s'occuper dans la convention, et qui exigeaient alors que les montagnards étouffassent tout sujet de dissention qui s'élevait entre eux, décidèrent la majo-

rité de l'assemblée à se ranger à l'avis de Barère; l'accusation contre Roberspiere n'eut point alors de suite; mais en mars 1793, ces reproches furent réitérés dans une conférence à laquelle avaient été invités les députés qui s'entre-choquaient le plus pour tâcher, par des explications amicales, de rapprocher les esprits.

1793.
N. St. I.

Barbaroux s'expliquait froidement sans aigreur, et du ton d'un homme qui demande l'explication d'un doute. Roberspierre s'empressant de lui couper la parole, lui répondit par un démenti et des injures. Chaque fois qu'il s'emportait, Barbaroux laissait épuiser sa fureur et revenait ensuite à la question. Roberspierre finit par se livrer à un tel excès d'emportement, que les députés de tous les partis arrêtèrent la discussion pour prévenir des voies de fait.

Un rapprochement entre la montagne et la plaine était impossible, les deux partis étaient décidés à s'entre-détruire; l'un et l'autre, loin de sacrifier au desir de la paix la moindre partie de ses desseins, ni la plus indifférente de ses maximes, paraissait avoir pour principe constant de ne faire jamais un pas en arrière; mais les deux factions jacobines plus savantes que leurs ennemis dans la ténébreuse théorie des insurrections populaires, devaient prévaloir.

XX. *Pillage des épiciers de Paris. Comité d'insurrection établi par les jacobins.*

Un mouvement insurrectionnel se préparait

1793. N. St. I.

à Paris dès le 24 février. Des groupes très-nombreux se formaient aux Tuileries; on proposait hautement de pendre aux arbres du jardin une partie des députés.

Le pain manquait chez les boulangers. Des émissaires répandus dans les rues et dans les marchés, aggravaient les alarmes des citoyens sur les subsistances. Des attroupemens de femmes parcouraient la ville et présentaient une pétition à la municipalité, dont l'objet était la taxation de toutes les denrées les plus nécessaires.

Le lendemain, les motionneurs se portaient en foule chez les boulangers, lorsque le journal de Marat vint faire une diversion. Marat disait sans tergiversation que dans les pays où les droits du peuple ne sont pas de vains titres inutilement consignés dans une constitution, *le pillage de quelques magasins, à la porte desquels on pendrait les propriétaires* traités d'accapareurs, mettrait bientôt fin aux publiques malversations. Il ajoutait : *les représentans du peuple ne sauront-ils donc que discourir sur ses maux sans en présenter le remède*?

A peine cette provocation au meurtre et au pillage est connue, que les attroupemens se dirigent sur les boutiques des épiciers; chandelles, sucre, caffé, chocolat, cassonade, savon, fromage, huile, tout est taxé au gré de la tourbe environnante, et dans quelques magasins on enlève les marchandises sans se donner la peine de les taxer. Au milieu de ces rassemblemens, on entendait des hommes crier : *il ne suffit pas de*

*piller, il faudrait tuer tous ces coquins-là.* Un comité d'insurrection établi à l'assemblée électorale de Paris, dirigeait ce mouvement, et le corps municipal gardait le silence. Les épiciers portèrent leurs plaintes à la convention, les jacobins les accueillirent avec des huées et des insultes. Bentabole demanda qu'au lieu de leur accorder la juste indemnité qui leur était dûe, ils fussent condamnés à restituer tout ce qu'ils avaient gagné injustement jusqu'alors.

1793. N. St. I.

Roberspierre à son ordinaire ne se mit point en évidence pendant la durée de cette insurrection; mais il se plaignait à ses confidens du peu d'énergie des exécuteurs qu'ils avaient mis en œuvre. Le mouvement n'avait pas produit ce qu'il en attendait.

Des troubles semblables se manifestaient dans le même temps à Lyon, à Bordeaux, à Marseille, à Avignon et dans d'autres communes. Les jacobins fesaient enlever arbitrairement les personnes dont ils redoutaient le crédit ou les lumières, et celles qu'ils espéraient de rançonner; on voyait approcher le moment où le citoyen le plus vertueux et le plus paisible, ne pourrait se promettre vingt-quatre heures de liberté ni même d'existence.

Ces coups d'autorité, atroces résultats des haines que se portaient les partis qui divisaient la convention, n'étaient pas même commandés par la politique. Quelle que fût l'opinion des Français sur le gouvernement qui convient le mieux à leur patrie, la France entière s'était familiarisée avec l'idée d'une

1793. N. St. I.

république. Les aristocrates eux-mêmes voyant leurs projets mille fois déjoués, cédaient de lassitude et ne demandaient que le repos. La Vendée commençait à donner quelques alarmes, mais il était facile d'assoupir ces troubles naissans, soit en déployant à propos des forces capables de les comprimer, ou plutôt en accordant à des peuples plus égarés que méchans, quelque satisfaction sans conséquence ; car comme je l'ai entendu dire à plusieurs députés qui connaissaient parfaitement les cantons insurgés, s'il s'y trouvait du fanatisme et du royalisme, il y avait encore plus du *mécontentisme*, si je puis m'exprimer ainsi.

Si l'insurrection de la Vendée a pris de la consistance, si Lyon, Marseille, Toulon, se sont armés, c'est lorsque le joug sous lequel on voulait les asservir est devenu intolérable; c'est lorsque les commissaires montagnards, disséminés sur le sol de toute la France, y ont porté l'effroi et la désolation. C'est lorsque les citoyens ont été arrachés à leurs familles sans motif et même sans prétexte, lorsqu'ils ont été emprisonnés sans raison, rançonnés sans mesure, exterminés sans distinction; alors tous les mécontens républicains ou royalistes, aristocrates ou patriotes, se sont soulevés spontanément ; tous ont pris les armes, tous ont attaqué selon leurs forces l'ennemi commun. Ils n'ont pas examiné dans le péril qui les environnait, s'ils étaient d'accord entre eux ; il leur suffisait de l'être contre lui. Mais à l'époque dont je parle, la France était unie, il fallait presser la constitution,

affermir le gouvernement, laisser respirer le peuple, et porter toute son attention vers les ennemis du dehors; les prétendus ennemis du dedans n'étaient pas redoutables.

1793. N. St. I.

XX. *Préliminaires de la journée du 10 mars.*

La majorité de la convention au sein de l'apathie la plus inconcevable, paraissait ignorer le désordre dont elle était environnée. Basire président du comité de sureté générale, chargé de rendre compte de l'état de Paris, se bornait à dire que quelques rassemblemens se montraient de loin en loin, mais qu'ils n'étaient pas dangereux. Cependant la fermentation des esprits dans cette capitale, prenait le caractère le plus alarmant. Des listes de proscription et des invitations au meurtre circulaient publiquement et sans obstacles. On exagérait nos revers extérieurs. On ne parlait dans les clubs que de la nécessité d'un grand mouvement révolutionnaire pour raffermir la liberté publique, que des trahisons des ministres, que des trahisons des généraux, et sur-tout que des trahisons du plus grand nombre des députés de la convention.

Les uns proposaient de resserrer le gouvernement, et d'en confier les rênes à un petit nombre d'hommes probes, intelligens et actifs; on désignait Roberspierre, Danton, Marat; d'autres montraient le duc d'Orléans comme le seul homme, auquel dans la circonstance périlleuse où l'on se trouvait, on

1793. N. St. I. pût imposer le fardeau de l'état; d'autres enfin ne paraissaient diriger leurs coups que contre les brissotins qui devaient être exterminés sans miséricorde, comme les plus dangereux ennemis de la république.

Au milieu de ce choc d'opinions et de projets également sinistres, le paisible citoyen, tremblant sur le sort de sa famille, ne concevait pas même quel pouvait être le véritable but d'une tourmente dont les symptômes se manifestaient d'une manière effrayante, et qui paraissait dirigée par des élémens contraires. Les émissaires du duc d'Orléans, ceux de Roberspierre, et ceux de la municipalité de Paris, partageaient ensemble le projet de dissoudre la convention nationale; mais tandis que ces factieux s'entr'aidaient pour l'exécution de cet objet également désiré par les uns et par les autres, ils cachaient avec soin à leurs coassociés leurs vues secrètes de s'exterminer mutuellement. Danton croyait sa partie assez habilement liée pour porter le duc d'Orléans sur le trône, et Roberspierre qui feignait d'adopter cette mesure, prenait de loin ses précautions pour écraser le duc d'Orléans et dominer lui-même.

Philippe *Egalité* tenait dans son palais des conférences nocturnes avec les affidés de Roberspierre. On lui présenta l'état des sommes qu'exigeait d'avance le succès de la conjuration. Pour se les procurer il vendit ses meubles, ses bijoux, ses livres, sa vaisselle, cette magnifique galerie de tableaux qui fesait l'admiration des connaisseurs, et cette riche

collection

collection de pierres gravées qu'il tenait de la magnificence de ses ayeux. Tout devint la proie des deux factions jacobines, sans assouvir l'avidité de leurs meneurs. Il se ruina complétement. La duchesse d'Orléans gémissait en silence depuis le commencement de la révolution, sur les déportemens de son époux. Naturellement timide, et connaissant mieux qu'un autre toute la férocité de ce tigre, elle n'osait élever aucune réclamation. Depuis long-temps fuyant sa présence, elle s'était retirée à Vernon auprès de son père.

1793. N. St. I.

Le duc de Penthièvre l'un des hommes les plus vertueux de son siècle, était tombé dans un mortel état de langueur, depuis qu'il avait appris l'horrible fin de la princesse de Lamballe. Sentant approcher sa dernière heure, il exhorta sa fille à se séparer de biens avec son indigne époux. Elle prit ce parti auquel le duc d'Orléans n'apporta aucun obstacle. Le duc de Penthièvre mourut le 4 mars. A cette nouvelle, d'Orléans court à Vernon pour arracher tout ce qu'il pourrait de la riche succession de son beau-père, mais ce n'était pas pour lui; Danton, Roberspierre, Marat, et les autres coryphées des deux sections jacobines, se firent remettre tout l'or et tous les bijoux qu'il avait apporté de Vernon. Des émissaires parcouraient les faubourgs, remplissait les cabarets, distribuaient à la populace quelques écus et quelques assignats, et disaient sans mystère dans la plupart des groupes, qu'on allait voir éclore un événement qui étonnerait, mais qui finirait la révolution.

1793.
N. St. I.

Dumourier eut une conférence à Louvain avec Danton et avec Lacroix. Les républicains ont prétendu que ce fut pour concerter la manière dont il fallait s'y prendre pour détruire en même temps les partisans du jacobinisme et ceux de la république, et pour faire triompher les cordeliers. Je dois observer que Dumourier ne s'aboucha point avec les seuls Danton et Lacroix, tous deux cordeliers, mais avec les six commissaires de la convention nationale, dont quelques-uns étaient si étrangers au parti d'Orléans, qu'ils blâmèrent les mesures adoptées par le général, et sur-tout celle qui ordonnait la restitution de l'argenterie de certaines églises. Camus, un de ces commissaires, déclara au général, qu'il ne pouvait se dispenser de porter des plaintes contre lui à la convention, et porta réellement ces plaintes.

Dumourier dissimulait encore, non pas à l'égard des jacobins dont il se déclarait l'ennemi ; mais il lui importait de passer pour ami de la république jusqu'au moment de lui porter les coups les plus certains.

Les menaces des deux côtés de la convention, différentes par leur nature, mais semblables par leur violence, devenaient tous les jours plus terribles ; c'étaient comme deux armées dont la résolution était prise d'en venir aux mains, et qui cherchaient la circonstance et la position la plus favorable. Le conseil exécutif, en rendant compte de quelques troubles à l'assemblée nationale, avait déclaré qu'il ne pouvait être responsable des événemens, parce qu'il n'était dé-

positaire d'aucun des moyens, d'aucune des forces avec lesquelles on s'en rend maître. Gensonné se leva à l'instant pour proposer de mettre la réquisition de la force armée dans les mains du conseil exécutif. Robespierre se précipitant du haut de la montagne à la tribune, demanda la parole comme pour sauver la liberté du peuple et les droits de l'homme. La querelle allait devenir violente. Gensonné ne se sentit pas assez fort pour la soutenir avec succès, il retira sa motion qui à peine avait été entendue. Cette force publique était entre les mains de la municipalité de Paris coalisée avec les jacobins. Comment n'auraient-ils pas prévalu, joignant à ce formidable moyen les bandes de brigands qu'ils soudoyaient, à l'aide des millions qu'ils fesaient mettre à la disposition du conseil municipal, sous prétexte d'assurer les subsistances de la capitale.

1793. N. St.

Quelques députés, pour prévenir les effets du plus terrible choc, voulaient engager la convention à se dissoudre. Cette proposition fut faite dans plusieurs conférences particulières; ce projet ne pouvait réussir. Ni la montagne ni la plaine ne voulaient courir les risques d'une réélection. Il ne restait de ressources que dans le projet de constitution déjà distribué, mais dont la discussion était renvoyée au mois d'avril; encore était-il évident que les montagnards ne voulaient pas de constitution. Marat disait publiquement qu'il n'y fallait pas songer. Cambon assurait que cela ne pressait pas, et qu'il fallait at-

tendre l'hiver suivant; d'autres montagnards
1793. tenaient un langage équivalent. Faire une
N. St. I. constitution, c'était ramener le règne des lois et de l'ordre public; et surement cela n'était ni dans les projets des jacobins, ni de leur intérêt. Ils n'avaient pas encore appris à se jouer de la confiance du peuple au point de ne lui présenter un fantôme de constitution, que pour le faire évanouir l'instant d'après, par l'introduction d'un gouvernement révolutionnaire. Alors ils redoutaient l'époque de la constitution, et c'était pour l'empêcher d'arriver, qu'ils conçurent le dessein d'égorger les républicains le 10 mars.

### XXI. *Conspiration du 10 mars, pour dissoudre la convention.*

Le 9 mars, le comité des inspecteurs de la salle était informé de la conspiration dirigée par les jacobins contre ceux qu'ils appelaient les *Brissotins*. Gamon, membre de ce comité, monte à la tribune pour instruire la convention des dangers qu'elle courait. Gamon lutta pendant une heure entière contre les huées, les hurlemens réunis de la montagne et des tribunes. A chaque mot qu'il articulait, sa voix était étouffée par des vociférations horribles et prolongées. Il lui fut impossible de prononcer une seule phrase entière; il descendit de la tribune sans avoir pu se faire entendre.

Les tribunes étaient remplies le 10 mars, de satellites féroces, armés de sabres et de pistolets. Les femmes en avaient été exclues,

elles auraient gêné *l'expédition*; c'était le mot consacré par les conspirateurs depuis les massacres du 2 septembre. Plusieurs députés furent insultés aux portes du sénat. Des commissaires envoyés auprès des sections de Paris, déclarèrent que le peuple exigeait qu'un tribunal révolutionnaire fût érigé sans délai. Cette proposition fut couverte d'applaudissemens. Lanjuinais seul osa s'y opposer; les cris forcénés dont la salle et les tribunes retentissaient, ne permettaient pas d'entendre ses paroles. Le principe fut décrété.

1793.
N. St. I.

Danton qui revenait de la Belgique, voulant augmenter le nombre des partisans de la conjuration dans le moment qu'elle allait éclater, fit une motion en faveur des débiteurs, qui n'étant amenée par aucune circonstance présente ou passée, paraissait évidemment préparée pour favoriser un mouvement populaire. Elle fut adoptée avec enthousiasme par la montagne; tous les détenus pour dettes furent mis en liberté. On flattait ainsi les hommes de mauvaise conduite.

Il fallait arrêter la renommée, et l'empêcher de publier les attentats qui se préparaient. On envoya des brigands armés chez les journalistes les plus distingués par leurs lumières. Ils échappèrent aux poignards, mais leurs presses furent brisées, leurs imprimeries dévastées, on imposa silence à la renommée.

Alors commença une longue série de dénonciations. On proposait en même temps de changer tout le ministère et tous les agens

1793. N. St. I.

du gouvernement. On jeta les fondemens de ce comité de salut public qui tyrannisa si long-temps la France. On décida l'envoi dans les départemens de commissaires revêtus de pouvoirs dictatoriaux. Le prétexte de l'envoi de ces proconsuls était de presser les recrutemens déja finis presque par-tout. Collot-d'Herbois proposa d'arrêter que tous les députés qui avaient voté l'appel au peuple, fussent exclus de ces commissions. Ce vœu, sans être decrété, fut exécuté dans la pratique. Les jacobins des deux factions furent seuls nommés commissaires dans les provinces.

Danton, pour réunir tous les pouvoirs, avait proposé de prendre les ministres dans le sein de la convention. Cette motion perfide, mais habilement colorée, eût été adoptée sans la courageuse opposition de la Réveillère-Lépaux, et le règne de la tyrannie eût commencé quelques mois plutôt. Evénemens odieux! Etablissemens exécrables! qui n'etaient encore que le prélude et les moyens de tous les fléaux, de toutes les épouvantables plaies dont ma patrie allait être frappée. Gémissez, ames sensibles et vertueuses, mais n'oubliez pas que ces crimes ne furent pas ceux de la république.

La république! jamais les jacobins n'auraient permis de l'établir. C'était pour l'avilir, pour la rendre à jamais haïssable, qu'ils affectaient sans cesse de mêler son auguste nom à leurs cruelles turpitudes. Tous les forfaits commis par les jacobins, sont ceux de la licence et de l'anarchie; la

liberté inspire d'autres pensées et d'autres actions.

1793. N. St. I.

Les issues de la salle et les corridors s'étaient remplis de gens armés, qui paraissant décidés à renouveller les lâches assassinats commis dans Avignon l'année précédente, se désignaient eux-mêmes sous le nom *de compagnie de la glacière*. Les cris séditieux qu'ils poussaient toutes les fois qu'un membre de la convention élevait sa voix pour éloigner les mesures tyrannicides, proposées par les conjurés, non-seulement troublaient la délibération, mais préludaient aux violences auxquelles les conjurés voulaient se porter. Roberspierre parla longuement sur la nécessité de frapper sans délai tous ceux qu'il appelait traîtres.

Danton lui succéde à la tribune, et au milieu de ses exclamations républicaines, il déclare que l'état alarmant où l'on se trouve, peut rendre nécessaire *un régulateur* puissant. A peine parut-on faire attention à ces paroles, elles n'étaient pas cependant sans objet. Roberspierre et Danton s'entendaient pour déterminer le massacre de la moitié des conventionnels, et déjà laissaient entrevoir le parti que chacun d'eux croyait tirer de ce massacre.

L'envoi des commissaires dans les provinces était ordonné. Il s'agissait de décréter le mode de formation de ce tribunal révolutionnaire, qui devait s'asseoir sur les cadavres amoncelés de ses malheureuses victimes. Robert Lindet proposait l'établissement d'une *sainte inquisition politique*. Neuf *bons jaco-*

1793. N. St. I. *bins* choisis dans la société-mère, devaient être les seuls agens de cette chambre ardente, sans l'adjonction d'aucun juré. Ils se seraient partagés en deux sections pour expédier plus à leur aise, et avec plus de rapidité, tous ceux qui leur seraient suspects.

On devait les charger de poursuivre non-seulement tous les individus soupçonnés d'avoir des relations avec les émigrés, mais toutes les opinions, tous les discours, tous les écrits anti-jacobins dont ils auraient acquis la connaissance de quelque manière que ce fût. Ce qu'il y avait de plus révoltant, c'est que Robert Lindet, en proposant d'affranchir le nouveau tribunal du frein salutaire des jurés et de toutes les formes légales qui sont la sauve-garde de l'innocence, pour livrer les accusés à la merci de quatre juges seulement, invitait ses collègues à l'adoption de cette mesure sanguinaire, la larme à l'œil et d'un ton ridiculement pathétique, aussi propre à réveiller le dégoût qu'à exciter l'indignation.

La majorité de l'assemblée se soulevait contre ce projet de carnage. Les tribunes et la montagne crièrent d'une commune voix à la contre-révolution. Vergniaud demandait que le projet de Lindet fût du moins discuté. Des huées prolongées étouffèrent sa proposition. Le prêtre Amar lui répondit : Cette mesure est la seule qui puisse sauver le peuple, autrement, il faut qu'il s'insurge, et que ses ennemis tombent. Le président tardait de mettre aux voix la proposition de Lindet. Duroi

insulta le président. On vit rarement la montagne aussi acharnée. La plaine s'affaiblissait par la retraite successive d'un certain nombre de ses membres. L'assemblée était excédée. Il y eut un moment de lassitude, dans lequel il paraissait que les républicains abandonnaient la victoire aux jacobins. La montagne ayant réclamé l'appel nominal, pour achever d'effrayer les hommes indécis, qui redoutaient d'opiner à haute voix : Oui, s'écria Féraud, célèbre par sa mort tragique en 1795, je demande aussi l'appel nominal. Il faut faire connaître au monde entier, les hommes qui veulent assassiner leurs semblables au nom de la loi, et ceux qui défendent l'innocence accusée. Cette exclamation frappa l'assemblée d'étonnement.

1793. N. St. I.

Quelques jacobins sentant eux-mêmes qu'on pouvait concilier l'apparence des formes conservatrices de la vie des hommes avec l'arbitraire réel d'une chambre inquisitoriale, obtinrent, malgré les clameurs de Billaut-Varennes et du prêtre Chasles, qu'il y aurait des jurés dans le tribunal révolutionnaire, et qu'ils seraient pris dans tous les départemens.

Il était six heures : quelques députés proposaient de lever la séance. Danton monte à la tribune. La république ne marche pas, s'écrie-t-il avec sa voix de stentor. Clairfayt s'avance sur nos frontières ; les traîtres s'agitent dans l'intérieur. Le tribunal, les ministres, la dictature, le *régulateur*, il faut tout décréter sur-le-champ sans désem-

1793. N. St. I.

parer. La nuit convient au crime. Il broye ses poisons avec moins d'obstacles dans les ténèbres qu'à la clarté du jour. D'ailleurs, il fallait attirer dans le piége les victimes destinées aux poignards. Ce fut le véritable objet dans cette séance nocturne.

La majorité de la convention, qui ne connaissait pas toute l'étendue du péril qu elle courait, adopte la mesure qui devait assurer sa perte. On se sépara pour une heure. Dans une heure, les représentans attachés à leur patrie, doivent succomber sous les coups de leurs ennemis, si des événemens imprévus ne les arrachent au sort qui les menace.

XXII. *Séance de la nuit. Etablissement du tribunal révolutionnaire. Développement de la conduite des jacobins. Causes qui firent échouer leur complot.*

Plus de débats, plus de querelles, disait-on le matin à la convention. Tous les débats qui s'élevaient entre les anarchistes et ceux qui voulaient conserver dans l'état une organisation tutélaire, allaient en effet s'évanouir. Encore quelques heures, et quiconque refusait de courber un front soumis devant les superbes usurpateurs de l'autorité publique, s'il échappait à leurs insurgens, ne pouvait échapper à leurs juges. Encore quelques heures, et quiconque ne voulait pas voir son pays dans l'esclavage, n'avait plus qu'à mourir.

La convention s'était rassemblée pour

discuter l'organisation du tribunal révolutionnaire. Les républicains ayant fait de vains efforts pour repousser le plan proposé par la montagne, parvinrent à diriger le choix sur quelques honnêtes gens; mais auraient-ils accepté? Marat n'attendit pas l'événement. Menaçant d'appeler à son secours les siccaires qui remplissaient les tribunes, on décrète sa liste. On pense bien qu'elle n'était composée que des brigands les plus déterminés. C'étaient pour la plupart des massacreurs du 2 septembre. Chargés du même rôle, ils ne fesaient que changer de théâtre. Ils avaient assassiné, ils allaient assassiner encore au nom de la loi.

1793. N. St. I.

Pendant qu'on délibérait dans l'assemblée nationale, les conjurés prenaient leurs dernières mesures. On parlait dans les sections de battre la générale, de sonner le tocsin, de tirer la canon d'alarme, et de faire un nouveau carnage des gens détenus dans les prisons. A l'heure convenue quelques conjurés se rendent chez d'Orléans. Ils lui disent que l'exécution du projet qui le concerne, n'est pas sans périls pour lui. Que malgré les efforts qu'on avait fait, la masse du peuple n'était pas soulevée, que la majorité de la convention ne paraissait pas abattue par la terreur; cependant que le temps pressait, et que s'il voulait se rendre à la maison commune, il serait probablement déclaré lieutenant-général de l'état. D'Orléans ne sait que résoudre, il hésite, il pâlit, il se cache. Les conjurés l'abandonnent, se servent pour leur propre compte des sommes qu'ils ont reçues,

et publient que par son extrême lâcheté, il
1793. ne mérite plus que le mépris de tous les
N. St. I. partis.

Les jacobins s'étaient déclarés en permanence. De la terrasse des feuillans, les groupes se portaient au comité d'insurrection. Une force armée considérable y était entrée. Le club des cordeliers venait de rédiger une adresse *au peuple souverain*, que quelques intrigans de la section des Quatre-Nations firent adopter dans un moment où les bons citoyens étaient en minorité, et qu'on fit ensuite colporter de section en section, pour en quêter l'adhésion. Les cordeliers demandaient dans cette adresse, comme mesure de sureté, que le directoire du département de Paris fût investi momentanément de l'autorité souveraine, et que l'assemblée électorale fût autorisée à révoquer et à remplacer ceux des membres de la députation de Paris qu'on accusait de trahison. L'assemblée des Quatre-Nations, en adhérant à cette adresse, avait ajouté qu'un comité d'*insurrection* était devenu indispensable, et que tous les citoyens qui voulaient concourir à sauver la patrie, devaient se réunir sur-le-champ autour de la salle des jacobins.

Les jacobins étaient le véritable atelier de la conjuration, et leurs mesures se combinaient avec celles des cordeliers. Les uns répandus dans les sections, augmentaient par leurs propos incendiaires le nombre des conjurés, les autres attendaient dans la salle de leurs séances l'effet de ces machinations.

A dix heures les conspirateurs se croyaient

tellement assurés du succès de leurs démarches, qu'ils envoyèrent déclarer à deux officiers municipaux, dont ils étaient secrètement soutenus, que leur insurrection contre le corps législatif était prononcée, qu'ils envoyaient des forces suffisantes pour fermer les barrières, et que cette expédition terminée, on tirerait le canon d'alarme, placé sur le pont-neuf, et le tocsin se ferait entendre. En même temps, environ douze cents hommes armés se rendaient dans le sein de la société-mère. Les uns demandèrent à être admis à la séance pour fraterniser, les autres occupaient toutes les avenues.

1793. N. St. I.

Un orateur monte à la tribune au nom de cette étrange députation : il demande que tous les *appelans*, c'est ainsi qu'on désignait les députés proscrits, soient constitués prisonniers pendant la nuit; d'autres veulent qu'à l'instant même le peuple se fasse justice. Vengeance ! s'écriait l'un d'eux, vengeance ! l'inviolabilité ne doit pas être l'apanage du crime. On nous appelle *buveurs de sang*, eh bien ! buvons le sang impur de tous nos ennemis. Il faut frapper, continuait un autre, la guerre est la dernière raison des hommes libres qu'on veut opprimer... Les tribunes applaudissent par des cris de rage. La plus terrible explosion de la fureur ébranle les voûtes de la salle. Les hommes inaccoutumés aux forfaits veulent en vain se faire entendre.

Le tumulte fut long, horrible, épouvantable. Les chefs eux-mêmes pour s'enhardir sur la route du crime, sentaient le besoin des ténèbres; une partie des lumières fut

1793. N. St. I.

éteinte. Aux atroces délibérations succédèrent des résolutions atroces. On décida que les hommes armés, dont le nombre augmentait incessamment, se diviseraient en deux bandes, dont l'une se rendrait à la convention pour venger le peuple, en punissant de mort ses mandataires infidèles, et l'autre investirait le lieu des séances du conseil exécutif, pour égorger tous les ministres, et *faire maison nette.*

Ce tumulte long-temps prolongé, ces vociférations éclatantes qui, perçant l'enceinte de la *société-mère*, retentissaient dans les rues voisines, et la disposition embarrassante qu'opérait dans l'esprit d'un grand nombre de conjurés l'ébruitement d'un complot dont le silence et le secret pouvaient seuls assurer la réussite, furent les véritables causes qui firent échouer la conspiration dans l'instant décisif, et son exécution fût devenue désormais impossible, si les fausses et puériles mesures prises, les jours suivans, par la partie de la convention proscrite par la montagne, n'avaient fourni aux conspirateurs rassurés, les moyens de renouer leurs trames criminelles, et, sous d'autres formes, de venir à bout de leurs projets le 31 mai et le 2 juin suivant.

Les chefs du parti républicain auxquels les jacobins en voulaient principalement, prévenus par les inspecteurs de la salle du sort dont ils étaient menacés, ne s'étaient pas rendus au commencement de la séance du soir. La plupart d'entre eux y seraient peut-être venus un peu plus tard, si la marche

bruyante des conjurés ne leur avait montré le seul parti qu'ils avaient à prendre. La plaine était presque déserte, à peine s'y trouvait-il quarante-cinq députés. *Marat* en marquait hautement son dépit. Ils passaient bien les nuits, *disait-il à la tribune*, quand ils espéraient de sauver le tyran. Leur place est vide aujourd'hui qu'il s'agit de punir les ennemis du peuple. Léonard Bourdon s'exprimant avec encore plus de clarté, demandait : que sont devenus Gensonné, Buzot, Guadet, Barbaroux, Brissot, Keverlegan?



Dubois-Crancé convaincu apparemment que l'absence du plus grand nombre de ceux qui devaient être immolés de préférence, déjouait le complot, se rendit à la séance des jacobins ; et feignant des sentimens de générosité, il employa les ressources de son éloquence à prouver que l'intéret des assaillans exigeait de nouvelles mesures que la prudence ne permettait pas de développer, mais dont la combinaison commandait un délai devenu indispensable. Le discours astucieux de Dubois-Crancé fit impression sur un grand nombre de jacobins qui ne se joignirent pas à ceux qui se préparaient à partir. D'autres, sans abandonner leur entreprise, furent cependant frappés des raisons qu'ils venaient d'entendre ; elles purent contribuer à la conduite qu'ils tinrent dans la suite. Enfin Dubois-Crancé quittant le fauteuil des jacobins, vint occuper pendant le reste de la nuit celui de la convention.

D'autre part les ministres au lieu d'attendre les conjurés dans le lieu des séances du con-

seil exécutif, s'étaient soustraits aux recherches en se réfugiant chez leurs amis.

1793. N. St. I.

Il y avait à Paris un bataillon de volontaires de Finistère, qui joint à soixante ou quatre-vingt nantais, formait un corps de cinq cents hommes. Keverlegan alla réveiller le commandant. Le bataillon fut bientôt sous les armes et prêt à marcher au secours de la convention, renforcé d'environ cent députés qui ne s'étaient absentés de l'assemblée que pour travailler plus efficacement au salut de leurs collègues. Beurnonville, ministre de la guerre, apprenant que sa maison était investie, escaladant les murs de son jardin, se réunit avec quelques amis aux bataillons de Finistère et de Nantes.

Une pluie abondante qui tomba pendant toute la nuit, retenait un grand nombre de conjurés dans leurs maisons, et diminuait à chaque minute le nombre de ceux qui étaient sous les armes.

J'ai déjà observé qu'ils s'étaient divisés en deux pelotons. Ceux qui étaient chargés d'égorger les ministres, ne les trouvant pas dans le lieu des séances du conseil exécutif, se séparèrent pour la plupart à la nouvelle qu'un corps d'infanterie précédé de plusieurs pièces de canons, s'avançait pour les combattre; d'autres se joignirent à ceux de leurs compagnons qui marchaient vers la convention, et leur communiquèrent leurs craintes.

On dit, mais je ne voudrais pas le garantir, que les principaux chefs des conjurés perdirent subitement leur audace, qu'ils ne crurent pas leurs mesures assez fortement concertées,

concertées, qu'ils balancèrent quand ils surent que le décret d'accusation qu'ils se proposaient d'obtenir ne pouvait être suivi de l'arrestation soudaine de leurs victimes, et qu'ils espéraient en différant leurs coups, de les porter plus surement. On dit que pour le triage des proscrits, et sur-tout pour le partage des dépouilles et la distribution des pouvoirs, ils furent saisis d'un esprit de discorde qui arrête souvent les projets des méchans. 1793. N. St. I.

Peut-être aussi la frayeur entra-t-elle dans leurs ames. Presque tous les assassins sont des lâches. Le courage de ces hommes de sang, à toute épreuve, lorsqu'il s'agissait de massacrer des victimes désarmées, les abandonna lorsqu'ils apprirent qu'il fallait combattre des ennemis dont la renommée ou leur couardise augmentaient le nombre. Un esprit de vertige parut les frapper soudainement lorsqu'ils traversaient le jardin des Tuileries. Chacun se disperse, chacun fuit. Un silence profond prend la place des clameurs dont les conjurés fendaient les airs précédemment; bientôt on n'entendit d'autre bruit dans les rues de Paris que celui de la pluie qui tombait et de quelques patrouilles rares, qui marchaient lentement.

Les municipaux assemblés à l'Hôtel-de-Ville, attendaient avec inquiétude la tournure qu'allait prendre cette affaire. Leurs émissaires qui revenaient des sections, rapportaient unanimement qu'elles étaient désertes, et que le mauvais temps retenant chez eux la majorité des citoyens, il paraissait

1793. N. St. 1. impossible d'organiser un de ces grands rassemblemens, sur lequel on pût rejeter la mesure révolutionnaire, de tirer le canon d'alarme, de sonner le tocsin, de battre la générale. Bientôt on apprit que les conjurés saisis d'une terreur panique s'étaient dispersés.

Alors les municipaux redoutant les suites de la responsabilité qui pesait sur leurs têtes, prirent le parti à une heure après minuit, de dénoncer à la convention le projet de fermer les barrières et d'égorger plusieurs conventionnels, mais sans nommer les chefs de la sédition ni l'endroit d'où l'attroupement était parti. Quelques propos incendiaires ont été tenus dans la maison commune, *dit Santerre à la barre du corps législatif*, on répandait l'opinion qu'il fallait un dictateur pour rétablir les affaires; les uns proposaient le duc d'Orléans, d'autres voulaient rappeler son fils de l'armée de Dumourier, et lui donner le commandement de la garde nationale de Paris; mais ces projets informes et sans cohérence n'avaient rien de bien alarmant; quelques rassemblemens incapables par eux-mêmes de troubler la tranquillité publique, ont été aisément dissipés par la surveillance municipale.

XXIII. *Jour sous lequel cette conspiration fut présentée à la tribune de la convention.*

Le lendemain, 11 mars, on parlait diversement de cette conspiration, les uns la traitaient de chimérique; d'autres, sans rejeter ab-

solument son existence, lui prêtaient des vues moins sanguinaires. Danton et Roberspierre renouvellèrent le projet annoncé la veille, de casser tout le ministère, et de choisir les membres du pouvoir exécutif dans le sein de la convention. 1793. N. St. I.

L'histoire doit recueillir la réponse vigoureuse qui leur fut faite: on vous propose astucieusement de choisir les ministres dans votre sein; mais si par malheur vous jetiez les yeux sous des hommes dévorés d'une ambition profonde et doués d'une grande audace, qui pourrait empêcher que demain une insurrection populaire ne dispersât la convention? Ces mêmes hommes revêtus en même temps des fonctions législatives et du pouvoir exécutif, ayant encore à leurs ordres un tribunal sans appel, ne seraient-ils pas les maîtres de la république? Tant qu'une goutte de sang circulera dans mes veines, je m'éléverai contre ces nouveaux titans, qui richement logés, plongés dans la mollesse des sybarites, parlent sans cesse de la misère du peuple, déplorent ridiculement les maux qu'il éprouve, et qui, déprédateurs en même temps et orgueilleux, prennent ironiquement sans doute le nom de *sans-culottes*. Je périrai plutôt que de voir ma patrie tomber sous le joug d'un dictateur, d'une municipalité ou d'une oligarchie.

Ainsi parla la Réveillère-Lépaux. L'assemblée presque toute entière ouvrit les yeux, les plus confians virent l'abyme creusé sur leurs pas, ils s'en indignèrent, et le danger présent donnant du courage aux plus timides,





1793. la motion des anarchistes fut repoussée avec indignation.

N. St. LXXIV. *Conférences pour conduire à une réconciliation entre les partis qui divisaient la convention. Rapport de Garat.*

Quelque découragement saisit le cœur des conjurés. Quoique les tribunes fussent comme la surveille remplies de gladiateurs à leurs ordres, les plus hardis paraissaient décontenancés. Danton lui-même sentit s'affaiblir son audace; il protesta que ce n'étaient pas des motions qu'il avait faites, mais seulement une opinion qu'il avait émise. Marat criait à son ordinaire contre les traîtres, tandis que Roberspierre proposait une renonciation entre tous les partis.

Ce revers, le premier de quelque importance que les désorganisateurs eussent éprouvé dans la convention, suspendait leur marche sans détruire leurs espérances. Ils ne criaient merci que pour avoir le temps de reprendre haleine. Les républicains ne pouvaient que trouver étrange que les chefs des deux factions jacobines proposassent une réconciliation le lendemain d'un complot échoné. Mais aussi est-il vrai qu'ils n'auraient pas été réduits à cette ressource, si le complot eût réussi.

Les conférences furent ouvertes au comité de défense générale, pour s'expliquer amiablement sur les griefs ou seulement sur les soupçons réciproques. On s'accuse, on se défend tour-à-tour; le ton léger avec lequel Danton s'exprimait, annonçait assez qu'il ne croyait pas un mot des accusations qu'il

intentait aux girondistes. Peut-être même n'attaquait-il que pour éviter la défensive. Cependant Brissot, Guadet, Vergniaud, Gensonné rendaient compte de leur conduite avec le même soin que s'ils avaient été sérieusement inculpés. Ils attaquèrent à leur tour. La défense de Danton se réduisit à ces phrases : moi, aspirer à la domination ! mais où sont mes trésors ? où sont mes armées ? On aurait pu lui répondre que ses trésors étaient dans les mains de son ami Cambon qui s'était emparé des finances, dans les mains des municipaux de Paris qui dévoraient des sommes incalculables sous prétexte de pourvoir à la subsistance de cette capitale, dans les mains du duc d'Oléans dont l'immense fortune était absorbée par ses profusions. A l'égard de ses armées, personne n'ignorait que la Belgique était infestée de prédicateurs sortis du club descordeliers, et dont l'emploi était de rallier les soldats au parti que dirigeait Danton.

1793. N. St. I.

Danton fut le seul jacobin qui donna quelque explication de sa conduite. Robespierre ne fit que s'emporter toutes les fois que Buzot ou Barbaroux lui présentaient des vérités trop pressantes. Pour Marat il était si méprisé, que personne ne daignait ni l'écouter ni lui adresser la parole.

Dans une de ces conférences Buzot atterrà les montagnards, en paraissant instruit de l'existence d'un comité de sept d'entre eux qu'ils croyaient absolument ignoré, et dont la mission était de préparer une nouvelle insurrection, de laquelle on devait profiter pour réparer la mauvaise réussite du 10 mars. Ro-

berspierre l'interrompit en disant : mais je n'en suis pas de ce comité. Qu'importe que
1793. Roberspierre fût de ce comité ou n'en fût pas,
N. St. I. dès qu'il agissait dans son sens et pour son parti ? Au surplus ces conférences n'étaient de part et d'autre qu'un objet de politique, il n'en résulta aucun rapprochement. On ne parla plus que des alarmes que Dumourier commençait à donner, et qui venait d'être dénoncé par trois commissaires du pouvoir exécutif, Pereyra, Proly et Dubuisson.

Les chefs de la Gironde auxquels les dispositions politiques de Dumourier étaient parfaitement connues, persuadés que le moment de tirer vengeance des jacobins n'était pas venu, convinrent entre eux qu'il fallait donner la plus grande publicité au complot sanguinaire qui venait d'échouer. Rassemblés en secret chez Valazé pour aviser au parti qu'ils devaient prendre, Vergniaud fut chargé par eux de dénoncer à la tribune les deux factions jacobines et leurs vues différentes.

Son discours plein de feu, fut extrêmement nuisible aux républicains. Il prit à tâche d'y tromper l'opinion publique qui se prononçait fortement contre les jacobins et contre les cordeliers. Un tableau vigoureusement dessiné de leurs projets et de leur conduite, présenté dans cette occasion, aurait abattu le masque dont ils se couvraient. Au lieu de cela Vergniaud attribua l'insurrection du 10 mars à l'aristocratie, au royalisme. C'était l'aristocratie sans doute, c'était le royalisme, mais l'aristocratie et le royalisme des cordeliers et de quelques jacobins. Voilà ce qu'il fallait

dire sans ménagement, et ce que Vergniaud ne dit pas. 1793. N. St. I.

Lorsque dans leur étonnement, ses collègues lui demandèrent raison de cette tournure inconcevable, il répondit qu'il avait jugé très-utile à la cause de la liberté, de dénoncer la conspiration sans nommer les vrais conspirateurs, *de peur de trop aigrir des hommes violens et déjà portés à tous les excès.*

Valazé voulut en vain ramener l'occasion que Vergniaud n'avait pas su saisir, la montagne qui redoutait la franchisse de ce député employa pour l'empêcher de parler tous les ressorts de sa tactique ordinaire : menaces, cris, clôture de discussion, révolte des tribunes. Les républicains se lassèrent de cette lutte, sans songer qu'ils n'avaient d'autre moyen de conserver leurs vies que de dévoiler au grand jour les manœuvres de leurs ennemis. Un parti qui se conduisait avec aussi peu d'habileté devait succomber.

Les jacobins et les cordeliers furent surpris eux-mêmes autant que charmés du commode manteau dont Vergniaud les avait couverts; le sens de son discours fut celui qu'ils donnèrent aux événemens de cette nuit dont les ténèbres avaient enfanté et avorté tant de crimes. Le ministre de la justice Garat, dans un très-long discours prononcé dans la convention, appelant Vergniaud à l'appui de son opinion, nia avec assurance que les jacobins eussent établi un comité d'insurrection, quoique le comité d'*insurrection* fût connu de tout le monde; à peine convint-il que

1793. N. St. I.

quelques mouvemens peu dangereux avaient menacé la tranquillité publique, mais il assura que le maire Pache avait déployé dans cette occasion le zèle le plus ferme et le plus heureux.

La fausseté du rapport était démontrée à tous les députés, personne ne le releva tant on était accoutumé dès-lors à voir les scélérats s'emparer des bonnes actions qu'ils voyaient faire, et attribuer leurs propres crimes aux gens de bien. La tournure que prenaient les événemens du 10 mars, donnait aux chefs du parti orléaniste le temps de se concerter avec Dumourier.

## XXV. *Manifeste de Dumourier contre la convention.*

Si l'importance dont il était pour ce général de passer aux yeux de son armée pour un ardent républicain jusqu'au moment où toutes ses mesures seraient prises pour se montrer ouvertement, ne lui avait pas permis de s'entendre avec les six commissaires de la convention dans la Belgique sur l'exécution du complot du 10 mars, il n'est pas moins certain que Danton et Lacroix avaient son secret en tout ou en partie. Ils ne furent donc pas surpris lorsque, deux jours après cet événement, il parut dans Paris une lettre de Dumourier à la convention, qui ressemblait à un manifeste, dans lequel il annonçait qu'il était sur le point de marcher vers Paris avec une partie de son armée, pour venger l'outrage fait par des factieux à la représen-

tation nationale, et pour exterminer la société des jacobins.

1793. N. St. I.

Il est difficile de se peindre les fureurs de la *montagne* à cette nouvelle inattendue. La guillotine était un instrument trop doux pour punir le traître. Dumourier est dénoncé, on demande contre lui un décret d'accusation. Mais si d'un côté le ton prononcé de despotisme et de haine contre les jacobins, qui fesait le caractère de la lettre de Dumourier, réunissait contre ce général tout le parti anarchique, ses déclamations contre l'anarchie, les plaintes trop fondées qu'il articulait contre ceux qui désorganisaient son armée, et le dévoûment qu'il montrait pour la majorité de la convention, devaient lui faire de nombreux partisans. Ils étaient soutenus secrétement par les cordeliers, qui, tout en se mêlant sur la *montagne* aux plus ardens jacobins, n'en étaient pas moins les mortels ennemis. Danton et Lacroix prirent sa défense. Ils avaient vécus familiérement avec ce général sans concevoir aucun soupçon; comment Pereyra et ses compagnons moins à portée de pénétrer ses desseins, les auraient-ils découverts? Danton assurait que Dumourier était un excellent républicain. A la vérité, ajoutait-il, il est mal entouré, on peut sans qu'il s'en doute, le pousser à des imprudences; mais je vais le joindre, et je réponds de le faire rétracter avant huit jours, ou de le conduire ici pieds et poings liés. Rassurez-vous, s'écria Lacroix; si Dumourier avait des projets de trahison, sa propre garde l'arrêterait et le livrerait à la convention. Le décret

1793. N. St. I. d'accusation proposé fut rejeté à une grande majorité, Danton et Lacroix partirent pour la Belgique. Ils revinrent quelque temps après, sans avoir obtenu la rétractation de Dumourier, et probablement sans l'avoir demandée; mais les jacobins auxquels le manège des cordeliers n'en imposait pas, jurèrent de se venger, et tinrent parole.

Dumourier s'était trop avancé pour reculer désormais. Il connaissait assez la trempe du cœur humain pour ne pas se flatter de tromper long-temps les républicains sur ses véritables projets. Les émissaires qu'il avait à Paris ne manquaient pas de l'informer que dans les conférences secrètes tenues par les députés de la Gironde, il était fréquemment dépeint comme un ennemi de la république d'autant plus redoutable, qu'il cachait ses sentimens avec beaucoup d'art. Il pouvait donc arriver d'un moment à l'autre, qu'ils se réunissent aux jacobins contre lui; alors les cordeliers hors d'état de le défendre contre cette coalition, auraient surement fini par l'abandonner à sa mauvaise fortune.

L'audace et le bonheur pouvaient le tirer du pas glissant dans lequel il se trouvait. Réduit à l'alternative de parvenir à l'empire ou de périr, il passa le *Rubicon*. Il fallait battre complétement les autrichiens. Alors regardé comme la plus ferme colonne de l'état, tous ses ennemis étaient à ses pieds. Il ranime le courage abattu de ses soldats par ses propos et par son exemple; et rassemblant son armée entre Louvain et Tirlemont, il marche sur cette dernière ville, en chasse les autrichiens

après l'attaque la plus meurtrière, dans laquelle il exposa plusieurs fois sa vie. Cette action rendit aux français toute la confiance que la déroute de Liége leur avait fait perdre. Profitant de ses avantages, il se décide à livrer auprès de Nervinde une bataille générale, quoique son armée fût inférieure à celle des ennemis.

1793. N. St. I.

XXVI. *Bataille de Nervinde.*

Le prince de Cobourg s'était avancé entre Tongres, Saint-Tron et Landen; l'armée française campée entre les deux Gettes, non loin de leur source, était séparée des autrichiens par la plus petite de ces deux rivières, qui se réunissait à l'autre auprès de la ville de Leau. La petite Gette est bordée des deux côtés de collines, qui, dans la partie occupée par les impériaux, s'élevaient en amphithéâtre jusqu'au terrein plus élevé de Saint-Tron et de Landen.

Le général français avait calculé que la principale force de l'armée autrichienne devait se trouver du côté de Tongres et de Saint-Tron, parce qu'elle tirait ses vivres de Maëstricht et de Liége. En conséquence son aîle gauche qui s'étendait du côté de Landen devait être plus faible. Il savait aussi que le général autrichien avait négligé d'occuper la petite ville de Leau qui, dans le projet d'attaque d'une des armées contre l'autre, pouvait servir ou de pivot au mouvement de l'aggresseur, ou de point de résistance pour l'attaque.

En avant de la ligne ennemie qui s'étendait de Landen vers Leau, se trouvaient les trois

1793. N. St. I. villages de Midlevinde, d'Obervinde et de Nervinde. Au-dessous de celui du centre, est une monticule nommée par les gens du pays, la tombe de Midlevinde. Elle domine les trois villages et un vallon qui les sépare de la ville de Landen : en cas d'attaque, le général qui occupe cette monticule, est maître de la plaine environnante, et doit nécessairement faire reculer son ennemi.

Sur ces données, Dumourier avait combiné son plan de bataille, dont voici les dispositions particulières. La première colonne, formant la droite de l'armée française, composée de l'avant-garde, aux ordres du général Lamarche, débouchant par le pont de Neerhélyssen, devait se porter dans la plaine, entre Landen et Obervinde, pour déborder la gauche de l'ennemi et inquiéter son flanc. La deuxième colonne, composée de l'infanterie de l'armée des Ardennes, commandée par le lieutenant-général Leveneur, débouchant aussi par le même pont, et soutenue par un gros corps de cavalerie, devait se porter avec rapidité sur la tombe de Midlevinde, et attaquer le village d'Obervinde qui ne pouvait résister long-temps aux canons placés sur la tombe. La troisième colonne, débouchant aussi par le même pont, avait ordre d'attaquer le village de Nervinde par la droite.

Ces trois colonnes formaient l'attaque de droite, commandée par le général Valence, qui devait, en cas de succès, faire un quart de conversion par sa gauche, poussant l'ennemi devant lui, et continuer de marcher

en bataille, laissant Landen derrière lui et fesant face à Saint-Tron. 1793. N. St. I.

L'attaque du centre, sous les ordres du duc de Chartres, était composée de deux colonnes. L'une commandée par le lieutenant-général Dietman, passant la petite Gette sur le pont de Laër, devait traverser rapidement ce village qui n'était occupé que par quelques tirailleurs impériaux, et se porter directement sur le front du village de Nervinde. L'autre que menait le général Dampierre, avait ordre de se porter sur la gauche du même village. Les deux colonnes devaient ensuite suivre le mouvement de la droite, en formant une ligne diagonale avec leur point de départ.

Le général Miranda commandait l'attaque de la gauche; il avait trois colonnes sous ses ordres. La première, passant la rivière au pont d'Ove-Helpen, et conduite par le lieutenant-général Miaczinski, devait charger les ennemis devant elle, en se dirigeant sur Ner-Landen, et observant de ne pas dépasser la tête de la colonne du centre qui se trouvait à sa droite. La seconde colonne, aux ordres du général Ruault, devait passer la Gette au pont d'Orsmaël, et attaquer par le grand chemin de Saint-Tron. Enfin, la troisième, menée par le général Champmorin, avait ordre de passer la rivière au-dessous de Neerlinter, au pont de Bingen, et de se jeter dans la ville de Leau, qu'elle devait occuper jusqu'à la fin de la bataille.

En cas d'une pleine réussite, l'armée française devait se trouver rangée en bataille,

1793. N. St. I.

sa gauche à Lean et sa droite à Saint-Tron, fesant face à Tongres, par où l'armée impériale aurait fait sa retraite. Les bords de la petite Gette, auprès de tous les ponts, étaient garnis de batteries pour protéger la retraite en cas de mauvais succès.

L'action commença le 18 mars, entre sept et huit heures du matin. Toutes les colonnes s'ébranlant à-la-fois, passèrent la rivière sans obstacles. Le général Lamarche se porta d'abord dans la plaine de Landen; mais n'y trouvant pas d'ennemis, il se réunit à la seconde colonne qui attaquait avec vigueur la tombe de Midlevinde, et qui bientôt emporta ce poste à la bayonnette. La troisième colonne, favorisée par les divisions du centre, chassa les impériaux de Nervinde, après une résistance opiniâtre, pendant laquelle quelque confusion se mit parmi les colonnes assaillantes.

Dans cet instant de désordre, une partie de la cavalerie du prince de Cobourg débouchant dans la plaine, entre Nervinde et Midlevinde, chargeait la cavalerie française, à la tête de laquelle fesait les fonctions de soldat et de capitaine, le général Valence, qui fut grièvement blessé, et forcé de quitter le combat. Cette cavalerie impériale fut repoussée; un autre corps de cavaliers allemands s'avançait sur la gauche de Nervinde pour se jeter sur l'infanterie de la quatrième colonne. Le maréchal-de-camp Thévenot qui s'y était porté, fit ouvrir les rangs pour la laisser passer, ensuite il dirigea sur elle si à-propos une décharge de canons à mi-

traille et de mousqueterie, que presque toute cette cavalerie fût détruite.

1793. N. St. I.

Le gain de la bataille était fixé à la droite et au centre en faveur des français, qui passèrent la nuit sur le champ de bataille, et se disposaient à poursuivre les autrichiens à la pointe du jour suivant.

Mais le sort des armes était bien différent à la gauche de l'armée. Les colonnes qui la composaient avaient attaqué les autrichiens avec beaucoup de vigueur, et déjà elles étaient maîtresses du poste d'Orsmaël, lorsqu'une terreur panique saisissant quelques bataillons de volontaires, ils abandonnèrent lâchement leur poste en poussant le cri horrible de *sauve qui peut.* Les généraux autrichiens témoins de ce désordre, l'augmentèrent par une attaque de cavalerie qui acheva de mettre la gauche de l'armée française en déroute. Miranda était désespéré; mais ses paroles et son exemple ne fesaient aucune impression sur les fuyards. Huit bataillons du corps des flanqueurs de Miaczinski qui venaient fortifier sa division, ne servirent qu'à favoriser sa retraite sur Tirlemont. Le général Champmorin s'était rendu maître de Leau, il s'y maintint jusqu'à ce que, voyant la retraite absolue de Miranda, il abandonna très-tard ce poste, repassa la petite Gette au pont de Bingen qu'il coupa après lui, et vint reprendre la position qu'il occupait avant la bataille.

Le prince de Cobourg, au lieu de poursuivre l'aîle gauche de l'armée française qui fuyait, employa ses colonnes à fortifier la

partie de son armée qui avait eu du désavantage pendant la journée. Dumourier fut
1793. contraint d'ordonner la retraite générale, au
N. St. I. moment même qu'il touchait à un triomphe qui l'eût couvert de gloire. Il accusa Miranda des malheurs de cette journée ; Miranda de son côté prétendit que Dumourier voulant le perdre, ne lui avait pas confié des forces proportionnées à l'importance des entreprises dont il était chargé. Vaines allégations de deux hommes qui avaient fait tout ce qui était en leur pouvoir pour vaincre, et qui succombaient sous des coups partis d'une main invisible, contre laquelle toute leur valeur et toute leur science militaire étaient en défaut.

XXVII. *Les jacobins furent les véritables auteurs de la perte de la bataille de Nervinde.*

Cette défaite était l'ouvrage de l'infernale société des jacobins. J'ai rapporté précédemment quelles furent leurs dispositions lorsqu'ils apprirent que Dumourier menaçait de marcher sur Paris, et les circonstances particulières qui firent échouer le décret d'accusation qu'ils avaient voulu porter contre lui. Ces hommes profonds calculateurs de toutes les scélératesses qui peuvent entrer dans le cœur humain, excités par les passions haineuses, jugeant de la conduite que Dumourier tiendrait à leur égard s'il était victorieux, par celle qu'ils auraient tenu à sa place, résolurent de sacrifier la gloire des armes françaises à leur sureté, et de faire battre le

général

général pour lui ôter tout moyen de leur nuire.

Les désorganisateurs que la *société-mère* entretenait dans les armées pour dépopulariser les généraux, et même les simples officiers qu'elle voulait perdre, lui donnait la malheureuse facilité de réussir dans cette odieuse entreprise. Dumourier aurait pu s'appercevoir de ce noir complot dès le commencement de la bataille, lorsque, sans sujet réel, il se mit plusieurs fois dans son aîle droite un désordre que toute sa fermeté et celle de ses plus habiles généraux, réparèrent avec beaucoup de peine. Les désorganisateurs triomphèrent malgré les efforts de courage et d'habileté que fesait Miranda.

1793. N. St. I.

Lorsque le cri de *sauve qui peut* fut poussé par mille bouches à-la-fois, le courage de ceux qui résistaient encore fut ébranlé, la frayeur qui se communiquait rendit la fuite générale et irréparable.

Malgré les raisonnemens que fait Dumourier dans ses mémoires, il est probable qu'il sentit sur-le-champ d'où partait le coup qui le terrassait, et que cette connaissance fut le principe du parti désespéré qu'il prit sur-le-champ.

La perte de la bataille de Nervinde était moins fâcheuse par elle-même que par les suites qu'elle devait avoir. Les bataillons que les jacobins avaient séduits, étaient absolument désorganisés, ce qui réduisait le reste de l'armée à l'état de faiblesse le plus absolu. Les autrichiens en profitèrent pour compléter leur triomphe les jours suivans.

J'ai observé précédemment que les orléa-

1793. N. St. I.

nistes témoins du déchaînement que la lettre de Dumourier avait occasionné contre lui dans la convention, avaient promis de l'engager à donner des explications capables de suspendre l'animosité des montagnards. Danton et Lacroix qui s'étaient chargés de cette mission, rencontrèrent à Bruxelles et tout le long de la route, des corps entiers de déserteurs ; ils revinrent sans avoir rien gagné sur l'esprit de Dumourier.

Ce général prévoyant que le parti qu'il venait de braver serait bientôt assez puissant pour prononcer sa proscription et obtenir sa tête, se livrait tout entier à ses projets de vengeance. La fuite des bataillons jacobins pouvait les favoriser.

XXVIII. *Dumourier traite avec les autrichiens. Les jacobins lui envoyent des commissaires pour le sonder.*

Dumourier comptait assez sur l'attachement d'une partie des troupes qu'il commandait, pour se flatter de leur inspirer la détermination de tout entreprendre en sa faveur et à lui confier aveuglément leurs destinées. Il ne doutait pas, avec leur secours, de porter un coup mortel à des ennemis qu'il n'espérait plus de rapprocher de lui par des négociations ; il se persuadait aussi, et non sans raison, que s'il proposait aux généraux de l'empereur de faire cause commune avec eux, son offre serait d'autant moins rejetée, que dans le moment, ses projets paraissaient coïncider avec ceux des puissances coalisées contre la France.

Le prince de Cobourg ne pouvait avoir de l'estime pour celui qui trahissait sa patrie; mais il était conforme aux règles de la politique de tirer tout le parti possible de cette perfidie; il accueillit donc la proposition du général français. 1793. N. St. I.

Le premier arrangement fut fait le 22 mars, entre le colonel autrichien Malck, et le colonel français Montjoie; il fut convenu, que les français évacueraient la Belgique sans être inquietés; que pour cacher la connivence des généraux, les corps avancés paraîtraient quelquefois s'attaquer sans se causer mutuellement aucun dommage réel; qu'on se concerterait, après l'évacuation de Bruxelles, pour convenir des faits ultérieurs.

Une seconde capitulation fut faite le 27 dans Ath. On convint que les français évacueraient Breda, Gertruidemberg et les autres postes qu'ils conservaient encore en Hollande, et que leur retraite ne serait point troublée par les troupes autrichiennes ni anglaises. Le principal corps de l'armée de Dumourier devait rester encore quelques jours dans la position de Mons, Tournai et Courtrai. Enfin, on stipulait que Dumourier marcherait sur Paris avec les seules troupes françaises quand l'occasion paraîtrait favorable, et que s'il avait besoin de secours pour cette expédition, les autrichiens n'agiraient sous ses ordres que comme auxiliaires. Les généraux Valence, Chartres et Thovenot assistèrent à cette conférence.

Le 28 l'armée française occupa la position d'Antoing, ayant son avant-garde à

1793. N. St. I.

Tournai. Une division commandée par le général Miaczinski, occupait le mont de la Trinité; une autre division sous les ordres de Leveneur, s'était portée au camp de Maulde. Dumourier apprit, dans cet endroit, que le général Neuilly en arrivant à Mons, n'avait pu retenir sous les drapeaux la colonne qu'il commandait, et qu'au lieu de prendre sa position sur les hauteurs de Nimy, elle avait pillé les magasins, et sans être attaquée, s'était repliée jusque sous le canon de Condé. Il ne restait au général Neuilly que sa cavalerie ; il lui fut ordonné de se retirer dans les environs de Condé.

Les suites désastreuses de la journée de Nervinde frappaient en France tous les esprits de la plus vive surprise. L'archiduc Charles, frère de l'empereur, commandant-général des Pays-Bas, avait fait son entrée dans Bruxelles avec beaucoup d'appareil. Il paraissait inconcevable que d'une si petite cause fussent résultés des effets aussi étonnans, et que l'évacuation entière de la Belgique suivît une bataille presque indécise et très-meurtrière.

Les jacobins qui seuls croyaient avoir la clef de l'énigme, craignaient, qu'auteurs du désastre, ils n'en devinssent les victimes, lorsque les yeux seraient complétement ouverts sur les circonstances de cet événement. Semblables à ces scélérats qui ne voient l'impunité de leurs crimes que dans la cumulation de crimes encore plus grands, ils résolurent de tenter tous les moyens de ramener Dumourier à leur parti, sauf à chercher dans

la suite des prétextes pour le sacrifier suivant que les affaires tourneraient.

1793. N. St. I.

La parole donnée par Danton, d'engager ce général à expliquer d'une manière satisfaisante pour les jacobins, les expressions trop virulentes de sa lettre à la convention, offrait une ouverture d'accommodement. Il fut résolu dans les comités de la *société-mère*, de renvoyer dans la Belgique les jacobins Proly, Pereyra et Dubuisson, qui avaient déjà dénoncé Dumourier, et qui, tous reconnus traîtres dans la suite, périrent sur un échafaud avec les principaux agens de Roberspierre.

Admis à une audience particulière, ils s'annonçaient d'abord de la part du ministre Lebrun, dont ils apportaient au général une lettre, qui exprimait vaguement qu'ils avaient des communications à lui faire au sujet de la Belgique. La conversation roula sur la situation générale des affaires. Ils convinrent volontiers des fautes qu'avait faites la convention. Enfin ils admirent la nécessité d'anéantir le corps législatif, et de former sur-le-champ une autre législature, si l'on voulait traiter sérieusement avec les puissances coalisées, et prévenir les malheurs qui menaçaient la France. Jusque-là, Dumourier était d'accord avec eux.

L'un des trois se hazarda d'avancer, que la société des jacobins avait président, registre, tribune, orateurs, influence sur l'opinion publique, et habitude des grandes affaires; qu'ainsi, le remplacement était tout

1793. N. St. I.

trouvé. Le général éloigna cette idée, motivant son refus d'adhésion, sur les principes exagérés qu'avaient déployé les jacobins.

Alors Froly lui demanda : mais comment trouverez-vous des représentans sans passer par les lenteurs et les vices des assemblées primaires ? Rien de plus simple, dit le général, j'appellerai à Paris tous les procureurs-généraux de départemens et de districts, je leur associerai une partie des individus qui composent les principales administrations, et les maires des grandes villes. Tous ces hommes déjà investis de la confiance de leurs concitoyens, formeront une assemblée assez régulière, qui rétablira d'abord la constitution de 89, 90 et 91. Les armes tomberont des mains des royalistes. Toute la France sera d'accord, et les étrangers auxquels ce concert unanime ôtera tout espoir de démembrer la France, traiteront bientôt d'une paix solide et durable.

Je rapporte cette conversation d'après un témoin oculaire. Elle fut défigurée quelques jours après dans Paris, et sur-tout dans le rapport qui en fut fait à la tribune des jacobins.

Dumourier assure dans ses mémoires qu'il eût gagné la confiance des envoyés jacobins, s'il eût feint d'admettre leur idée d'élever la *société mère* au rang de la convention nationale. Il ajoute que la franchise de son caractère ne lui permit pas d'employer la flexibilité nécessaire pour se prêter à cette feinte; mais il convient qu'il fut inexcusable de se trop ouvrir à eux dans la suite des confé-

rences, en parlant sans ménagement de l'immoralité, de l'impudeur, de la mauvaise composition des jacobins, auxquels il attribuait tous les malheurs de la France. 1793. N. St. I.

Dumourier ne dit pas que dans sa position embarrassante, il ne pouvait parler différemment aux émissaires de la société jacobine, sans donner de l'ombrage aux orléanistes qui seuls le protégeaient, et sans rendre absolument impossible le succès des mesures qu'il prenait alors, et qui exigeaient de sa part une conduite très-déliée.

Quelques précautions qu'il eût prises pour envelopper ses liaisons avec les généraux autrichiens, dans les replis d'un mystère qui ne devait se dévoiler que par la plus vigoureuse explosion, quel que fût le zèle avec lequel les cordeliers répondissent sur leurs têtes de son patriotisme, à la tribune des jacobins, et même à celle de la convention, il s'élevait sur l'ensemble de sa conduite des nuages qui s'obscurcissaient tous les jours.

Proly, Pereyra et Dubuisson de retour, se transportent à la *société-mère*, rapportent les preuves matérielles qu'ils ont acquises de la trahison de Dumourier. Tous les yeux s'ouvrent sur le compte de ce général. Les cordeliers sont réduits au silence, et le comité de défense générale de la convention, crut devoir prendre des mesures pour s'assurer de la personne de ce général.

---

XXIX. *Des commissaires de la convention chargés d'arrêter Dumourier, sont arrêtés eux-mêmes et livrés aux autrichiens.*

1793. N. St. I. Les commissaires de la convention près de l'armée du Nord, chargés de cette commission infiniment délicate, firent parvenir à Dumourier le billet suivant, daté de Lille, le 29 mars.

« Le général Dumourier est requis de se rendre aujourd'hui à Lille, maison du citoyen Moucquet, place du lion d'or, pour s'expliquer avec les représentans du peuple sur des inculpations graves qui lui sont faites, et sur lesquelles sa réponse personnelle est nécessaire, d'après les ordres précis de la convention. Le général Dumourier confiera le commandement de l'armée, pendant son absence, à l'officier-général, sous ses ordres, qu'il jugera le plus capable de le remplacer ».

Il était bien difficile qu'un homme aussi accoutumé aux affaires que Dumourier, fût pris à un piége aussi grossier. Il répondit que nécessaire à son armée, il ne pouvait un seul instant en abandonner la conduite en présence de l'ennemi, pour aller suivre un procès; que si les commissaires voulaient se transporter à son quartier-général, il leur répondrait avec franchise; qu'au surplus, peut-être aurait-il un peu plus de loisir dans quelques jours, alors il viendrait dans Lille avec son armée pour punir les lâches qui, après avoir abandonné leurs drapeaux, calomniaient les véritables défenseurs de la patrie et de la liberté.

La ruse étant inutile, il fallut avoir recours à la force. Un décret de la convention, du trente mars, mandait Dumourier à la barre pour rendre compte de sa conduite. Quatre conventionnels, Camus, Lamarque, Quinette et Bancal, accompagnés du ministre de la guerre Beurnonville, furent chargés de se rendre sur-le-champ à l'armée du Nord, pour mettre le décret à exécution. 1793. N. St. I.

Le quartier-général de l'armée du Nord était depuis quelques jours aux Boues-Saint-Amant, lorsque le ministre de la guerre et les quatre commissaires de la convention y arrivèrent le deux avril, sur les quatre heures du soir.

Camus, porteur de parole pour la députation, présenta au général le décret. Le général après en avoir pris lecture, le lui rendit, en observant que, sans blâmer une décision de l'assemblée nationale, il ne pouvait s'empêcher de juger ce décret inopportun dans un temps où l'armée mécontente et presque désorganisée, avait besoin de la présence de son général pour éviter une dissolution funeste à la république. Il ajouta qu'il lisait dans ce décret qu'en cas de refus d'obéir de la part du général, les commissaires avaient le droit de le suspendre de ses fonctions, et de confier à un autre le commandement de l'armée. Sans doute, ajouta-t-il, lorsque la convention a choisi quatre de ses membres pour les revêtir d'une puissance dont l'exercice doit être aussi délicat que sévère, elle a compté autant sur leur prudence que sur leur fermeté. Je ne refuse pas formellement d'o-

béir, mais je demande le temps qui m'est nécessaire pour mettre les frontières en sureté
1793. avant de quitter mon armée. Vous êtes sur
N. St. I. les lieux, c'est à vous de juger ce que vous avez à faire ; au surplus j'offre ma démission.

Mais si nous acceptions votre démission, que feriez-vous ensuite ? Ce qui me conviendra : ne croyez pas cependant que je me livre à votre tribunal révolutionnaire. Les autres députés voulant éviter quelque explication plus vive, cherchaient à persuader au général qu'il n'était question dans le corps législatif d'aucune mesure funeste contre lui. Bancal citait les exemples d'obéissance et de résignation donnés par quelques généraux célèbres de la Grèce et de Rome.

Vous ne me convaincrez pas, répondait Dumourier, les Romains dont vous me parlez avaient exilé *Tarquin ;* mais ils ne l'avaient pas mis à mort. Ils ne connaissaient ni club des jacobins, ni tribunal révolutionnaire, leurs lois sages et douces protégeaient tous les citoyens. Nous sommes dans un temps d'anarchie. Des tigres veulent ma tête, je ne veux pas la donner. Et puisque vous puisez vos exemples chez les Romains, je me suis plusieurs fois jeté au milieu des ennemis de la république, comme Décius ; mais pour imiter Curtius, je ne me jeterai jamais dans un gouffre.

Presque tous les officiers de l'état-major de Dumourier étaient présens à cette conférence qui durait depuis plus de quatre heures, et qui dégénérait en altercations scandaleuses, lorsque le général fit arrêter tous ceux

qui le tenaient déjà pour leur prisonnier, et les fit conduire en qualité d'ôtages au camp des autrichiens. 1793. N. S. I.

Dumourier écrivait au général Clairfayt : je vous envoie quatre commissaires de la convention nationale, venus pour m'arrêter. Leur projet, ou du moins celui de leurs commettans, était de me faire assassiner à Paris.

Je vous prie de les envoyer au prince de Saxe-Cobourg, pour être gardés en ôtages. Je marche demain sur Paris pour mettre fin à l'anarchie qui dévore cette capitale. Je compte sur la trève la plus parfaite pendant mon expédition, et même sur les secours de vos troupes, en cas que j'en aie besoin pour châtier les scélérats qui ont troublé mon pays. Je vous envoie aussi le général Beurnonville, ministre de la guerre, avec son aide-de-camp. Je vous prie de séparer ces deux militaires d'avec les membres de la convention, et de les traiter avec plus d'égards.

Les prisonniers furent d'abord conduits à Maëstricht, ensuite à Coblentz et à Würtzbourg. On les sépara les uns des autres, ils furent enfermés dans les châteaux de Kœniggratz, de Spilberg et d'Olmutz. Echangés contre la fille de Louis XVI, détenue au temple, la liberté leur fut rendue au mois de décembre 1795.

Après cette conduite, Dumourier n'avait plus de mesure à garder. Il eut une troisième conférence avec les généraux de l'empereur, dans laquelle il promit de leur livrer les forteresses de Condé et de Valenciennes, qu'ils s'engageaient de restituer à la fin de la guerre.

1793. N. St. 1.

A cette condition le prince de Saxe-Cobourg lui promettait de nouveau les secours dont il avait besoin pour exécuter son entreprise sur Paris.

Il publia une adresse à son armée, dans laquelle il disait : il est temps, soldats, d'accomplir notre vœu. Nous avons juré de purger la France des assassins qui la déshonorent, et de rendre à notre patrie le repos qu'elle a perdu. C'est à nous de conserver la constitution que nous avons jurée. Nous ne pouvons être libres que par de bonnes lois.

Il peint ensuite la cruauté de ceux qui gouvernaient la France ; mais nous avons un point de ralliement pour étouffer le monstre de l'anarchie, nous resterons libres, nous recouvrerons notre gloire et notre constitution. Il ajoute que les autrichiens se sont engagés à ne point troubler sa noble entreprise de rendre la liberté à la France, et qu'il espère que son armée qui, dans tant d'occasions périlleuses lui avait donné les preuves les plus multipliées de sa confiance, ne l'abandonnerait pas dans cette crise salutaire.

Le prince de Cobourg appuyait l'adresse de Dumourier par une proclamation, dans laquelle après avoir fait l'éloge le plus pompeux du général français, il déclarait que l'empereur et le roi de Prusse, loin de se regarder comme les ennemis des français, contribueraient de tout leur pouvoir à leur rendre un roi constitutionnel, et qu'ils s'engageaient solemnellement à ne conserver à la paix aucune conquête en France.

### XXX. *Désertion de Dumourier. Réflexions à ce sujet. Portrait de ce général.*

Jusqu'à ce moment les affaires avaient pris la tournure la plus favorable aux vues de Dumourier, et si la totalité de ses troupes lui eût conservé le dévoûment sur lequel il croyait pouvoir compter, il eût peut-être tiré de sa proscription même un nouveau moyen de réussir.

1793. N. St. I.

Il paraît que l'armée de Dumourier ne s'intéressa au sort de son général, qu'aussi long-temps qu'elle fut persuadée que la convention nationale n'avait voulu le faire arrêter qu'à cause de sa retraite après la bataille de Nervinde. Les soldats considéraient cet ordre comme un outrage personnel. Il les attachait de plus près à leur général qui avait véritablement leur confiance. Mais dès qu'il fut public que les commissaires de la convention et le ministre de la guerre avaient été livrés aux autrichiens, Dumourier ne fut plus considéré généralement que comme un traître. Sa voix fut bientôt méconnue. Les villes qu'il se proposait de remettre au prince de Cobourg, refusèrent de le recevoir dans leurs murs. Abandonné de ses soldats, il se vit réduit à fuir vers l'armée impériale, suivi d'un petit nombre de ses compagnons d'armes, moins entraînés par l'attachement qu'ils avaient pour lui, que par la conscience des dangers auxquels les exposaient leurs liaisons connues avec un chef qui venait d'être proscrit.

Alors commença la punition du traître Du-

1793. N. S. I.

mourier. Lorsqu'avec un talent non contesté, et à la tête d'une armée célèbre par ses victoires, il employait les ressources de son génie pour saper les fondemens d'un édifice dont il avait été un des principaux architectes, il parut un homme important aux yeux de l'Europe ; mais l'officier isolé qui venait de se signaler par une perfidie, ne pouvait être considéré que comme un être aussi vil que dangereux, par ceux même auxquels il avait été utile.

Réduit à une obscurité désespérante pour un ambitieux, en vain il a publié plusieurs écrits dans lesquels il a cherché à se donner une teinte de moralité qui ne séduit personne. Rien n'effacera jamais le souvenir indestructible de sa conduite déloyale. Ses talens furent plus que balancés par les vices de son cœur, et par les écarts de son imagination ardente. Quelques protestations qu'il fasse sur la pureté de ses intentions, la postérité saura que sacrifiant sa patrie à ses intérêts, il trahit même ses complices quand il les trouva contraires à ses vues. Si la nature le doua de quelques qualités brillantes, qui pouvaient faire de lui un grand homme, il abusa si cruellement de ces dons, qu'il n'aura jamais de droits ni à l'intérêt ni à l'estime d'aucun des partis qui ont partagé la France.

La désertion de Dumourier et d'une partie des officiers-généraux qui servaient sous lui, dans un temps où l'armée était presque totalement désorganisée, ouvrait aux ennemis les frontières du Nord. Il est certain que, dans la confusion universelle, produite par cet évé-

nement, si le prince de Cobourg et le général Clairfayt eussent attaqué brusquement les deux camps des Boues-Saint-Amant et de Maulde, ils eussent trouvé d'autant moins de résistance, que presque toute l'artillerie s'était repliée sous Valenciennes. Heureusement les autrichiens ne connaissaient pas l'état déplorable de l'armée française, parce que Dumourier, pour augmenter sa considération, en avait toujours exagéré la force; d'ailleurs les généraux ennemis trompés par le degré d'ascendant que Dumourier se donnait sur l'esprit de ses soldats, pensaient que l'armée entière allait suivre son général; et par une attaque hors de saison, ils ne voulaient pas s'exposer au désespoir des soldats dont ils avaient éprouvé la bravoure, et qu'ils croyaient sur le point de se jeter d'eux-mêmes dans les bras de l'empereur.

1793. N. St. I.

Quand Dumourier fut arrivé à Mons, il demanda la permission de se rendre au congrès qui se tenait alors à Anvers; mais la recommandation du lord Anckland ne put lui faire obtenir cet honneur. Cette assemblée était composée du duc d'Yorck et du lord Anckland, pour la cour britannique; du prince d'Orange, de ses deux fils et du grand-pensionnaire Van-Spiegel pour les états-généraux; du prince de Saxe-Cobourg et des comtes de Metternich, de Staremberg et de Merci-Argentau pour l'empereur et pour l'empire; et des envoyés de Prusse, d'Espagne et de Naples. On y arrêta de commencer un plan d'opérations hostiles contre la France, sans avoir égard aux engagemens que Clairfayt avait pris avec

1793. N. St. I.

Dumourier, et qui furent annullés par une proclamation publiée dans l'armée autrichienne. Sir Jacques Murray fut chargé d'apporter ces détails à Londres. En conséquence un nouveau traité entre l'Angleterre et l'Espagne fut signé le 2 mai, et les deux puissances promirent d'agir conjointement dans la Méditerranée.

### XXXI. *Effet que produisit à Paris la désertion de Dumourier.*

On n'a pas perdu de vue, que quelques jours après l'insurrection du dix mars, les jacobins avaient demandé un décret d'accusation contre Dumourier, et que le parti de la Gironde s'était réuni aux cordeliers pour repousser cette mesure. Dès que la défection de ce général fut connue, les jacobins saisirent avidement cette circonstance pour accuser leurs adversaires, d'être les complices d'une trahison qu'ils avaient refusé de prévenir. La fermentation la plus fâcheuse régnait dans Paris.

Presque tous les députés envoyés dans les provinces, pour hâter les recrutemens, avaient été choisis sur la montagne. Ces choix, en prouvant sa puissance, l'affaiblissaient audedans. La montagne dégarnie n'avait plus la majorité à la convention, lors même que les deux factions jacobines se réunissaient.

D'un autre côté un très-grand nombre de ces députés montagnards, en se répandant dans toutes les parties de la république, y trouvèrent des esprits aigris contre eux, des ames exaspérées. Ils attribuaient cette réception

tion à la correspondance des membres du côté droit avec leurs départemens, et ce qui était peut-être vrai de quelques-uns, on l'affirma de tous.

1793. N. St. I.

Dans leurs dépêches, les députés montagnards ne se plaignaient pas seulement d'avoir été mal reçus, ils accusaient leurs antagonistes de leur avoir ôté les moyens de remplir la mission qui leur était confiée. Ainsi ils avaient l'art de confondre leurs intérêts avec ceux de la république.

La montagne craignant d'être opprimée, résolut de se porter à quelque entreprise téméraire qui consolidât sa puissance. Dès-lors les jacobins furent plus menaçans, la municipalité de Paris plus hardie, les sections de cette capitale plus orageuses.

A la municipalité de Paris et aux jacobins, régnait les mêmes esprits, il y en avait deux dans les sections. Le bon cherchait à prendre le dessus, le mauvais finissait presque toujours par prédominer. La convention était dans un véritable état de guerre. D'un côté paraissaient l'habileté et le sang-froid, de l'autre la fureur et l'énergie. On était trahi, les furieux fesaient croire aisément à la multitude, que les habiles étaient les complices des traîtres, tandis que les habiles qui devaient comprendre combien pour leur salut et pour celui de la chose publique, la prudence leur était nécessaire, semblaient prendre à tâche d'augmenter l'effervescence d'une troupe de bêtes féroces déchaînées contre eux.

1793. N. St. I.

XXXII. *Le comité d'insurrection reprend ses séances. Création du comité de salut public de la convention nationale. Bataille de Maulde. Siége de Condé.*

Dès le 31 mars, le comité d'insurrection avait renouvellé ses séances à l'évêché. Cette assemblée était composée de commissaires qui se disaient chargés par la majorité des sections d'aviser aux moyens de salut public. Chaque membre en prenant séance, jurait l'approbation des massacres du 2 septembre : c'était le signe caractéristique de patriotisme, sans lequel on n'était pas digne de la mission confiée au comité. Il fut autorisé à s'assembler par la municipalité de Paris, qui promit, par un arrêté du 1 avril, de pourvoir aux frais de bureau de ce nouveau corps gouvernant qui prenait le titre de *Comité central de salut public correspondant avec les départemens de la république sous la sauve-garde du peuple.*

Sous le même toit siégeaient les électeurs de Paris. Leurs opinions ne différaient guères de celles des jacobins, mais ils étaient jaloux de voir s'élever à leurs côtés un corps dont le pouvoir allait rivaliser avec le leur. Ils envoyèrent, le 2 avril, une députation à la municipalité, pour lui faire part de la surprise qu'ils éprouvaient à la vue d'un rassemblement d'individus qui prétendaient s'élever au-dessus des corps constitués. Ils ajoutaient que ce prétendu comité central de salut public n'avait pas l'adhésion de la majorité des sections. Le conseil de la

commune fut contraint de retirer son arrêté, portant qu'il payerait les frais de bureau et les autres dépenses de ce comité. 1793. N. St. I.

Quelques sections de Paris vinrent dénoncer à la convention les arrêtés de ce conventicule. Ses mesures n'étaient pas entièrement prises pour braver tous les regards. Il rentra pendant quelques jours dans le souterrain qu'avait habité Marat. Nous verrons bientôt ses membres, sous le nom de commissaires de trente-cinq sections de Paris, se présenter à la barre du corps législatif, ayant à leur tête le maire Pache, demander la proscription de vingt-deux députés.

On observa qu'à la séance des jacobins du 1 avril, une motion fut faite en faveur du comité central de salut public séant à l'évêché. Elle fut rejetée par les meneurs de la société. L'orateur fut même conduit au comité de sureté générale. Ce qui prouve que les jacobins croyaient avoir des raisons de jeter un voile sur les opérations de cette assemblée, ou que la faction qui avait présidé à ce rassemblement, n'était pas celle qui dominait alors à la *société-mère*.

J'ai vu faire des rapprochemens sur cette dénomination de comité de salut public. Je ne pense pas que ceux qui l'avaient imaginée connussent assez l'histoire romaine pour savoir que lorsqu'Octave, Antoine et Lépide désolaient Rome par leurs proscrisptions, ils prenaient le titre de comité de salut public. Il existe à la bibliothèque nationale, une médaille qui prouve ce fait : d'un côté on y voit l'image d'Antoine avec cette devise : *Marcus*

*Antonius impérator augustus triumvir;* et au revers trois mains se tenant serrées, environnées de haches et de faisceaux consulaires avec ces mots : *Pro salute humani generis.*

1793. N. St. I.

Quoi qu'il en soit, c'est un fait digne d'observation que le comité de la commune de Paris où siégeait Marat, qui avilit la seconde législature, et détermina les massacres du 2 septembre, se qualifiait de comité de salut public.

Le 24 octobre suivant, Fabre-d'Eglantine proposa aux jacobins, dans un moment d'effervescence publique, la dissolution du corps législatif et l'établissement *d'une faction de salut public.* Enfin, quelques jours après que le comité de salut public, séant à l'évêché, fut dénoncé aux autorités constituées comme voulant anéantir la représentation nationale, la convention décréta, le 6 avril, la formation dans son sein, d'un comité de salut public qui devint l'oppresseur des français et de la convention elle-même.

Ce comité n'obtint pas d'abord l'étendue d'autorité qu'il avait demandé, mais il parvint au même but, en fesant investir de pouvoirs illimités les commissaires répandus dans les départemens, tandis qu'il avait lui-même le droit de régler leurs instructions. D'ailleurs il distribuait toutes les places par le canal des ministres qui n'osaient lui résister. La correspondance générale et le droit exclusif de proposer les décrets en matière d'administration, lui étaient attribués. La municipalité de Paris était à ses ordres.

1793. N. St. I.

Il pouvait agiter, calmer, épouvanter, rassurer; créer ou dissimuler les besoins; taire ou exagérer les ressources. Tout passait par ses mains. La convention ne pouvait presque rien faire sans lui, il la tenait par conséquent dans la plus étroite dépendance.

L'orage qui grondait sur la convention, grossissait chaque jour. De toute part on se parlait à l'oreille, on se fesait des confidences ou de quelque vaste complot ou de quelque acte de justice extraordinaire qui se préparait. C'était la marche constante des jacobins de supposer ou d'exagérer des malheurs, de feindre la découverte d'une conspiration, d'annoncer des dangers imminens pour arracher les décrets qui ajoutaient à la puissance de la montagne. Par un semblable manège, on obtint le tribunal et l'armée révolutionnaire, le comité de salut public, la défense de vendre l'argent, la taxe des grains, et tant d'autres lois dont le moindre vice était l'absurdité.

Les recrutemens pour les armées se fesaient aussi rapidement que le permettaient les circonstances. Cependant la bonne volonté des nouveaux défenseurs de la patrie rassurait à peine les esprits contre les entreprises des autrichiens, auxquels s'était réuni une armée anglaise aux ordres du duc d'Yorck. Ces forces combinées avaient battu les français auprès de Maulde. Les autrichiens assiégeaient Condé, tandis que les débris de l'armée de Dumourier se rassemblaient dans le camp de Famars sous les ordres du général Dampierre.

XXXIII. *Bouchotte devient ministre de la guerre. Les Bourbons sont exilés à Marseille.*

1793. N. St. I. Dumourier sans considération dans les Pays-Bas, s'était déterminé à passer en Angleterre. On ne sait si ce fut par des vues publiques ou particulières, son séjour ne fut pas long à Londres. Un bill du parlement qui ordonnait à tous les étrangers de sortir de la Grande-Bretagne, le força de repasser la mer.

Le jacobin *Bouchotte* avait succédé à Beurnonville dans le ministère de la guerre. On attaquait alors vivement le duc d'Orléans, tant dans la convention qu'à la société-mère. Barbaroux s'écriait du haut de la tribune: Eh bien! êtes-vous convaincus maintenant qu'il existait une faction d'Orleans? Que demandait Dumourier? l'ancienne constitution. Qui voulait-il placer sur le trône? le duc d'Orléans et ses enfans. Les cordeliers voulaient d'abord récriminer, mais on ne pouvait se refuser aux conséquences qui sortaient contre d'Orléans de la conduite de Dumourier. En vain Sillery regardant stupidement la statue de *Brutus* placée vis-a-vis de lui, disait pour toute apologie: Je vois Brutus, donnant à entendre qu'il serait lui-même le bourreau de son gendre Valence, un des généraux qui avaient accompagné Dumourier dans sa fuite. En vain d'Orléans copiant Sillery, s'écriait à son tour: je vois aussi Brutus, ce qui signifiait qu'il donnerait lui-même la mort à son fils, le duc de

Chartres; d'Orléans et Sillery n'intéressaient personne en leur faveur.

1793. N. St. I.

Les républicains, soit qu'ils parlassent de bonne foi, ou qu'ils ne voulussent que jeter une pomme de discorde entre les deux factions jacobines, échauffaient contre d'Orléans l'assemblée nationale, et les cordeliers furent bientôt réduits à se taire.

Dans une séance des jacobins, l'extrait de leur correspondance présenta l'anecdote suivante : on répand la nouvelle qu'un valet-de-chambre de l'empereur, soupçonné d'avoir voulu empoisonner son maître, et d'être auteur ou complice de l'empoisonnement de Léopold, a été arrêté. Dans ses interrogatoires, il a fait l'aveu de ces deux crimes, et a déclaré en avoir reçu le salaire du duc d'Orléans.

Dans la tribune de la convention, le député Lahaye lut la lettre suivante, qu'il dit lui avoir été adressée de Seez par un de ses amis.

« Si je ne vous ai pas fait un détail circonstancié relativement au C. Egalité, c'est que je ne connaissais que par le bruit public son voyage de Bretagne, dans lequel on le soupçonne d'avoir fomenté les événemens fâcheux qui s'y sont passés. Mais je suis certain qu'il était à Seez le 22 mars dernier, il se fesait appeler le C. Fécamp. Mais tout le monde le connaissait à sa taille, et à sa figure rouge et bourgeonnée. De Seez il fut à Alençon, où il logea à l'hôtel du Maure. Il revint le 25 à Seez. Passant sur la place pendant la nuit, il fut arrêté par la garde : alors il montra

1793. N. St. I.

un passeport sur lequel il était nommé Philippe-Egalité. Il a demandé à plusieurs personnes, si le duc d'Orléans était aimé dans le pays, et si le peuple serait satisfait de l'avoir pour roi, etc. »

Sur la lecture de cette lettre, d'Orléans et Sillery eurent ordre d'aller rendre compte de leur conduite au comité de sureté générale. Ils y comparurent en supplians. Deux jours après un mandat d'arrêt fut lancé contre l'abbé d'Espagnac, Hébert secrétaire de Duport ancien conseiller au parlement, Bonne-Carrère, Gouy-d'Arci, Asseline, Sauvan domestique du duc d'Orléans, une amie de Dumourier appelée *Boisvert*. Westermann, Victor Broglie, Boisgelin qui avait figuré dans les premiers mouvemens de la Bretagne; les ducs de Chartres et de Montpensier, Valence et toute sa famille, et les dames d'Orléans, de Montesson et de Sillery, comme prévenus de complicité avec Duo urier.

D'Orléans se flattait que la foudre n'arriverait pas jusqu'à lui : à quoi pensez-vous, lui dit un jour Guadet dans la convention, vous êtes perdu si vous ne demandez vous-même un décret qui vous bannisse de France jusqu'à la paix avec toute votre famille? D'Orléans ne fit aucune attention à cet avis. Le lendemain Guadet ayant rencontré Sillery, lui fit part du conseil qu'il avait donné; eh oui, répondit Sillery, d'Orléans n'a que ce parti à prendre, je vais lui faire un petit discours, à la fin duquel il

demandera ce décret, car il ne sait rien faire de lui-même. 1793. N. St. I.

Soit que Sillery eût négligé l'avis de Guadet, ou que d'Orléans fût persuadé que Danton et Marat qui continuaient à le protéger, avaient assez de ressources pour le tirer de ce mauvais pas, il ne prit aucune précaution contre le coup qui devait bientôt le frapper.

Un décret rendu le 6 avril, ordonna que tous les individus de la famille de Bourbon, à l'exception des prisonniers du temple, seraient conduits dans la citadelle de Marseille : un second décret rendu sur la motion de Carrier, ordonna la prise au corps du duc d'Orléans et l'apposition des scellés sur ses papiers.

On ne sait trop ce qu'il machinait encore dans ce moment. Les fusiliers chargés de l'arrêter au Palais-Royal, le trouvèrent occupé à vendre son linge de corps et les meubles précieux qui lui restaient encore. Peut-être voulait-il par ce dernier effort s'assurer la protection de Marat. Il était réduit à l'avilissement de solliciter les bonnes graces de ce scélérat. Conduit à la mairie, il demanda la permission d'écrire à la convention. Il paraît par les termes de sa lettre, que les cordeliers étaient instruits que le projet de Roberspierre et des jacobins était de faire déporter tous les Bourbons, peut-être même de mettre leurs têtes à prix, et qu'ils avaient crus arracher le duc d'Orléans et sa famille à cette proscription, en fesant déclarer par la commune, qu'il ne s'appelait pas Bour-

1793. N. St. I.

bon, mais Egalité. Sa lettre fut lue; mais non-seulement ses réclamations furent repoussées par l'ordre du jour, il fut encore ordonné qu'il serait transféré à Marseille comme les autres rejetons de la maison royale.

D'Orléans fut conduit à la prison de l'Abbaye le 7 avril, à huit heures du soir. Il y trouva cet immoral Laclos, qui plus qu'un autre avait contribué à l'entraîner dans le gouffre ouvert devant lui. La duchesse de Bourbon était entrée dans dans la même prison à huit heures du matin; on y mena bientôt le prince de Conti et le comte de Beaujolais. Quant au duc de Montpensier, il était dans l'armée d'Italie, sous les ordres de Biron, qui l'envoya à Marseille. La seule duchesse d'Orléans, dangereusement malade, eut la permission de rester pendant quelque temps dans sa maison de Vernon. On la transféra dans la suite au palais du Luxembourg, transformé en prison d'état.

Le 11 avril ces prisonniers prirent la route de Marseille. Le voyage se fit lentement, il ne fut pénible que pour le prince de Conti, qu'une maladie douleureuse retenait au lit. On eut pour les captifs tous les égards que réclamait leur situation.

Les parisiens virent avec satisfaction s'éloigner de leur ville un homme qui l'avait si long-temps remplie de troubles et de forfaits; mais les jacobins ne savaient trop que penser de la détention de ce prince. Roberspierre et ses affidés en avaient le secret, mais profondément dissimulés, ils ne le divulguaient pas.

Desfieux qui présidait la *société-mère*, témoigna qu'il ne concevait rien à la rigueur dont on usait en cette occasion; car, en vérité, *ajouta-t-il*, je crois qu'il n'existe aucune preuve contre d'Orléans. Pour moi, répondit Marat, j'ignore si d'Orléans est criminel de haute-trahison; mais ce que je sais fort, et ce que j'observerai constamment, c'est que le girondiste Buzot est son homme d'affaires.

1793. N. St. I.

Roberspierre laissa les parisiens et les différentes factions s'épuiser en conjectures, et lorsque par l'éloignement, l'incarcération ou la mort d'une foule de députés et de citoyens de tous les partis, il se fut rendu maître absolu de la chose publique, il continua de s'envelopper de ténèbres si épaisses, que nul homme en France ne pouvait deviner ses projets. Cette dissimulation fut portée si loin qu'on craignit qu'il n'y eût dans sa conduite un machiavélisme, au moyen duquel d'Orléans, quand on s'y attendrait le moins, sortirait vainqueur de sa prison, pour monter sur le trône; de manière que dans l'incertitude de savoir si Roberspierre se proposait d'être ou son sauveur ou son bourreau, on se tut absolument sur le compte du prisonnier; le bien et le mal qu'on en aurait dit, pouvait également conduire les indiscrets à l'échafaud.

Il paraît que d'Orléans lui-même n'augurait point mal de sa position; après avoir passé quelques jours dans la tristesse, l'espoir rentra dans son ame. Il profita des adoucissemens qu'on lui procurait dans sa prison

1793. N. St. I. pour se livrer à toute la brutalité de ses anciens goûts, dépourvu de talens agréables qui charment les ennuis d'un prisonnier, incapable d'aucune sorte d'application; il passait ses journées à se gorger de viandes, de vins et de liqueurs avec des prostituées que son argent attirait auprès de lui. Ses gardiens qui ne savaient si leur prisonnier ne serait pas un jour leur maître, se gardaient de contrarier aucune de ses fantaisies.

XXXIV. *Nouvelles tentatives des jacobins pour dissoudre la convention nationale.*

Le 10 avril, la section de la Halle-au-Bled vint demander à la barre de la convention nationale la proscription des mêmes députés qui devaient être assassinés dans la nuit du 10 mars. L'orateur de la députation apostrophant la *montagne*, osa bien lui dire: Apprenez que si vous n'êtes pas en état de sauver la patrie, nous la sauverons nous-mêmes, c'est-à-dire, en langage de jacobin, si vous ne vous sentez pas la force de comprimer vos ennemis, apprenez que nous sommes-l pour vous soutenir.

Les pétitionnaires demandaient aussi le renouvellement de toutes les administrations. Vergniaud, Guadet, Gensonné s'élèvent contre ces propositions sanguinaires et anarchiques; Danton, Marat, Roberspierre en prennent la défense, une nouvelle lutte s'engage avec chaleur, les séances sont sans cesse troublées par l'esprit de parti.

Le 13, Marat fit adopter par la société des

jacobins une adresse dans laquelle on invitait tous les départemens à marcher sur Paris. On y lisait ces mots: *Oui, frères et amis, c'est dans le sénat que de parricides mains déchirent les entrailles de la patrie; oui, la contre-révolution est dans le gouvernement et dans la convention nationale.* Quatre-vingt-treize députés présens à la lecture de cette adresse, qui fut le lendemain dénoncée à la convention, ne rougirent pas de la signer: ces quatre-vingt-treize signataires furent dans la suite les instrumens de la tyrannie de Roberspierre.



Le 15, cette adresse fut présentée à la barre de la convention, par le maire Pache, à la tête du comité d'insurrection de l'évêché, qui se prétendait chargé des pouvoirs de la majorité des sections de Paris. On y renouvellait la proscription de vingt-deux députés.

D'un côté, le journal de Marat était beaucoup plus virulent que de coutume; ce monstre demandait la tête de deux cent cinquante mille citoyens. De l'autre, on rapportait, avec mystère, qu'un bordelais fait prisonnier à la bataille de Nervinde, et rendu à la liberté par un échange, ayant eu occasion pendant sa captivité d'entretenir des liaisons particulières avec un officier de l'état-major de l'armée impériale, avait appris qu'on disait assez publiquement chez le prince de Cobourg, qu'avant peu, vingt-deux têtes tomberaient dans la convention, et que ce sacrifice immolé aux manes de Louis XVI, était un préliminaire des arrangemens qui se fesaient entre Dumourier et le général allemand.

1793. N. St. I. On sait aujourd'hui qu'à l'époque de la bataille de Nervinde la négociation entre le prince de Cobourg et Dumourier, n'était pas entamée, et qu'elle fut la suite des événemens qui succédèrent à cette bataille; mais ceux qui connaissent le cœur humain pourront aisément se persuader que Dumourier, pour entrer dans les vues de vengeance de la cour de Vienne, aurait volontiers consenti au supplice de quelques chefs du parti républicain, regardés par les puissances coalisées comme les principaux agens de la destruction de la monarchie en France.

Il n'est point constant que par un des articles secrets d'un traité entre la faction orléaniste et les puissances étrangères, elle s'était engagée à faire couper les têtes de vingt-deux députés républicains; mais il est des rapprochemens remarquables entre cette singulière identité de nombre à quatre époques différentes. La première liste de proscription ayant été de vingt-deux députés. La seconde liste, apportée par le comité d'insurrection, fut encore de vingt-deux, quoique tous les noms ne fussent pas les mêmes. Marat fit encore quelques changemens. Il ôta de la liste plusieurs noms, parmi lesquels était celui de Lanthenas, mais il les remplaça par d'autres; de sorte que le nombre des proscrits fut toujours de vingt-deux. Enfin, lorsqu'après la prise de la ville de Lyon, les députés républicains furent mis en jugement devant le tribunal révolutionnaire, Buzot, Guadet, Salle, Valadi, Pétion, Barbaroux et quelques autres se tenaient cachés, la liste aurait

dû par conséquent se trouver réduite d'un tiers, cependant on la compléta. 1793. N. St. I.

La faiblesse des républicains était si grande, quoiqu'ils formassent la majorité de la convention, que les pétitionnaires, loin de recevoir l'accueil auquel ils devaient s'attendre, furent admis dans l'intérieur de la salle. Ce ne fut que quelques jours après, que leur pétition fut declarée *calomnieuse* par un décret. Plusieurs députés déployèrent cependant un courage qui eût produit de bons effets si leurs collègues les avaient imités. Boyer-Fonfrède combattit les propositions des jacobins avec autant de force que d'esprit. Je me rappelle un passage de son discours, dans lequel il disait : *quant à moi, je regrette de n'être pas du nombre de ceux sur lesquels la municipalité de Paris appelle aujourd'hui les poignards.* Plus de la moitié des députés se levant par un mouvement spontané, s'écrièrent *tous*, *tous*. On venait féliciter les proscrits, on les embrassait; il n'y eut qu'une centaine de féroces montagnards qui, dans la consternation où les jetaient un résultat si contraire à leurs desseins, gardaient un morne silence.

Ce furent pourtant les mêmes hommes qui, le 2 juin suivant, rendirent sur les mêmes proscrits, et sur l'énoncé de mêmes calomnies, un décret d'accusation. Il est vrai qu'alors trois mille jacobins gardaient toutes les issues de la salle, tandis que leurs associés tenaient quatre-vingt pièces de canon braquées contre le palais des Tuileries.

Lorsque Pache quitta la barre pour entrer

1793. N. St. I. dans l'intérieur de la salle, le député Mazuyer lui dit à mi-voix : *n'auriez-vous point dans votre liste une petite place pour moi, je donnerais volontiers quelque argent pour partager cette faveur.* Ce fut le seul crime de l'infortuné Mazuyer, et l'unique cause de sa proscription. Les jacobins le mirent hors la loi après le 31 mai, et il périt sur un échafaud.

XXXV. *Marat décrété d'accusation est porté en triomphe dans la convention par les jacobins. Conséquences de ce jugement.*

Cependant Guadet frappé de la connivence qu'il croyait appercevoir entre les projets destructeurs des ennemis extérieurs de la France, et les projets plus destructeurs encore que Marat développait journellement dans son journal et à la tribune des jacobins, prononça contre ce patriarche des assassins, une vigoureuse philippique qui valut à celui-ci son trop célèbre décret d'accusation, et cette absolution plus célèbre encore, qui devait éclairer la France sur l'infamie du tribunal révolutionnaire, et de la faction qui l'avait érigé.

Marat fut décrété d'accusation le 20 avril. Dans la même séance où la convention déclara calomnieuse la pétition présentée le 15, dans laquelle, sous le nom des sections de Paris, le comité d'insurrection demandait la proscription de vingt-deux députés qu'on accusait de trahison envers leur patrie. Frappé de ce coup inattendu, il se cacha quelques jours chez *Legendre* son collègue, pendant

que

que les jacobins des deux factions agitaient la populace de Paris soulevée par une disette factice. Lorsque les mesures furent prises pour lui assurer l'impunité, il se rend au tribunal révolutionnaire, et plaide lui-même sa cause, non pas en accusé qui se défend, mais en homme au-dessus des lois, qui dicte impérieusement aux juges la conduite qu'ils doivent tenir.

1793. N. St. I.

Cet excès d'audace surprendra moins, lorsqu'on observera que le tribunal était du choix de l'accusé, et que les jacobins qui remplissaient de leurs émissaires les tribunes de la convention lorsqu'ils voulaient faire passer un décret délibéré dans la *société-mère*, avaient employé la même tactique auprès du tribunal qui devait juger Marat.

Dès le point du jour, les cours du palais de justice étaient remplies des femmes et des hommes ordinairement employés à former des groupes dans les quartiers de Paris les plus fréquentés, et à porter dans les sections l'esprit de trouble dont la *société-mère* était le foyer.

Le peuple jacobin avant que l'audience fût ouverte, remplissait non-seulement la salle où se tenait le tribunal, mais la grande salle du palais et tous les portiques d'alentour. Les vociférations en faveur de Marat perçant les voûtes, retentissaient au loin. Quelques-uns mêmes des plus fougueux partisans du maratisme, laissaient entrevoir les poignards dont ils se proposaient, disaient-ils, de percer les juges si, par un jugement solennel, ils ne vengeaient pas celui qu'ils appelaient

l'*ami du peuple*, de l'insulte que lui avait fait la convention.

1793. N. St. I.

Marat, le chef des hommes de sang; celui dont toutes les feuilles, dont tous les discours distillaient le meurtre, celui qui au mois de février précédent avait non-seulement excité le pillage des boutiques de Paris, mais invité la multitude à pendre les marchands devant leurs portes, celui qui proposait hautement l'assassinat de près de la moitié de la convention, fut déclaré absous par le même tribunal qui, deux jours auparavant, avait envoyé à l'échafaud une misérable cuisinière, accusée d'avoir tenu des propos incendiaires.

Marat sortit triomphant, son peuple l'attendait avec des couronnes de chêne dont on ceignit sa tête hideuse. On le conduit en pompe à la convention nationale. Il vient insulter à ceux qui l'avaient décrété d'accusation, et qui sentirent trop tard l'inconséquence de leur conduite envers un homme qu'il fallait abandonner au mépris que lui prodiguaient les chefs de sa faction, lors même qu'ils employaient sa plume aussi vénale que fougueuse à verser dans les veines de la multitude, le poison dont ils étaient gonflés.

Une conséquence plus fâcheuse de ce décret d'accusation fut l'exemple funeste que donnaient les républicains de mettre en jugement un membre du corps législatif, arme fatale dont ne savaient pas se servir ceux qui l'employèrent pour la première fois, et dont les jacobins, plus exercés, usèrent bientôt

pour assassiner leurs ennemis avec le glaive de la justice. Mais une anecdote qui peint les chefs des deux factions désorganisatrices, c'est que Roberspierre ébloui de l'éclat qui rejaillissait sur Marat, en témoigna de la jalousie, et Marat piqué à son tour, traita hautement Roberspierre de scélérat.

1793.
N. St. I.

L'intérêt de ces deux hommes était de joindre leurs forces pour abattre leurs ennemis communs. Le crime réunit facilement ce que l'amour-propre avait divisé. Ils s'appliquèrent donc avec un nouvel acharnement à poursuivre leur proie. Dénonciations dans les sections et les assemblées populaires, prédications dans les groupes, manœuvres à la *société-mère*, argent répandu parmi la populace, disette factice, envois de nouveaux commissaires dans les départemens, chargés d'annoncer que tous les députés qui avaient voté l'appel au peuple ne pouvaient continuer à siéger dans la convention sans compromettre la chose publique. Tout annonçait un événement sinistre, tout présageait que l'expédition manquée le 10 mars aurait lieu quelque temps plus tard.

Les jacobins qui dominaient dans les départemens par leurs commissaires, obtenaient la même influence dans Paris, au moyen des brigands qu'ils soudoyaient avec les sommes confiées à la municipalité, et dont, pour cette raison, aucun compte ne fut jamais rendu. Le sentiment de la crainte qui opéra tant de choses prodigieuses pendant la révolution de France, commençait à glacer tous les esprits, même dans la convention. La crainte

1793. N. St. I.

amena la circonspection, les députés qui n'étaient pas jacobins n'écrivirent plus à leurs commettans avec la même liberté. Les journalistes cessèrent d'être impartiaux, tout prenait insensiblement l'esprit et le langage des deux factions usurpatrices du pouvoir, et l'opinion publique, d'abord trompée, finit par être absolument subjuguée, lorsque les tyrans se crurent assez puissans pour ne la plus ménager.

On discutait les premières bases d'une constitution que bientôt les jacobins proscrivirent. Les républicains eussent peut-être évité la catastrophe qui les menaçait, en précipitant davantage la discussion de cet acte constitutionnel, et sur-tout, s'ils avaient pu, tandis que d'un côté ils rédigeaient un contrat-social, éclairer par une conduite sage et prudente, ceux des jacobins qui n'étaient qu'égarés, sur la profonde scélératesse de leurs meneurs, et les ramener à des sentimens plus doux par la considération de leur perte prochaine, s'ils ne se ralliaient aux vrais républicains.

Les jacobins qui ne voulaient pas alors de constitution, arrêtaient par toutes sortes de ruses le travail de leurs antagonistes ; chaque fois que la discussion était entamée, quelqu'un arrivait avec un projet de décret sur l'armée, sur les vivres, sur la fabrication des armes, ou sur d'autres objets qu'on prétendait ne pouvoir être ajournés. Un autre jour, c'était des députations des sections de Paris ou des communes environnantes, et toujours de longs discours qui remplissaient les séances. Quand

ces ressources manquaient, on cherchait à susciter une querelle : on voyait quelquefois les *montagnards* tranquilles auparavant, s'agiter tout-à-coup sans motif, sans objet, se battre les flancs pour exciter du trouble, les uns affecter les convulsions de la fureur, et les autres rire et des efforts de leurs camarades et de l'inquiétude que la *montagne* semait dans la *plaine*. Le temps se perdait, un mois entier s'écoula en vaines disputes, on atteignit le mois de mai sans avoir décrété plus de deux ou trois articles.

1793.
N. St. I.

XXXVI. *Demandes faites à la convention le premier mai par le faubourg Saint-Antoine. Moyens employés par les jacobins pour parvenir à l'insurrection du 31 mai.*

Les inquiétudes sur les subsistances augmentaient ; plusieurs sections de Paris après avoir demandé le premier mai que la convention prît des mesures pour assurer la consommation de la capitale, exigeaient que la compagnie des gendarmes qui gardait la représentation nationale, fût envoyée à la Vendée. Bientôt la convention est assaillie par une partie du faubourg Saint-Antoine, hommes et femmes : une députation composée de quarante individus se présente à la barre. On y demande, avec menaces, que toutes les denrées de première nécessité soient taxées. *Si vous n'adoptez pas nos propositions*, dit l'orateur, *nous vous déclarons que nous sommes en état d'insurrection.*

A ces mots, la majorité de la convention

1793. N. St. I.

sortant de sa léthargie, déclare qu'elle préfère de mourir à son poste, plutôt que de souffrir qu'une multitude aveugle lui fasse la loi. Quelques partisans de la montagne partagèrent, dans cette occasion, l'indignation générale, et par cette conduite inattendue, embarrassèrent les conspirateurs. La plupart des membres de la députation de Paris étaient sortis de la salle pour négocier avec les pétitionnaires qui rentrèrent bientôt, s'excusèrent de leur mieux, et rejetèrent sur le jacobin Saint-Just les expressions séditieuses de leur adresse. L'attroupement se dissipa comme la vapeur d'un météore fétide, qui ne laisse après lui que sa mauvaise odeur.

Tant de complots échoués, tant de fautes successives devaient éclairer les deux factions jacobines, et pendant huit mois de tentatives, leur donner de profondes connaissances dans l'art d'émouvoir la multitude, d'exciter des révoltes, de porter à la machine du gouvernement les plus violentes secousses: on va voir que ce ne fut pas en vain qu'ils avaient reçu les leçons de l'expérience.

Il faut aux conspirateurs, pour faire jouer l'instrument de la sédition, un objet étranger au point d'appui. Ils se servirent cette fois du recrutement, dont le mode révoltait les esprits. Jamais les sections de Paris n'avaient paru dans une plus vive agitation; tous les intérêts personnels étaient heurtés; chaque jour les séances offraient des scènes scandaleuses. La plupart des bourgeois de Paris qui avaient applaudi à la révolution tant qu'elle n'écrasait que les nobles, les prêtres et les

magistrats, jetaient les hauts cris lorsqu'on voulait forcer leurs enfans de marcher aux frontières, et eux-mêmes de fournir les sommes nécessaires pour nourrir et habiller ceux des défenseurs de la patrie que l'indigence mettait hors d'état de pourvoir à leurs besoins pendant la campagne.

1793. N. St. I.

Tous les cœurs s'ouvraient au sentiment pénible de la défiance, lorsqu'au lieu des douces jouissances qu'on avait envisagées sous l'empire de la liberté, le joug le plus arbitraire pesait sur la tête des citoyens, lorsque toutes les fortunes étaient menacées, lorsqu'on n'entendait parler que de se mettre en révolution, d'établir des comités révolutionnaires, des tribunaux révolutionnaires, de lever une armée révolutionnaire, de prendre des mesures révolutionnaires.

Au lieu de rapprocher ceux qui ont quelque chose de ceux qui n'ont rien, les jacobins les excitaient les uns contre les autres. Ils disaient aux riches : vous êtes des modérés, des insoucians, et partant suspects. Si vous avez fait quelques sacrifices en faveur de la révolution, la peur et non le patriotisme en ont été le principe. Ennemis de l'égalité, vous appelez la contre-révolution par vos vœux, si vous ne pouvez la faire par vos actions. Nous vous forcerons bien d'ouvrir vos bourses, et si vous murmurez, la guillotine ou les prisons nous assureront de vous pendant que nous irons combattre. Ils disaient aux pauvres : le riche est sans entrailles. Sous prétexte de nourrir les pauvres en leur fournissant du travail, il exerce sur eux une supériorité contraire aux

1793.
N. St. I.

principes républicains. La liberté sera précaire tant qu'une partie de la nation restera aux gages de l'autre.

Pour conserver son indépendance, il faut que tout le monde soit riche ou que tout le monde soit pauvre; ainsi on brisait avec violence les liens salutaires qui, dans un état sagement organisé, unissent toutes les classes des citoyens par leurs besoins respectifs.

Tandis que d'un côté les jacobins, par leurs mesures violentes, exagérées, subversives de l'ordre public, soulevaient contre la révolution tous les riches, qu'il était si intéressant de ménager, les crieurs du journal *Marat* proclamaient jusque sous les portiques de la convention nationale, des pamphlets qui menaçaient la majorité de l'assemblée, des mesures sanguinaires qu'on préparait contre elle. L'un était intitulé : *la guillotine vous attend*, un autre *les départemens ne veulent plus de vous*. Ces clameurs, sous la constituante et la législative, avaient toujours été le signal d'une crise prochaine ; ils annonçaient les journées du 31 mai et du 2 juin.

Le mode de recrutement qui avait si fort agité les sections de Paris, fut suspendu. La convention en discutait un autre, lorsque Marat et Roberspierre fesant réflexion que l'absence d'un grand nombre de *sans-culottes*, que l'appât d'une somme de cinq cents livres qu'on leur offrait, allait envoyer à la guerre, priverait la *montagne* d'une partie des agens dont ils avaient besoin pour la réussite de leurs entreprises, se réunirent pour s'opposer à la levée du contingent que devait fournir

Paris. Leur prétexte était que cette capitale devant se considérer comme l'arsenal de la république, la prudence défendait de la dégarnir en temps de révolution. Ainsi vers le temps des massacres du 2 septembre, Marat s'était opposé, dans ses feuilles, au départ des forces parisiennes, destinées à combattre les prussiens qui s'avançaient dans la Champagne. C'était le même système.

1793. N. St. I.

Le 16 mai, la municipalité de Paris travailla sur un nouveau plan à déterminer l'insurrection. Il ne s'agissait plus simplement d'ameuter quelques jacobins, quelques cordeliers, quelques brigands; on appelait à cet acte de tyrannie les sections parisiennes. Les scélérats voulaient rejeter sur le peuple le crime qu'ils allaient commettre, et dont la noirceur étonnera la postérité.

Sous prétexte de mesures à prendre, le corps municipal de Paris avait convoqué, dans une des salles de l'évêché, les quarante-huit présidens des sections, et quarante-huit membres des comités révolutionnaires. L'objet ostensible des délibérations de cette assemblée était de fournir la liste des citoyens aisés des sections respectives, et d'imposer sur eux une taxe révolutionnaire et provisoire, qui devait être payée dans les vingt-quatre heures, et versée dans la caisse du trésorier de la commune.

La même concussion s'exerçait dans les plus grandes villes, mais sur-tout dans Lyon, avec une rigueur qui ne contribua pas médiocrement à soulever cette vaste cité. Cette répartition exigeant des combinaisons très-

1793. N. St. I. délicates et très-multipliées, cachaient merveilleusement l'objet secret et principal de la convocation qui était d'aviser aux moyens de se défaire des membres de la plaine. Pour rassembler une plus grande masse de lumières sur cet objet, on admit dans les séances tous les jacobins des deux factions dont on était sûr des sentimens. On y admit aussi la plupart des électeurs de Paris, et les membres du comité d'insurrection.

Au milieu des séances les plus orageuses, on continuait de discuter la constitution dont quelques articles étaient décrétés. Cet ouvrage était incessamment interrompu par les cris de proscription qui se fesaient entendre dans la tribune des jacobins, à la municipalité, dans les groupes, et jusqu'aux portes de la convention, avec une fureur inouie. A mesure que l'édifice social s'élevait, les conspirateurs déployaient les moyens les plus violens et les plus précipités, tant ils voyaient avec effroi l'avancement d'un code qui fesait la plus douce espérance des français.

Aucune liberté n'existait dans les sections; on n'y parlait que des massacres futurs; le crime avait seul la parole, la vertu timide gardait le silence. Sur ces entrefaites, un bruit se répand qu'un complot plus criminel que tous les autres, venait du lieu même où les magistrats étaient chargés de veiller à la tranquillité publique.

XXXVII. *La convention découvre la conspiration tramée contre elle par les jacobins.*

Un député breton, nouvellement arrivé à Paris pour les affaires de son département, se présenta un soir à la porte de l'assemblée de l'évêché. Il remarqua qu'on y entrait à la faveur d'une pièce de cuivre assez ressemblante à je ne sais quel médaillon dont il était décoré. Il se présente avec assurance, montre négligemment son médaillon, et entre sans obstacles. L'objet de la séance était d'entendre le rapport d'un comité nommé la veille pour s'occuper des moyens de *sauver la patrie*. C'était l'expression technique des conspirateurs. Le comité allait commencer son rapport lorsqu'un individu observa que le succès de l'entreprise dépendait du secret, et qu'il serait difficilement gardé par une assemblée de cinq cents personnes; il proposa d'accorder une entière confiance au comité, de lui abandonner le choix des mesures et les moyens d'exécution : la proposition fut adoptée. Le reste de la séance fut employé en déclamations vagues, mais véhémentes contre les ennemis de la montagne. Le breton sortit avec deux particuliers qui le croyant au fait, parlaient devant lui sans contrainte. Il n'était question de rien moins que d'égorger huit mille personnes. Et pour prouver la facilité de l'exécution, l'un des interlocuteurs disait à l'autre qui montrait quelque doute : « Il n'y aura qu'à montrer la liste au » peuple, il suivra l'impulsion donnée ».

1793. N. St. I.

1793. N. St. I.

Le breton se rendit sur-le-champ chez Valazé, où j'ai observé que les députés de la Gironde s'assemblaient quelquefois secrètement; on prit des mesures pour être informé de toutes les circonstances de ce complot. La grande quantité d'individus dont l'assemblée de l'évêché était composée, en fournissait les moyens. Le projet d'égorger huit mille personnes, trouvant peut-être trop de difficultés dans l'exécution, fut abandonné pour un autre qui parut plus simple et moins révoltant.

Les républicains résistaient avec énergie aux usurpations de la montagne; mais leur force consistait principalement dans un petit nombre de députés qui soutenaient le courage de leurs collègues par leur mâle éloquence. C'étaient les victimes dont la proscription avait été plusieurs fois demandée. Si cet appui venait à s'écrouler, on avait une convention passive, vraie machine à décrets, qui n'aurait servi qu'à légaliser les projets des montagnards, sans pouvoir leur mettre obstacle. Il fallait se défaire de vingt ou vingt-deux importuns; mais comment s'y prendre?

J'ai lu quelque part qu'un particulier avait arrangé un voyage en Italie, avec Diderot et Jean-Jacques Rousseau, et qu'il trouvait plaisant que Diderot dît beaucoup d'impiétés dans ce pays, et que Rousseau fût enfermé en sa place à l'inquisition. Ainsi les cordeliers, pour repousser l'accusation d'orléanisme, l'avaient rejetée sur les républicains. Ils avaient répondu victorieusement à cette inculpation; les accuser derechef, c'était

leur fournir l'occasion d'un nouveau triomphe. On s'arrêta au parti de les assassiner.

1793. N. St. I.

On avait fabriqué des pièces de correspondance entre le prince de Cobourg et les députés dont la mort était jurée. Ils devaient être arrêtés les uns et les autres à la même heure, et conduits dans une maison isolée du faubourg Montmartre, où tout était préparé d'avance pour les forfaits médités. Chaque victime parvenue dans une pièce écartée, aurait été assassinée par des septembriseurs qui l'attendaient. On devait ensuite enterrer tous les cadavres dans une fosse, creusée dans un jardin dépendant de cette maison. La municipalité aurait publié le lendemain la découverte d'une correspondance criminelle entre les députés brissotins et les ennemis de l'état. C'était le signal du massacre de tous les républicains que la montagne aurait voulu proscrire.

Le même jour on devait armer de poignards jusqu'aux femmes jacobines. Et pendant que des assassins auraient pénétré au sein de la convention, la légion de Rosental qui se trouvait à Saint-Denis, devait entrer à Paris, investir le lieu des séances du corps législatif et favoriser les meurtres.

Le peuple, c'est-à-dire, quatre à cinq mille bandits à la solde de la montagne, ne trouvant, malgré les recherches les plus exactes, aucun des représentans dénommés dans la correspondance, il était aisé de publier que, voyant leurs trames découvertes, ils avaient émigré pour en éviter la punition. La combinaison des circonstances de cette infernale

1793. N. St. I. machination, présentait précisément ce degré d'évidence qui en impose à la multitude, et la déterminer aux résolutions les plus violentes.

La nuit du 23 au 24 mai avait été fixée pour l'exécution du complot; mais il survint des obstacles. Soit que le comité soupçonnât l'indiscrétion d'un de ses membres, qu'il s'alarmât de quelque rumeur qui se répandait, ou peut-être que les moyens ne fussent pas suffisamment préparés, l'opération fut ajournée; elle eut cependant un commencement d'exécution. Sans doute que le contre-ordre ne parvint pas à temps aux conjurés de la section qu'habitait Lasource. Ils se portèrent chez lui pendant la nuit indiquée, et l'auraient enlevé, si prévenu d'avance, il n'avait cherché un asile ailleurs.

XXXVIII. *Etablissement de la commission des douze. Opérations de cette commission.*

La découverte de cette conspiration réveilla la convention. Courageuse par l'effet même de sa frayeur, elle osa décréter la poursuite des conspirateurs. Alors Barrère proposa la commission des douze; mais contre son attente, et contre l'attente des jacobins des deux factions, l'influence de la plaine en élut dans son sein tous les membres. Cette commission était révolutionnaire dans le sens favorable à ce mot. L'idée d'une commission destinée dans une république naissante à resserrer la révolution pour la maintenir, à l'arrêter pour l'affermir, méritait des éloges. Mais dans les

maladies du corps politique comme dans celles du corps humain, c'est lorsqu'il y a une grande force dans le remède, qu'il faut l'administrer avec prudence. Un seul coup porté à-propos pouvait réprimer toutes les fureurs. Plusieurs coups frappés isolément devaient au contraire rendre toutes les fureurs plus audacieuses. La liste des douze montra beaucoup de vertus ; mais elle n'offrit pas aux yeux de leurs amis mêmes autant de prudence et de capacité pour le but de l'institution.

1793. N. St. I.

Malgré les violences qu'exerçaient les jacobins dans les sections de Paris, quelques-unes d'elles étaient venues communiquer au corps législatif leurs inquiétudes sur le malheur dont il était menacé. Plusieurs autres se proposaient de les imiter. Pour détourner ces témoignages si nuisibles à leurs projets, les jacobins y envoyaient quelques-uns de leurs affidés qui les remplissaient de désordres.

A l'aide d'un certain nombre de gens sans aveu, qu'on payait à quarante sous par séance pour applaudir à leurs motions et huer les orateurs qui voulaient les combattre, on parvenait presque par-tout à lasser, à intimider, à mettre en fuite les citoyens amis de l'ordre et de la paix. Cependant la section de la Fraternité était encore venue à la barre de la convention, dénoncer les circonstances du complot qui se tramait à l'évêché et à la mairie. Isnard des Basses-Alpes, qui occupait le fauteuil, prononça dans cette occasion un discours plein d'énergie.

De toute part les témoignages et les preuves

du complot s'accumulaient à la commission des douze par la déposition des témoins oculaires : après la catastrophe du 2 juin ces pièces se trouvaient dans les mains de Bergoing et de Rabaut-Saint-Etienne. Bergoing échappé par la fuite aux poursuites de ses persécuteurs, a fait imprimer celles dont il était possesseur. Cette divulgation donnait aux jacobins un plus grand intérêt de supprimer les autres. Ils s'en saisirent dans la suite en se saisissant de Rabaut-Saint-Etienne, lui et ses papiers furent anéantis.

1793. N. St. I.

On était arrivé au 23 mai. Le rapporteur du comité des douze déclara que le travail de la commission était prêt d'être soumis à l'assemblée; c'est précisément ce qu'il importait aux jacobins d'empêcher. Les principaux montagnards prirent successivement la parole pour prouver qu'il était contre les premières règles de la vraisemblance, qu'un complot contre la vie de trente députés et d'un grand nombre d'autres citoyens, eût été discuté dans une assemblée nombreuse convoquée sans trop de mystère dans un local, pour ainsi dire, ouvert à tout le monde, et dans des termes connus préalablement dans plusieurs sections.

Legendre, en proposant un décret qui chargeait les présidens des sections de faire arrêter quiconque provoquerait la violation de la représentation nationale, ajouta que l'exagération des principes dans un moment de crise, avait bien pu enfanter quelques propos hasardés et réprimés sur-le-champ, mais que le complot dont on parlait n'exista

jamais

jamais et qu'on ne le mettait en avant que pour donner le change aux patriotes. 1793. N. St. I.

Marat récriminant, rappela une autre sorte de conspiration moins sanguinaire, mais non moins contraire au bien public, lorsqu'une partie de la convention, pour se soustraire aux *sans-culottes* de Paris, avait longtemps médité de transférer l'assemblée nationale à Tours.

Mais toutes les fois que le rapporteur du comité des douze voulut se présenter à la tribune pour être entendu, un vacarme affreux au-dedans et au-dehors de la convention étouffa constamment sa voix, il ne put jamais prononcer une seule phrase.

Cependant le péril était imminent. Vingt-deux députés allaient être massacrés pendant la nuit, et il était probable que la convention serait dissoute le lendemain, si le comité des douze ne prenait des mesures promptes et sévères. Des motifs aussi graves déterminèrent les membres qui le composaient, non-seulement à prévenir les députés proscrits du danger qui les menaçait, mais de mettre assez de publicité dans leur avertissement pour ôter aux conspirateurs l'espoir de surprendre leurs victimes pendant le silence de la nuit.

En même temps les sections où les jacobins ne dominaient pas, furent invitées à veiller à ce que la république ne reçût aucun dommage, et quelques-uns des chefs des conjurés furent arrêtés sur-le-champ. On comptait parmi eux Hébert substitut du procureur de la commune, et Dopsent président de la sec-

1793. N. St. I.

tion de la Cité. Ces mesures, les meilleures qui pussent être prises dans cet instant, arrêtaient l'exécution du complot; mais aussi tous les membres du comité des douze augmentèrent le nombre des proscrits.

Je ne tracerai pas toutes les scènes déchirantes qu'offrirent pendant les derniers jours du mois de mai les séances de la convention, ni l'excès d'audace avec lequel les conspirateurs et leurs satellites aveugles ou imbécilles foulèrent aux pieds les principes les plus universellement reconnus, ce tableau est au-dessus de mes forces. On y verrait les partisans de Hébert traverser la salle, ayant pour bannière un bonnet couleur de sang, et traînant à leur suite la déclaration des droits de l'homme voilée d'un crêpe noir. On y verrait la convention remplie d'hommes armés qui prenaient part aux délibérations, ou plutôt qui les fesaient eux-mêmes. On y verrait les membres du comité des douze insultés, dénoncés pour avoir exactement rempli l'objet dont la convention les avait chargés. On y verrait le rapporteur de cette commission demandant en vain la parole pour justifier la conduite de ses collègues, luttant à la tribune contre les huées, les hurlemens mêlés d'injures et de menaces, sans pouvoir proférer deux paroles de suite; et lorsqu'enfin renonçant à faire son rapport, il ne demandait qu'à lire une pièce qui devait éclairer la convention, la convention refuser cette clarté qu'on lui présentait. Chaque sillabe que prononce le rapporteur est coupée par un

torrent de vociférations, il succombe après plusieurs heures d'efforts inutiles, le crime triomphe, la vérité se tait.

1793. N. St. I.

La commission des douze renfermait quelques hommes intrépides. Ils assuraient qu'au lieu de céder aux cris des jacobins qui demandaient la liberté de Hébert et de Dopsent, il fallait faire arrêter les autres principaux conjurés ; ils pensaient que cet acte de vigueur en imposerait aux factieux, et que chacun d'eux effrayé ne songerait plus qu'à son salut individuel. Cet avis fut rejeté et tout fut perdu. La montagne enhardie par la faiblesse de ses adversaires, résolut de faire casser la commission des douze.

On publiait que le tribunal révolutionnaire qui venait de renvoyer Marat en triomphe au sein de la convention, allait être supprimé Qu'il en serait créé un autre pour faire le procès aux principaux meneurs de la montagne, comme fauteurs des massacres du 2 septembre, et comme provoquant la dissolution du corps législatif actuel.

Les douze laissèrent échapper peut-être quelques-unes de ces menaces. Peut-être aussi les jacobins imaginèrent-ils une attaque chimérique, pour autoriser leurs moyens de défense. On n'appelait plus la commission des douze que les *décemvirs*, et avec ce mot qui souleva il y a trois mille ans le peuple de Rome, on soulevait la populace de Paris.

Les membres de cette commission furent dans la suite décrétés d'accusation sans être entendus, et conduits à l'échafaud sans être

1793. N. St. I.

entendus. Non, les tyrans les plus féroces, l'assassin qui tient le fer suspendu sur le sein de sa victime, le tigre qui saisit sa proie palpitante sous ses griffes, ne nous présentent pas un emblême plus frappant d'une lâche cruauté; mais il n'est pas vrai que la commission elle-même aye été cassée le 27 mai par un décret du corps législatif, comme je l'ai dit dans la première édition de cet ouvrage. Je fus trompé par les apparences et par le décret de suppression qui circula dans le public. Je dois rétablir ce fait.

La convention investie de toute part, résista au contraire à toutes les instances qui lui furent faites. En vain on fit venir le ministre Garat pour accuser la commission, en vain son discours fut vivement applaudi par la montagne et par les tribunes, tandis qu'on refusait la parole à Rabaut-Saint-Etienne qui montrait au corps législatif un faisceau de papiers contenant les principes qui avaient dirigé la conduite du comité. On eut beau crier, injurier, menacer ; l'assemblée convaincue que son salut et celui de la république dépendait de la fermeté qu'elle montrerait dans cette séance, ne se laissait pas intimider. Son obstination surprenait autant qu'elle irritait les montagnards. Ils recoururent aux moyens extrêmes. Cinq ou six cents pétitionnaires presque tous armés, furent introduits dans la salle. Ces hommes se mêlant avec les législateurs, en partagèrent audacieusement les fonctions ; s'il y eut un decret, c'est eux qui le rendirent. Au surplus, plusieurs députés placés vis-à-vis Hé-

rault de Séchelles qui présidait, m'ont assurés qu'ils avaient eu constamment les yeux sur lui, parce qu'à travers le tumulte horrible qui dégradait l'assemblée, ils n'avaient pas d'autre boussole pour se conduire, et qu'ils n'ont vu ni entendu mettre le décret aux voix.

1793.
N. St. I.

Réel ou non, il fut rapporté le lendemain 28, à l'appel nominal et à une grande majorité. La montagne alors ne garda plus de mesures. Elle prépara la révolution du 31 mai, ou plutôt du 2 juin.

Les jacobins arbitres de presque toutes les autorités constituées, prétendaient par l'imposture ou par la violence contenir les forces qui pouvaient encore leur résister. Voici comment ces deux moyens furent mis en usage dans deux circonstances différentes. Le 27 mai, Raffet commandant du bataillon de la Butte-des-Moulins, avait été requis par l'état-major de former avec sa réserve, une haie sur un escalier qui servait de passage aux députés pour se rendre à la convention. Il occupait ce poste lorsque Marat vint lui demander ce qu'il fesait-là. Raffet répond qu'il exécute les ordres qu'il a reçus. Marat lui enjoint de se retirer. Raffet observe qu'il ne peut quitter son poste que par les ordres de ceux qui l'y ont placé. Pendant ce dialogue, Marat lui avait appliqué son pistolet sur la tempe gauche. Il le tint dans cette posture pénible pendant dix minutes, sans faire la moindre impression sur un brave homme qui connaissait son devoir. Raffet vint rendre compte de sa conduite à la barre de la con-

1793. N. St. I. vention, qui lui donna des éloges mérités, mais qui ne voulut ou qui n'osa punir l'attentat commis contre lui.

Le second fait relatif à ce même officier était bien plus atroce. Le 31 mai Raffet avait reçu ordre de poster son bataillon dans le jardin du Palais-Royal. Bientôt une force armée de vingt mille hommes qui traînait à sa suite neuf pièces de canons chargées à mitraille, environne ce promenoir public. C'étaient les habitans des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, auxquels on avait assuré que le bataillon de la Butte-des-Moulins commandé par Raffet, retranché dans le jardin, avait arboré la cocarde blanche et proclamé la royauté. Cette calomnie allait allumer la guerre civile dans Paris au grand contentement des conspirateurs; mais contre leur attente, l'erreur fut reconnue, les habitans des faubourgs voyant leurs camarades avec des cocardes tricolores à leurs chapeaux, s'approchaient insensiblement. On s'explique de part et d'autre, et les soupçons qui s'évanouissent font place aux embrassemens fraternels.

La *société-mère* venait d'apprendre que Marseille avait terrassé les buveurs de sang. Bordeaux ne les avait pas laissé approcher de ses murs, presque tout le midi se soulevait contre la montagne. Lyon avait chassé par la voie des armes sa municipalité jacobine, il ne restait de salut aux désorganisateurs que dans un coup de désespoir. Ils n'espéraient plus que la convention leur livrât les républicains sur la seule demande d'un petit nombre de brigands qui prenaient la dénomi-

nation de peuple de Paris, il fallait recourir à la force.

Pour organiser une insurrection, on avait besoin de la municipalité de Paris. Cette municipalité était menacée. Il existait un projet de la frapper subitement d'un décret d'interdiction. La première mesure des conjurés fut de mettre ce corps hors des atteintes de la convention. 1793. N. St. I.

Dans l'ordre des gouvernemens réguliers, une municipalité est un corps administratif subalterne, il ne peut s'écarter de ses fonctions sans s'exposer à être puni par les autorités supérieures; il n'en est pas de même dans un moment d'insurrection. Le peuple alors est censé reprendre l'exercice effectif de la souveraineté. Les lois se taisent, les ressorts du gouvernement sont arrêtés. Le peuple qui se gouverne immédiatement peut créer toutes les institutions qu'il croit utiles à ses intérêts. Si dans ce moment il forme un corps municipal qu'il qualifie de révolutionnaire, le résultat de cette opération sera de concentrer dans ce corps la plénitude de l'autorité souveraine dont le peuple se dépouille en sa faveur. Ces nouveaux magistrats agiront pour le bien du peuple et quelquefois contre le bien du peuple, sans égard aux lois antérieures, ni aux autorités supérieures suspendues de fait. Rien ne peut arrêter le magistrat révolutionnaire; dépositaire immédiat de la souveraineté du peuple, il jouit d'un pouvoir que rien ne saurait balancer ni même contester.

Je ne juge pas du mérite de cette doctrine,

1793. N. St. I.

il suffit qu'elle ait été admise en principe dans la revolution française ; j'examine encore moins si une capitale peut agir sans mission pour l'universalité d'une nation : les conspirateurs avaient la force pour eux, et c'est la force qui règle la plupart des droits. Les factieux songèrent donc à investir la municipalité de Paris d'un pouvoir révolutionnaire, afin de la mettre au-dessus de la convention elle-même.

Le concours du vœu des sections de Paris était nécessaire pour parvenir à cette opération, mais d'un côté on redoutait la masse du peuple qui ne témoignait aucune confiance à ceux qui composaient le corps municipal depuis le 10 août de l'année précédente ; de l'autre on ne pouvait réussir qu'à l'aide du secret le plus profond, on prit les mesures qui offraient moins de difficultés à vaincre.

L'assemblée de la section de la Cité s'était déclarée permanente depuis que Dopsent, son président, avait été arrêté par ordre de la commission des douze. Ses séances étaient tenues dans le même local où s'assemblaient ceux qui jusqu'alors avaient conduit le mouvement révolutionnaire. On a observé que parmi eux se trouvaient les quarante-huit présidens des sections, quarante-huit membres des comités révolutionnaires, et presque tous les électeurs de Paris, ce qui donnait à se rassemblement quelque apparence d'une assemblée communale ; les deux assemblées furent réunies pour *sauver la patrie*. On engagea les sections d'y envoyer des com-

missaires, sous prétexte d'aviser aux mesures que nécessitaient les circonstances. Ces commissaires furent en effet envoyés par le plus grand nombre des sections.

1793. N. St. I.

XXXIX. *Journée du 31 mai.*

Dopsent et Hébert rendus à la liberté, échauffaient par leurs discours incendiaires des hommes dont l'imagination n'était déjà que trop exaltée; ils cassent, à une heure après minuit, le corps municipal, et le recréent sous le titre de municipalité révolutionnaire. Les municipaux parurent d'abord s'opposer à cette résolution; mais ils cédèrent bientôt aux ordres de ceux qui se prétendant revêtus de pouvoirs illimités, venaient de déclarer la ville de Paris en insurrection. A l'instant le jacobin Henriot fut nommé commandant provisoire de la garde nationale parisienne, à la place de Santerre qui s'était rendu à la Vendée.

Le 31 mai, à quatre heures du matin, le tocsin sonnait à la cathédrale; bientôt ce son lugubre fut reproduit au pavillon de l'Hôtel-de-Ville et dans tous les clochers des paroisses; la générale est battue dans les principaux quartiers, le canon d'alarme se fait entendre sur le pont-neuf; l'ordre est donné de fermer les barrières. Les hommes et les femmes sortent de leurs maisons, craignant qu'un violent incendie ne consume une partie de la capitale; on s'interroge sur les causes d'une alarme aussi subite que générale. Chacun l'ignore, excepté les conspirateurs et leurs agens. Bientôt on se rassemble

1793. N. St. I. en armes dans les corps-de-garde, c'est-là que chacun apprend qu'il est, sans le savoir, en état d'insurrection.

Dès les six heures, les députés s'étaient rendus à la convention. Leur première opération fut de mander les autorités constituées pour rendre compte du mouvement extraordinaire qui se manifestait; son intensité était beaucoup plus grande que les conspirateurs ne l'avaient calculé. Cent-cinquante mille hommes sous les armes environnaient le palais-national.

La masse du peuple, toujours excellente quand elle n'est pas égarée par une violente passion dont elle n'a pas eu le temps de se défier, protestait hautement que, loin de souffrir la moindre atteinte à la représentation nationale, elle n'était armée que pour la défendre. Cette disposition inattendue des esprits embarrassait les conspirateurs. D'un autre côté, l'expédition devait commencer par le désarmement du bataillon de la Butte-des-Moulins, qui depuis long-temps donnait de l'inquiétude aux jacobins, et qu'ils accusaient de royalisme. Cette opération terminée, les jacobins auraient publié que les *brissotins* étaient la cause du massacre, que c'étaient eux qui avaient fait prendre la cocarde blanche au bataillon qu'on avait été forcé de punir : on obtenait aisément contre eux le décret d'accusation.

Les choses avaient tourné différemment, comme on l'a vu plus haut. Les habitans du faubourg Saint-Antoine, arrivés devant la place, en face du Palais-Royal, avaient arrêté entr'eux, quoi qu'on pût leur suggérer pour les pousser à combattre, qu'il conve-

nait auparavant de s'assurer des faits qui nécessitaient les hostilités : quelle fut leur surprise, lorsque quelques-uns de leurs camarades, admis dans le jardin du Palais-Royal, au milieu du bataillon de la Butte-des-Moulins, trouvèrent la cocarde nationale à tous les chapeaux, et le cri de *vive la République* dans toutes les bouches! on s'embrassa au lieu de se battre, et le sanglant espoir qu'avaient les jacobins s'évanouit.

1793. N. St. I.

Cependant le maire Pache, à la tête d'une partie du comité d'insurrection, s'était rendu à la barre de la convention, pour lui faire part des événemens de la nuit. Il demande le décret d'accusation contre les vingt-deux députés proscrits le 10 mars, et contre les membres de la commission des douze ; la fixation du prix du pain à trois sous la livre dans toute l'étendue de la république ; le licenciement de tous les nobles qui occupaient des places ; l'incarcération des ministres Lebrun et Clavière ; la levée d'une armée révolutionnaire de *sans-culottes*, payés à quarante sous par jour jusqu'à la fin de la révolution ; l'établissement d'un grand nombre d'ateliers destinés à la fabrication des armes de toute espèce en faveur des *sans-culottes* ; l'envoi de commissaires à Marseille et dans les départemens du midi, pour resserrer les liens de la fraternité, et les engager d'envoyer des forces à Paris au secours des patriotes opprimés. On demandait encore le renouvellement de l'administration des assignats et des postes.

Pendant que ces demandes étaient l'objet

de la discussion la plus orageuse, les fabricateurs de l'insurrection, instruits que le
1793. projet de faire massacrer les citoyens armés
N. St. I. au Palais-Royal, avait échoué, crurent leur coup manqué. Marat ignorait cette particularité, lorsque, pendant les oscillations de la séance, il assurait que pour sauver le peuple, il fallait un chef à la république : ses complices mieux instruits, couvrirent sa voix; le moment n'était pas venu.

L'assemblée nationale, pour calmer la commotion, avait accordé une solde de quarante sous à tous les *sans-culottes*, lorsqu'ils seraient de service; d'ailleurs la commission des douze après avoir donné sa démission, s'était dissoute elle-même. Cette condescendance avait produit tout l'effet qu'on pouvait en attendre.

Marat au désespoir, courait à la municipalité, haranguait le peuple dans les rues, exhortait ses affidés à des mesures violentes. *Ne désemparez pas la barre*, disait-il, *que toutes vos demandes ne soient décrétées.*

L'assemblée de l'évêché avait formé un comité central révolutionnaire, auquel étaient confiés toute l'action insurrectionnelle et le pouvoir exécutif. La plupart des membres de ce comité n'étaient pas français : on y voyait les frères Frey, autrichiens; l'espagnol Gusman; le suisse Pache; l'autrichien Proly; les belges Pereyra et Dubuisson; il était dirigé par Marat, né à Neuchâtel, et par le capucin Chabot, devenu depuis beau-frère des deux autrichiens Frey.

Les conspirateurs qui craignaient que le

mouvement populaire ne finît par tourner contre eux, essayèrent, sur les huit heures du soir, d'irriter les citoyens qui étaient restés en armes autour de la convention, ou de les séduire en répandant, à pleines mains, des billets de cinq livres. Puis voyant ces tentatives inutiles, ils prirent le parti de congédier cette incorruptible force armée, dont on ne pouvait rien tirer. La séance de la convention fut levée à neuf heures.

1793. N. St. I.

### XL. *Séance du premier juin.*

Le premier juin le tocsin fut de nouveau sonné, mais les hommes fatigués de la veille, ne s'empressaient pas de prendre les armes. La séance de la convention était à peine commencée qu'on apprit que la municipalité venait de faire arrêter la femme du ministre Roland. Les députés proscrits en conclurent que le cours des forfaits n'avait été que suspendu. Plusieurs d'entre eux se réunirent pour prendre, de concert, les mesures qu'ils croyaient nécessaires à leur sureté personnelle, et ne reparurent plus dans l'assemblée nationale.

Pendant toute la journée, dans le comité de salut public de l'assemblée nationale, entraient et sortaient incessamment les membres du comité d'insurrection, soit pour circonscrire le mouvement populaire dans certaines bornes, ou pour se concerter sur des événemens imprévus. Quelques-uns ont pensé qu'il était question de moyens conciliatoires, en éloignant de la convention un certain nombre de membres des deux partis qui men-

traient le plus d'éloignement pour une réunion.

1793. N. St. I.

On sait que dans Athènes, des rivalités entre deux citoyens puissans, Aristide et Thémistocle, mettaient à chaque instant la république à deux doigts de sa perte. Lorsqu'Aristide ouvrait un avis, Thémistocle qui le jugeait bon, le combattait cependant, parce qu'il venait d'Aristide. Cet homme vertueux s'écria un jour dans l'assemblée du peuple : *Athéniens, vous ne serez tranquilles et heureux que quand vous aurez condamné à l'ostracisme Thémistocle et moi.* Cet exemple pouvait être imité, si ceux des membres des deux côtés de la convention, dont les haines étaient les plus connues, s'étaient offerts d'eux-mêmes à donner leur démission pour le bien de la paix; mais les montagnards étaient bien éloignés de donner cet exemple de magnanimité. La proposition en fut cependant faite au corps législatif. Roberspierre la reçut avec un ris moqueur, comme un piége tendu aux patriotes.

Les conjurés n'étaient parvenus à rassembler leurs cohortes qu'à l'entrée de la nuit. L'assemblée était levée, alors le tocsin sonne de nouveau, la générale fut battue dans tous les quartiers. Ce signal qui mettait tous les citoyens en mouvement, nécessita une séance de la nuit.

Une brochure intitulée : *Maillan, député des Basses-Pyrénées*, renferme une anecdote que je crois devoir transcrire.

« La séance avait été levée de bonne heure, et j'espérais quelques instans de relâche lors-

que j'appris que le comité de salut public avait convoqué une séance extraordinaire pour le soir. J'en conçus du souci. En général les séances du soir déplaisaient aux bons citoyens. Après en avoir conféré avec quelques amis, je me rendis avec mon collègue Pénières au comité de salut public, où nous ne trouvâmes que Treilhard et Danton. Ils nous écoutèrent à peine. Ils voulaient, disaient-ils, profiter d'un quart-d'heure qui leur restait pour prendre l'air. Treilhard convint cependant que l'assemblée du soir pouvait avoir ses dangers. Danton répondant moins à ce que je lui disais, qu'entraîné par les idées qui roulaient dans sa tête, me dit brusquement : *il faut que l'un des deux côtés donne sa démission, les choses ne peuvent plus aller ainsi, nous avons envoyé chercher cette commune pour savoir ce qu'elle veut.*

1793. N. St. I.

» Ces dernières paroles me persuadèrent que Danton commençait à redouter la municipalité de Paris. Je conçus à l'instant le projet de nourrir cette crainte, et de faire servir les talens et le crédit de Danton à rétablir l'autorité de la convention nationale.

» Je ne redoutais pas Danton autant que Marat et Roberspierre. Marat était capable des plus violens excès. Roberspierre ne respirait que sang et carnage. Les idées de Danton n'étaient pas si révoltantes ; d'ailleurs il savait se posséder et se conduire, et je pensais qu'il lui serait indifférent de devenir Socrate ou Cromvel, selon qu'il trouverait sa sureté. Je présumai donc qu'en flattant son amour-propre, en lui donnant à jouer un rôle

1793. N. St. I.

important mais momentané, en lui aidant à mériter, par les services rendus à la patrie, l'oubli des crimes qu'il avait commis, il était possible de mettre un terme aux malheurs de la France, et de prévenir ceux qui la menaçaient encore. Je le pris par le bras, et le menant à l'écart : Danton, lui dis-je, ceci va mal et n'ira jamais bien, tant qu'un homme vigoureux ne se mettra pas à la tête des affaires. Vous êtes cet homme.

» Il me regarde, et me répond : ils n'ont pas de confiance. — Je le sais, mais si vous adoucissez vos maximes, si vous ne proposez que des choses raisonnables, si on vous voit sérieusement occupé de rendre le calme à la France, de contenir les fripons et les frénétiques qui la désolent, la confiance naîtra. Il faut d'ailleurs éviter de vous mettre trop en évidence de crainte d'exciter la jalousie. Mais vous pouvez diriger le comité de salut public, et faire le bien en son nom.

» Il me regarde encore et répète : ils n'ont pas de confiance. Alors il me quitta et va rejoindre Treilhard. Je le suis, et reprenant le sujet qui m'avait conduit au comité. En tout cas, leur dis-je, si c'est contre les vingt-deux qu'est dirigée la séance de ce soir, c'est une peine inutile, car ils ne s'y rendront pas ».

La séance qui n'avait pas été régulièrement convoquée, eut lieu cependant ; mais à peine s'y trouva-t-il cent députés montagnards. La plaine était presque entièrement déserte. Le comité d'insurrection se présenta à la barre sous le titre de députation de tou-

tes

tes les autorités constituées de la commune et du département de Paris. Assemfratz, dont j'ai parlé dans les livres précédens, portait la parole ; il demandait non-seulement le décret d'accusation contre les vingt-deux députés dénoncés précédemment ; mais qu'Isnard, Fonfrède, Ducos et Dussaux fussent enveloppés dans la proscription. Legendre opinait à faire consigner chez eux tous les députés qui avaient voté l'appel au peuple. Quelqu'un propose qu'il fût décrété que dans trois jours le comité de salut public présenterait un rapport sur les moyens de réprimer les ennemis extérieurs et intérieurs de la république, et que dans le même espace de temps la municipalité de Paris fournirait les pièces à l'appui des dénonciations qu'elle fesait contre les députés dont elle poursuivait la condamnation. 1793. N. St. I.

Ce tempérament devait être reçu avec d'autant plus de faveur, qu'envisagé sous le point de vue dilatoire, c'était un calmant qui pouvait assoupir la malveillance ; mais les jacobins avaient d'autres idées. On se sépara à minuit et demi. Les brigands qui entouraient la salle restèrent à leur poste, il leur fut distribué abondamment, pendant la nuit, du vin et des comestibles.

### XLI. *Séance du 2 juin. Portrait de Henriot. Distribution de la force armée.*

Le 2 juin, le crime aidé par la faiblesse, triompha. Dès le matin la générale se fesait encore entendre. Les citoyens sous les armes,

s'étaient rendus dans les places où leurs bataillons avaient coutume de s'assembler.

1793.
N. St. I.

La direction de la force armée appartenait au jacobin Henriot, nommé le 31 mai par les conjurés, commandant de la garde nationale parisienne. Cet homme d'abord laquais, ensuite contrebandier, puis employé aux barrières de Paris, connu long-temps par des infamies privées, fut trouvé digne de coopérer aux forfaits politiques en 1789. Il exécuta l'émeute et l'incendie qui ruinèrent l'honnête Réveillon, et dont le but était d'arrêter les progrès de la révolution naissante. Il fut agent principal des boucheries de septembre 1792; il égorgea de sa main un grand nombre de prêtres dans le séminaire St.-Firmin, et fut un de ceux qui assassinèrent les prisonniers d'Orléans dans Versailles. Tels furent les exploits que les jacobins couronnèrent. Henriot mérita de nouveau leur gratitude par les dispositions qu'il fit pendant cette journée.

Cent mille hommes armés, cent cinquante pièces de canon, des grils et du charbon pour faire rougir des boulets; tel était l'appareil avec lequel les jacobins venaient dicter des lois à la représentation nationale. A ce récit, qui ne croirait que tout Paris était armé contre elle? il n'en était rien cependant. De ces cent mille hommes, quatre-vingt-dix mille non-seulement ignoraient les projets des conspirateurs; mais loin d'attaquer la convention, ils l'auraient défendue. Mais Henriot qui connaissait cette disposition, avait distribué les bataillons de manière que le petit nombre

de ceux où les jacobins abondaient, étaient postés dans les environs du palais-national, tandis qu'on avait écarté les corps armés qui n'étaient pas jacobinisés. Trois mille *sans-culottes*, levés par les jacobins, sous prétexte d'être employés à la guerre de la Vendée, étaient cantonnés depuis quelque temps à la proximité de Paris. On les fit venir pendant la nuit, et on les plaça aux portes de la convention, sans qu'elle en fût prévenue. Ce corps fortifié par environ deux mille jacobins les plus forcénés, occupa seul les dépendances du château. On l'avait séparé de la masse des parisiens, d'un côté par l'enlévement du pont-tournant qui existait alors; de l'autre par une clôture en bois qui séparait la cour du château de la place du Carrouzel.

1793. N. St. I.

Deux effets résultaient de cette combinaison, l'un de donner à l'entreprise d'un petit nombre de bandits l'apparence d'un mouvement général du peuple, l'autre de neutraliser ce même peuple pour l'empêcher de croiser l'entreprise.

Il est si vrai que les conspirateurs du 2 juin avaient séduit à peine cinq mille individus, que peu de temps après, lorsqu'il fut question d'élire un commandant-général de la force armée, la municipalité qui voulait faire tomber le choix sur le commandant provisoire Henriot, ne put jamais lui procurer que quatre mille cinq cents suffrages, et surement elle n'oublia pas de faire voter tout son monde.

Elle fut réduite à casser deux fois l'élec-

1793. N. St. I.

tion sous des prétextes ridicules. Il fut ordonné de voter à haute voix pour écarter les votans faibles ou craintifs. Enfin les municipaux furent réduits à dispenser les citoyens de montrer leur carte de section, en se présentant pour voter. Au moyen de cette supercherie, les quatre à cinq mille satellites purent se présenter successivement à plusieurs sections et multiplier leurs suffrages.

Les députés proscrits s'étaient rassemblés chez un de leurs collègues, qui habitait un hôtel vaste et inoccupé dans un quartier où les jacobins n'avaient pas la prépondérance. Quelques-uns d'eux attendirent dans cet asile le résultat de la séance, les autres bravèrent leurs ennemis.

Le comité d'insurrection avait manifesté son pouvoir par une foule d'actes arbitraires, et Jambon-Saint-André, sur des assertions fort inexactes, venait d'engager le corps législatif à donner son approbation à ces mesures despotiques, sans souffrir aucune discussion préalable.

Il était environ midi; la députation des conjurés qui, pendant la nuit dernière s'était présentée à la barre, demandait à y être introduite de nouveau. Lanjuinais, un des représentans auxquels les jacobins en voulaient davantage, après avoir vainement réclamé la parole contre la motion de Jambon-Saint-André, insistait pour être entendu sur un objet qui intéressait l'existence de l'assemblée nationale. Legendre, Levasseur, Drouet, Meaulle et d'autres jacobins se réunissaient

pour l'écarter de la tribune, il y parvint cependant et parla ainsi : 1793. N. St. I.

XLII. *Discours de Lanjuinais.*

« Lorsqu'on vient de vous faire décréter, sans aucune discussion, des mesures qu'on appelle révolutionnaires, et dont le développement prépare déjà la contre-révolution dans plusieurs départemens, je viens vous occuper des dangers qui menacent la sureté de la représentation nationale, et vous proposer les moyens d'arrêter les mouvemens qui, depuis deux jours, se manifestent dans cette capitale.

» Tant qu'il me sera permis de faire entendre ici ma voix, je ne laisserai pas en silence avilir dans ma personne le caractère de représentant du peuple, je réclamerai ses droits et sa liberté... Il est notoire que depuis trois jours vous ne délibérez plus avec liberté; vous êtes dominés au-dedans et au-dehors par une puissance rivale qui s'est élevée à côté de vous. Elle vous environne au-dedans, de ses salariés, au-dehors de ses canons. Je sais bien qu'en général les habitans de Paris détestent les factions et l'anarchie ; mais enfin ils en sont les instrumens forcés. Des crimes que la loi déclare digne de mort, ont été commis, une autorité usurpatrice a fait tirer le canon d alarme.

» Quelques circonstances engageaient à jeter un voile officieux sur les premiers mouvemens, mais le lendemain le désordre continue, le sur-lendemain il recommence. Qu'avons-nous fait pour arrêter le mal qui marche et croît sans cesse? nous avons pallié

1793. N. S. I.

les crimes des factieux. Une autorité usurpatrice non-seulement existe, non-seulement délibère, mais elle agit. Mais dans la dernière nuit même, elle a continué le cours de ses conspirations.

» Vous savez quelles odieuses manœuvres on a employé pour armer les citoyens les uns contre les autres. Les comités révolutionnaires des sections, qu'une loi récemment rendue rappelle à leur unique emploi de surveiller les étrangers, font arrêter un grand nombre d'individus domiciliés à Paris. Le commandant provisoire, nommé par la puissance rivale, continue ses fonctions, donne ses ordres. Le secret de la poste a été violé et n'est pas rétabli.

» Le comité d'insurrection reproduit une pétition que vous avez déclaré calomnieuse. Après une longue discussion et à la presque unanimité, vous avez la faiblesse de renvoyer cette même pétition au comité de salut public, pour vous faire un rapport sur les députés proscrits. Vous jugez donc dans cette circonstance qu'il pourrait y avoir lieu à un nouveau rapport sur des imputations jugées calomnieuses par vous lorsque vous étiez libres.

» J'entends qu'on m'accuse de calomnier Paris. Paris est pur, Paris est bon, mais Paris est opprimé par des tyrans affamés d'or, de sang et de domination.

» Je demande que toutes les autorités soi-disant révolutionnaires de Paris et notamment l'assemblée de l'évêché, et le comité exécutif nommé par cette assemblée, soient

à l'isntant cassés ainsi que tous leurs actes faits depuis trois jours, et que le comité de salut public vous rende compte dans deux jours de l'exécution du décret que vous rendrez à ce sujet. Je demande encore que tous ceux qui s'arrogeraient une autorité non-reconnue par la loi, soient déclarés hors la loi, et qu'il soit permis à tous les citoyens de les saisir et de les emprisonner sur-le-champ ».

1793. N. St. I.

Ce discours fut prononcé au milieu des plus violentes agitations. Plusieurs fois l'orateur fut interrompu par les huées de la montagne et des tribunes. Legendre l'avait menacé de le jeter en bas de la tribune, s'il ne se hâtait d'en descendre. Drouet voulait lui casser la tête d'un coup de pistolet. Le tumulte devint si grand, que Mallarmé qui occupait le fauteuil, fut obligé de se couvrir. La tranquillité ne fut ramenée dans l'assemblée que par une observation que firent plusieurs montagnards, que les phrases de Lanjuinais n'arrêteraient pas la foudre prête à tomber sur sa tête.

XLIII. *Le comité d'insurrection est admis à la barre. Il demande la proscription d'un grand nombre de députés.*

L'orateur du comité d'insurrection était à la barre. La bouffissure de son langage répondit à l'atrocité de ses attentats. « Délégués du peuple, les parisiens n'ont pas quitté les armes depuis quatre jours. Ils réclament auprès de leurs mandataires leurs

1793. N. St. I.

droits indignement trahis ; et depuis quatre jours, ces mandataires rient de leur calme et de leur inactive impassibilité. Le flambeau de la liberté a pâli. Les colonnes de l'égalité sont ébranlées, les contre-révolutionnaires lèvent leur tête insolente. Qu'ils tremblent, la foudre gronde, elle va les pulvériser.

» Les crimes commis par les factieux de la convention vous sont connus, nous venons pour la dernière fois vous les dénoncer ; décrétez à l'instant qu'ils sont indignes de la confiance publique ; mettez-les en état provisoire d'arrestation, nous répondons sur nos têtes de leurs personnes à leurs départemens. Le peuple est las d'ajourner sans cesse son bonheur, il le laisse encore un instant dans vos mains, sauvez-le, ou nous vous déclarons qu'il va se sauver lui-même ».

Je ne parlerai pas des applaudissemens convulsifs qui retentirent de la montagne et des tribunes remplies des bourreaux de septembre. Je ne parlerai pas de la réponse concertée du président ; mais quel pinceau tracera la scène qui se prépare !

Billaut et Tallien avaient demandé le renvoi de la pétition au comité de salut public, en le chargeant d'en faire le rapport sans désemparer. On discutait cette proposition. Les tribunes exigent qu'à l'instant s'accomplisse leur vœu féroce. Des cris, des hurlemens retentissent dans l'enceinte de la convention, l'assemblée ne céda pas cependant à ce premier mouvement de terreur ; l'ordre du jour fut adopté d'après un décret qui

avait chargé le comité de salut public de faire un rapport sur ces objets dans trois jours. 1793. N. St. I.

L'ordre du jour, s'écrie Legendre, est de sauver la patrie; ainsi quelques jours auparavant, pour arrêter la discussion des articles constitutionnels, il s'était écrié : l'ordre du jour est de tirer le canon d'alarme.

Le décret était à peine rendu, que les pétitionnaires se précipitent de la montagne, sur laquelle ils avaient pris séance. L'un fait briller une épée nue, un autre s'écrie : *Peuple, tu es trahi, volons ensemble sauver la patrie !* Ils sortent de la salle en proférant les plus sanglantes menaces. Les tribunes se lèvent en poussant des hurlemens affreux; les uns menaçant de se jeter au milieu des députés et d'assassiner les proscrits qui se trouvaient dans l'assemblée, les autres obstruent toutes les issues de la salle. Des émissaires de la société-mère se jetant dans les groupes, publient que les traîtres, les Catilina de la convention, ceux qui entretenaient des intelligences criminelles avec les brigands de la Vendée, se voyant découverts, cherchaient à s'échapper. L'ordre est donné sur-le-champ de charger les armes; et la bayonnette en avant, le bataillon jacobin se précipite au pas de charge, barricade toutes les avenues, secondé par les *femmes révolutionnaires*, troupe de furies qui venaient de prêter, dans les mains de Marat, le serment de ne laisser sortir aucun député de la salle, et d'égorger ceux qu'elles appelaient les ennemis du peuple.

1793. N. St. I.

Les députés qui veulent sortir pour quelques besoins, sont repoussés avec violence et même frappés; plusieurs rentrent avec leurs habits déchirés. Ceux que la curiosité rapprochait des fenêtres pour examiner ce qui se passait au-dehors, sont couchés enjoue par les insurgés.

Le décret d'ordre *du jour motivé* rendu à une grande majorité n'existait plus, il avait été brisé par les poignards. La montagne ne daigna pas même en demander le rapport. Ce sont les tribunes qui font la loi, elles ordonnent qu'on délibère ou plutôt qu'on décrète la volonté suprême de la commune révolutionnaire de Paris.

Barrère organe du comite de salut public, se présente à la tribune. Il annonce que l'*inquiétude nationale* s'est manifestée dans Paris et dans les départemens, sur quelques-uns de leurs députés. Il en appelle à leur conscience, il en appelle à leur *générosité*; car il n'ose pas leur imputer l'ombre d'un délit. Il sait trop que leurs principes courageux et leur haine pour toute espèce de tyrannie, sont les véritables causes de leur honorable proscription. Sa bouche se refuse même à prononcer qu'ils ont perdu la confiance. « *Que ceux qui ont paru perdre cette confiance, fassent eux-mêmes le sacrifice de leurs pouvoirs. . . . Ce n'est point ici une mesure pénale. . . . Nouveaux Curtius, j'ouvre à regret l'abyme duquel doit sortir le salut de la république. La suspension de vos pouvoirs, voilà ce que votre patrie vous démande, la convention vous met sous la sauve-garde de la loi* ».

Guadet, Vergniaud, Gensonné, Buzot, Pétion, étaient absens. Isnard, Fauchet, Lanthenas, Dussaux consentent généreusement à faire le sacrifice de leurs pouvoirs à la tranquillité publique. Barbaroux, dans un discours brûlant de patriotisme, protestait de se dévouer tout entier pour le salut de son pays : prononcez, mes collègues, disait-il, que ma suspension est nécessaire, et j'obéirai : faut-il ma vie pour le salut public? qu'un décret soit rendu, et je suis prêt à mourir. Mais comment de moi-même déposer des pouvoirs qui m'ont été confiés par le peuple? comment pourrais-je croire que je suis suspect, quand je reçois de mon département, de trente autres, et de plus de cent sociétés populaires, des témoignages qui me consolent de l'amertume dont ici je suis chaque jour abreuvé? Non, n'attendez de moi aucune démission, j'ai juré de mourir à mon poste, et je tiendrai mon serment.

1793. N. St. I.

On vit Marat, Chabot, Billaut-Varennes, Legendre et Tallien s'élever avec fureur contre cette proposition conciliatrice; les conspirateurs ne se contentaient pas de l'éloignement des proscrits, l'effusion de tout leur sang pouvait seule assouvir la rage jacobinique.

Lanjuinais indigné, s'élance de nouveau à la tribune, des huées l'y poursuivent; et s'il obtient du silence, il ne le doit qu'à la curiosité des uns, à l'épuisement des autres, et sur-tout à sa courageuse obstination.

« Si jusqu'à présent j'ai montré quelque courage, je l'ai puisé dans mon ardent amour pour ma patrie. Je serai fidèle à ces

1793. même sentimens, ainsi n'attendez point de moi de suspension.

N. St. I. » Je dis à ceux qui viennent d'injurier Barbaroux : On a vu orner les victimes de fleurs et de bandelettes, mais le prêtre qui les immolait ne les insultait pas.

» La convention est assiégée par de nombreuses troupes armées, les canons sont dirigés sur elle, des consignes criminelles vous arrêtent malgré vous dans cette enceinte, on vous insulte, on vous outrage en vertu d'un édit du comité révolutionnaire, je ne suis pas libre pour faire une démission, vous n'êtes pas libres vous-mêmes pour l'accepter.

» J'ai encore la faculté de faire entendre ici ma voix ; eh bien ! j'en userai pour vous donner un conseil digne de vous. Osez manier avec vigueur le sceptre de la loi déposé dans vos mains. Cassez les autorités rebelles ; vous n'énoncerez pas en vain la volonté nationale. Les factieux seront abandonnés des bons citoyens qu'ils égarent. . . . Si vous n'avez pas ce courage, c'en est fait de la liberté. Je vois la guerre civile allumée déjà dans la Vendée, étendre par-tout ses ravages, et diviser la France en petits états. Je vois la tyrannie s'avancer sur des monceaux de ruines et de cadavres, vous engloutir successivement les uns et les autres, et renverser la république ».

Ce discours avait fait une impression profonde par des circonstances particulières, le jacobin Lacroix venait d'être insulté par des factionnaires. Ce fut une rumeur d'un nouveau genre dans l'assemblée, quelques

montagnards soupçonnaient que la municipalité pouvait bien chercher à faire des dupes de ses propres complices ; que peu satisfaite de la destruction du côté droit, et voulant profiter de ses avantages, elle avait peut-être l'intention d'anéantir le corps législatif pour prendre sa place. Ce n'était pas la première fois qu'elle avait laissé percer ce projet ambitieux. Ce soupçon prenant de la consistance, on demandait la tête d'Henriot. Le commandant du poste mandé, répondit que loin d'avoir donné la consigne dont on se plaignait, il était lui-même consigné avec ses camarades par des gens à moustaches qui s'étaient emparés des postes. La division qui se mit parmi les jacobins, faillit à rompre le complot qui ne tenait plus qu'à un fil. Cambon reprochait aux maratistes leur rage implacable, leur soif inaltérable du sang de leurs collègues. Barrère disait à la tribune, ce n'est pas à des esclaves à faire des lois. La France entière repousserait celles que nous proposerions au milieu des bayonnettes.

Pendant que Barrère parlait, les chefs des jacobins paraissaient dans la plus vive inquiétude. Ils savaient qu'un rien soulève le peuple et un rien l'appaise. On voyait Marat s'agiter, sortir, rentrer, donner des ordres aux aides-de-camp de Henriot. On voyait Roberspierre dans la fièvre de l'effroi. Il était perdu s'il succombait dans cette circirconstance.

Au milieu du tumulte, la convention casse par un décret toute consigne qui empêche

1793. N. St. I.

les députés de sortir librement de la salle. Deux huissiers vont notifier ce décret à Henriot : il répond, va dire à ton président et à la convention nationale, que je me f. . d'eux, et que si dans deux heures ils ne me remettent pas les vingt-deux députés dont le peuple demande la tête, je les foudroie dans le château.

Cette réponse ne devait pas calmer les esprits. Cependant, soit que ceux des jacobins qui craignaient d'être opprimés par la commune eussent reçus des éclaircissemens qui les rassuraient ou pour d'autres raisons que j'ignore, tout-à-coup les montagnards se réunirent dans une seule opinion. La poursuite d'Henriot fut abandonnée. Danton pour donner le change, demanda que la séance fût suspendue, et que l'assemblée sortît toute entière pour connaître par elle-même si les troupes qui l'environnaient étaient destinées à lui faire violence ou à la défendre.

### XLIV. *Promenade des conventionnels dans le jardin de Tuileries.*

On obéit à cette impulsion, Hérault de Séchelles qui présidait, se met en marche ; les députés du côté droit l'accompagnent. Arrivés à la porte de la salle, ceux qui marchaient les derniers s'apperçurent que les montagnards ne quittaient pas leurs places. Le soupçon entre dans leur ame, ils suspendent leur marche jusqu'à ce que les montagnards subalternes, qui peut-être n'avaient pas le secret de la journée, s'ébranlèrent en traînant la plupart de leurs camarades, en

dépit de Marat et de Legendre qui cherchaient ouvertement à les retenir, et malgré les clameurs d'un grand nombre de femmes qui s'élançaient à mi-corps des tribunes pour les engager à ne pas sortir. Il ne resta sur la montagne qu'un petit nombre de députés qui avaient des mesures à concerter en secret.

1793. N. St. I.

Les premières sentinelles, à la lecture du décret qui levait les consignes, n'opposèrent aucune résistance. On arrive dans la grande cour du château. On s'avance à travers une triple haie de bayonnettes, jusqu'à la barrière qui fait face à la place du Carrouzel. Là étaient Henriot, ses aides-de-camp, un détachement de cavalerie, et une batterie de canons chargés à mitraille. Le président lit le décret qui vient d'être rendu. Henriot, son chapeau sur la tête, répond : Vous n'avez point d'ordres à donner ici ; retournez à votre poste, livrez les députés que le peuple demande. Les députés qui environnaient le président, insistent. Henriot reculant de quelques pas, fait le commandement: Aux armes. Cannoniers à vos pièces. Les officiers de l'état-major mettent le sabre à la main, quelques fusiliers couchent enjoue les membres de la convention.

Il est probable qu'Henriot voulait seulement intimider la convention; d'ailleurs la crainte de confondre la montagne avec le côté droit, aurait seule arrêté ses coups. Au surplus, Hérault de Séchelles, au lieu de braver le danger, tourne à gauche. Les députés la suivent. On se présente à l'issue qui

1793. N. St. I.

débouche vers la cour des écuries. La même résistance est opposée. La convention obligée de se replier, passe de nouveau sous le vestibule du palais-national, entre dans le jardin, se dirige vers la porte du côté de la Seine, elle éprouve un nouveau refus. Elle longe la terrasse du midi pour sortir par le pont-tournant. Elle fait pour la quatrième fois l'expérience, que cernée de tous côtés par les troupe municipales, le palais-national était sa prison.

Pendant que le président, après avoir vainement harangué les soldats qui gardaient le pont-tournant, se rapprochait de la grande allée, on vit du milieu des bosquets sortir et s'avancer précipitamment vers le groupe que formait la convention, environ cent *coupes-jarrets* revêtus de sales lambeaux, et qui ressemblaient à des forçats échappés des galères. Marat les conduisait. Chacun s'approchait pour connaître l'objet de cette étrange ambassade, lorsque Marat montrant de la main son escorte, et donnant à sa voix la plus forte étendue, gourmande le corps législatif en ces termes : Mandataires du peuple, je vous ordonne en son nom, de vous rendre à votre poste, et d'y reprendre vos fonctions.

Il fallut se soumettre aux ordres de ce peuple, et se rendre entre les bayonnettes et les piques, dans le temple où les conspirateurs, pour consommer leur sacrifice, n'attendaient que leurs victimes dévouées.

XLV. *Décret d'arrestation contre les députés proscrits.*

La convention était à peine rentrée dans le lieu de ses séances, que les portes en furent de nouveau gardées. Couthon joignant l'ironie à l'insulte, osa bien dire à l'assemblée : vous devez être maintenant convaincus que vous jouissez pleinement de votre liberté. Il acheva de se couvrir d'infamie, en modifiant en société avec Marat, la liste des proscrits. Il proposa ensuite le décret d'arrestation contre Pétion, Gensonné, Lanjuinais, Lehardy, Buzot, Chambon, Grangeneuve, Gorsas, Guadet, Birotteau, Salles, Rabaut-Saint-Étienne, Barbaroux, Brissot, Lasouree, Louvet, Valazé, Lesage, Lidon, Vergniaud, Boileau, Gomaire, Gardien, Henri Larivière, Bergoeing, Kervelegan, Mollevault, Vigée, Bertrand-Lhodisnière, et les ministres Clavière et Lebrun.

1793. N. St. I.

Levasseur (de la Sarthe), à la tribune, s'était déchaîné, avant le discours de Barrère, contre les proscrits, et leur prodiguait, dans un langage à moitié barbare, les injures les plus grossières; chacun écoutait avec stupeur.

En vain quelques membres de la droite déclaraient que, n'étant pas libres, ils avaient perdu la faculté d'opiner, le décret est mis aux voix. Le côté droit réclamait l'appel nominal; il se flattait que les députés les plus timides, obligés d'exprimer leur opinion à haute voix, surmonteraient leur faiblesse plutôt que de se déshonorer par une injustice aussi révoltante. Mais déjà la majorité de-

1793. N. St. I.

l'assemblée mollissait ; quelques députés disaient à leurs voisins, qu'après tout, les proscrits ne seraient pas bien à plaindre de rester tranquillement chez eux, que le peuple exigeait cette condescendance.

Tout-à-coup quelqu'un s'écrie : il vaut mieux se dispenser de voter que de trahir son devoir. Cette ouverture qui mettait les consciences à leur aise, fut goûtée ; les deux tiers des députés se rangèrent à cet avis, et devenant simples spectateurs, laissèrent rendre le décret de proscription par les montagnards, soutenus d'un assez grand nombre d'étrangers qui s'étaient placés, comme au 27 mai, sur les bancs des législateurs dont ils usurpèrent les fonctions.

Tandis que les deux factions jacobines consommaient leur odieuse machination, plusieurs députés proscrits réunis chez leur collègue Meillan, délibéraient sur les moyens d'y mettre obstacle. Trompés par le faux rapport d'un ami mal informé, qui les assura qu'on égorgeait leurs collègues, et persuadés que toute résistance était inutile, ils n'entreprirent pas de s'opposer au décret d'arrestation.

On a prétendu que si la majorité de la convention, lorsque Henriot lui signifia ses ordres, l'avait condamné à mort, le peuple eût exécuté le décret. Il est certain qu'en général, la garde parisienne n'avait pris les armes qu'en faveur de la représentation nationale ; mais par la nature des dispositions faites par Henriot, la force popu-

laire était neutralisée. On a vu précédemment que toute communication était interceptée entre l'intérieur du palais des Tuileries et le dehors. 1793. N. St. I.

On voyait la salle environnée de la force armée; mais on ignorait le véritable objet des délibérations. La plupart même de ceux qui furent témoins de la ridicule procession des députés dans le jardin des Tuileries, n'en concevaient pas le motif.

D ailleurs le peuple était sans action, parce que tous les pouvoirs se trouvaient dans les mains des conspirateurs. Il ne pouvait faire aucune démarche éclatante sans s'exposer à la censure de la municipalité, investie de tous les moyens d'arrêter une entreprise contraire à ses intérêts. Quelqu'un dans une assemblée, ou seulement dans un cercle, laissait-il percer une opinion qui ne fût pas conforme aux motifs de l'insurrection, était assuré d'être arrêté la nuit suivante. Chacun craignait, personne n'osait parler; on cachait ses sentimens pour éviter de se rendre suspects à des tyrans incapables de ménagement.

Cette séance, ou plutôt ce siége mal-soutenu par la convention contre un amas de brigands, au milieu d'un peuple immense, auquel les approches du palais-national étaient interdites, ne finit qu'à dix heures du soir. Les factionnaires, dont la consigne n'était pas levée, s'opposaient encore à la sortie des députés, il fallut attendre qu'il plût au commandant Henriot de permettre aux représentans, après une réclusion de douze heures, d'aller prendre chez eux un peu de repos.

XLVI. *Suites de la journée du 2 juin.*

1793. N. St. I. Les conspirateurs, après avoir si souvent échoué, s'applaudirent de ce premier triomphe; mais bientôt ils redoutèrent l'effet que la nouvelle de leurs succès produirait sur les départemens. En conséquence, non-seulement on suspendit les communications et on ouvrit à la poste les lettres suspectes; mais tous les individus connus pour avoir manifesté des opinions anti-jacobines, furent précipités dans les cachots. De ce nombre furent les journalistes qui n'adoptaient pas les principes de la montagne.

Pendant cette stagnation de nouvelles, on fabriquait dans les ateliers de l'imposture plusieurs récits mensongers des événemens du 31 mai et du 2 juin. On se hâtait de les répandre avec profusion sur la surface de la république.

J'ai devant les yeux deux adresses envoyées par la municipalité de Paris aux départemens, l'une est intitulée : *les Parisiens à leurs frères des départemens*; l'autre, *Adresse des Parisiens aux Français.* Tout était faux dans ces deux écrits, jusqu'au titre qu'on leur avait donné. L'imposteur qui les avait rédigés, pour donner plus d'importance à son récit, attribuait aux parisiens la conduite du comité d'insurrection et de la commune révolutionnaire. Il insultait les habitans de cette capitale de la manière la plus grave, en les associant à des forfaits qu'ils avaient eu horreur.

Il y eut une autre adresse publiée dans les départemens, au nom des jacobins, rédigée par Camille-des-Moulins, sous la date du 10 juin. On y soutenait que les vingt-deux devaient être égorgés sur l'opinion de leurs sentimens, et qu'il ne fallait pas attendre des preuves légales lorsqu'il s'agissait de punir des conspirateurs. Camille citait, pour appuyer cette étrange doctrine, la mort des complices de Catilina ordonnée par Cicéron.

1793.
N. St. I.

Mais l'ouvrage qui contribua le plus à tromper la France sur les circonstances de la journée du 2 juin, fut la proclamation rédigée par le comité de salut public, et publiée par ordre de la convention. On observa que Barrère, en lisant à la tribune cet ouvrage de mensonge, rougissait lui-même de son imposture. Ce fut cependant la seule relation de cette journée qui parvint dans tous les départemens.

*Fin du cinquième Livre.*

# LIVRE SIXIEME.

## I. *Suites de la journée du 2 juin. Conduite que tinrent les députés proscrits.*

APRÈS la journée du 2 juin, les jacobins
1793. maîtres de toutes les forces physiques de
N. St. I. l'état, violentaient la renommée pour s'emparer de sa force morale. Dans d'autres occasions le secret des lettres n'avaient pas été respecté par eux, il fut violé dans ce temps orageux avec une impudeur révoltante. Le comité de salut public qui ne cachait pas ses mesures inquisitoriales, avait fait fabriquer deux cachets, sur l'un étaient gravés ces mots : *administration de surveillance*, et sur l'autre, *révolution du 31 mai.* On recachetait avec ces sceaux, les lettres qu'on avait ouvertes.

Paris, pendant le cours du mois de juin, fut dans une agitation non-moins violente que celle qui avait précédé le 31 mai. Les marchands étaient sans cesse menacés d'un pillage prochain, les bateaux chargés de comestibles pour la capitale, étaient arrêtés et pillés par les scélérats que la municipalité de Paris encourageait au lieu de les réprimer.

Chaque nuit on était éveillé en sursaut par le bruit des gens armés qui parcouraient les rues, enfonçaient les portes, pour enlever les

infortunés que les proscripteurs avaient inscrits sur leurs listes. Chacun tremblait pour soi ou pour les siens, et quand deux parens ou deux amis se rencontraient, ils s'étonnaient de se revoir, d'être libres de respirer encore. Le pouvoir sans bornes du comité de salut public avait été consacré par un décret. Ce comité était lui-même l'instrument dont se servaient les jacobins pour affermir leur tyrannie. Le terrible mouvement que, dès l'instant de sa naissance, il imprima au corps politique, frappa de stupeur la convention nationale elle-même.



Tous les droits d'un peuple libre furent anéantis. La convention ne fut bientôt qu'un vain simulacre, dont quelques hommes se servaient pour légaliser leurs volontés. L'audace naquit de l'excès de la terreur.

Les jacobins ont régné en France, la convention a contemplé une foule de ses membres successivement portés sur l'échafaud. Les parisiens ont subi honteusement le plus abominable joug, leurs parens et leurs amis furent traînés par milliers au supplice. Les départemens ont eu la faiblesse de ne pas réclamer la liberté de leurs mandataires, ils ont vu la Loire surchargée par les cadavres qu'elle portait à l'Océan; la Saône et le Rhône changés en des fleuves de sang, Vaucluse en fontaine de larmes; Bordeaux, Marseille, Toulon, Nantes, en tombeau; la Vendée en désert; Paris, Strasbourg, Arras, en boucheries humaines; Lyon en ruines. Ils ont vu toutes les propriétés ravagées, tous les liens de la société rompus; la vertu par-tout pros-

1793. N. St. I.

crite ; le vice par-tout triomphant, et notre infortunée patrie ne présentant qu'une vaste scène de calamités dont les longues pages de l'histoire ne fournissent point d'exemple, même dans les proscriptions d'Octave ou dans les caprices de Néron.

Cependant, malgré les précautions que prenaient les jacobins pour empêcher les députés proscrits d'informer leurs commettans de la violence qui leur avait été faite, et de l'esclavage sous lequel ils gémissaient, la vérité pénétrait dans les départemens. Quelques-uns jetaient des cris de vengeance, on s'armait publiquement contre les auteurs des crimes du 2 juin.

Si par un mouvement spontané, des guerriers envoyés par la majorité de la république française, avaient pu marcher sur Paris, exiger d'une part la liberté des représentans arrêtés et leur réintégration dans le corps législatif, et de l'autre la punition exemplaire de ceux qui avaient violé la convention, toutes les factions étaient à-la-fois anéanties sous la massue nationale ; mais la grandeur même de cette opération la rendait d'une exécution chimérique. Il était impossible que le même esprit animât tous les départemens, lorsque pendant près d'une année entière on avait semé la division entre les administrateurs et les administrés, entre les pauvres et les riches. Un mouvement unanime pouvait tout sauver ; un mouvement partiel pouvait tout perdre. Dans le premier cas tous les esprits concouraient au même but, dans le second on allumait la guerre civile.

Pour prêter un point d'appui aux opérations départementales, il fallait ou que les députés proscrits restassent tous à Paris, ou qu'ils se rendissent dans un même lieu. En prenant le premier parti, ils auraient embarrassé les ennemis qui les tenaient sous leurs poignards. S'il avait fallu frapper pour la première fois tant de législateurs, en un seul jour, juges et bourreaux auraient peut-être refusé ce périlleux service. C'est par leur nombre seul que les soixante et treize députés incarcérés dans la suite, évitèrent la guillotine que leur destinait Roberspierre. 1793. N. St. I.

S'ils s'étaient tous retirés dans une ville, non-seulement ils auraient écarté d'eux ce qui donne l'air d'une fuite; mais s'entourant de la considération d'une retraite, le lieu qu'ils auraient choisi pour s'y rassembler, pouvait devenir le *mont sacré*. L'avantage de leur nombre auquel l'imagination attache toujours une idée d'importance, leur eût donné une influence prononcée.

Depuis que la convention était tombée dans la dépendance d'un pouvoir supérieur au sien, et qu'elle était privée des prérogatives qui formaient son essence, elle avait perdu par le fait le caractère d'une représentation nationale; car il est contradictoire d'être à-la-fois l'agent libre de l'universalité d'une nation, et l'instrument servile d'un parti. Un corps législatif asservi, mutilé, sans pouvoir, n'était-il pas dissout par le fait? Telle était l'opinion du plus grand nombre des départemens.

Mais parmi les députés arrêtés le 2 juin,

1793. N. St. I.

les uns parcoururent les départemens tandis que les autres gardaient leur prison lorsqu'ils pouvaient s'échapper. La conduite des uns donna l'air d'une révolte à la conduite des autres. Les mouvemens hostiles de ceux qui étaient sortis de Paris, s'imputaient à ceux qui y restaient, et ces mouvemens n'ayant pas été heureux, on devait prévoir que les jacobins ne respecteraient pas la vie des députés qu'ils avaient chargés de chaînes.

Cette conduite peu réfléchie est une preuve que les députés proscrits par les jacobins, unis par les mêmes principes, n'avaient fait aucun complot, même contre les ennemis qui les opprimaient. Leur mémoire n'a aucun besoin de cette preuve de leur innocence. Mais la conservation de tant de milliers de citoyens dont l'échafaud fut dressé après le leur, exigeait de leur part une conduite plus habilement concertée.

Les jacobins maîtres de tous les ressorts du gouvernement et des communications, prévinrent aisément des insurrections partielles d'ailleurs très-mal combinées. La plupart des mécontens furent désarmés par la terreur, par la force ou par la corruption ; ensuite on signala comme conspirateurs tous les français qui n'étaient pas partisans de l'anarchie que la *montagne* voulait introduire en France.

A Marseille, à Lyon, à Bordeaux, les mécontens étaient nombreux. Quelques royalistes qui profitaient de toutes les crises de la révolution pour ramener la France à un autre gouvernement, se mêlaient avec les républicains ennemis des désorganisateurs. L'af-

faire du 2 juin ne fit qu'exaspérer les esprits déjà révoltés des entreprises précédentes de la *montagne*, tout le midi était en feu. On arma la France contre la France, des torrens de sang furent répandus. 1793. N. St. I.

De ce mélange accidentel, de royalisme caché et de républicanisme mécontent, les jacobins firent éclore un systême de dénonciation aussi nouveau que contradictoire. Ils accusèrent à-la-fois leurs ennemis d'être royalistes et fédéralistes, comme si ces deux espèces de gouvernemens n'étaient pas exclusifs l'un de l'autre; et sous cette double dénomination, furent par eux foudroyés, noyés ou guillotinés tous ceux qui n'approuvaient pas leur systême anarchique et déprédateur.

II. *Crime de fédéralisme inventé par les jacobins. Définition du gouvernement fédératif.*

Qu'est-ce donc que ce fédéralisme qui conduisit sur l'échafaud tant d'infortunés? Toutes les fois que les tyrans ont voulu épouvanter la terre par des proscriptions, toutes les fois qu'il leur a importé d'étouffer la voix de la raison, toutes les fois qu'ils ont imposé une taxe de sang sur toutes les provinces, sur toutes les communes, sur toutes les familles de leurs états, on les a vu recourir à certaines dénominations oiseuses qui, répétées sans cesse et jamais expliquées, semblaient désigner de grands crimes, et n'étaient réellement que le prétexte des assassinats médités. La funeste puissance de ces expressions magiques est un vieux secret d'oppression, une

1793. N. St. I.

tradition de tyrannie que les bourreaux de l'humanité se sont transmise de siècles en siècles, et que les auteurs de récentes calamités de la France avaient pu recueillir dans l'histoire des persécutions civiles et religieuses. La crédulité reçoit aisément l'illusion fatale que ces noms mystérieux sont destinés à produire. Moins on comprend, plus on soupçonne; l'ignorance hait avec fanatisme, elle égorge avec fureur.

Les peuples ont connu jusqu'ici deux manières d'exister en république; les uns se sont divisés en plusieurs petits états dont chacun est intérieurement gouverné par les lois particulières qu'il lui plait de se donner, mais qui tous sont réunis dans leurs moyens de défense contre les ennemis du dehors; c'est ce qu'on appelle une ligue fédérative. Tel est le gouvernement des États-Unis de l'Amérique septentrionale; les autres ne forment à tous égards, qu'un seul état gouverné par les mêmes lois, par un système commun d'établissemens et d'autorité qui embrasse la république entière; tels sont les gouvernemens de Venise et de Gènes. C'est dans ce sens que la convention nationale avait déclaré dès le commencement de sa session que la république française était une et indivisible.

Le fédéralisme signifie donc une forme de gouvernement semblable à celui des cantons helvétiques, et c'est dans ce sens que le fédéralisme était proscrit en France.

Mais comme les mots de fédération et de fédérés désignent aussi dans l'usage commun, une réunion politique, une association qui a

pour objet quelque besoin général et pressant de la patrie, et que d'ailleurs les termes de fédération et de fédérés ont beaucoup de rapport avec celui de fédéralisme ; à peine les jacobins virent-ils quelques départemens se confédérer non pas pour former des états séparés, mais pour employer leurs efforts communs contre la dévorante anarchie, qu'ils s'écrièrent avec une impudente astuce: voyez-vous comme ils sont confédérés, voyez-vous la fédération, voyez-vous le fédéralisme ? Eh bien! avec cette affreuse et inepte équivoque, les jacobins ont enfermé, ruiné ou assassiné des millions de français.

Toute adresse, toute pétition, tout écrit, toute parole qui n'était pas un éloge du 31 mai et du 2 juin, furent appelés fédéralistes.

Tout ce qui, soit avant soit après ces deux journées, avait été dit ou écrit contre la municipalité de Paris du 10 août 1792, contre Hébert, contre Marat, contre Roberspierre, fut traité de fédéralisme.

Tous ceux enfin qui luttaient avec quelque courage contre les progrès de la désorganisation de la France, furent traités de fédéralistes ; et comme tels on leur donna des fers ou la mort, en vertu de l'unité et de l'indivisibilité de la république.

### III. *Protestation de soixante-treize députés. Un grand nombre de départemens arment contre les jacobins.*

Immédiatement après l'insurrection du 2 juin, le comité de salut public envoya dans les départemens une insidieuse adresse aux

1793. N. St. I. français, pour calmer, ou comme on le prétendait, pour éclairer le peuple. J'ai déjà observé que la majorité de la convention fut indignée de la fausseté que respirait cette adresse, plusieurs députés protestèrent avec véhémence contre l'état d'humiliation auquel ils se voyaient réduits. D'autres, pour donner plus de solemnité à leur opinion, s'étant assemblés en particulier, peignirent dans une lettre à leurs commettans, les événemens du 2 juin, comme ils s'étaient passés; ils fesaient le tableau le plus frappant du despotisme qu'exerçaient les jacobins, et finissaient par déclarer que n'étant pas libres, ils ne prendraient désormais aucune part aux délibérations d'une assemblée dans laquelle tous les droits de la nation avaient été ouvertement violés.

Cette protestation fut signée le 6 juin, par soixante-treize députés. Elle fut tenue secrète, parce qu'elle n'était destinée à voir le jour, qu'après le rapport que le comité de salut public devait faire sur les députés détenus. Mais comme ce rapport ne parut que long-temps après, on n'eut connaissance de cette pièce importante, que parce qu'elle fut trouvée dans la poche du député *Duperret*, décrété d'accusation sur la motion de *Chabot*, après le meurtre de *Marat*. On verra dans la suite comment cet événement entraîna l'incarcération de tous les signataires.

La ville de Paris était entièrement livrée aux jacobins. Des émissaires de la société-mère remplissaient et dirigeaient les assemblées sectionnales. Dans quelques-unes,

les citoyens amis de l'ordre et de la paix, furent chassés avec violence. On déclara que la souveraineté appartenait aux *sans-culottes*. Leurs agens s'emparaient du bureau, et sous le nom des citoyens de la section, prenaient sans obstacles les arrêtés qui leur convenaient. 1793. N. St. I.

Quoique ces pratiques criminelles eussent été dénoncées au corps législatif, quoique les députations des sections y vinssent fréquemment protester contre ce qu'une autre députation de la même section avait demandé la veille, la faction qui dominait n'avait garde de remédier à un abus sur lequel, au contraire, elle se flattait de cimenter sa puissance, en paraissant l'environner du concours des citoyens.

Les assemblées devinrent insensiblement désertes, lorsque les meneurs craignant que les *sans-culottes* eux-mêmes ne fussent éclairés sur les suites d'une déprédation générale, qui, menaçant à-la-fois toutes les ressources de la France, annonçait de loin la famine la plus épouvantable et la destruction de tous les moyens qu'avait pour subsister l'homme pauvre et laborieux, firent entendre à la multitude, que les gens riches et les gens instruits n'étaient pas moins suspects que les prêtres et les nobles. Chacun craignit les effets de cette fatale suspicion, chacun s'isola. Mais les départemens montraient un plus grand caractère.

Quelques-uns portèrent jusqu'à la barre de la convention, de très-énergiques remontrances. *Duvignau* à la tête d'une dé-

1793. N. St. I.

putation bordelaise, non-seulement fit entendre dans le sénat le langage de la liberté qu'on outrageait, mais osa placarder sur les murs de Paris les plaintes et les menaces de la Gironde indignée; d'autres départemens délibéraient sur la convocation des assemblées primaires. Il en fut qui proposaient de ne plus faire parvenir à Paris les contributions publiques, tandis que plusieurs, comme je l'ai dit plus haut, prenaient les armes contre les jacobins et la *montagne*.

Les villes de Bordeaux, de Lyon, de Marseille, avaient donné le signal de la résistance à l'oppression; il avait été si bien reçu, que ces grandes cités semblaient le foyer d'une coalition départementale qui, dans son vaste contour, embrassait d'un côté Nîmes, Montpellier, Narbonne, Perpignan, Toulouse, Montauban, Angoulême, Clermont, Limoges, Moulins; et de l'autre, Aix, Arles, Vienne, Grenoble, Bourg, Lons-le-Saunier, Besançon, et presque la totalité du département du Jura : elle menaçait d'écraser de sa masse tout le parti de Roberspierre.

On s'attendit, quelque temps, à Paris, à une explosion dont les suites pouvaient donner un autre cours à la révolution; mais la *société-mère* qui prévoyait cet obstacle formidable, avait pris des mesures pour le surmonter, en fesant passer d'avance dans ces départemens des commissaires jacobins avec un pouvoir illimité, et tous leurs adeptes dont la présence n'était pas indispensablement nécessaire dans la capitale.

D'ailleurs

D'ailleurs investie de toute l'autorité du gouvernement, la montagne avait dans les mains le commandement des armées et la manufacture de papiers qui les payait. Les départemens, au contraire, n'ayant aucun point de réunion qui centralisât leurs efforts, manquaient encore de numéraire pour mettre leurs forces en activité. Les jacobins armés du pouvoir usurpé par eux, réduisirent les départemens comme ils avaient subjugué la convention et la capitale.

1793. N. St. I.

Le moyen qui leur réussit toujours, fut d'armer les pauvres contre les riches. Des hordes de *sans-culottes* auxquels le pillage des plus importantes propriétés était offert comme le prix de leurs exploits, se levaient, s'habillaient, s'armaient, s'organisaient en bataillons comme par miracle, au moyen des assignats que le comité de salut public prodiguait à son gré avec une profusion sans mesure.

A la vue de ces bandes indisciplinées, entiérement semblables aux barbares habitans du Nord qui dévastèrent la France dans le cinquième siècle, Marseille et Bordeaux ouvrirent leurs portes. Cette soumission n'adoucit pas des tigres altérés de carnage; l'or, l'argent et les marchandises précieuses des habitans, devinrent la proie des prétendus patriotes; le sang des Marseillais et des Bordelais fut versé à flots par Tallien et par Fréron; mais du moins ces deux villes évitèrent la destruction dont elles étaient menacées, et qu'éprouva Lyon pour s'être vai-

nement défendue contre l'histrion *Collot-*
1793. *d'Herbois* et le boucher *Legendre.*
N. St. 1. Le rassemblement qui embarrassait le plus la montagne, était celui qui s'était formé dans les environs de *Caen*, où nous verrons bientôt que se retirèrent plusieurs députés proscrits. On le dissipa non sans peine; mais cette peine eût été infructueuse, si ces députés avaient été royalistes comme on le disait à la convention; rien ne leur était aussi aisé que d'unir leurs ressentimens à ceux des insurgés de la Vendée, dont les forces étaient alors redoutables. Cette réunion les mettait en mesure de dominer dans la Bretagne et dans la Basse-Normandie, et peut-être de donner une face nouvelle au mouvement révolutionnaire.

## IV. *Guerre de la Vendée. Causes de cette insurrection.*

Je n'ai encore parlé qu'accidentellement de cette guerre de la Vendée, dont les cruelles circonstances jettent la teinte la plus lugubre sur la révolution de France.

Le sanglant théâtre de cette insurrection, placé entre la Loire et la Charente, s'étendit le long de la mer dans la plus grande partie de l'ancienne province connue sous le nom de *Poitou*. Ce pays également riche en bleds et en pâturages, fournissait des subsistances aux départemens voisins, il en fesait même passer jusqu'au centre de la France. Les habitans de ce canton favorisé par la nature, ne songeaient presque point à augmenter leurs richesses par un commerce étranger au-

quel les appelait le gissement de leurs côtes. Ils ne lui devaient qu'une faible partie de leurs jouissances, on n'y connaissait que des manufactures grossières employées dans le pays. 1793. N. St. I.

Quelque peinture séduisante qu'on ait fait dans les livres, de la simplicité de mœurs attachée à la vie pastorale et à la culture des champs, et malgré les vieux préjugés qui semblent attribuer aux relations commerciales la plupart des vices qui infestent les hommes vivans en société, il n'est pas moins vrai que ces relations tendent à adoucir les mœurs du peuple, à étendre la sphère de ses idées, de ses connaissances, et à multiplier les douceurs de la vie, tandis que les peuples isolés, qui ne s'occupent uniquement que de la culture de leurs terres et de l'éducation de leurs troupeaux, conservent non-seulement une certaine rudesse sauvage, mais semblent avoir renoncé au don précieux que nous a fait l'auteur de la nature, en nous donnant les moyens de perfectionner notre entendement, et de contribuer ainsi à notre bonheur et à celui des autres.

Dans ce pays, les cultivateurs n'ont point de vices essentiels, mais ils sont grossiers, ignorans et faciles à s'enflammer lorsqu'on leur parle au nom du ciel.

Accoutumés depuis une longue suite de siècles au gouvervenent monarchique, jouissant dans leurs foyers d'une vie douce et tranquille, exempts d'ambition et de vanité, ils ne connurent d'abòrd la révolution que par les rapports que leur en fesaient les

1793.
R. St. I.

nobles, les prêtres, et les gens de loi établis parmi eux. Ce qu'on appelait ailleurs des chaînes qu'il fallait rompre pour rentrer dans les droits primitifs de l'espèce humaine, étaient pour eux des habitudes auxquelles un long usage les avaient façonnés. Loin d'embrasser l'égalité politique proclamée dans le reste de la France, ils la croyaient contraire à la subordination patriarchale, qui, des familles particulières passa dans l'agrégation sociale, pour servir de frein au crime audacieux et à la vertu persécutée.

Lorsque l'assemblée constituante détruisit les barrières qui séparaient la noblesse et le clergé de la masse du peuple, plusieurs individus de ces deux castes persécutés dans le lieu de leur habitation, se réfugièrent dans un département qui n'avait presque aucune relation avec le reste de l'empire, et dans lequel ils pensaient que ces barrières seraient respectées. Les lois qui intéressaient ceux qui avaient composé les deux premiers ordres de l'état, étaient reconnues en apparence, mais on ne les exécutait pas rigoureusement.

Le seigneurs de terre éclairés par l'expérience, employaient leurs richesses et leur crédit à l'avantage de leurs vassaux, et les prêtres dont le patrimoine était maintenu, prêchaient la conservation d'un ordre de choses qui les favorisait.

Le peuple bon et crédule jouissait du présent sans songer à l'avenir. Il tenait surtout à sa religion par des liens qui semblaient attachés à la nature de ce sol. Sur

ce terrein que nous avons vu si long-temps abreuvé de sang humain, Richelieu plus audacieux mais non moins pervers que Roberspierre, avait ouvert dans le dernier siècle les artères des protestans. C'est dans ces contrées que sa persécution implacable réduisit les rochelois à briser les ossemens des cimetières pour en former un pain détrempé de leur sang et de leurs larmes. Ces horreurs devaient être renouvellées sous nos yeux.

1793. N. St. I.

Les habitans de la Vendée et des départemens circonvoisins, en conservant leurs anciens usages, ne voulaient que se soustraire aux maux qu'ils envisageaient dans la destruction de l'édifice social en France. Le peu d'individus qui, parmi eux savaient lire et écrire, étaient attachés par leurs emplois ou par leurs occupations aux deux castes dont la constituante brisait les priviléges antiques. Il fut aisé à des hommes animés par un ressentiment implacable, de persuader à une multitude de cultivateurs paisibles et ignorans, que le but de ceux qu'ils appelaient des séditieux, était d'enlever les uns après les autres toutes les bases qui soutenaient l'organisation politique, et de livrer les français sans lois et sans religion, à tous les fléaux de l'anarchie. Les motions incendiaires qui se fesaient journellement dès-lors à la tribune des jacobins, et qui semblaient annoncer cette affreuse perspective, donnaient quelque poids à des conjectures qui ne se sont que trop réalisées. L'intérêt particulier des prêtres et des nobles ne manquait pas de les revêtir des

1793. N. St. I. couleurs qu'ils savaient devoir faire le plus d'impression sur ceux qu'ils avaient à persuader.

Ces prêtres et ces nobles entrètenaient des intelligences très-actives avec ceux de leurs partisans répandus dans l'universalité de la république. Ils présentaient à leurs espérances le Bas-Poitou comme un point de ralliement que la nature semblait avoir placé tout exprès dans le voisinage de l'Angleterre, pour le rétablissement futur des prérogatives, que toutes les autres provinces de France proscrivaient en même temps.

Ils s'apperçurent bientôt que l'enthousiasme avec lequel l'assemblée constituante avait frappé ces priviléges gigantesques, se refroidissait vers la fin de sa session, et que la cour des Tuileries qui s'agitait pour regagner le terrein perdu, désirait leur secours. Ces circonstances augmentaient leur haine pour la révolution en relevant leurs espérances.

Dans le même temps un mécontentement produit par le mêmes causes, se répandait dans la Basse-Bretagne.

La Bretagne était la province de France où ce qu'on appelait *le tiers-état*, avait embrassé avec le plus de chaleur les principes de la révolution. D'un côté les bretons étaient courbés par les seigneurs de terre sous un joug despotique et avilissant, et de l'autre le droit qu'ils avaient d'entrer dans les états de la province, en aggrandissant à quelques égards leurs idées, rendait plus pénible le poids de leur servitude ; mais s'ils détestaient les nobles qui les opprimaient, attachés étroite-

ment à la religion de leurs pères, ils respectaient les ministres du culte qui les consolaient dans leurs peines, et qui prêchaient une morale gardienne des mœurs publiques. 1793. N. St. I.

Lorsque les biens du clergé furent déclarés propriétés nationales, la plupart des bénéficiers ne manquèrent pas de faire envisager cette mesure comme le premier pas vers la destruction de la religion catholique. Les lois contre les prêtres appelés réfractaires, augmentèrent la méfiance du peuple à ce sujet, et les entreprises des jacobins changèrent les soupçons en certitude. Le peuple regardant les montagnards comme des prédicateurs d'athéisme et d'insociabilité, et persuadés qu'il ne pouvait venir de leur part que des présens empoisonnés, détestèrent le régime républicain prêché par eux; et pour s'y soustraire, on le vit disposé à se lier avec les anglais qu'il avait toujours méprisés.

Telle est l'influence terrible des idées religieuses sur un peuple ardent et simple, que toute autre passion se tait devant elle. Les bretons, pour conserver le culte auquel ils étaient accoutumés, se seraient soumis de nouveau au joug des nobles qu'ils venaient de briser.

### V. *Origine des chouans.*

Ce fut parmi eux que se formèrent ces chouans dont peu de personnes connaissent l'origine.

Avant la révolution, le commerce du sel se fesait librement dans la Bretagne et dans le Maine; cette denrée de première nécessité

1793. N. S. I.

s'y vendait à très-bon compte. Le sel était très-cher au contraire dans la Normandie, qu'on appelait, en stile de finance, pays de grande gabelle. Personne n'ignore quelle légion de maltotiers employaient les fermiers-généraux pour interdire l'entrée frauduleuse du sel breton dans les pays qui environnaient cette province, mais sur-tout dans la Normandie.

Le grand avantage que ce commerce interlope produisait aux acheteurs et aux vendeurs, avait formé des compagnies nombreuses de contrebandiers qui guerroyaient quelquefois ouvertement avec les troupes des fermiers-généraux.

Ces contrebandiers, joignant la ruse à l'audace, plaçaient dans les pays qu'ils parcouraient ordinairement, des personnes affidées, qui, sans partager leurs périls, avaient part à leurs profits. Le rôle de ces investigateurs était d'avertir leurs associés de la présence de leurs ennemis. Un des signes indicatifs employés par eux, était de contrefaire le *chat-huant*. Ce cri perçant, répété pendant la nuit de distance en distance, avec des inflexions particulières, prévenait les contrebandiers du nombre des limiers de la ferme, et du local qu'ils occupaient. Les marchands de sel se tenaient prêts à combattre s'ils étaient en force, et dans le cas contraire, ils se cachaient dans les bois aussi long-temps qu'une force majeure arrêtait leur commerce.

Un très-grand nombre de familles bretonnes et normandes se livraient à ce commerce illicite, mais très-lucratif. Leur audace et leurs

succès semblables à ceux des flibustiers de l'Amérique, leur avait donné de la célébrité dans plusieurs cantons : on ne les connaissait que sous le nom de *chats-huants*, qu'on prononçait *chouans* dans le langage grossier du pays.

La révolution, en supprimant les droits sur le sel, ayant anéanti le commerce de tous ces hommes accoutumés à une vie vagabonde et à demi-guerrière, et à des profits qui n'avaient d'autres bornes que leur audace; ils n'avaient qu'un pas à faire pour devenir brigands. L'intérêt et l'habitude les y détermina. Plusieurs maltotiers, réduits comme eux à l'inaction, vinrent se ranger sous leurs drapeaux.

Les nobles de Bretagne et de la Basse-Normandie favorisaient de tout leur pouvoir ce noyau contre-révolutionnaire, sur lequel ils comptaient pour établir une insurrection générale dans le pays, ou du moins un corps d'armée sur les côtes de la Manche qui communiquât avec l'Angleterre, et sur-tout avec les îles de Gersey et de Grenesey, où la plupart d'entre eux s'étaient réfugiés. Les paysans bretons se déclaraient aussi en leur faveur; mais ils attendaient pour se montrer ouvertement, l'arrivée des renforts qu'on leur promettait de Londres. D'ailleurs les habitans des principales villes de Bretagne, et sur-tout de Nantes et de Rennes, tenaient avec enthousiasme le parti de la révolution; et les administrateurs de cette province autrefois pays d'états, plus accoutumés par l'influence de l'ancien régime à s'occuper du

1793. N. St. I. gouvernement politique, arrêtaient aisément des insurrections partielles, tandis que dans la Vendée elles prenaient un caractère alarmant.

Les chouans ne commencèrent à devenir redoutables que vers le temps où les événemens de la guerre conduisirent à ordonner l'armement de la première réquisition. La plupart des jeunes gens épouvantés du déplacement et des dangers de la guerre à deux cents lieues de chez eux, prêtèrent aisément l'oreille à ceux qui leur persuadaient que puisqu'il fallait combattre malgré eux des ennemis qu'ils ne connaissaient pas, il leur était plus expédient de s'armer dans leur pays natal contre ceux qui voulaient détruire les liaisons sociales auxquelles ils étaient accoutumés.

Ajoutez les débris épars de l'armée de la Vendée après qu'elle eut traversé la Loire, et qu'elle se fut élancée jusqu'à *Grandville* pour former sur les côtes de la Manche une garnison qui favorisât aux anglais et aux émigrés réunis à Gersey, une descente en France, vous aurez une idée des premiers élémens de cette armée de chouans qui a dévasté les départemens de la Sarthe, de la Mayenne, de la Loire et d'Ille et Vilaine.

## VI. *Suite de la guerre de la Vendée.*

L'insurrection se manifestait dans la Vendée pendant que l'assemblée constituante tenait encore ses séances. Elle crut devoir prendre des mesures pour en arrêter les suites; mais au lieu d'envoyer des commissaires

tirés de son sein, pour examiner les motifs de plaintes articulés par les habitans des campagnes, et sur-tout pour les éclairer sur l'intérêt que certaines gens pouvaient avoir à les jeter dans des mesures désastreuses, on chargea la cour de faire exécuter les décrets; et, comme on devait s'y attendre, à l'aide d'une sorte de sanction royale, l'insurrection se propagea avec plus de vivacité.

1793. N. St. I.

L'autorité de l'assemblée législative se trouva trop faible pour y porter remède; divisée par l'esprit des factions, elle ne pouvait appliquer que des palliatifs. La première mesure que ces législateurs proposèrent, fut la déportation des prêtres qui avaient refusé de se soumettre à ce qu'on appelait la constitution civile du clergé. Ce procédé parut si alarmant, que Louis XVI profitant du droit que lui laissait l'acte constitutionnel, refusa sa sanction.

Ce refus qui précipita la chute du trône chancelant, avait ranimé l'espoir des mécontens de la Vendée; lorsque le corps législatif, après la journée du 10 août, ayant renouvellé le décret qui expulsait de France les prêtres insermentés, voulut le mettre à exécution dans ce département, on éprouva la résistance la plus formelle. Bientôt les vendéens craignant que cette résistance ne fût fatale à la famille royale enfermée dans la tour du Temple, parurent se conformer au sujet des prêtres, aux lois générales de la république. On regardait leur insurrection comme entiérement appaisée, lorsque la mort tragique de

Louis XVI rallumant un feu mal éteint, produisit le plus vaste incendie.

1793. Les mécontens rassemblés dans ce pays de
N. St. I. toutes les parties de la France, avaient organisé une armée de quarante mille hommes, composée en grande partie de valets de charrue, des laquais de l'ancienne noblesse, de contrebandiers, de braconiers et de gardes-chasses, presque tous accoutumés à manier les armes, et à s'en servir habilement.

Cette armée était conduite par des chefs expérimentés; mais le fanatisme qui l'animait la rendait encore plus redoutable. Des prêtres le crucifix en main, marchaient à la tête des colonnes; et les soldats persuadés que Dieu leur avait remis le soin de sa vengeance, croyaient marcher à une victoire certaine, ou à une mort glorieuse qui leur ouvrait les portes du ciel.

Dans la suite les insurgés établirent un conseil souverain d'administration qui dirigeait les opérations de guerre et réglait les finances. Les membres de ce conseil tenaient leur mission de *Monsieur*, frère de Louis XVI, qui, dans le château de *Ham* en Allemagne, prenait le titre de régent de France.

Cette armée s'était emparée au mois de mai, de Mendes, de Marvejols et de Saumur. Elle menaçait Angers et Tours après avoir défait à Montreuil les forces de la république. La suite de ces succès avait été le rétablissement des pratiques religieuses dans ces pays, et la liberté de tous les individus que les montagnards avaient incarcérés comme suspects. Les uns assurent que les vainqueurs

marchaient sur Paris, et que la convention exclusivement occupée de ses dissentions intérieures, ne connaissait pas toute l'étendue de cette formidable insurrection; d'autres pensent avec bien plus de raison que les chefs des deux factions jacobines, qui avaient secoué eux-mêmes dans la Vendée les torches de la guerre, regardaient la sensation que les avantages remportés par les vendéens fesaient sur la multitude, comme un moyen de parvenir à leurs fins.

1793. N. St. I.

VII. *Réflexions sur le parti que tirent les intrigans des révolutions.*

Danton et Roberspierre voulaient à quelque prix que ce fût désorganiser la France, quand même leur domination ne se serait établie ensuite que sur des cadavres amoncelés.

Mais dans aucune circonstance, un ambitieux ne peut aller loin si l'état est tranquille; la paix ne lui ouvre pas la route à la domination dont la soif le dévore. Il lui faut des fluctuations politiques à travers desquelles le vaisseau de l'état soit poussé par le vent de toutes les passions; il lui faut des orages qui le rendent nécessaire à la multitude ignorante. Alors le perfide a l'art de persuader au peuple qu'il va conjurer la foudre forgée souvent par ses propres mains: il peut en être écrasé lui-même, sans que son exemple épouvante ses pareils.

La guerre extérieure ne suffit pas pour nourrir sa cupidité, le peuple entier fait masse contre l'ennemi commun, et devant

ce colosse, les pigmées sont imperceptibles.
La guerre intérieure, au contraire, forme
1793. des partis dans l'état. L'ambitieux qui veut
N. St. I. asservir sa patrie, fomente ces partis tour-à-tour, afin de les anéantir l'un par l'autre, et de dominer, selon l'expression de Tacite, sur la lassitude de tous. *Cuncta bellis civilibus fessa.*

Il se déclare contre un parti et tonne contre l'autre; il se met en évidence par-tout, et cherche à fixer les regards sur lui par la terreur dans le parti qu'il combat, et par l'enthousiasme dans celui qu'il embrasse; mais tandis qu'il se montre ouvertement en faveur de ce dernier, il prend sourdement des mesures pour alimenter l'autre. Si ce parti s'anéantissait, ne cesserait-il pas lui-même d'être nécessaire à ceux qu'il paraît protéger? Il perdrait son crédit, car les hommes ne s'attachent jamais à des chefs que par rapport à eux-mêmes, et celui qui devient inutile, est bientôt abandonné. Il faut donc alimenter ce parti d'opposition, afin de tenir tous les esprits en haleine jusqu'au moment où les deux partis se trouvant écrasés et comme anéantis par les effets de la guerre, l'ambitieux s'élévera sur leurs débris.

Mais comment Roberspierre et Danton parvinrent-ils à fomenter, et ensuite à éterniser cette guerre inconcevable de la Vendée? Ce fut d'abord en plaçant au ministère de la guerre, des hommes absolument ineptes, et conséquemment incapables de prendre les mesures convenables pour arrêter les premiers effets du mécontentement populaire; ce fut

ensuite en envoyant dans les pays insurgés des commissaires, qui loin de ramener les esprits par des opérations conciliatrices, fécondaient au contraire les semences de divisions, en bravant tous les préjugés du peuple, et en ne fesant parvenir à la convention que des rapports mensongers; ce fut enfin en donnant le commandement des armées républicaines aux êtres les plus féroces et les plus immoraux, qui multiplièrent dans ces campagnes malheureuses le pillage, le viol, l'incendie, l'assassinat, et toutes les calamités que les hommes peuvent verser sur une contrée, pour conduire les vendéens à tous les excès du désespoir.

1793. N. St. I.

L'armée vendéenne prenait le titre d'armée royale et catholique. Elle s'était rendue maîtresse de la rive gauche de la Loire presque jusqu'à Tours; d'un côté les insurgés menaçaient la Rochelle, de l'autre ils assiégeaient la ville de Nantes pour s'ouvrir l'entrée de la Bretagne et donner la main à leurs partisans dans cette province; le courage des nantais fit échouer cette entreprise, mais quelques jours après ils défirent l'armée républicaine et s'emparèrent de Châtillon.

VIII. *Quelques députés se réfugient dans la Bretagne. Mouvement insurrectionnel à Caen. Affaire de Vernon.*

Pétion, Buzot, Lanjuinais, Meillan, Rabaut-Saint-Etienne, Barbaroux et quelques autres députés proscrits le 2 juin, s'étaient réfugiés dans les départemens qui compre-

naient l'ancienne Bretagne; d'autres s'étaient répandus dans les provinces du midi pour
1793. instruire le peuple de la véritable situation
N. St. I. des affaires politiques.

On venait d'apprendre à Caen, à Alençon, à Rennes, les événemens du 2 juin ; le peuple assemblé venait en conséquence de délibérer la levée d'un corps de troupes pour aller rendre la liberté à la convention nationale. Les mêmes mesures se prenaient dans les départemens de Mayenne, de Morbihan et de Finistère. La ville de Nantes, pressée par les insurgés de la Vendée, ne pouvait fournir des soldats, mais elle offrait son adhésion et des fonds. Plusieurs députés réunis a *Nantes*, s'occupaient d'une lettre adressée à tous les français; elle renfermait l'histoire de toutes les conspirations qui s'étaient succédées depuis le mois de septembre 1792, et contenait une invitation aux assemblées primaires de renouveller au plutôt la convention, et de traduire en jugement tous les individus qui en allaient sortir.

Malgré les précautions prises par la *Montagne* pour arrêter dans les bureaux des postes, la circulation de toute relation des événemens du 2 juin, contraire au tableau qu'elle avait présenté de cette journée, la proclamation des députés proscrits pénétra dans presque tous les départemens ; cette pièce jointe à un petit nombre de lettres échappées aux recherches des jacobins, servit de confirmation aux récits qui avaient été faits par les individus qui purent sortir de Paris dans les premiers jours de juin, pour

retourner

retourner dans leurs provinces. La majorité de la France prit une idée assez juste des attentats commis par les désorganisateurs, pour se prononcer.

1793.
N. St. I.

Il a existé aux archives de Bordeaux des arrêtés de soixante et douze départemens qui votaient des mesures à-peu-près semblables à celles que prenait alors celui du Calvados. Si le nombre et l'intention avaient pu tenir lieu à l'ensemble qui manquait aux dispositions de ces corps, et sur-tout s'il leur eût été possible d'unir leur cause à celle des insurgés de la Vendée et à celle des bretons prêts à s'insurger, la montagne était écrasée. Les jacobins qui calculaient les suites que pouvait avoir cette réunion, la supposèrent faite, ou du moins, ils parlaient comme s'ils en avaient été convaincus.

Ils avaient déclaré dans leur adresse aux départemens, publiée quelques jours après l'insurrection du 2 juin, non-seulement que ceux des députés proscrits qui s'étaient soustraits par la fuite à la détention prononcée contre eux, se réunissaient aux royalistes de la Vendée; mais que ceux de leurs complices qui, mieux surveillés, n'avaient pu rompre leurs arrêts, partageaient le même dessein de marcher à la tête des rebelles pour rétablir l'ancien gouvernement. De-là cette accusation de royalisme et de fédéralisme qui conduisit bientôt sur un échafaud vingt-deux députés qu'on nommait *Girondins*.

Ceux qui connaissaient la marche des affaires, pensaient que d'après les dispositions générales de la France, les forces com-

1793. N. St. I.

binées qui devaient partir de points si différens, ne se formeraient pas, que si elles se formaient, faibles par leur nombre, incertaines dans leurs vues, dénuées des principaux approvisionnemens dont elles avaient besoin, elles seraient vingt fois arrêtées avant d'arriver seulement au bord de la Loire et de la Saône, et que le résultat de ces mouvemens, mal dirigés, serait d'exposer à la vengeance des jacobins les villes qui s'y étaient livrées. Ces conjectures se réalisèrent. On sut bientôt que la plupart des départemens travaillés par tous les genres de corruption, se bornaient à des vœux stériles; l'appareil de la guerre ne se déployait qu'à Lyon, à Marseille, à Bordeaux et dans quelques cantons de la Normandie et de la Bretagne. Birotteau et Chassey qui s'étaient rendus à Lyon, croyant appercevoir dans les dispositions hostiles qui se fesaient dans cette ville, des intentions qui ne s'accordaient pas avec les leurs, s'étaient empressés d'en sortir.

Le département du Cavaldos était celui qui se prononçait le plus ouvertement. Caen était devenu le refuge des proscrits; les jacobins appelaient par dérision cette ville, le royaume de *Buzot*. Les députés fugitifs s'y rendirent pour en faire le centre de leurs délibérations.

Là, était aussi le lieutenant-général Félix Wimpfen, célèbre par la défense de Thionville contre les autrichiens et les émigrés. Il venait d'être mandé à la barre de la convention; mais trop prudent pour déférer à un décret avant-coureur de sa condamna-

tion, il entrait dans les vues des ennemis des jácobins. 1793. N. St. I.

Les commissaires des départemens coalisés s'étant rendus à Caen, se formèrent en comité général, et se déclarèrent en état de résistance à l'oppression. Il fut arrêté de se rendre à Paris avec la force départementale, de se réunir aux habitans de cette ville pour rétablir la convention dans son intégrité, d'engager les assemblées primaires à renouveller le corps législatif, et de solliciter l'institution d'un tribunal composé de juges fournis par chaque département pour instruire le procès de tous les membres de la convention.

Pour l'exécution de ce projet, il fallait une armée et on n'en avait point. En vain quelques députés, dont le zèle ardent ne suppléait pas aux vues politiques qui leur manquaient, avaient assuré que pour terrasser la montagne, il ne s'agissait que de conduire à Paris la force départementale la plus faible, et offrir aux parisiens un point d'appui dont ils manquaient pour sortir de l'oppression sous laquelle ils gémissaient; en vain ce raisonnement semblait être fortifié par la démarche faite par quelques sections de Paris, d'envoyer une députation à Evreux pour s'expliquer amicalement avec la troupe départementale. La montagne qui disposait des finances, qui couvrait ses démarches de l'autorité conventionnelle, qui pouvait ordonner, séduire, épouvanter, tromper et corrompre, n'avait-elle pas tous les moyens de défense, et même celui de désarmer les

1793. N. St. I.

citoyens qui lui fesaient ombrage? On objectait le petit nombre des désorganisateurs : ce petit nombre dirigeait contre les réfractaires à ses volontés, tous les membres des sociétés populaires de Paris, les jacobins répandus dans toutes les villes, et la tourbe immense des gens sans moyens, auxquels ils prodiguaient les fruits du pillage et promettaient les dépouilles de leurs victimes:

Le général Wimpfen accoutumé aux opérations militaires, ne pensait pas que les forces qu'offraient quelques départemens de Bretagne et de Normandie fussent en état de pénétrer jusqu'à Paris, d'autant plus que dans Caen même, les montagnards avaient des émissaires qui répandaient à pleines mains les assignats pour corrompre l'esprit public, tandis que les députés proscrits étaient réduits à la plus étroite parcimonie.

Wimpfen persuadé qu'on ne pouvait réussir qu'à l'aide des insurgés de la Vendée dont l'armée était pourvue de l'attirail nécessaire à l'attaque et la défense, représentait au comité de Caen, que dans la situation où se trouvait la république, cette réunion ne pouvait pas être imputée à trahison, parce que la nouvelle constitution n'étant pas encore faite, l'ancienne pouvait être regardée comme toujours subsistante : des républiques anciennes et modernes avaient fleuri ayant un roi pour diriger le pouvoir exécutif, le même mode de gouvernement ne pouvait-il pas être adopté par la république française? Il est vrai que la royauté avait été abolie par un décret de la convention ; mais cette loi non

encore sanctionnée par la nation, pouvait n'être considérée que comme un projet amené par des circonstances momentanées. Enfin, le salut du peuple devant être considéré comme la loi suprême des états, Wimpfen observait que par ce terme moyen, on se conciliait non-seulement les insurgés de la Vendée et un parti très-nombreux et très-puissant, répandu dans toutes les provinces de l'empire français, mais encore une partie des puissances étrangères. Il assurait même avoir des liaisons avec l'Angleterre, et que cette puissance favoriserait de tous ses moyens un projet qui ramenerait en France la paix et le bon ordre. 1793. N. St. I.

Quelque difficile qu'il pût paraître alors d'affermir la république, les députés proscrits résolus de ne rien négliger pour parvenir à ce but, refusèrent d'adopter aucun plan contraire au systême purement démocratique; ils proposèrent au général de marcher à l'instant même vers Paris, quoique les forces départementales ne fussent pas encore réunies.

En conséquence de cette invitation, Wimpfen à la tête d'un petit corps de troupes, s'approchait de Vernon, où quatre mille hommes du département de l'Eure devaient se rendre. La marche de ce corps qui pouvait être regardé comme l'avant-garde de l'armée départementale, loin d'avoir rien d'hostile, était précédée d'une proclamation expositive de ses vues conciliatrices. Les jacobins avaient rassemblé dans Vernon un corps de gendarmes, rangés en bataille hors des murs de la ville et munis de canons a

1793. N. St. I. peine apperçurent-ils les troupes départementales, qu'ils firent jouer sur elles toute leur artillerie. Je ne sais quel prestige frappa les arrivans, soit trahison, soit lâcheté, la troupe se débanda, il ne resta qu'un bataillon du Finistère de quatre cents hommes, lesquels se voyant abandonnés et ne recevant point d'ordres, prirent sagement le parti de se retirer à Evreux où la troupe entière se rallia. Telle fut la journée de Vernon. *Thuriot* dans le rapport qu'il en fit, assura que les vainqueurs avaient trouvé sur le champ de bataille un sabre décoré d'emblêmes royalistes. Il n'y eut point de champ de bataille à Vernon, puisqu'il n'y eut point de combat, et les gendarmes ne se présentèrent pas après la retraite de la force départementale sur le terrein qu'elle avait occupée. La troupe mécontente se retira d'Evreux à Lisieux, d'où Wimpfen la fit replier sur Caen.

Wimpfen proposa aux députés de mettre cette ville en état de défense, et d'y rassembler les troupes qu'on attendait; ils refusèrent d'admettre cette proposition, soit qu'ils ne voulussent pas être accusés d'avoir armé pour leur propre défense, ou qu'après l'essai de Vernon, l'extrême découragement succédât chez eux à l'extrême confiance, ils ne songèrent qu'à pourvoir à leur sureté. La troupe départementale se sépara. Wimpfen et les députés se cachèrent de leur mieux, quelques-uns succombèrent sous les coups de leurs ennemis, d'autres survécurent à la journée du 9 thermidor et reparurent dans la convention; mais pendant qu'ils dé-

fendaient laborieusement leur existence, les jacobins triomphans se vengeaient de tous leurs ennemis. 1793. N. St. I.

IX. *Constitution publiée par les jacobins.*

Le premier chef d'accusation porté contre les députés qui furent proscrits le 2 juin, était fondé sur la constance de leur opposition prétendue à la confection d'une constitution républicaine. Le fait démentait hautement cette calomnie, puisqu'après un travail assidu de plusieurs mois, ces mêmes députés avaient présenté un plan de constitution qui fut imprimé par ordre du corps législatif, qui en avait décrété quelques articles malgré les oppositions les plus vives; mais il entrait dans le plan des jacobins d'arrêter cette discussion.

Comme on croyait généralement qu'un acte constitutionnel pouvait seul guérir les maux politiques et même les maux physiques qui dévoraient l'état, et que quand ce remède infaillible serait pris, tout irait le mieux du monde, les auteurs du 2 juin avaient calmé l'effervescence de quelques départemens, par la promesse de présenter sous peu de jours ce puissant topique universel, dont leurs adversaires avaient, selon eux, si longtemps et si méchamment arrêté la composition.

Cette constitution que le montagnard *Sieyes* appelait, dit-on, une table des matières, fut préparée chez le traiteur *Méo*, discutée et décrétée en moins de quinze jours. C'étaient les girondins, les fédéralistes, di-

1793. N. St. I.

saient les jacobins, qui nous empêchaient de faire une constitution. Elle paraît aussitôt que nous avons été débarrassés d'eux. Ce raisonnement qui avait beaucoup de force auprès de la multitude peu instruite, contribua peut-être plus que les préparatifs guerriers des jacobins, à déconcerter les projets formés par les députés proscrits d'amener les départemens à marcher sur Paris.

Le code jacobinique avait entre autres défauts, celui de ne déterminer ni les pouvoirs ni même les fonctions des corps administratifs. Il en laissait le soin à chaque législature. De cette disposition résultait, en faveur des membres du corps législatif, l'avantage d'étendre annuellement leur influence et d'anéantir peu-à-peu la résistance de ces corps institués dans tout gouvernement libre, pour arrêter légalement et sans commotion les entreprises du despotisme.

Il cachait un abîme encore plus dangereux, en accordant au pouvoir exécutif le droit de créer des agens dont les fonctions ni le pouvoir n'étaient pas plus fixés que ceux des corps administratifs. En conséquence le pouvoir exécutif était autorisé à disséminer sur le sol de la France des hommes dont les fonctions étaient arbitraires, ce qui perpétuait le système du proconsulat, et consolidait la tyrannie. Mais un article encore plus répréhensible, était celui qui organisant la révolte, donnait à chaque fraction du peuple le droit prétendu de troubler à son gré l'ordre public, sans lequel la société ne saurait exister.

Dans tout autre temps, la France se serait élevée contre ceux qui avaient l'audace de lui présenter un acte constitutionnel aussi dérisoire ; mais fatiguée par quatre ans d'agitation, elle était avide d'un contrat social après lequel chacun soupirait, et qu'on regardait comme le terme des maux publics, le palladium de la liberté et l'annonce du bonheur. Les assemblées primaires acceptèrent cette constitution toute mauvaise qu'elle était, sans examiner quelles intrigues en avaient conduit les dispositions. A la vérité ce fut dans beaucoup de communes, à la charge que la convention serait promptement renouvellée ; mais on se contentait de dire à la tribune que telle commune avait accepté, sans parler de la condition qu'elle avait mise à son vœu.

1793. N. St. I.

Si les autres communes n'exprimèrent pas le même desir, elles furent induites en erreur par le décret dont l'acte constitutionnel était accompagné, l'article VIII portait : Immédiatement après la publication du vœu du peuple français, la convention indiquera l'époque prochaine des assemblées primaires pour l'éleotion des députés de l'assemblée nationale, et la formation des autorités constituées.

Il est certain que l'espérance de voir bientôt de nouveaux législateurs remplacer ceux qui tenaient alors le timon des affaires, dirigea dans cette occasion l'opinion publique. Le peuple crédule et trompé, était bien éloigné de penser que cette acceptation célébrée avec la plus grande solemnité, n'é-

1793. N. St. I.

tait qu'une vaine et ridicule représentation théâtrale, ou qu'un gâteau soporifique jeté dans la bouche affamée du peuple pour l'endormir.

On verra bientôt comment, par le plus étonnant machiavélisme, lorsqu'on se flattait que les lois nouvelles mises en vigueur raméneraient en France le règne de la justice, les montagnards couvrant d'un crêpe les droits nationaux, enfermèrent pour un temps indéterminé, ce qu'ils appelaient un chef-d'œuvre de démocratie, l'arche sainte à laquelle il n'était pas permis de toucher sans se vouer à la mort; et restant en place malgré leur promesse donnée et la volonté nationale, ils proclamèrent sous le nom de *gouvernement révolutionnaire*, un genre de tyrannie inconnue à tous les siècles.

## X. *Assassinat de Marat.*

La férocité des anarchistes s'était accrue à mesure que l'énergie, qu'avaient d'abord montré les départemens, se ralentissait. L'assassinat de Marat vint à cette époque donner du poids aux calomnies qu'ils répandaient contre leurs ennemis, et servir de prétexte aux mesures qu'ils prenaient pour les exterminer.

Cet apôtre de l'anarchie et du meurtre, était retenu dans sa chambre par les suites d'une maladie vénérienne qui le rongeait depuis long-temps, et qui aurait probablement bientôt terminé sa crapuleuse existence, lorsqu'il fut assassiné dans son bain par une

jeune fille venue exprès de Caen à Paris pour commettre ce meurtre.

1793. N. St. I.

## XI. *Derniers momens de Charlotte Corday.*

Marie-Charlotte Corday naquit à Saint-Saturnin dans le département de l'Orne. Il paraît que menant chez ses parens une vie très-retirée, elle s'occupait de l'étude de l'histoire ancienne, et qu'elle avait puisé dans cette lecture un ardent amour pour la liberté. Quelques affaires l'avaient conduite à Caen, lorsque les jeunes gens de cette ville s'enrôlaient sous les ordres de Wimpfen, pour marcher au secours de la majorité de la convention opprimée par les jacobins. Leur ardeur à se dévouer pour la patrie développant dans son ame les sentimens qu'y avaient fait germer l'action vraie ou supposée de *Mutius-Scœvola*, elle résolut de renonveller cet exemple de dévouement pour son pays, en poignardant Marat, que les expressions sanguinolentes de son journal fesaient regarder dans les départemens comme le chef des anarchistes.

Une lettre que cette héroïne écrivit dans sa prison peint mieux que ne je pourrais faire le sujet et les entours de sa détermination : « J'ai considéré que tant de braves gens venant à Paris pour chercher la tête d'un seul homme, il ne méritait pas tant d'honneur, et que la main d'une femme suffisait. Je comptais le sacrifier sur la cime de la montagne ; mais depuis quelque temps, il n'allait plus à la convention. J'ai donc été ré-

1793.
N. St. I.

duite à le chercher chez lui, et pour y parvenir, de recourir à une feinte, qui pourrait passer pour perfidie, si la nécessité de mon action n'en justifiait le mode. Ceux qui m'entourent ne conçoivent pas comment une femme, dont la plus longue vie n'est pas bonne à grand chose, peut la sacrifier de sang-froid pour sauver son pays, etc. »

Charlotte Corday avait été chargée par le député Barbaroux pour le député Duperret, d'une lettre qui n'avait aucun rapport avec le meurtre de Marat, dont il paraît qu'elle n'avait fait confidence à personne. Admise chez Marat sous prétexte d'affaires importantes qu'elle avait à lui communiquer; la conversation roula sur les rassemblemens du Calvados, dont elle cherchait à justifier les motifs. Insensiblement les paroles devinrent plus vives, et le sanguinaire rédacteur de l'*Ami du peuple* lui ayant déclaré que tous ceux qui avaient participé de quelque manière que ce fût à l'insurrection du Calvados, monteraient indistinctement sur l'échafaud; ces paroles furent l'arrêt de sa mort. Tirant de sa poche un couteau qu'elle avait acheté pour cette expédition, elle le lui plongea dans le sein le 13 juillet.

On l'arrêta sur-le-champ. Elle fut conduite à la prison de l'Abbaye, et quelques heures après devant le tribunal révolutionnaire. Loin d'y défendre sa vie, elle parla de son action comme d'un devoir dont elle s'était acquitté envers son pays. . . J'avais le droit de tuer Marat, convaincu depuis long-temps de scélératesse, et condamné par

l'opinion publique dont j'ai exécuté la sentence. 1793. N. St. I.

Elle se conduisit pendant son procès avec autant de fermeté que de décence. La douceur de sa physionomie contrastait avec l'intrépidité dont elle avait eu besoin pour exécuter une action de cette nature. Ses réponses aux interrogations des juges, étaient pleines de justesse. Quelquefois son éloquence excitait dans l'auditoire un mouvement général de surprise, et l'instant d'après sa bouche s'embellissait du plus gracieux sourire.

Pendant son interrogatoire, s'appercevant qu'on la dessinait, elle se plaça complaisamment de manière à présenter l'ensemble de ses traits, et pria l'artiste de faire parvenir un de ces portraits à sa famille. Elle écouta son jugement avec beaucoup de tranquillité et d'attention, et après avoir conversé quelques instans avec son défenseur officieux, elle sortit en conservant le même sang-froid, et fut se préparer à sa dernière heure.

Après sa condamnation, elle avait tiré de son sein trois lettres qu'elle remit aux juges, en les priant de les envoyer à leur adresse. Deux étaient pour le député Barbaroux, elles contenaient la relation exacte de tout ce qui lui était arrivé depuis son départ de Caen jusqu'au moment de son procès, l'autre renfermait ses derniers adieux à son père.

Il est difficile de peindre la sorte d'héroïsme que Charlotte Corday déploya dans le trajet pour aller de sa prison sur le lieu

1793. N. St. I.

de l'exécution. Ces femmes parfaitement bien désignées par le peuple sous le nom de *furies de guillotine*, s'étaient rassemblées pour l'insulter lorsqu'elle monta sur la charrette fatale, mais son aspect imposant les contint dans le silence. Quelques spectateurs ôtaient leurs chapeaux à son passage, d'autres lui donnaient presque à haute voix des applaudissemens. Elle monta sur l'échafaud d'un pas ferme.

Le geolier de la conciergerie l'avait informée en gros du genre de son supplice, mais elle en ignorait les accessoires, et lorsque le bourreau voulut lui lier les pieds, croyant d'abord qu'il avait dessein de l'insulter, elle s'agitait pour se défendre; mais dès qu'il se fut expliqué, elle sourit de sa méprise et cessa toute résistance. Au moment qu'elle posait sa tête sur le billaut, le bourreau lui ôta le fichu qui couvrait son cou et ses épaules, on vit le rouge de la pudeur colorer fortement ses joues. Cette dernière impression de la modestie blessée subsistait encore lorsque sa tête coupée fut montrée à la multitude.

XII. *Décret d'accusation contre Duperret. Renouvellement du tribunal révolutionnaire. Société fraternelle de femmes jacobines.*

Les chefs des anarchistes qui adoptaient tous les moyens utiles à leurs projets, trouvaient dans cet événement des circonstances favorables qu'ils se gardèrent bien de négliger. *Marat*, qu'ils avaient presque oublié,

obtint l'apothéose : ils en firent un martyr, ou plutôt une divinité. Sa mort fut placée au rang des calamités les plus funestes. Les jacobins assuraient qu'il ne fallait plus d'autres preuves des projets contre-révolutionnaires de quelques départemens, la mort de Marat servait évidemment de conviction. A les entendre tous les membres de la montagne devaient être immolés successivement sur leurs chaires curules. Les perfides fédérés de Marseille, de Bordeaux et sur-tout de Lyon, avaient dans Paris une foule de satellites qui aiguisaient leurs poignards pour inonder de sang la capitale.

1793.
N. St. I.

Quoique les parisiens ne fussent pas tout-à-fait assez crédules pour adopter ces absurdes calomnies, les jacobins n'en fesaient pas moins le prétexte des forfaits qu'ils voulaient commettre, et tandis que les places publiques retentissaient des louanges de Marat, la montagne méditait la ruine des plus grandes cités de la république.

Chaque jour la *société-mère* découvrait quelque nouvelle conspiration dont on chargeait les fédéralistes, les nobles, les prêtres, les banquiers, et généralement les gens riches. On interceptait par fois des lettres écrites par les agens que les puissances étrangères entretenaient en France ; mais elles étaient ordinairement fabriquées avec tant d'ignorance dans le langage diplomatique, qu'elles ne trompaient personne. On a déjà dit que le terme adopté par les jacobins pour indiquer tous les individus qui désapprouvaient leurs principes, était celui de gens suspects, en con-

1793. N. St. I.

séquence le décret d'incarcération générale avait été lancé contre tous ceux dont ils suspectaient les sentimens.

Charlotte Corday avait été chargée à Caen, d'une lettre pour *Duperret*, c'en fut assez pour décréter ce député d'accusation, et pour le conduire sur l'échafaud. En levant les scellés apposés sur ses effets, on trouva dans la poche d'un de ses habits, la minute de la protestation de soixante et treize députés dont j'ai parlé précédemment, et dont la montagne ne fesait encore que soupçonner l'existence. Le grand nombre de signataires, parmi lesquels se trouvaient quelques individus que la montagne ménageait, suspendit seul le coup qui devait les frapper. On attendit pour les faire arrêter, une circonstance favorable qui ne tarda pas à se présenter.

Le tribunal révolutionnaire ne mettait pas dans ses jugemens toute la célérité qu'on désirait, il fut taxé de *modérantisme*, on en renouvella presque tous les membres. Une certaine classe de femmes de Paris, qui s'étaient donnée le nom de *femmes révolutionnaires*, et qui étaient salariées pour accompagner et pour insulter jusqu'à l'échafaud les victimes de la montagne, ouvrirent des assemblées délibérantes. Non-seulement elles présentaient leurs vues à la convention, mais elles influençaient ses débats par leurs clameurs dans les tribunes qu'elles occupaient presque exclusivement.

Dans les journées tumultueuses qui avaient précédé le 31 mai, ces femmes armées ouvertement de poignards, s'étaient rassemblées en forces

forces aux issues de la convention, et s'étaient formellement opposées à l'exécution de quelques mesures qu'elles désapprouvaient; on les vit ensuite se présenter à la barre, demander le renouvellement de toutes les administrations civiles, l'incarcération de tous les individus suspects, la levée en masse de tous les hommes contre les ennemis de la montagne, une injonction à toutes les femmes de ne porter d'autre coëffure qu'un bonnet de laine rouge. La convention n'ayant pas converti en décrets toutes ces demandes, ces femmes se portèrent à des excès qui décidèrent la dissolution de leurs assemblées politiques. 1793. N. St. I.

La levée en masse de la première réquisition qui comprenait tous les jeunes gens depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à celui de vingt-cinq, avait produit ces armées de héros qui devaient étonner l'Europe par leurs expéditions audacieuses; mais cette jeunesse amoureuse de la liberté en marchant aux frontières contre les ennemis de l'état, n'était pas disposée à servir d'instrument aux projets destructeurs des montagnards.

On eut recours aux comités révolutionnaires établis dans toutes les grandes communes. Ceux de Paris choisis immédiatement par la *société-mère*, furent composés des jacobins des deux factions dont les principes étaient les plus exaltés. La *société-mère*, malgré ses recherches multipliées, n'avait pu s'assurer de *l'énergie* révolutionnaire de tous les sujets qu'elle avait employé dans les autres villes. Pour y suppléer on choisit parmi ce qu'on appelait *les véritables sans-culottes*,

1793. N. St. I. une armée révolutionnaire de six mille hommes destinés à parcourir les départemens, suivis d'une guillotine ambulante. La mission de cette troupe de propagandistes était de forcer les jeunes gens à partir pour les frontières par la crainte d'une mort présente, inévitable, et d'inviter les peuples à s'élever à la hauteur de la révolution, c'est-à-dire, d'assassiner par-tout les individus qui fesaient ombrage aux montagnards, ou chez lesquels on espérait de trouver un peu d'argent.

Cette armée de meurtriers et de voleurs fut multipliée dans la suite. Les jacobins étonnés eux-mêmes de la bassesse avec laquelle un peuple appelé à la liberté, courbait servilement sa tête sous les plus exécrables institutions, s'encourageaient à finir leur ouvrage.

XIII. *Naissance des troubles de Lyon. Projet des jacobins d'égorger tous les négocians de cette ville.*

Lyon devait ressentir les premiers coups de cette rage destructrice. Cette ville qui renfermait près de deux cent mille habitans, et les plus riches manufactures de l'Europe, était par son industrie une des sources les plus fécondes de la prospérité française. D'ailleurs les liaisons commerciales les plus intimes, existaient entre Paris et Lyon. Cette considération avait déterminé les jacobins à faire simultanément les mêmes efforts pour dominer sur ces deux cités. De la réussite de ce projet devait résulter que tandis que Paris répandrait dans le nord de la France les prin-

cipes de la montagne, Lyon répéterait la même opération dans le midi, combinaison à laquelle ils attachaient l'assurance de leur triomphe. 1793. N. St. I.

Quelque temps après les massacres du 2 septembre 1792, les auteurs de cette horrible boucherie avaient envoyé à Lyon plusieurs propagandistes, à la tête desquels était le nommé *Challier*, piémontais de naissance, escroc de son métier et banqueroutier frauduleux. Il commença l'exercice de sa mission par le massacre de cinq prisonniers, incarcérés par ordre de la municipalité, pour des faits de police correctionnelle.

C'était vers le temps du supplice de Louis XVI, dont la nouvelle avait fait à Lyon l'impression la plus douloureuse. Challier et ses adhérens voulaient présenter au corps législatif, sous le nom de la ville de Lyon, une adresse de félicitation sur cet événement. Ils se plaçaient dans les rues et à la porte des temples pour arracher aux passans des signatures tantôt par des menaces et par des violences, tantôt en leur fesant envisager cette exécution comme le terme de tous les maux que souffrait la France.

Humiliés par les contradictions qu'ils éprouvaient, les envoyés jacobins proclamèrent bientôt leur système du pillage et du meurtre; il avait complétement réussi à Paris, refuge général des gens sans ressource, et où la decevante perspective de vivre dans l'abondance sans travailler avait rassemblé sous les drapeaux jacobins des quatre coins de la France, les brigands et les désœuvrés.

1793. N. St. I.

*Challier* fut fort surpris de n'avoir pas les mêmes succès à Lyon où la société était plus rapprochée, et où l'activité de l'industrie avait établi un respect pour les propriétés, incompatible avec le système anarchique. Il trouva cependant quelques disciples avec lesquels il ouvrit, sous le titre de *club central*, une assemblée populaire affiliée aux jacobins de Paris.

Le six février cette société était composée d'environ six cents individus. A la sombre lueur de quelques lampes sépulcrales dont la salle était éclairée, *Challier*, un poignard à la main, commença la séance en exigeant de tous les associés le serment de garder le plus profond secret sur les mystères contre-révolutionnaires qu'il était chargé par la convention de leur dévoiler. Il fit ensuite le récit d'une prétendue conspiration tramée par les négocians de Lyon pour livrer la ville aux émissaires du roi de Sardaigne et des émigrés. Alors les motions les plus incendiaires se succédent rapidement.

*Challier* observa que le moindre retard compromettait la chose publique, qu'il était assuré du secours de plusieurs milliers d'ouvriers mécontens de leurs maîtres, que des troupes campées sur la rive du Rhône étaient prêtes à le seconder, qu'il fallait à l'issue de la séance que chaque membre du club assemblât ses amis, et que tous ensemble se mettant en mouvement à deux heures après minuit, on s'emparât de l'artillerie qui devait être braquée sur-le-champ sur les principales avenues, et on se saisit de tous les riches

lyonnais. Une guillotine devait être placée sur le pont Saint-Clair; Challier se chargeait d'instituer un tribunal populaire semblable à ceux qu'avaient érigé les *septembriseurs* de Paris. Tous les détenus devaient être décapités et leurs corps jetés dans le fleuve. Quelques assistans ayant observé que le bourreau se refuserait à tant de meurtres, plusieurs clubistes s'offrirent sur-le-champ pour remplir ce ministère.

1793. N. St. I.

Cependant l'atrocité même de ce complot nuisait à son exécution. Quelques membres de la société populaire comptaient parmi les individus dévoués à la mort, des personnes qui leur étaient attachées par des liens de différentes espèces. Le remord parlant dans leur ame plus haut que le serment qu'on leur avait extorqué, ils se hâtèrent d'informer plusieurs négocians du sort qu'on leur préparait, et ceux-ci prirent sur-le-champ des mesures pour s'y soustraire.

A minuit la générale fut battue par les ordres du maire de Lyon. Le développement inopiné de la force publique intimida aisément des scélérats qui n'ont de courage que lorsqu'ils ont garrotté leurs victimes. *Challier* qui devait être puni de mort, conserva sa vie; les lyonnais se contentèrent de fermer le club central, et de chasser de leur territoire les monstres qui le composaient.

Ils n'étaient pas terrassés. Des plaintes furent portées de leur part aux jacobins de Paris. On peignait les négocians lyonnais comme des contre-révolutionnaires qui tenaient les patriotes sous le couteau. La mon-

1793. N. St. I.

tagne fit marcher contre Lyon une partie de l'armée révolutionnaire, commandée par Roncin, guillotiné dans la suite. Les députés Bazire et Legendre furent chargés de diriger cette expédition.

La présence de ces jacobins, ranima bientôt l'audace du parti que la fermeté des lyonnais avait seulement étonné, on rétablit le club central, toutes les administrations furent renouvellées, et *Challier* se fit nommer procureur de la commune.

XIV. *Etablissement dans Lyon d'une taxe pour payer une armée révolutionnaire.*

Ce scélérat se croyait alors en mesure d'opérer la subversion de Lyon. Les deux députés s'étaient rendus dans le sein de la convention aux approches du 31 mai. La nouvelle municipalité décida que pour maintenir dans la ville l'esprit de la révolution, il fallait lever une armée révolutionnaire dont les frais seraient l'objet d'une taxe somptuaire imposée sur les riches.

Des placards sanguinaires affichés dans toutes les rues, augmentaient l'effroi des hommes honnêtes et l'audace des scélérats. Parmi ces écrits on distingua le serment de trois cents prétendus républicains. Il finissait par ces mots: Nous jurons d'exterminer tous les lyonnais qui ne pensent pas comme nous. Ceux-là sont les ennemis de la république, leurs cadavres sanglans, jetés dans le Rhône, doivent porter la terreur jusqu'à la mer.

A peine les chefs de cette armée furent nommés par le club central, qu'on vit paraî-

ſtre des mandats impératifs, signés par quelques intrigans obscurs qui s'étaient érigés dans Lyon en comité de salut public, et dont les actes furent sanctionnés par les députés Gauthier et Nioche, qui passaient à Lyon pour aller remplir la mission dont ils étaient chargés à l'armée des Alpes. Ces mandats étaient adressés aux habitans dont les listes avaient été dressées. Quelques-uns montaient à quatre cent mille livres; il en était qui excédaient la fortune de ceux qui les recevaient. Il fallait payer dans le plus bref délai, sous peine de prison et d'exécution militaire. En même temps d'autres réquisitions envoyaient tous les jeunes gens aux frontières, on voulait qu'il ne restât dans Lyon que les stipendiés des jacobins, et les individus que les jacobins avaient proscrits.

1793. N. St. I.

Ces vexations étaient combinées pour exciter les paisibles lyonnais à une insurrection nécessaire aux désorganisateurs, pour motiver la destruction de cette ville. Les mêmes moyens étaient mis en usage dans presque toutes les grandes cités que les jacobins auraient voulu traiter de la même manière. Par-tout on se permettait les mêmes abus d'autorité; par-tout au nom de la loi et de l'affermissement de la république, on emprisonnait tous les gens riches accusés d'aristocratie.

Les emprisonnemens se multipliaient à Lyon à un point effrayant. Les caves de la maison commune se remplissaient d'une foule de citoyens, auxquels on laissait ignorer le motif de ce traitement. *Laussel* prêtre constitu-

1793. N. St. I.

tionnel, et membre de la municipalité, de concert avec *Challier*, fesait avertir les parens des détenus qu'ils pouvaient traiter de leur délivrance. Les cachots où les victimes gissaient entassées, ne s'ouvraient qu'à la vue de l'or; Laussel et Challier refusaient les assignats, et ne lâchaient leur proie qu'après l'avoir totalement dépouillée. Ce Laussel fesait un autre genre de commerce avec l'aveu du comité de salut public de la convention. Il vendait aux émigrés qui revenaient furtivement chez eux, des certificats de résidence intrinséquement faux, et distingués par des marques secrètes pour conduire ainsi sur l'échafaud ceux qui en étaient porteurs. Ce brigandage fut enfin connu, Laussel convaincu de larcin fut arrêté et conduit à Paris devant le tribunal révolutionnaire, mais les voleurs étaient assurés de l'impunité. On fut peu surpris à Lyon d'apprendre dans la suite que, déchargé d'accusation, Laussel jouissait tranquillement dans la capitale du fruit de ses exactions.

Cependant, malgré les efforts de Challier, l'armée révolutionnaire ne se complétait pas: mais au lieu de lever six millions auxquels on avait calculé sa dépense, l'addition des sommes portées sur les mandats impératifs, offrit le résultat de trente-six millions. L'immensité de cette taxe extraordinaire, devait porter le désespoir dans l'ame des lyonnais.

---

## XV. *Assemblée des sections de Lyon.*

Sur ces entrefaites, la convention avait rendu un décret qui autorisait les sections des grandes communes à s'assembler et à prendre les mesures qu'elles croiraient convenables pour entretenir la tranquillité publique. Ce décret produisit dans Lyon l'effet qu'on devait naturellement en attendre; d'un côté les citoyens amis de l'ordre, se flattaient de réunir leurs efforts pour repousser l'oppression; de l'autre les anarchistes prévoyant que les lyonnais, frémissant sous le joug qui pesait sur leurs têtes, s'occuperaient sans relâche des moyens de s'y soustraire, se serraient pour éviter le coup dont à leur tour ils étaient menacés.

1793. N. St. I.

Ils dominaient à la municipalité, et une partie des ouvriers se prononçait en leur faveur. Il existait dans Lyon deux forces qui se choquaient, celle de la municipalité et celle des sections.

On a dû remarquer que toutes les fois que les jacobins préparaient à Paris un mouvement qu'ils appelaient *révolutionnaire*, la réaction s'en fesait ressentir dans la plupart des départemens, et sur-tout dans les grandes villes. Celui des derniers jours de mai était de cette nature. Challier avait déclaré dans le club central, que le moment des vengeances était venu, qu'on n'attendait que l'arrivée de quelques bataillons détachés par Kellermann de l'armée de Savoie, pour fermer les portes des sections, et faire guillotiner tous les meneurs de ces assemblées. On disait

assez publiquement que le jour de cette expédition était fixé au 29 mai.

1793.
N. St. I.

Le 28, les sections restèrent assemblées toute la journée et toute la nuit. Les plus sinistres nouvelles y parvenaient successivement. On savait qu'un train considérable d'artillerie s'approchait de la ville, et qu'il devait être suivi d'un corps nombreux de troupes réglées. Quelques clubistes avaient eu la témérité de s'introduire dans les assemblées sectionales, et d'interpeler les présidens et les secrétaires de cesser sur-le-champ leurs fonctions, s'ils voulaient conserver leurs têtes. Ces menaces loin de faire aucune impression sur des hommes décidés à défendre leur liberté, augmentaient la publique énergie. Chaque section ordonna a son bataillon de prendre les armes et de veiller à la sureté des personnes et des propriétés.

On apprit le 29, lorsque le jour commençait à paraître, que par ordre de la municipalité, plus de cent pères de famille avaient été jetés dans les fers pendant la nuit, et qu'ils devaient être mis à mort le jour même.

Cette nouvelle décide l'insurrection. Les sections s'emparent de l'arsenal et des armes qu'il renfermait. Les jacobins en possession de l'Hôtel-de-Ville, venaient de recevoir les renforts qu'ils attendaient de l'armée de Savoie ; les deux partis se préparaient au combat.

XVI. *Combat du 29 mai. Challier condamné à mort. Les lyonnais mis hors la loi.*

Lyon ne renfermait que deux partis, l'un qui voulait piller et massacrer, et l'autre qui ne voulait pas qu'on le pillât ni qu'on le massacrât. Le combat se soutint des deux côtés avec acharnement. Les jacobins étaient maîtres d'un quartier, tandis que les sections s'emparaient de l'autre ; ce ne fut qu'à minuit que la maison commune qui servait de quartier général aux anarchistes, fut emportée. Challier et ses principaux adhérens furent arrêtés.

1793. N. St. I.

Les présidens des sections avaient décidé de se former en comité des sections réunies pour régulariser le mouvement populaire, et les membres des administrations du département et du district s'étaient joints à eux. La destitution du corps municipal fut prononcée. Challier fut mis en jugement et condamné à mort par le tribunal du département, après l'instruction la plus régulière. Si l'oppression avait trouvé la même résistance dans les autres communes, les jacobins auraient disparu de la surface de la France. Mais la ville de Lyon fut abandonnée au ressentiment des anarchistes, et, quelques semaines après, assiégée dans les formes.

Pendant que le procès de Challier s'instruisait, on apprit à Lyon les suites des journées du 31 mai et du 2 juin, et bientôt les mesures prises par les départemens du Jura, de l'Ain, de l'Isère, des Bouches-du-

1793. N. St. I.

Rhône, de la Gironde et du Calvados, pour venger cet attentat contre la représentation nationale. Quelques-uns même de ces départemens envoyèrent à Lyon des commissaires pour prendre en commun des mesures préparatoires. C'est ce que les jacobins appelèrent le congrès de Lyon, dont le seul acte fut le refus de reconnaître les décrets de la convention aussi long-temps que les députés incarcérés par les montagnards ne seraient pas rétablis dans leurs fonctions.

La *montagne* alarmée de cet acte de fermeté, voulut en arrêter les effets par la publication soudaine d'une constitution si long-temps promise, et attendue par le peuple comme le terme de ses malheurs.

On se rappelle que cet ouvrage informe composé de despotisme et de démagogie, fut entrepris et achevé en peu de jours.

Dans les assemblées primaires convoquées pour son acceptation, les commissaires que les jacobins avaient envoyé dans les départemens, employèrent toute sorte de moyens pour calmer les esprits irrités. Les adresses mensongères remplissaient les papiers publics. On feignit dans cette circonstance d'accueillir les plaintes des lyonnais; mais quand la montagne crut avoir pris des précautions suffisantes pour assurer l'impunité à ceux qui s'étaient efforcés de jacobiniser Lyon, elle voulut s'attribuer la connaissance des délits imputés à Challier et aux autres chefs des factieux. Un décret ordonna leur traduction devant le tribunal révolutionnaire de Paris, et défendit aux juges de Lyon de

procéder à leur jugement sous peine de mort.

1793. N. St. I.

Les sections de Lyon répondirent que la loi qui ordonnait le jugement et la punition des coupables sur le lieu du délit, était encore en vigueur ; que la traduction à Paris des personnes arrêtées à la suite de l'affaire du 29 mai, entraînait le déplacement d'une quantité de témoins trop grande pour être praticable. Persuadées d'ailleurs qu'en livrant les accusés à la *montagne*, ils trouveraient comme Laussel des récompenses au lieu du supplice qu'ils méritaient, elles réclamaient le bénéfice de l'établissement des jurés.

Challier convaincu d'être l'auteur d'une conspiration dont l'objet était de mettre Lyon en cendres, fut condamné à la guillotine, supplice trop doux pour un scélérat comme lui. Tel est cet homme digne émule de Marat, dont les cendres renfermées dans une urne d'argent furent placées dans le Panthéon, tandis que les habitans de Lyon étaient mis *hors la loi* pour avoir exercé un acte de justice que les circonstances rendaient absolument nécessaire.

Pour exécuter avec plus de facilité l'arrêt de proscription prononcé contre Lyon, il fallait priver cette ville des ressources qu'elle renfermait alors pour sa défense. Le général Kellermann demanda vingt-quatre pièces de canon de seize et de vingt-quatre qui étaient à l'arsenal. Quoiqu'il fût difficile de se dissimuler la destination des préparatifs qui se fesaient alors dans les environs de Lyon, on craignit de s'attirer l'animadversion de

1793. N. St. I.

toute la France, en refusant une artillerie dont on fesait la demande, sous le prétexte d'en avoir besoin pour repousser une attaque des ennemis extérieurs. Elle fut donc livrée. Alors la montagne pensa qu'il était temps de frapper les grands coups contre une ville qu'il lui était facile de faire considérer comme la place d'armes de ces royalistes et de ces fédéralistes, dont le but était de rompre l'unité et l'indivisibilité de la république.

XVII. *Dissolution de la coalition du midi. Horreurs commises dans Marseille par Fréron. Prise de Toulon par les anglais.*

Les habitans de Marseille avaient promis aux lyonnais les secours les plus efficaces en hommes et sur-tout en grosse artillerie. Craignant que pendant leur absence une armée de sans-culottes levée par plusieurs députés jacobins, et animée par l'ardeur du pillage, ne vînt assassiner leurs femmes et leurs enfans, piller leurs propriétés et incendier leur ville, ils s'étaient bornés à faire marcher sur les bords du Rhône une faible armée qui fut aisément dissipée par le général Cartaux. Cette défection entraîna la ruine de la coalition départementale du midi, comme la journée de Vernon avait anéanti celle du nord.

Marseille long-temps regardée par les jacobins comme le boulevart de leur puissance dans le midi, était parvenue par des mesures vigoureuses dans le mois de mai, à éloigner de ses murs les désorganisateurs,

ou du moins à les réduire au silence. Les autorités constituées de cette ville frappées des excès intolérables auxquels se livraient les jacobins sous les yeux de *Fréron*, alors en mission dans le département des Bouches-du-Rhône, et nommé à si juste titre le bourreau du midi, s'étaient flattées d'éloigner de cette ville les dégoûtantes atrocités qui désolaient les cités environnantes, en créant un tribunal populaire qui fît justice de quelques-uns des monstres qui avaient assassiné, en septembre 1792, les prisonniers de Paris et ceux d'Orléans.



La paix régna pendant quelque temps dans Marseille. Cette ville fit cause commune avec les départemens soulevés par la criminelle audace que les montagnards avaient développée le 31 mai et le 2 juin. Le manifeste que ces magistrats firent publier au mois de juin, en déclarant la guerre aux oppresseurs, aux dévastateurs, aux anarchistes, aux voleurs, aux pendeurs qui remplissaient la Provence de ruines et de deuil, était rempli des sermens les plus généreux en faveur de la république et des élans sublimes des sections de Marseille vers la convention nationale.

La publication de la constitution de 1793, fut un ferment de discorde jeté par les jacobins parmi les marseillais. Les uns convaincus que ce code insignifiant n'était qu'un piége adroit tendu par la montagne pour diviser les patriotes, étaient d'ailleurs déterminés par l'arrêté que des commissaires du département des Bouches-du-Rhône ve-

1793. N. St. I.

naient de prendre dans Lyon de concert avec les commissaires de plusieurs autres départemens, de ne reconnaître aucun décret conventionnel, jusqu'à ce que les députés incarcérés par les jacobins fussent rétablis dans leurs fonctions. En conséquence, ils refusaient de reconnaître cet acte constitutionnel. Les autres, entraînés par des vues différentes, en exigeaient la prompte publication. C'était sur-tout le vœu des sections 9, 11, 12, 13 et 14, où les jacobins étaient en plus grand nombre. Cette diversité de sentiment dégénéra bientôt en altercations sanglantes, parmi des hommes dont les têtes étaient volcanisées par le soleil brûlant de la Provence. Les jacobins dispersés dans tous les quartiers de la ville, contenus jusqu'alors par une police vigilante, se réunissaient dans cette circonstance, et fesaient passer leurs fureurs dans l'ame de ceux des marseillais qui pensaient que l'acceptation de la constitution jacobine était un moyen d'assoupir les haines, les vengeances, et d'amener dans le pays une paix dont tout le monde avait besoin.

Des deux côtés on se donnait la dénomination de traîtres envers la patrie. Enfin, le combat s'engagea le 23 août à six heures du soir à la place des Prêcheurs; le sang ruissela dans les rues pendant toute la nuit, prélude affreux des horreurs dont cette ville allait bientôt devenir le théâtre.

Ce fut dans cette circonstance que l'armée de Cartaux, sous la direction de Poultier et d'Albite, défit, sur les hauteurs de Septème, les

les troupes marseillaises. Les habitans de Marseille s'apperçurent trop tard par une fatale expérience, qu'ils en avaient trop fait, ou qu'ils n'en avaient pas fait assez contre les féroces jacobins, l'appareil de la plus barbare vengeance se déployait contre eux.

1793. N. St. I.

Comment donner les détails des scènes horribles qui suivirent l'entrée dans Marseille des commissaires montagnards ? Comment raconter les rafinemens de barbarie au milieu desquels Toulon fut livré aux anglais, et la fatalité qui fit pleuvoir sur les citoyens fidèles à la république, les fusillades et l'assassinat? Comment compter les victimes innocentes que la fureur immola au ressentiment, à l'intérêt ou à la brutalité ? Comment peindre l'inépuisable génie du crime inventant des supplices nouveaux, les meurtres de la veille surpassés par ceux du lendemain, le bandeau de la justice trempé dans le sang, l'homicide érigé en vertu, les toits domestiques n'étant plus un asile contre la rage des meurtriers, les rues, les places d'une grande ville obstruées par des monceaux de cadavres ?

Fréron ! lorsque tu provoquais l'anéantissement non-seulement de Marseille, mais de toutes les villes qui s'efforcèrent au mois de juin de résister à l'oppression tyrannique et sans exemple, dont un million de français ont été les victimes, dis-moi, l'affreux Arimane avait-il infusé dans ton sein le génie de la destruction ?

Fréron fut le véritable fondateur de ces tribunaux de sang disséminés dans nos villes, qui feront à jamais la honte de notre révo-

1793. N. St. I. lution. Il créa dans Marseille un tribunal sans jurés; il le composa des buveurs de sang que les magistrats avaient enfermés, et qui, n'ayant que la vengeance pour règle de leur conduite, condamnèrent, assassinèrent sans procédure des milliers de victimes.

Les individus qui purent fuir, abandonnant leurs foyers et leurs familles, et emportant leurs effets les plus précieux, se réfugièrent dans Toulon, dont les fortifications offraient des moyens de défense.

Bientôt ne se croyant pas en sureté dans cette forteresse, l'excès du désespoir l'emportant sur l'amour de la patrie, ils appelèrent à leur secours les anglais, auxquels furent livrés en même temps un des meilleurs havres de la Méditerranée, une flotte de vingt-cinq vaisseaux de ligne, et des approvisionnemens immenses.

Deux escadres ennemies dominaient alors dans la Méditerranée, l'une espagnole sous les ordres de Don Juan de Langara, et l'autre anglaise, commandée par l'amiral Samuel Hood. Ces deux escadres agissaient de concert en vertu d'une convention particulière faite au mois d'avril, entre les cours de Londres et de Madrid. Cependant une méfiance prononcée se manifestait entre les deux généraux.

Hood, dont les vaisseaux croisaient à la hauteur de Toulon et de Marseille, avait reçu le 22 août une députation des corps administratifs de Marseille, pour aviser aux moyens de finir la guerre. En

conséquence, il avait détaché une frégate parlementaire qui s'arrêta à une portée de canon de cette ville; elle remit une proclamation adressée aux habitans du midi de la France, dans laquelle, après une vive peinture de l'anarchie et du despotisme qui désolaient ces contrées, les amiraux anglais et espagnols proposaient de fournir du bled à la Provence, des comestibles dont elle manquait, et les forces nécessaires pour anéantir promptement toutes les factions qui ensanglantaient la France, et pour y rétablir un gouvernement régulier, à condition que l'acte constitutionnel décrété par la constituante, et accepté par Louis XVI, serait remise en activité.

1793. N. St. I.

Cette proclamation ne produisit pas sur les marseillais l'effet qu'en attendaient Hood et Langara. Ils ne firent plus d'autres tentatives auprès de cette ville; mais bientôt informés de la sensation désespérante que fesaient sur les toulonnais les traitemens barbares qu'exerçaient les jacobins dans Marseille, depuis la défaite de l'armée départementale, Hood dépêcha la même frégate qui fut reçue favorablement dans le port de Toulon. Elle portait la même proclamation et une déclaration préliminaire conçue en ces termes :

« Si on se décide franchement à Toulon en faveur de la monarchie, si l'on y est déterminé à arborer l'ancien pavillon de France, à désarmer les vaisseaux de guerre qui sont dans le port, à mettre les forteresses provisoirement à la disposition des

rois d'Angleterre et d'Espagne, pour assurer la libre entrée des escadres combinées, le
1793. peuple de Provence recevra tous les secours
N. St. I. que l'escadre sous mes ordres pourra fournir.

» Je déclare qu'il ne sera touché en aucune manière aux propriétés, qu'elles seront au contraire très-scrupuleusement protégées; leurs majestés britannique et espagnole n'ayant d'autre but, en prenant les armes, que de rétablir la paix chez une grande nation sur un pied juste et honorable.

» Les conditions ci-dessus doivent être la base du traité.

» Lorsque la paix générale aura été proclamée, le port de Toulon avec tous les vaisseaux qui s'y trouvent, ainsi que les forteresses et leurs munitions, seront rendus à la France, d'après l'inventaire qui en sera fait. Donné à bord du vaisseau le *Victori*, le 23 août 1793. *Signé* HOOD. »

Les toulonnais répondirent que pour mettre un terme à l'anarchie qui dévorait la France, ils acceptaient les propositions de l'amiral Hood, et consentaient à proclamer Louis XVII roi des français, conformément à la constitution de 1791. Hood fit une nouvelle proclamation d'après ce vœu.

« Les sections de Toulon m'ayant fait parvenir, par la voie de leurs commissaires, une déclaration précise en faveur du régime monarchique, et l'assurance de proclamer Louis XVII, fils de Louis XVI, leur roi légitime; ayant promis non-seulement d'abjurer le despotisme des tyrans qui tourmentent la France, mais d'employer tous

leurs efforts à rétablir la constitution acceptée par Louis XVI, et rendre ainsi la paix à la France déchirée : Je renouvelle par ces présentes la déclaration que j'ai déjà faite aux peuples du midi de la France, que prenant possession de Toulon, de son port et de ses forteresses, je les tiendrai en dépôt pour Louis XVII, jusqu'à la proclamation d'une heureuse paix que j'envisage comme très-prochaine.

1793. N. St. I.

Les anglais entrèrent dans Toulon pendant la nuit du 27 au 28 août. Don Juan Langara prétendait que l'administration de la place devait appartenir au roi d'Espagne, en qualité de proche parent du jeune roi des français, détenu dans la tour du Temple. La force en décida autrement, Hood confia le commandement provisoire d'une ville qu'il regardait comme sa conquête, au capitaine Elpinstone, et bientôt sir Gilbert Elliot fut envoyé de Londres, en qualité de commissaire du gouvernement britannique.

Jamais événement plus décisif ne pouvait menacer de changer la face de la révolution. La France n'avait aucune force maritime à opposer sur la Méditerranée aux descentes que les ennemis pouvaient tenter sur les côtes de Provence et de Languedoc. Il est certain que si les puissances coalisées, maîtresses de la mer, avaient réuni dans ces cantons les troupes dont elles pouvaient disposer, dans un temps où le gouvernement le plus oppressif multipliait par-tout les mécontens, le sort de la république courait un grand danger.

Les jacobins laissant ce sombre avenir sous

1793. N. St. I.

le voile qui le couvrait, ne songeaient qu'à comprimer leurs ennemis particuliers. Une armée de pillards, maîtresse de Marseille, continuait de la traiter comme une ville prise d'assaut. Fréron datait les dépêches qu'il envoyait à la *montagne*, de *Commune sans nom*, annonçant assez par cette dénomination sinistre, la catastrophe dont était menacée cette antique et florissante cité. Il est probable qu'elle eût été traitée comme on traita Lyon quelques mois après, si la crainte des anglais qui, par représailles, auraient pu combler le port de Toulon, n'eût arrêté la main des anarchistes.

XVIII. *Les lyonnais acceptent la constitution de 1793. Siége de Lyon.*

Les lyonnais réduits à leurs seules forces, avaient pris le parti de conjurer l'orage qui les menaçait en acceptant sans restriction la constitution montagnarde; la manière dont leurs députés furent reçus, fit évanouir cette dernière espérance; ces députés ne parvinrent à éviter leur incarcération que par une prompte fuite.

Reverchon, Albite et Dubois-Crancé s'étaient rendus à Mâcon pour diriger les préparatifs hostiles contre Lyon. Les lyonnais leur envoyèrent de nouveaux députés pour les assurer de la soumission de la ville aux lois de la république. Le farouche Dubois-Crancé répondit aux envoyés : on ne m'abuse pas par de vaines paroles, le sang des patriotes versé dans Lyon, fume encore; que les lyonnais rendent les armes, qu'ils livrent

les chefs de leur nouvelle administration, alors on pesera les preuves de leur repentir. 1793.
Ainsi les romains vainqueurs de Carthage, dans la troisieme guerre punique, ne con- N. St. I.
sentirent à donner la paix à cette ville qu'à la charge qu'elle leur livrerait tous ses moyens de défense; et lorsque la nécessité l'eut forcé à souscrire à ces dures lois, ils la ruinèrent de fond en comble, et en dispersèrent les habitans.

J'ai fait connaître ces prétendus patriotes, condamnés par la justice à un supplice bien mérité. C'était pour les venger que les représentans du peuple français méditaient de sang-froid la destruction d'une grande ville, et demandaient la mort de ses magistrats.

La certitude de l'attaque entraînait la nécessité de préparer la défense. Les lyonnais choisirent pour les commander le général Précy. Une jeunesse superbe et belliqueuse courait aux armes; les habitans des deux sexes travaillaient aux redoutes dont l'ingénieux *Chenelette* fit autant de chefs-d'œuvre dans l'art de fortifier les places. L'airain en fusion procurait, par les soins de *Smidt*, une artillerie redoutable. Lyon eût repoussé les assaillans, si la trahison ne lui avait enlevé les moyens de jeter en fonte des canons de gros calibre; ceux dont on fut obligé de se servir n'étaient pas au-dessus du calibre de douze.

Les troupes rassemblées par Dubois-Crancé aux environs de Lyon, consistaient en dix mille hommes d'infanterie de ligne, trois mille hommes de cavalerie, et un grand nom-

1793. N. St. I.

bre de bataillons de gardes nationales arrachés à leurs foyers et contraints de combattre contre leurs compatriotes. Ces forces étaient soutenues par cent pièces de canon et un grand nombre de mortiers que manœuvraient cinq-cents artilleurs.

Quelques lyonnais furent au-devant de l'armée qui s'avançait sur Lyon, ils se présentaient avec des branches d'olivier à la main; plusieurs soldats conduits par le nommé Blanc-de-Nîmes, qui passait pour avoir volé quelque temps auparavant les fonds de l armée de *Jalès*, les accueillirent, et tandis que ces crédules lyonnais se livraient aux doux épanchemens de la fraternité, ils furent enveloppés et massacrés inhumainement; l'attaque commence au même instant, les assaillans sont repoussés.

Dubois-Crancé, contraint de renoncer à prendre Lyon par un coup de main, avait imaginé un autre expédient qui lui paraissait d'une réussite assurée; c'était sous le voile de la négociation, de semer la division dans la ville. Il y existait un parti nombreux de désorganisateurs, il s'agissait de le mettre en état de se montrer et d'employer le système qui avait toujours jusqu'alors réussi aux jacobins, celui de soulever les pauvres contre les riches.

Une dépêche des commissaires de la convention auprès de l'armée assiégeante, adressée aux sections, ne leurs donnait que quatre heures pour répondre à une multitude de propositions aussi injurieuses pour la ville en général, que difficiles à remplir. Il ne s'agis-

sait de rien moins que d'ouvrir les portes, rendre les armes, livrer les chefs de la force armée et les membres des corps administratifs qui n'étaient que les simples mandataires et les agens des sections. De pareilles propositions furent reçues avec l'indignation qu'elles méritaient. Il fut répondu qu'on s'ensevelirait sous les décombres de la ville, plutôt que de consentir à un acte de lâcheté qui déshonorerait Lyon à jamais.

1793. N. St. I.

On doit cette justice au commissaire des guerres *Paris*, porteur des dépêches de Dubois-Crancé, qu'il ne dépendit pas de lui que l'armée assiégeante ne reconnût la fatale erreur dans laquelle ses chefs la précipitaient.

Pour animer les soldats, non-seulement on défendait sous peine de mort la lecture de tous les papiers qui auraient pu les informer des véritables dispositions des lyonnais, mais on ne cessait de leur répéter que ces prétendus rebelles portaient au chapeau la cocarde blanche, qu'un drapeau blanc fleurdelisé flottait dans les places publiques, que les patriotes étaient emprisonnés et menacés d'une mort prochaine, qu'enfin la ville n'était défendue que par un petit nombre de factieux commandés par des royalistes, et soutenant le siége contre le vœu de la majorité des habitans.

Le commissaire Paris, témoin de l'empressement et de la ponctualité avec lesquels les administrateurs communiquaient au peuple les dépêches qui venaient du camp ennemi, de l'affluence des hommes de tout état dans

1793. N. St. I.

les salles de la maison commune, et de la liberté qui régnait dans les assemblées communales, voyant la cocarde tricolore attachée à tous les chapeaux, et le cri *vive la liberté* dans toutes les bouches, rendit le témoignage à la vérité dans une lettre qu'il écrivit à la convention nationale. Cette lettre fut imprimée ; mais Dubois-Cracé refusa de la communiquer à l'armée assiégeante, qu'il continuait de tromper sur le genre d'esprit qui régnait dans Lyon.

Un immense rassemblement de *sans-culottes* requis dans les départemens voisins, s'effectuait soit par séduction ou par l'appât du pillage qu'on promettait. A mesure que ces troupes arrivaient, on leur fesaient entendre que le comte *d'Artois* était caché dans les murs de la ville assiégée, et qu'il fallait bien se garder de le laisser échapper.

Soixante mille hommes entouraient Lyon. Cette ville comptait environ quarante mille hommes en état de porter les armes ; mais à peine la moitié de ce nombre prenait une part active aux opérations du siége. Il y avait une immensité de portes à garder dans un contour de près de trois lieues ; beaucoup de malveillans à surveiller ; la fatigue des assiégés était extrême, mais personne ne murmurait, chacun montrait la plus ferme détermination de vaincre ou de mourir à son poste.

Toutes les dispositions étaient faites pour un bombardement, lorsque Dubois-Crancé résolut de tenter un nouveau moyen d'exciter dans Lyon une émeute dont il espérait

que l'issue serait le massacre des chefs civils et militaires de cette malheureuse cité. Un trompette est envoyé dans la ville. Il fut reçu dans la place des Terreaux où le peuple était assemblé.

1793. N. St. I.

Ses dépêches portaient, que d'après les lois publiées par la convention, les représentans du peuple français ne pouvant traiter avec des administrateurs qu'ils ne reconnaissaient pas pour tels, s'adressaient au peuple même de Lyon. A cette lecture les administrateurs se retirent, pour laisser à la multitude la liberté de prendre sans aucune influence, le parti qui lui conviendrait. Sa réponse fut, que les chefs des assiégeans devaient s'adresser aux magistrats investis de sa confiance. On énonça de nouveau les raisons qui avaient forcé les lyonnais à prendre les armes. Cet arrêté fut revêtu de vingt mille signatures, et devint dans la suite une liste de proscriptions.

Alors commença le bombardement de Lyon. Quoique le feu fût continuel, c'était sur-tout pendant la nuit que ses ravages éclataient avec plus de violence. Des traîtres vendus aux assiégeans, donnaient souvent des signaux dont la bombe suivait la direction. Cette perfidie exigeait un exemple sévère qui fut fait sur une femme surprise au moment qu'elle fesait un de ces signaux qu'accompagnait l'incendie. Il fut le prétexte des plus noires calomnies. On publiait dans l'armée assiégeante, que plus de cinq cent femmes avaient été fusillées pour avoir exhorté leurs concitoyens à se rendre.

1793. N. St. I.

Parmi les hommes exécrables qui vendaient à Dubois-Crancé ceux dont ils paraissaient avoir embrassé la cause, on remarqua surtout le nommé *Reux*, anciennement attaché au corps royal d'artillerie, et le curé constitutionnel de la Croix-Rousse, dont le nom ne m'est pas connu. Le premier qui avait obtenu du général Précy la place de major-général d'artillerie, donnait chaque jour à Dubois-Crancé le détail des opérations qui avaient été arrêtées dans le conseil de guerre, et le second inventait chaque nuit des signaux de nouvelle forme, pour attirer les bombes sur l'Hôtel-Dieu de Lyon, un des plus beaux monumens de l'Europe, et où des milliers de malades étaient alors entassés. On sut depuis que le motif de Dubois-Crancé, qui ne doutait pas de la réduction de la ville, était de détruire le magnifique hôpital de Lyon, pour trouver moins de réclamations lorsqu'il s'emparerait de toutes les propriétés de cet établissement.

Mais ce qu'il importe de consigner dans les annales de la perversité humaine, c'est la joie barbare que témoignèrent avec les transports les plus éclatans Dubois-Crancé et les autres députés jacobins, à l'aspect des tourbillons de flammes qui s'élançaient de l'arsenal. Ils interrompirent une orgie des plus scandaleuses pour jouir, avec une troupe de prostituées, du spectacle de cet embrasement qui consuma dans une seule nuit cent dix-sept maisons voisines de l'arsenal. Ces monstres se repaissaient des maux qui étaient leur ouvrage, ainsi Néron se réjouissait en

voyant brûler Rome ; mais Néron voulait rétablir cette capitale du monde, et les jacobins brûlaient Lyon pour l'anéantir à jamais. 1793. N. St. I.

Il ne restait aux lyonnais qu'une ressource pour leurs subsistances. Ils avaient des postes à Saint - Chamont , à Saint - Etienne et à Montbrison , les bleds de la plaine du Forez leur parvenaient encore. Dubois-Crancé fortifié chaque jour par de nouveaux renforts, fit occuper la petite ville de Rive-de-Gier. Les lyonnais manquant de grosse artillerie, échouèrent dans leurs efforts pour en chasser leurs ennemis ; ils furent obligés depuis lors de se renfermer absolument dans Lyon.

La seule communication qui leur restait au mois de septembre, était celle des Brotteaux par le pont Saint-Clair. Dubois-Crancé entreprit de détruire ce pont, et pour opérer une destruction tentée vainement avec des bombes et des boulets rouges, il résolut d'employer une de ces machines construites autrefois par les espagnols pour renverser le pont d'Anvers, et ensuite par les anglais pour détruire Saint-Malo. Le nom d'*infernale* donnée à cette invention, devait la faire adopter par les *montagnards*. Cependant le succès ne répondit pas à leur attente. Ils eurent recours à des brûlots qui ne réussirent pas mieux. L'architecte *Morand*, qui avait construit ce pont, parvint à empêcher l'anéantissement de son ouvrage, aidé par l'intrépide dévoûment des bateliers qui bravaient le feu des assiégeans.

Les efforts patriotiques de *Morand* furent

1793. N. St. I.

remarqués des chefs jacobins. Au lieu de donner à son courage le tribut de louanges qu'il méritait, ils jurèrent de se venger d'un artiste dont le talent arrêtait les effets de leur génie destructeur ; et lorsqu'ils furent les maîtres de Lyon, la tête de l'infortuné *Morand* fut un de leurs trophées. Ainsi Archimède périt autrefois pour avoir défendu Syracuse contre les attaques de Marcellus.

Le pain manquait dans Lyon. Le peu de grain qui restait encore ne pouvait être que difficilement converti en farine, parce que la plupart des moulins avaient été incendiés dès les premiers jours du bombardement. Les horreurs de la famine vinrent augmenter les autres malheurs du siége. On fut obligé de réduire les habitans à la plus modique ration journalière. Une demi-livre d'avoine était l'unique nourriture des femmes, des enfans et des vieillards.

Ils consentaient que la petite quantité de pain de froment ou de seigle qu'on pouvait cuire, fût distribuée à ceux qui prodiguaient leur vie pour la défense de la cité. Tous les chevaux dont la conservation n'était pas étroitement nécessaire, avaient été tués et distribués dans les boucheries. On suppléait au défaut d'autres alimens par quelques distributions de vin et d'huile dans chaque section. Le riche et le pauvre éprouvaient les mêmes privations, et les consolations des premiers aidant aux autres à supporter patiemment leur détresse, la ville entière offrait le spectacle attendrissant d'une famille

animée d'un seul sentiment, celui de repousser l'ennemi commun.

Dubois-Crancé et Legendre avaient été rappelés à Paris. Leurs collègues Collot-d'Herbois, Couthon et Maignet, se proposèrent en leur absence de faire attaquer à-la-fois tous les postes extérieurs qui défendaient la ville. L'armée assiégeante montait alors à près de cent mille hommes. Le dessein avait été formé de tenter un assaut général. Des échelles de fer en très-grand nombre étaient disposées à cet effet ; mais sachant que les assiégés étaient sur leurs gardes, ce projet fut abandonné.

1793. N. St. I.

## XIX. *Fête du 10 août, pour célébrer l'acceptation de la constitution jacobine.*

Tandis que les jacobins préparaient la destruction de Lyon, de Bordeaux, de Marseille, de Nantes et des autres principales cités de France, ils avaient convoqué dans Paris une réunion de commissaires d'une partie des assemblées primaires, pour revêtir l'acceptation du nouvel acte constitutionnel d'une forme plus solemnelle. Ce fut l'objet d'une fête qui eut lieu le 10 août au Champ-de-Mars.

Quelle que fût l'opinion des français sur les dispositions de ce code social, j'ai déjà observé que depuis le 31 mai, l'anarchie menaçait d'une chute si prochaine et si visiblement inévitable toutes les branches de la fortune générale, que l'introduction d'un gouvernement définitif, quel qu'il fût, était regardé comme le plus heureux événement.

1793. J'ai encore observé que le seul espoir de ce gouvernement tutélaire, avait autant con-
N. St. I. tribué que les insinuations des commissaires montagnards dans les provinces, à ralentir les préparatifs qui se fesaient pour venger l'intégrité de la convention nationale. Chacun craignait que le bruit des armes ne brisât les ressorts de cette machine naissante avant qu'ils fussent entiérement engrenés.

D'ailleurs on regardait la parole donnée par les conventionnels d'indiquer incessamment les assemblées primaires pour le renouvellement du corps législatif, comme un engagement qu'ils n'auraient pas l'impudeur d'enfreindre. Le redressement des torts faits aux particuliers pendant l'absence des lois constitutionnelles, découlait aussi avec tant de netteté des moyens que chaque citoyen devait trouver dans la constitution, de se faire rendre la justice qui lui était due, qu'on se flattait que par la marche seule des événemens, les auteurs de tous les forfaits qui avaient étonné l'Europe pendant les sessions des assemblées législative et conventionnelle, seraient mis en jugement et recevraient le juste châtiment de leurs crimes.

Ceux qui raisonnaient ainsi, ne connaissaient pas le machiavélisme de la faction qui s'était emparée du timon de l'état. Les montagnards étaient bien loin de vouloir établir un gouvernement qui eût mis un terme à leurs rapines; mais ils l'étaient encore davantage d'imiter Sylla qui, tout couvert du sang des romains versé par ses ordres, ne craignit pas d'abdiquer le pouvoir suprême,

et

et de rentrer dans la vie privée. Cette constitution dont les jacobins parlaient avec tant d'emphase, n'était qu'un fantôme qu'ils présentaient au peuple français pendant qu'ils prenaient leurs mesures pour assurer leur puissance. On ne parlait à la tribune de la *société-mère* que des mesures extraordinaires nécessitées par les circonstances pour terminer la révolution, et on laissait entrevoir qu'il faudrait peut-être suspendre, pendant quelque temps, l'inauguration du nouveau gouvernement définitif, pour en assurer la durée.

1793.
N. St. I.

XX. *Situation des armées sur les frontières. Bataille de Hoods-Cootle.*

Il est certain que la situation singuliérement alarmante des affaires politiques, servait d'un prétexte plausible au développement des mesures les plus extraordinaires. Les frontiéres du nord et du midi, de l'est et de l'ouest, se trouvaient en même temps entamées.

D'un côté les espagnols profitant de l'extrême négligence avec laquelle on avait organisé l'armée des Pyrénées, ayant pénétré en France par des montagnes qu'on jugeait impraticables, s'étaient emparés de la forteresse de Bellegarde. Poursuivant leurs avantages, ils avaient battu l'armée française qui s'était retirée sous le canon de Perpignan, abandonnant aux ennemis un tiers du département des Pyrénées orientales, et le port de Collioure. De l'autre les anglais maîtres de Toulon, attendaient des renforts de Naples et de Rome, menaçaient de don-

ner la main aux espagnols, et forçaient l'armée d'Italie à se tenir sur la défensive.

1793. N. St. I.

Les insurgés de la Vendée avaient remporté sur les armées de la république les avantages les plus marqués ; ils avaient tué le 22 juillet près d'Angers, deux mille républicains, et enlevé presque entiérement le parc d'artillerie. La division du général Tuncq, absent depuis plusieurs jours, avait été presque entiérement détruite sur le territoire de Chantonay le 5 septembre. Les troupes de la république avaient été battues à Clisson et à Coron; mais ces batailles étaient de peu d'importance auprès de celle de Montaigu, livrée le 18 septembre, où cinq mille insurgés parvinrent à mettre en déroute une armée de quarante mille hommes, commandés par Rossignol et par Roncin. La terre fut jonchée des cadavres des malheureux républicains que l'impéritie ou la trahison de leurs chefs avait indignement sacrifiés, et l'armée catholique victorieuse portait la dévastation dans les départemens qui environnaient la Vendée.

Les départemens de Corse, d'après la décision d'une consulte tenue dans les derniers jours de mai, rappelaient leurs députés à la convention nationale, déclaraient rejeter la constitution civile du clergé adoptée en France, et proclamaient le célèbre Paoli, alors plus qu'octogénaire, généralissime de leurs armées. Bientôt ils appelèrent les anglais à leur aide, et les français perdirent cette île.

Le roi de Sardaigne fesait des préparatifs pour reconquérir la Savoie, tandis qu'une

partie des forces chargées de défendre cette province, marchait sur Lyon.

1793. N. St. I.

Les prussiens maîtres de Mayence, après le siége le plus opiniâtre, s'approchaient de Landau, et l'armée française retranchée dans des lignes sur les bords de la *Lauter*, n'était pas assurée de sauver cette place importante, dont la conquête aurait ouvert aux ennemis les portes de la Lorraine et de l'Alsace.

Les affaires étaient encore plus embrouillées dans la Belgique, où les anglais avaient envoyé une armée considérable sous les ordres du duc d'Yorck pour se combiner avec les autrichiens et les prussiens, commandés par le prince de Cobourg et le duc de Virtemberg. L'indiscipline était montée à son comble dans l'armée française découragée par plusieurs combats, dans l'un desquels le général Dampierre avait été tué. Ceux qui avaient forcé Dumourier à passer sous les drapeaux ennemis, venaient d'appeler au commandement de cette armée le général Custine, célèbre par la campagne qu'il avait fait l'année précédente sur le bord du Rhin. Mais comme je l'ai mille fois observé, les jacobins et les cordeliers intimément unis quand il s'agissait d'écraser leurs ennemis, n'en étaient pas moins irréconciliables entre eux. Les deux factions tendaient perpétuellement à leur but particulier, lors même que par leurs efforts combinés elles paraissaient n'avoir qu'un but commun.

Dumourier favorisait la faction d'Orléans, ce fut la véritable cause de sa perte. Les cordeliers qui n'avaient pu le sauver, le vengè-

1793. N. St. I.

rent en fesant périr celui que les jacobins lui avaient donné pour successeur. Custine chassé du camp de Cezar par des forces supérieures, s'était retranché en attendent les secours qu'il attendait. Condé s'était rendu au prince de Virtemberg après un siége opiniâtre. Valenciennes était assiégée par les autrichiens et les anglais.

Dans ces circonstances on attira Custine à Paris sous prétexte de combiner avec lui les mesures qu'il fallait prendre. Ce fut *Danton* qui le fit arrêter, en alléguant que dans une conversation particulière il avait dit que quand les décrets lui déplaisaient, il en fesait des papillotes. Ce général fut condamné pour des fautes dont il n'était pas coupable. On l'accusait de n'avoir pas hasardé une bataille pour dégager Condé et Valenciennes, tandis qu'il était prouvé que dans l'état de désorganisation où se trouvait l armée, une action générale pouvait avoir l issue la plus funeste, et qu'une défaite livrait, sans défense aux armées coalisées, les provinces du nord.

Les événemens qui suivirent la mort de Custine ne justifièrent que trop la conduite prudente qu'il avait tenue. Les ennemis s'emparèrent de Valenciennes, du Quesnoi et des places voisines; et il fallut dans la suite les efforts les plus prodigieux pour les empêcher de pénétrer plus avant.

Après la prise de Valenciennes, il avait été convenu dans un conseil, tenu à Londres, que pour éviter les effets des mésintelligences qui se manifestaient quelquefois entre les armées combinées, elles agiraient séparément;

en conséquence il fut décidé que le duc d'Yorck attaquerait la Flandre maritime avec les anglais, les hanovriens, les hessois, les hollandais et quelques détachemens de l'armée autrichienne. Il devait sur-tout faire les derniers efforts pour s'emparer des villes de Dunkerque, de Bergues, de Gravelines et de Calais. L'exécution de ce plan aurait réduit le gouvernement français aux plus fâcheuses extrémités.

1793. N. St. I.

### XXI. *Proclamation du gouvernement révolutionnaire.*

Dans les circonstances qui présentent un grand danger pour la chose publique, l'unité d'action fut de tout temps considérée comme le principal avantage du gouvernement monarchique sur le gouvernement républicain. Les romains dans les momens de crise, jetant un voile sur les tables de la loi, confiaient la puissance absolue à un dictateur; mais les pouvoirs attachés à cette suprême magistrature étaient circonscrits dans l'espace de temps le plus borné. Jean-Jacques Rousseau admire l'excellence de cette mesure, et la recommande à tous les états libres, dans les momens de détresse.

Ce n'était pas le parti que voulaient prendre les jacobins lorsqu'ils ne songeaient qu'à se débarrasser des entraves de la constitution qu'ils avaient eux-mêmes promulguée. Chez les romains des hommes éprouvés par les places qu'ils avaient remplies, distingués par leur expérience, leurs talens et leurs vertus, tenaient le gouvernail de l'état au moment de

1793. N. St. I. la tempête; chez nous au contraire des hommes aussi féroces qu'ignorans, et à peine sortis de l'enfance, se saisirent du pouvoir arbitraire; ils en usèrent comme des génies malfaisans, semant par-tout la désolation, la terreur et la mort.

Des commissaires venus à Paris de toutes les parties de la France pour jurer l'observation de l'acte constitutionnel, et pour être témoins des premiers pas que ferait la machine politique, n'étaient pas encore de retour dans leurs foyers, que les jacobins, enfermant la constitution, avaient proclamé jusqu'à la paix ce qu'ils appelaient un gouvernement révolutionnaire.

Bazire en fit la proposition, et le décret fut rendu par soixante ou quatre-vingts députés. Depuis le mois de juin la séance la plus nombreuse ne comprenait guères que ce nombre de votans. Les montagnards parcouraient les départemens pour tromper ou intimider le peuple; les autres députés s'abstenaient des séances, ou se dispensaient de prendre part aux délibérations: les excès d'un petit nombre d'intrigans passaient pour l'ouvrage de la représentation nationale.

De quelle espèce étaient donc ces hommes qui disaient à toute une nation, dans l'espace de quelques semaines: Voilà une constitution que nous vous ordonnons d'accepter, nous emprisonnons comme suspects ceux qui l'ont rejetée; mais nous vous défendons de la mettre à exécution jusqu'à la paix que nous ferons quand il nous plaira? Non, ce n'était pas des hommes. L'histoire doit dire ce qu'ils étaient,

car avant eux on ne connaissait rien qui leur ressemblât.

1793. N. St. I.

Sous leur prétendu gouvernement, l'invasion des propriétés se décrétait à la tribune des jacobins et sur la montagne. Les emprunts forcés et les confiscations s'exécutaient sur tous les citoyens auxquels on supposait quelque ressource; les hommes intelligens et laborieux qui, en introduisant de nouvelles richesses dans leur pays, avaient acquis une fortune, étaient pour cela même jugés suspects et contre-révolutionnaires. Toutes les marchandises étaient fixées au-dessous de leur valeur pour éteindre le commerce; le plus infame des vices, la délation, devint la première des vertus; elle fut érigée en précepte; les tribunaux révolutionnaires s'enracinaient dans tous les départemens, dans tous les cantons, sur les débris des autorités soumises auparavant à des règles positives; les paroles indiscrètes devenaient crime capital; les actions indifférentes, rébellion; chaque individu non-jacobin, se trouvait entre le pillage, les cachots et la mort. La disposition absolue du trésor national cessa d'être soumise à la censure publique, par la nécessité d'une discussion et d'un décret; et pour la première fois on vit la dilapidation dégagée de toute responsabilité. Les députés envoyés dans les départemens et près des armées partageaient tous les pouvoirs du comité de salut public, et cependant dépendaient tellement de lui, que si rappelés par son ordre, ils n'obéissaient pas sur-le-champ, ils étaient dépouillés de leur titre de membres de la con-

1793. N. St. I.

vention, titre reconnu jusqu'alors indépendant de toute autorité. La convention elle-même dégradée, prenait le caractère d'une saturnale de tigres rugissans. Les Carbets des *Rovintons* seraient le sénat de Rome en comparaison de cette affreuse montagne, où le rebut des échafauds venaient dicter des décisions au rebut de la nature, et où des pasquins antropophages se proposaient mutuellement des verres de sang à boire.

Mais ce gouvernement révolutionnaire, en comprimant toutes les ames, en brisant toutes les affections, en éteignant parmi nous jusqu'à l'amour de la vie dans un temps où les événemens variés de la guerre étrangère nourrissaient l'inquiétude générale, devait produire les plus étonnans effets dans un pays où fermentaient depuis cinq ans les idées les plus disparates sur la liberté publique.

Le besoin d'unité dans le gouvernement se fesait impérieusement sentir. La dictature qui n'effrayait pas la liberté romaine, n'aurait pas rempli les vues des jacobins; ils voulaient un gouvernement dans lequel ils pussent tous être employés d'une manière avantageuse. On inventa le mot de gouvernement *révolutionnaire*. Cette administration, toute de circonstance, fut organisée de manière à porter son autorité aussi loin que le voudraient ceux qui en seraient investis; et cependant par la magie de ce mot, elle ne paraissait avoir qu'une existence momentanée, et par conséquant non-alarmante pour la liberté.

On commença par adopter ce gouvernement à la conduite de la guerre, dont les périls

furent exagérés avec art; chaque revers fut présenté comme l'effet d'un complot ourdi par les royalistes, et le droit de vigilance intérieure sur les traîtres, devint bientôt aussi illimité que le pouvoir militaire.

1793. N. St. I.

Le gouvernement révolutionnaire confisqua les biens de tous ceux qu'il voulut faire passer pour suspects. Cette combinaison lui fournit les espèces métalliques qui lui étaient nécessaires pour faire la guerre. On considéra comme des actes de vertu et d'énergie, les actes les plus tyranniques d'injustice et de cruauté. Le comité de salut public avait promis un plan militaire neuf et efficace. Barrère chargé de le développer à la tribune de la convention, s'exprimait ainsi : « La tactique ne convient pas dans les guerres d'une nation libre. Les guerres ordonnées par les monarques, ressemblent à des tournois qui durent aussi long-temps que la patience du peuple peut les supporter : la guerre du peuple doit être comme un torrent, comme un déluge de la liberté ». En conséquence la convention décréta le 16 août, que les français se léveraient en masse pour défendre la liberté, l'égalité et l'indépendance du territoire. Tout retentit du bruit de la guerre, elle réunit tous les intérêts en un seul ; enlevant les citoyens à leurs habitudes, elle leur inspira un esprit de barbarie et de férocité.

Douze cent mille combattans bien payés, tandis qu'il n'existait plus de fortune publique, bien nourris aux frontières tandis que la famine régnait dans l'intérieur, séduits sur-tout par l'espoir du partage de toutes

les propriétés confisquées, firent admirer leur courage en combattant contre l'Europe
1793. entière.

N. St. I. Dès-lors le pouvoir conventionnel fut hors d'atteinte. Les insurrections aisément arrêtées s'évanouissaient comme l'ombre, ne laissant à leur suite que de nouveaux motifs de vengeance, et quelques résistances partielles ne furent plus que des rebellions poursuivies avec toute la puissance nationale.

Les forces combinées contre la France se montaient alors à quatre cent dix mille hommes, sans compter les flottes d'Angleterre, d'Espagne et de Hollande. Les jeunes gens accouraient en foule de toutes les provinces de France pour s'enrôler sous les drapeaux républicains, l'expérience seule leur manquait.

Dans ces circonstances le duc d'Yorck assiégeait Dunkerque; il somma le 13 août le commandant O-Meara de rendre la place, et se flattait de réussir dans cette importante entreprise, lorsque la division qui couvrait le siége sous les ordres du général *Freytag*, fut surprise le 9 septembre dans le camp de Hoods-Ccotte par le général Houchard à la tête de trente-trois mille républicains. Les anglais furent entièrement défaits et contraints de prendre la fuite en désordre, après avoir laissé quatre mille hommes sur le champ de bataille. A cette nouvelle inattendue, le duc d'Yorck abandonnant le siége avec précipitation, n'évita qu'avec peine de tomber dans les mains des français; mais il perdit toutes ses munitions de guerre

et de bouche, et une artillerie aussi magnifique que nombreuse, embarquée à Woolwick, qui venait d'arriver sur le territoire de France. 1793. N. St. I.

Houchard, en sauvant Dunkerque dans cette journée, fit échouer tous les projets que les anglais avaient formé sur la West-Flandre. On assure qu'il ne fit pas dans cette occasion tout ce qu'il pouvait faire, qu'il avait dépendu de lui de se rendre maître de la personne du duc d'Yorck, et de forcer l'armée qu'il commandait de mettre bas les armes. Cette accusation coûta la tête à Houchard; mais dans un temps où la tyrannie du comité de salut public excluait toute justice, Houchard pourrait bien être compté parmi tant de malheureux qui furent moissonnés par l'esprit de parti.

Les anglais, après une débandade qui dura cinq jours, ne se rassemblèrent que dans les environs de Nieuport, abandonnant les hollandais qui furent défaits le 12 septembre sur les bords de la Lys, et presque toutes les villes de la Flandre autrichienne.

Les autrichiens maître de Condé et de Valenciennes voulaient poursuivre leurs avantages. La ville du Quesnoi se rendit au général Beaulieu le 11 septembre. Le prince de Cobourg fesait le siége de Maubeuge avec une armée de soixante-dix mille hommes. Il fut attaqué par les français qui le forcèrent de repasser la Sambre. Craignant de perdre la Flandre entière après cette défaite, il demanda un renfort de cinquante mille hommes pour la couvrir. L'armée du nord

1793. N. St. I.

était alors forte de cent soixante-dix mille hommes; les coalisés avaient une telle appréhension des entreprises qu'elle pouvait tenter, qu'ils détruisirent une quantité immense de provisions de toute espèce, de crainte qu'elles ne tombassent aux mains des français.

XXII. *Suite du siége de Lyon.*

Lyon sans fortifications, sans troupes de ligne, sans canons de remparts, soutenait depuis deux mois les attaques de près de cent mille assaillans favorisés par tout ce que l'artillerie moderne inventa de moyens pour forcer les villes à se rendre.

Le quart de la ville était détruit par les bombes et par les boulets. Le reste menaçait ruine. La moitié des guerriers avait terminé sa carrière par les coups des ennemis ou par les maladies. Non-seulement on ne pouvait plus renouveller les postes pour procurer à leurs défenseurs un repos nécessaire; mais quelquefois ceux qui avaient défendu avec succès une redoute, étaient obligés de passer sur-le-champ dans une autre pour secourir leurs frères d'armes succombant sous le nombre de leurs ennemis. Les femmes même partageaient avec leurs époux et leurs frères les travaux et les dangers du siége, comme elles partagèrent dans la suite les supplices honorables que les plus lâches des hommes infligèrent à la valeur.

Mais enfin, quel que fût l'héroïsme des lyonnais, ils étaient en proie à un ennemi contre lequel le courage est inutile, cet en-

nemi était la famine dont les plus extrêmes horreurs dépeuplaient la ville.



Quelques conférences s'étaient établies pour parvenir à un accommodement. Les députés montagnards refusaient d'écouter toute proposition, à moins qu'au préalable, on ne leur livrât ceux qu'ils appelaient les instigateurs de la révolte. Les lyonnais refusaient d'admettre des propositions indignes de la courageuse résistance qui devait les honorer à jamais. Dans la cruelle alternative où se trouvait Lyon d'être physiquement enseveli sous ses ruines, ou de livrer à une mort certaine ceux qui, par leurs talens ou leur courage, les avait guidés dans les champs de l'honneur, il ne restait d'autre parti à ces derniers, que de se sacrifier eux-mêmes généreusement pour sauver les restes languissans de leurs compatriotes.

Les chefs civils et militaires, et tous les individus qui se regardaient comme proscrits par les jacobins, résolurent de sortir ensemble de la ville, et de chercher un asile sur une terre étrangère. Ce rassemblement formait un corps d'environ deux mille hommes. Quelques chariots dans lesquels étaient déposées les ressources de toute la troupe, et quelques pièces de canon de quatre suivaient cette petite armée, au milieu de laquelle se trouvaient un assez grand nombre de femmes qui, n'ayant pas voulu abandonner leurs époux, marchaient à pied, tenant dans leurs bras leurs enfans trop jeunes pour les suivre, les uns et les autres couraient à la mort.

On sortit de Lyon le 9 octobre au milieu

1793. N. St. I. de la nuit, en observant le silence le plus absolu. Cette précaution essentielle, était cependant inutile. Des espions avaient prévenu les assiégeans de cette sortie; en conséquence des couriers étaient dépêchés sur toutes les routes, les paysans auxquels on avait fait entendre que le comte d'Artois et les principaux chefs des émigrés se trouvaient parmi la colonne fugitive, accouraient de toute part au son du tocsin.

La colonne suivait sa marche malgré les obstacles qui se multipliaient; à peine était-elle engagée dans les défilés de Saint-Cyr au mont d'Or et dans ceux de Saint-Germain, qu'elle fut entiérement cernée par plus de cinquante mille combattans. Les lyonnais firent des prodiges de valeur; mais enfin le nombre devait l'emporter. Forcés de toute part, le grand nombre périt en combattant, environ sept cents individus, hommes ou femmes, la plupart couverts de blessures, tombèrent dans les mains de leurs ennemis. Transférés de cachots en cachots, et delà dans les caves de la maison commune de Lyon, ils périrent tous par différens genres de supplices. Quelques proscrits parvinrent à s'échapper dans les campagnes. On dit que des prêtres constitutionnels abusant de leur ministère, cherchaient à gagner leur confiance par des offres perfides de secours, et lorsqu'ils avait arraché leur secret, les livraient aux jacobins en retenant leurs dépouilles.

De tout le rassemblement sorti de Lyon le 9 octobre, il ne se sauva qu'environ cin-

quante individus qui trouvèrent leur salut dans l'humanité de quelques paysans dont ils eurent le bonheur d'être accueillis.

1793.
N. St. I.

XXIII. *Lyon ouvre ses portes aux assiégeans.*

Après le départ de l'élite des défenseurs de la cité, Lyon avait ouvert ses portes aux assiégeans. Les troupes de la république n'y entrèrent que partiellement durant les premiers jours après la reddition; les commissaires de la convention Javogues et Collot-d'Herbois ne parlaient d'abord que de clémence. Les lyonnais étaient bien éloignés de prévoir le sort qui les attendait; leur premier sentiment fut celui d'une heureuse abondance qui succédait à la disette qu'ils éprouvaient depuis plusieurs mois.

Les *sans-culottes* qui formaient la plus grande partie de l'armée assiégeante, réclamaient hautement le pillage de la ville qu'on leur avait promis. Les troupes de ligne repoussèrent cette demande avec horreur; mais bientôt les députés montagnards trouvèrent l'occasion d'assouvir la soif d'or et de sang qu'avaient les jacobins et leurs agens.

Le club central avait été solemnellement rétabli, et installé dans la salle de spectacle auprès de l'Hôtel-de-Ville. Collot-d'Herbois, un des commissaires de la convention, jouait la comédie dans cette enceinte, où souvent la médiocrité de ses talens avait attiré sur lui les sifflets du parterre. Cet histrion devenu législateur par l'effet des métamorphoses qui avaient confié les destinées de la France

aux Marat, aux Sergent, aux Carrier, aux Fréron, aux Tallien, aux Lebon, voulait
1793. se venger de ceux qui avaient méprisé ses
N. St. I. talens de comédien. Sa place lui en donnait la facilité, et la manière atroce dont il y procéda fera frémir les races futures.

A peine la société populaire jacobine avait repris ses séances, que Collot-d'Herbois y vint prononcer un discours dont je ne cite quelques traits que par leur connexion avec les événemens affreux qui se succédèrent bientôt dans cette malheureuse ville. Après avoir peint *Challier* comme l'ami du peuple et le héros de la république, il parla aux ouvriers de l'asservissement honteux dans lequel les travaux de l'industrie les avaient tenus si long-temps. Il représenta les riches propriétaires comme les ravisseurs du patrimoine des pauvres. Il exhorta les *sans-culottes* à reprendre ce qui leur appartenait en dépouillant à leur tour ceux qu'il en fesait considérer comme les usurpateurs. Il leur présenta la démolition des majestueux édifices qui décoraient Liyon comme le vrai moyen de parvenir à cette égalité, sans laquelle il assurait que la liberté n'était qu'un mot insignifiant chez un peuple guerrier et agricole, auquel les arts de luxe étaient absolument inutiles. Enfin il publia un décret qui changeait le nom de Lyon en celui de *Commune affranchie*.

Tous les patriotes furent exhortés les jours suivans à dénoncer les juges et les jurés qui avaient condamné l'*immortel Challier*, les membres de la municipalité provisoire,

les

les officiers militaires de tout grade, les membres des comités établis pendant le siége, les riches négocians et les endroits où leurs effets pouvaient être cachés; enfin on répétait dans le club, qu'un véritable républicain devant fouler aux pieds le cri de la nature quand il s'agissait du salut de sa patrie, dénoncer son père était une vertu digne de lui. 1793. N. St. I.

Les suites de cette invitation furent des visites domiciliaires chez les riches habitans qu'on avait désarmés. Les uns furent traînés à l'échafaud, d'autres seulement dépouillés de tous les effets précieux qui se trouvaient dans leurs maisons.

XXIV. *Massacres des lyonnais. Destruction des principaux édifices qui décoraient leur ville.*

Ces exécutions avaient jeté la terreur dans l'ame de tous les citoyens; plusieurs cherchaient leur salut dans la fuite malgré les précautions prises pour les en empêcher.

Les commissaires de la convention se servant d'une de ces ruses familières à la secte à laquelle ils appartenaient, surent bientôt attirer leurs victimes dans le piége qu'on leur avait dressé. Une proclamation fut publiée, dans laquelle on exposa que les rigueurs nécessitées par la nature des événemens qui s'étaient succédés à Lyon, ne regardaient que les individus qui avaient été punis. On exposait que c'était sans raison qu'une multitude de pères de famille, de chefs de manufactures et d'ateliers s'éloignaient de leurs foyers, que

1793. N. St. I.

la convention était bien éloignée de vouloir leur enlever les moyens d'alimenter leurs familles et leurs ouvriers. On leur déclarait que le parti qu'ils avaient à prendre pour éviter toutes recherches ultérieures, était de venir déclarer à la municipalité qu'ils voulaient continuer leur commerce, en spécifiant le nombre d'ouvriers qu'on se proposait d'occuper. Les négocians étaient invités en même temps à donner connaissance du genre et de l'étendue de leurs spéculations commerciales, et à prouver par leurs livres de comptes, la vérité de ce qu'ils énonceraient à cet égard.

Les crédules lyonnais revinrent dans leurs maisons, ils furent bientôt arrêtés par milliers. Les scellés furent apposés dans leurs domiciles, leurs livres de commerce furent transportés dans des bureaux destinés à les recevoir et à les brûler, et leurs familles se virent livrées aux horreurs de l'indigence.

Alors les lois de sang portées contre Lyon, eurent leur entier effet. Un détachement de l'armée révolutionnaire de Paris venait d'arriver pour augmenter le désordre. Une commission populaire fut formée par Collot-d'Herbois, sur le modèle du tribunal établi par Fréron dans Marseille. Ces prétendus juges fesaient arrêter et conduire devant eux, tous les individus qui leur étaient désignés par le club central. On demandait au prévenu son nom, ce qu'il avait fait pendant le siége, et on l'envoyait à la mort de quelle manière qu'il répondit.

Chaque jour voyait marcher au supplice au moins quarante citoyens. Quelques vils scé-

lérats payés pour crier *vive la convention* à chaque tête qui tombait, ne pouvant pas empêcher la consternation de se manifester universellement, les jacobins firent un crime à la multitude de cette sensibilité. Il parut une affiche qui déclarait suspects d'aristocratie quiconque laisserait paraître sur son visage la moindre apparence de tristesse ou quelque signe de pitié s'échapper de sa bouche en faveur des condamnés.



Le nombre des exécutions augmentait de jour en jour. Cependant les prisons perpétuellement remplies de nouvelles victimes, ne désemplissaient pas. La guillotine avait changé trois fois de place. Des fosses profondes étaient creusées pour absorber le sang. Malgré ces précautions le sang inondait les places, il coulait dans les rues, les bourreaux se lassaient, la piété commençait à pénétrer dans tous les cœurs. Des malheurs particuliers qui se distinguaient au milieu de la calamité générale, devaient produire ce sentiment.

Un individu, accusé d'avoir dit qu'il donnerait volontiers cinq cent mille livres pour reconstruire le superbe Hôtel-Dieu de Lyon, écrasé par les bombes, fut conduit à la mort en récompense de l'action vertueuse qu'il projetait. Cet infortuné était père de dix enfans, sa femme allait accoucher du onzième. Elle se jette aux pieds des commissaires de la convention pour solliciter la liberté de son mari. La tendresse conjugale, la piété filiale et tous ces élans de la nature qui déchirent l'ame de l'homme sensible, n'avaient aucun accès sur le cœur de ces êtres féroces. Qu'on

éloigne ces rejetons d'une race rebelle. Telle fut la réponse de Collot-d'Herbois.

1793. N. St. I. L'accusé est conduit à l'échafaud en présence de sa famille. En vain sa malheureuse épouse entraînée par son désespoir s'élance jusque sur la guillotine pour enlever son mari aux bourreaux, il est frappé dans ses bras, son sang rejaillit sur elle. L'horreur dont elle est saisie hâte dans ses entrailles les douleurs de l'enfantement. On la porta chez elle mourante. Les émissaires de la commission populaire y arrivaient en même temps. Les scellés sont apposés sur ses effets les plus indispensables. On la chasse de sa maison sans lui permettre d'emporter même les linges nécessaires à l'être auquel elle venait de donner le jour. Cette femme succombe à sa douleur, et ses enfans sont relégués dans un hôpital.

Un grand nombre de lyonnaises espéraient qu'en réunissant leurs gémissemens, elles parviendraient peut-être à fléchir la cruauté des bourreaux de leurs familles. Elles se présentent en foule dans l'attitude de suppliantes. Les commissaires de la convention refusent de les entendre, on les menace d'une décharge de canons chargés à mitraille. Deux d'entre elles qui ont le courage d'insister sont saisies, on les condamne à être attachées pendant six heures au poteau de la guillotine. Elles sortirent de ce supplice mille fois pire que la mort, entièrement défigurées par le sang de leurs frères et de leurs époux dont elles avaient été trempées.

Collot-d'Herbois, pour arrêter les effets de l'impression que fesait ce spectacle, avait ré-

solu de frapper les regards de la multitude par la pompe lugubre d'une fête extraordinaire. Telle fut l'apothéose de Challier, et la procession aussi horrible que ridicule qui l'accompagna. Une guillotine ambulante, et des bourreaux armés de sabres ensanglantés, fesaient partie de cette marche infernale, au milieu de laquelle on voyait, en costume de cérémonie, des hommes auxquels on donnait le titre de représentans du peuple français. Des hymnes étaient chantées en l'honneur de Challier. Les panégyriques de cette nouvelle divinité prononcés dans le club, étaient distribués avec profusion. Dans ces pamphlets délirans, on présentait la destruction de Lyon et le supplice de ses principaux habitans, comme le seul sacrifice digne d'être offert aux manes des guerriers tués pendant le siége.

1793. N. St. L.

Ainsi les jacobins enivraient la multitude de leur rage. Les meurtres juridiques recommencent, et se perpétuent avec une nouvelle fureur. Le féroce Collot-d'Herbois se plaint que l'action de la guillotine n'est pas assez prompte pour assouvir sa vengeance, le monstre invente un nouveau genre de supplice qui doit faire périr les prisonniers en masse, ils seront exterminés par le canon chargé à mitraille.

Deux cents soixante-neuf victimes des deux sexes périrent en un seul jour de cette manière. On les avait liés deux à deux dans une enceinte fermée par des arbres. Six canons chargés à mitraille étaient placés en face d'eux; deux autres chargés à boulets étaient en ar-

1793. N. St. I.

rière. Un grand nombre des condamnés ne furent que blessés. Quelques-uns dont les liens furent rompus par la mitraille, prirent la fuite. Ils furent poursuivis, hâchés à coups de sabre par les dragons de Lorraine ; on les jeta dans le Rhône. Plusieurs respiraient encore, deux eurent la force ou le malheur de nager jusqu'à un banc de sable ; ils tendaient en vain leurs mains défaillantes. Quelques dragons traversèrent le bras du fleuve, et achevèrent de les tuer. Cette affreuse expédition dura plus d'une heure, et Collot-d'Herbois qui en fut l'ordonnateur, assassina plusieurs victimes de sa main.

Le sang coula cinq mois dans cette ville. Près de six mille victimes périrent dans ce carnage vaste et prolongé. Leurs derniers regards se portaient sur les ruines de leur patrie, qui ne présentaient plus qu'un immense tombeau.

Fruits amers des révolutions ! Lorsque la masse du peuple se livrant aux perfides insinuations de ces hommes qui ne spéculent que sur la misère publique, oublie que la justice doit être la base de tous les changemens que les circonstances peuvent amener dans la politique, une injustice appelle une autre injustice. Les malheurs de l'espèce humaine s'amoncèlent, la morale publique se dégrade, le peuple conduit d'erreurs en erreurs, de crimes en crimes, finit après avoir tout dévoré autour de lui, par se dévorer lui-même.

*Fin du livre sixième et du tome troisième.*

# TABLE DES SOMMAIRES

Contenus dans ce volume.

---

## SOMMAIRES DU CINQUIÈME LIVRE.

---

## SOMMAIRES DU SIXIÈME LIVRE.

Fin de la Table du troisième volume.



